



NOBILIAIRE UNIVERSEL

PARIS. — IMPRIMERIE VALLÉE, 15, RUE BREDA

BIBLIOTHÈQUE HÉRALDIQUE

NOBILIAIRE UNIVERSEL

RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES DES MAISONS NOBLES DE L'EUROPE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

L. DE MAGNY

Chevalier des ordres de Constantinien, de la Conception de Villaviçosa, des Saints Maurice et Lazare, de Henri-le-Lion, du Sauveur et de Malte,
Ancien élève de l'École Impériale des Chartes, Membre de la Société des gens de lettres, etc.

IIe VOLUME de LA 2e SÉRIE — IXe VOLUME — 1866



IIe VOLUME de LA 2e SÉRIE — IXe VOLUME — 1866

PARIS
A LA DIRECTION DE LA BIBLIOTHÈQUE HÉRALDIQUE


NEW-YORK

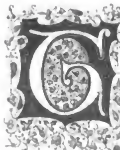
D'ACHEUX

PICARDIE ET NORMANDIE

SEIGNEURS DE PLOVICH, DE BIENFAY, DE SAINT-MEXENT, DE MOREAUVILLE, DE FOUQUECOURT, etc.



ARMES : *Parti au 1, d'argent, à la croix ancrée de sable ; au 2, d'argent, à une aigle éployée de sable.* COURONNE : *de Comte.*



CETTE famille, originaire du Vimeu, dans le bailliage d'Amiens, où son existence est constatée dès le quatorzième siècle, a été maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction, en 1667.

A cette occasion, elle prouva sa filiation authentique et suivie depuis :

I. Louis D'ACHEUX, écuyer, seigneur de Plovich, vivant en 1480. Il avait pour sœur, Marie D'ACHEUX, qui était mariée en 1496 avec Antoine CLÉMENT, écuyer, seigneur du Wault, du Houssoy et de la Neuville, qui fit son testament le 4 mai 1513, puis elle se remaria à Jean de l'Espinay, écuyer; elle avait la garde noble des enfants

de son premier mariage en 1514, ainsi que le prouve une charte de la maison de Clément. Il laissa pour fils :

II. Paul d'Acheux, écuyer, seigneur de Plovich, qui se maria le 16 septembre 1518, et eut pour fils :

1° Paul, qui suit;
2° Jacques d'Acheux, écuyer;
3° Louis d'Acheux, écuyer, qui servaient tous deux dans les ban et arrière-ban d'Amiens et du Ponthieu, en 1557 et 1567.

III. Paul d'Acheux, deuxième du nom, écuyer, seigneur de Plovich, épousa en 1590, Marguerite de Poix, dont il a eu :

1° Claude, qui suit;
2° Anne d'Acheux, écuyer, seigneur de Saint-Mexent, auteur de la branche de Normandie, dans l'élection de Neufchâtel, laquelle fut maintenue dans sa noblesse en 1667. Il fut marié par contrat du 24 mars 1646, passé devant Charles du Ponchel, tabellion à Gaille-Fontaine, avec Suzanne de Sarcus, fille de Pierre de Sarcus écuyer, seigneur de Tauserville, et de Marie d'Aigneville.

IV. Claude d'Acheux, écuyer, seigneur de Plovich, épousa damoiselle Barbe Le Fèvre de Guibermenil, de la maison des marquis de Caumartin, dont il a eu le fils qui suit :

V. Louis d'Acheux, écuyer, seigneur de Plovich, et de Bientay, qui fut père de :

VI. Antoine d'Acheux, écuyer, seigneur de Bienfay, qui produisit ses titres de noblesse en 1667 devant l'intendant de Picardie, et fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction.

Il eut pour fils :

1° Charles d'Acheux, écuyer, avocat au presidial d'Abbeville.
2° Nicolas d'Acheux, qui a continué la descendance ;
3° Jacques d'Acheux, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Jacques d'Abbeville.

L'un des descendants de la branche normande, messire N. d'Acheux, écuyer, seigneur de Saint-Mexent, épousa noble dame N... Brossard de Saint-Frémont, dont il eut un fils, qui épousa la fille de messire Charles Le Fèvre, chevalier, marquis de Quesnoy, seigneur, haut justicier de Saint-Sauveur le Chateau, le Hecquet, et autres lieux et de noble dame Jeanne Feydeau, baronne de Traveault, dame de Charmois, etc.

Par ces alliances, cette branche de la famille d'Acheux, est apparentée aux barons de Saint-Avoye, aux marquis de Chamoy, aux marquis Mengin de Fondragon, aux marquis de Beauvoire, aux comtes de Boury, aux barons de Coulonges, aux de Salinis, etc.

Elle est aujourd'hui représentée par :

Léopold-André d'Acheux, capitaine-major du 2e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, chevalier de la Légion d'honneur.

ALLAMAND

SAVOIE, SUISSE, ITALIE

(BRANCHE BERNOISE)

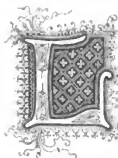


ARMES : *Parti : au 1er, d'argent, à l'épée de gueules posée en pal, la pointe en bas, accostée de deux pattes de lion de sable armées d'or; au 2, coupé, palé, contre-palé d'azur et d'or de quatre pièces.* — COURONNE : *de baron.* — SUPPORTS : *deux lions.*

Alias, L'ÉCU *timbré d'un casque surmonté d'une couronne de vidame* (1) *ou de gonfalonier* (2), *sommé d'un panache de sept plumes de paon.*

(1) Le *vidame*, en France, était un officier laïque héréditaire, tenancier d'un fief d'un évêché, avec ou sans charge de défendre le temporel et de l'administrer civilement. A la révolution, il n'y avait plus en France que cinq ou six vidames (*vice dominus*). La couronne était à quatre croix mises en fleurons.

(2) Le *gonfalonier* ou *gonfanonier*, en Italie, était un officier et tenancier analogue au vidame, tirant son nom du gonfalon ou gonfanon, banière d'eglise qu'il portait au combat et dans les cérémonies, de trois ou quatre fanons, ou pièces pendantes. La couronne était à quatre croix recroisetées.



La famille **ALLAMAND** tire son origine des premiers souverains seigneurs du Faucigny; mais, si l'on en croit les registres de Turin, elle remonterait à l'an 700 de notre ère, époque à laquelle elle florissait déjà, chez les Allobroges.

Ses rameaux s'étendirent dans le Dauphiné, dans la Savoie et dans le pays Romand, au pied du Jura. Mais si les diverses branches de cette famille, dit Chorier, furent fortes en richesses, en vastes domaines et en puissance, elles ne donnèrent rien à la vanité et se contentèrent de prendre le nom des seigneuries qu'elles possédèrent.

Quoi qu'il en soit, les documents surabondent sur son origine, selon *Besson* (page 38). Son berceau, fut Saint-Jeoire en Faucigny, bourg de 1,400 habitants environ; il est situé près du Môle, non loin de Bonneville, en Savoie. Il était autrefois dominé par un ancien château-fort bâti par les barons de Faucigny qui le donnèrent en apanage à des cadets de famille qui prirent le nom d'Allamand (1) de Saint-Jeoire.

En fait d'illustrations, nous trouvons :

Guillaume Allamand, soixante-dixième évêque de Genève, sacré le 25 mai 1342; il défendit avec vigueur les droits temporels de son diocèse contre les prétentions des comtes de Savoie;

Louis Allamand, de Saint-Jeoire, plus connu sous le nom du Bienheureux Louis, archevêque d'Arles. Le pape Martin V le créa cardinal en 1426. Il mourut le 16 septembre 1450, et fut béatifié par bulle de Clément VII, le 9 avril 1527; on lui éleva une chapelle à Hautecombe, et on célébra sa fête dans plusieurs églises de la Savoie.

De cette noble et puissante famille, sont sortis : un saint, un cardinal, des archevêques, des évêques, des ambassadeurs, des vidames, des sénéchaux, des dignitaires des charges les plus élevées dans les cours de Savoie et du Dauphiné, et les ordres nobles de chevalerie, tels que Saint-Jean de Jérusalem, Saints-Maurice et Lazare, etc., etc.

Ses branches étaient si nombreuses que l'on fit ce proverbe dans ces provinces : « *Gare la queue des Allamands.* » Il arriva, ce qui survenait trop

1. Les Allamands, Allemand, Allamand, Alaman, Alamani, etc.

souvent, chez les grandes races nobles, une telle anarchie dans les armoiries (1), que leur différence rend les recherches des diverses lignées presque impossibles pour les unes, et très-incertaines pour toutes, les modifications étant arbitraires. Il existait une si grande confusion, que ALLAMAND, évêque de Grenoble, crut devoir, le 1er mai 1455, assembler ses parents pour réformer cet abus. Ils se trouvèrent au nombre de vingt-trois dont les noms et les armes sont marqués dans l'acte dressé à cette occasion, que nous avons sous les yeux, relatés par Jean-Baptiste L'Hermite-Souliers.

Parmi toutes ces branches, il en est une qui se rattache plus particulièrement à celle qui fait l'objet de cette notice ; c'est celle des ALLAMAND, seigneurs de Valbonnois, dans le pays de Vaud, au diocèse de Genève, seigneurs de Coppet, barons d'Aubonne. L'un de ces barons fit bâtir le château d'Allamand, qu'il donna en apanage à une branche cadette, au milieu du quatorzième siècle. C'est à cette lignée que la branche bernoise se rattache par les femmes.

Plusieurs des rameaux de la maison d'Aubonne florissaient encore au seizième siècle en Faucigny, ainsi que les Blonay et les La Fléchère, dont la patrie était, avant la réforme, exclusivement la Savoie, mais qui, après la conquête du pays de Vaud et l'établissement du protestantisme, devinrent en partie bernois et protestants.

Nous ne nous occuperons donc ici que des ALLAMAND bernois.

Voici, d'après les actes authentiques que nous avons sous les yeux, la filiation en ligne directe, non interrompue, établie par les extraits des registres des mariages de Rougemont (2) au canton de Berne, et de ceux de l'état civil de Genève, la généalogie de la branche bernoise, de la famille Allamand, depuis son auteur, jusqu'au chef actuel de cette maison.

(1) Pour en donner une idée, nous en citerons quelques exemples : 1° Les ALLAMAND du Faucigny et du Dauphiné portent de *gueules, semé de fleurs de lis d'or, à la bande d'argent ;* — 2° Ceux de *Fourdine*, selon Guichenon, portent: *de gueules, semé de fleurs de lis d'or, à la cotice d'argent brochant sur le tout ;* — 3° Selon L'Hermite Souliers, ceux du comtat d'Avignon portent : *bandé d'or et de gueules, écartelé de cinq points d'or, équipolés de quatre d'azur ;* — 4° Les ALLAMAND, venus à Genève, dits seigneurs d'Arbant, selon Chiesa et Besson, portent : *de sable, au lion couronné et armé de gueules ;* — 5° Les VOSEGRIER : *de sable, au lion d'or, à la bande de gueules brochant sur le tout ;* — 6° ALLAMAND de Lille, ainsi que ceux du pays de Vaud, barons d'Aubonne ; Seigneur D'ALLAMAND (alors diocèse de Genève en Savoie) : *d'azur, au demi-vol d'or ;* — 7° ALAMAN d'Aragon (Espagne) : *d'argent, à une harpe de gueules, surmontée en chef d'une fleur de lis accostée de deux étoiles du même ;* — 8° ALAMANI (Toscane) : *coupé d'or et d'azur, à un lion issant coupé de l'un en l'autre, accompagné en chef de trois tourteaux d'azur, et en pointe de quatre besants d'argent*, etc., etc.

(2) Nous ne donnons la date des naissances, que depuis l'établissement de cette famille, à Genève, les registres de leur inscription ayant disparu, à Rougemont, depuis l'époque des batailles de Bremgarten et de Villmergen, lors de la guerre de religion, close par la paix d'Aarau, le 15 août 1712.

BRANCHE BERNOISE [1]

Premier degré.

I. Anthoyne Allamand, né en Faucigny, vers environ 1530, se trouva, à l'époque de la conquête du Chablais et d'une partie de sa province natale faite par les Bernois, en 1536, après la prise du château de Chillon, mis en demeure d'opter entre le catholicisme et la réforme ; ainsi qu'un grand nombre d'autres gentilshommes, il adopta les idées nouvelles.

Lors du traité de 1560, qui rendit les pays conquis au duché de Savoie, il ne voulut pas revenir au giron de l'Eglise romaine et se vit obligé de se retirer en Suisse, où il fut reçu avec honneur citoyen de Rougemont au canton de Berne (1). Il avait épousé, en Faucigny, en 1557, sa cousine, Marguerite Allamand, protestante, qui partagea son exil. Il eut pour fils :

Deuxième degré.

II. Jean Allamand, de Rougemont, qui épousa, le 16 mai 1609, Agnès, fille d'Agnès Buissodz, dont il eut :

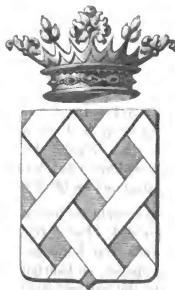
Troisième degré

III. Pierre Allamand, marié à Rougemont, le 21 janvier 1635, avec Marie, fille de Franz Morier, de château d'Ex ; de cette union vint :

(1) La famille possede plusieurs certificats authentiques des seigneurs baillis pour LL. EE. de Berne de la nationalité bernoise, de cette branche des Allamands, entre autres un de S. E. le bailli Antoine-Emmanuel de Rodt, du conseil souverain de la ville et république de Berne.

D'ANSELME

TOSCANE, COMTAT-VENAISSIN, LANGUEDOC



ARMES : *D'azur, fretté d'argent de huit pièces.* — SUPPORTS : *Deux lions.* — COURONNE : *De marquis.* — DEVISE : Pro defensione.



La famille D'ANSELME, en italien ANSELMI, est originaire de Florence, où elle comptait au moyen âge parmi les plus anciennes et les plus illustres, et où ses membres occupaient les emplois les plus élevés; plusieurs d'entre eux ont été revêtus de la charge de gonfalonier.

Dans son *Traité des maisons florentines,* Scipion Ammirato parle de cette maison comme d'une des plus anciennes de la république, et dans l'article très-étendu qu'il lui consacre, il la fait descendre d'un Bertrand ANSELMI, vivant en 1150, et reconnaît les D'ANSELME du Comtat-Venaissin comme étant descendus de lui en ligne directe.

En effet, à la suite des guerres civiles qui désolèrent la république de Florence au quinzième siècle, cette famille se réfugia dans le Comtat-Venais-

sin, où elle forma plusieurs branches, dont quelques-unes s'établirent en Provence, et deux en Languedoc au diocèse d'Uzès, où elles ont été maintenues dans leur noblesse d'ancienne extraction par M. de Bezons (voyez les *Mémoires du marquis d'Aubais* et l'*Armorial du Languedoc*, de M. de la Roque).

Parmi les illustrations qu'elle a produites, nous citerons plusieurs consuls d'Avignon (1515, 1545 et 1570), un gouverneur de château (1560), un grand nombre d'officiers d'infanterie et de cavalerie, plusieurs officiers de marine, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

La branche aînée des marquis d'Anselme de Grugières, établie à Pernes et à Avignon, s'est éteinte au commencement de ce siècle.

La branche cadette d'Anselme de Venasque, qui s'est établie simultanément dans le Comtat et en Provence, est représentée aujourd'hui par :

I. Victor d'Anselme, ancien conseiller à la cour royale d'Aix, marié à mademoiselle Caroline de Massip de Bouillargues, dont il a quatre enfants, savoir :

1° Marie d'Anselme, mariée en 1857, à M. Sosthène de Bernard du Roure ;
2° Félicie d'Anselme ;
3° Philomène d'Anselme, mariée à M. d'Anselme, son cousin germain ;
4° Denis d'Anselme.

II. Et les trois fils de M. Philippe d'Anselme, décédé le 20 mars 1859, et domicilié à Apt. Ces trois fils sont :

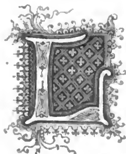
1° Victor d'Anselme, domicilié à Bonnieux (Vaucluse), marié à mademoiselle Louise d'Anselme, fille de M. Louis d'Anselme, décédé le 24 août 1858, ayant de ce mariage :
A. Marguerite d'Anselme ;
B. Gaston d'Anselme ;
C. Roger d'Anselme ;
2° Charles d'Anselme, capitaine au 1er chasseurs, marié, en 1863, à mademoiselle Louise d'Agoult, fille du comte Hector d'Agoult, de laquelle il a un fils ;
A. Philippe d'Anselme.
3° Ernest d'Anselme, marié en 1862, à mademoiselle Philomène d'Anselme, sa cousine germaine, de laquelle il a eu un fils :
A. Henri d'Anselme.

BÉNAZET

LANGUEDOC ET COMTÉ DE FOIX



ARMES : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même, et en pointe, d'une foi d'argent.* — COURONNE : *de comte.*


a famille BENAZET (1) est originaire du Languedoc, où elle est très-anciennement connue, ainsi que l'attestent les historiens de cette province, Dom Vaissette, La Faille, Baisse, Bouges, etc.

Sa noblesse a pris sa source dans la charge du capitoulat (2) de la ville de Toulouse, dont plusieurs de ses membres ont été investis à diverses époques, savoir : en 1497, 1524, 1528 et 1536.

Suivant la tradition, Saint Bénézet, célèbre architecte, du lieu d'Almilat ou Alvilar, près Avignon, appartiendrait à cette famille. D'après les chroniques, il aurait été inspiré par Dieu, n'étant âgé que de douze ans, en 1177, pour entreprendre la construction du célèbre pont d'Avignon, lequel fut achevé en 1188. Ce jeune architecte bâtit ensuite un hôpital où il institua des religieux qu'on nomma les *Frères du Pont*, parmi lesquels ils se retira. Il y mourut en 1184, quatre ans avant que le pont d'Avignon fût achevé. La tradition lui attribue encore la construction des ponts du Rhône à Lyon et de la ville de *Pont-Saint-Esprit*, mais ces derniers faits ne reposent que sur des documents très-incertains. (Moréri, *Dictionnaire historique*.)

Il est peu de familles dont l'histoire offre autant d'alternatives de grandeur et d'adversité que celle de Bénazet.

Après avoir occupé pendant près de trois siècles des charges élevées dans la magistrature, on la voit tout à coup disparaître de la scène de la vie publique, et se reléguer dans une modeste obscurité d'où elle devait bientôt sortir.

Il appartenait à l'un de ses membres, M. Jacques Bénazet, de faire revivre, loin de son pays natal, l'éclat du nom de ses ancêtres.

On trouvera plus loin quelques détails sur la vie de cet homme éminent dont le souvenir impérissable appartient désormais à l'histoire.

(1) Le nom de Bénazet signifie, en langue doc, *Bien aisé*, dont on a fait Beneset, Benasit, Benaset, Beneseit et Benezeyt; les actes de l'état civil en font foi.

(2) Les fonctions du capitoulat étaient conférées, comme on sait, par voie d'élection aux citoyens les plus capables et les plus honorables; sur huit capitouls élus chaque année, quatre étaient pris dans la noblesse et quatre dans la plus haute bourgeoisie. Les rois de France ne cessèrent de donner des marques de leur estime et de leur satisfaction à ces honorables magistrats, dont la sage et habile administration contribua si puissamment à accroître l'importance politique de la capitale du Languedoc, et ils leur conférèrent, à maintes reprises, les priviléges de la noblesse.

La famille Bénazet s'est divisée en trois branches distinctes, savoir :

1° La branche mère, qui est originaire de la ville de Toulouse, et qui paraît s'y être éteinte vers 1750 ;

2° La branche de Carcassonne et de Saissac, éteinte également avant la Révolution de 1789 ;

3° Enfin, la troisième branche, fixée dans le comté de Foix, vers le commencement du dix-huitième siècle, laquelle s'est continuée jusqu'à nos jours.

Si l'on résume les personnages marquants de cette famille dans ses diverses branches, on voit qu'elle a produit :

Quatre capitouls de la ville de Toulouse dans les années de 1497, 1524, 1528 et 1536 ; — plusieurs hommes d'armes des ordonnances du roi en 1555 et 1576 ; — un consul de la ville d'Auterive en 1585 ; — un juge mage de Carcassonne, en 1555 ; — un contrôleur général des tailles au diocèse d'Alby en 1668 ; — un contrôleur général des finances au bureau de Toulouse en 1657 ; — un exempt, premier archer héréditaire du prévôt des maréchaux de France, en 1630 ; — un président trésorier général des finances en Languedoc, commissaire du roi pour les affaires de la province, envoyé aux états du Languedoc en 1732 et 1766 ; — un chevalier de Malte, officier au régiment de la vieille marine, en 1765 ; — un capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, puis inspecteur des postes en 1789, et présenté, pour être syndic général de la sénéchaussée de Carcassonne, en la même année ; — un contrôleur des dépenses de la juridiction des Consuls de Toulouse en 1716 ; — un conseiller avocat du roi au siége présidial de Carcassonne en 1712 ; — un greffier, garde des archives du Parlement, en 1766 ; — un avocat du roi à Carcassonne en 1783 ; — un consul de la ville de Saissac en 1747 ; — un député à l'Assemblée nationale pour la sénéchaussée de Carcassonne en 1789 ; — et, enfin, deux chevaliers de la Légion d'honneur en 1839 et 1848.

Pendant quatre siècles ses alliances ont été constamment prises parmi les familles nobles les plus distinguées de la province du Languedoc, entre autres celles de Besons, de Mazenod, d'Ariste, d'Espinasse, de Bort, de Trusse, de Cipriac, de Joubert, Le Bret, d'Arnaud, de Jalabert, de Sirven, Denjean, de Besaucelle, de Guiraud, de Suffre, d'Amiguès, de Cominihan, de Cayrol, de Madaillan, de Breton, etc.

Jacques Bénazet, chevalier de la Légion d'honneur, dont il a été question plus haut, naquit le 3 décembre de l'année 1778, à Foix (Ariége).

En juillet 1794, il fit partie de l'École de Mars, à la plaine de Sablons, où il resta jusqu'à sa dissolution dans l'arme de l'artillerie.

Appelé par son habileté et son expérience des affaires à la direction de la

ferme régie des jeux à Paris, M. Bénazet s'y maintint avec l'honneur et la probité dont il n'a cessé de donner des preuves pendant sa longue carrière administrative, et à l'expiration de sa concession, il fut mandé à Bade, où il fonda le splendide établissement connu du monde entier, et où il a laissé des souvenirs impérissables.

Mais avant de parler de son séjour dans cette ville, disons en peu de mots de quels suffrages l'avaient honoré ses concitoyens.

Après la révolution de Juillet, il fut appelé au commandement du 1er bataillon de la 2e légion de la garde nationale de la banlieue de Paris, où il possédait des propriétés considérables, entre autres le château de Saint-James.

Les services qu'il rendit à l'ordre public et la haute considération dont il avait toujours su s'entourer, lui valurent, en 1832, la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Reélu chef de bataillon, lorsque M. Las Cases père donna sa démission, il fut, peu de temps après, promu lieutenant-colonel.

En 1834, il disputa à M. Benoist l'honneur de représenter l'arrondissement de Saint-Denis au conseil général de la Seine, et ce n'est qu'après six jours de ballottage que son compétiteur l'emporta sur lui.

La suppression de la ferme régie des jeux ayant été décrétée en 1837, nous le retrouvons quatre ans plus tard fixé à Bade, où il créa le magnifique établissement connu de toute l'Europe.

Le conseil municipal et les députés de la ville grand-ducale de Bade, voulant lui donner une marque de la reconnaissance générale et unanime de la commune de cette ville, lui conférèrent le titre de Bourgeois d'honneur, le 9 octobre 1840.

M. Jacques Bénazet mourut le 13 mars 1848, laissant une réputation de haute probité et emportant tous les regrets de ceux, en grand nombre, qui avaient su apprécier la bonté de son cœur et la richesse de sa haute et vaste intelligence.

De son mariage avec Mlle Thérèse-Suzanne Hugues de Lapierre, il a eu :

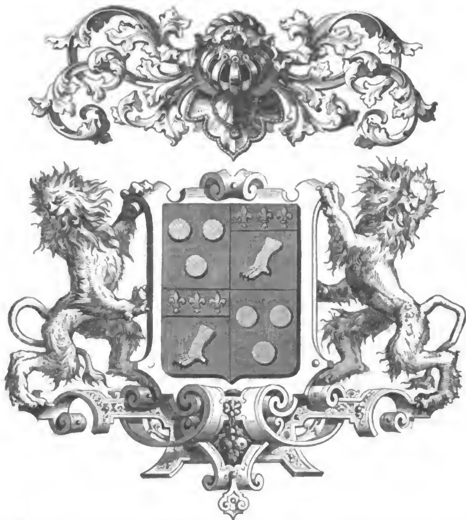
Edouard Bénazet, né le 31 mars 1808, nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1848, qui a épousé, le 13 juillet 1853, Clara-Marie-Thérèse Dupressoir.



BONFILS

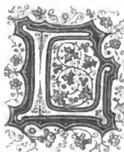
ITALIE, DAUPHINÉ, PROVENCE, PÉRIGORD,

Marquis et Comtes de Bonfils ; Comtes de la Peyrouse ; Seigneurs de Chateauneuf, Moncalquier, d'Oise, de Ville-Verte, de Perthuis, Seigneurs de la Moissie, de Lavernelle, de la Bleynie, de la Serre, de la Pouzade, etc.



Armes (1) : Pour la branche du Périgord : *Ecartelé, aux 1 et 4, de gueules, à trois besants d'or, posés 2 et 1 ; aux 2 et 3, de gueules, à la patte d'ours d'or, onglée de sable, au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or. L'écu timbré d'un casque de chevalier orné de ses lambrequins.* — **Supports** : *Deux lions.*

(1) La branche de Provence portait : *Ecartelé, aux 1 et 4, d'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'une étoile, et en chef de deux fleurs de lis du même* (par concession de 1633), *à la bordure dentelée d'argent* qui est de Moncalquier (sauf les fleurs de lis) ; *aux 2 et 3, d'or, à la patte d'ours de sable, au chef d'azur chargé de 3 fleurs de lis d'or* qui est de Bonfils d'Italie.



La maison DE BONFILS est originaire de Florence, où les BONFIGLI jouissaient d'une grande considération et occupaient une très-haute position qu'ils devaient à leurs mérites autant qu'à leur naissance.

En Italie, elle a produit plusieurs cardinaux, un pape sous le nom de Sabinien, saint BONFILS, évêque Croisé, un cardinal primicier en 964; des sénateurs bolonais; des ambassadeurs, des généraux et plusieurs chevaliers de Malte; un général en chef de l'armée de Venise, tué à la bataille de Lépante et un surintendant des finances en Sicile. Elle s'est alliée aux familles les plus puissantes de la Toscane.

Lors des guerres des Guelfes et des Gibelins, cette maison quitta son berceau vers 1230, pour venir s'établir en France; une de ses branches se fixa à Gap, en Provence, où l'un de ses membres épousa l'héritière de la noble maison de Moncalquier. Ses descendants se transplantèrent ensuite à Aix, et donnèrent leur nom à l'un des faubourgs de cette ville, et ensuite à Orange.

Deux autres branches se sont fixées successivement en Bretagne et en Périgord.

BRANCHE AINÉE

EN PROVENCE

I. Jean BONFIGLI ou DE BONFILS, chevalier, se refugia en Provence en 1290, et fut créé bailli pour le Dauphin de Viennois, à Saint-Marcellin, Château-Dauphin et Gluiras. Il épousa à Gap, l'héritière de la maison de MONCALQUIER, dont il eut:

1° FOUQUES, qui suit;
2° Hugues DE BONFILS, vivant en 1330;
3° Robert DE BONFILS, auteur de la *branche du Périgord*, dont l'article viendra ci-après;
4° Balthazar DE BONFILS, abbé de Saint-Victor;
5° N. DE BONFILS, mariée à noble Pierre REGNIER, chevalier.

II. Fouques DE BONFILS, chevalier, seigneur de Moncalquier, et de Châ-

teauneuf, épousa Claude TONDUTI, en 1339, dont il eut plusieurs enfants, savoir :

1° Claude, qui suit ;
2° Raymond DE BONFILS, vivant en 1338;
3° Pierre DE BONFILS, écuyer ;
4° Hugues DE BONFILS, écuyer.

III. Claude DE BONFILS, chevalier, seigneur de Moncalquier, rendit foi et hommage au Dauphin pour cette seigneurie en 1380. De son union avec Laure PRIORIS, il eut :

1° Honoré, qui suit :
2° Nicolas DE BONFILS, chevalier, capitaine de 80 hommes d'armes;
3° Raymond DE BONFILS, écuyer.

IV. Honoré DE BONFILS, chevalier, seigneur d'Oise, de Moncalquier, etc., docteur en droit, consul d'Aix en 1417, avait épousé le 12 mai 1409, Anne ISNARD, dont il eut :

V. Barthélemy DE BONFILS, seigneur d'Oise et de Moncalquier, qui épousa en 1457, noble Marie LAUGIER, dont il eut :

1° Balthazar, qui suit :
2° Barthélemy DE BONFILS, auteur de la *branche cadette*, fixée à Orange.

VI. Balthazar DE BONFILS, écuyer, seigneur de Moncalquier et de Villeverte, se maria avec noble Madeleine DE PUGET, dont il eut pour fils :

VII. Jean DE BONFILS, chevalier, docteur en droit, conseiller de la reine Catherine de Médicis, consul d'Aix en 1552, qui épousa Catherine GUIGONNET, dame des Taillades, dont il eut :

1° Joseph, qui suit :
2° Jean DE BONFILS, auteur du rameau des SEIGNEURS DE CANAUX, en Provence ;
3° Christophe DE BONFILS, auteur du rameau des SEIGNEURS DE PEYRESSE ;
4° Jacques DE BONFILS, écuyer.

VIII. Joseph DE BONFILS, chevalier, docteur en droit, consul, lieutenant général et juge mage de la ville d'Aix, fit reconstruire une grande partie de la ville, et reçut du roi Henri IV, l'an 1602, en considération de ses services éclatants, l'autorisation de mettre ses armes à côté de celles de France, sur le plus haut monument du quartier qu'il venait de faire construire.

Il épousa : 1° Jeanne d'Ulme; 2° Antoinette Tomassy ; du premier lit vinrent.

1° Denis, qui suit ;
2° Adam de Bonfils, chevalier, consul, lieutenant général et juge mage d'Aix, en 1616, marié à N. de Libertat, mort sans enfants ;
3° Madeleine de Bonfils, mariée à N. de Lacépède.
4° Françoise de Bonfils, mariée à noble Jean Claude de Guyon, écuyer,
5° Pierre de Bonfils, écuyer, consul d'Aix en 1623, marié à Blanche Duranti ;
6° André de Bonfils, procureur de Mallemort;
7° Jean-Baptiste de Bonfils, écuyer, marié à N. de la Cour;
8° François de Bonfils, écuyer, épousa Marie de la Cour;
9° Sibylle de Bonfils, mariée à N. de la Vallée, gouverneur de Sisteron.

IX. Denis de Bonfils, consul, lieutenant général et juge mage d'Aix, a épousé N. de Thibaud, dont il a eu entre autres enfants :

1° Joseph, qui suit ;
2° Ange de Bonfils, avocat , marié à noble Marguerite de Quiqueran ;
3° Honoré de Bonfils, doyen des chanoines du chapitre de Saint-Sauveur d'Aix.

X. Joseph de Bonfils, chevalier, seigneur de Bouc et de Caloun, président honoraire au parlement de Provence, épousa Gabrielle de Chevalier, dont il eut :

1° Jean-Antoine, qui suit ;
2° Denis de Bonfils, officier de cavalerie;
3° François de Bonfils, abbé et seigneur de Locusina, en Bretagne, mort ambassadeur à Rome;
4° Alexis de Bonfils, écuyer, capitaine au régiment de Saulx :
5° Jeanne de Bonfils, mariée à Honoré de Reboul, seigneur de Saint-Lambert, conseiller doyen de la cour des comptes de Provence.

XI. Jean-Antoine de Bonfils, chevalier, seigneur de Bouc et de Caloun, consul, lieutenant et juge mage d'Aix, puis conseiller au parlement, épousa Jeanne de Villeneuve, dont il eut :

1° N. de Bonfils, chevalier, seigneur de Bouc et de Caloun, mort sans prospérité ;
2° Madeleine de Bonfils, mariée au marquis Joseph Le Camus, seigneur de Poupin et de Ville-Verte.

BRANCHE CADETTE

A ORANGE

VI. Barthélemy de Bonfils, deuxième du nom, chevalier, seigneur d'Oise et de Ville-Verte en partie; deuxième fils de Barthélemy et de Marie Laugier,

capitaine d'une compagnie franche, reçut du roi Louis XI, en 1464, plusieurs missions importantes; il épousa le 5 juillet 1456, noble Isabelle Matheron, dont il eut :

1° Joseph, qui suit ;
2° Pierre de Bonfils, chevalier, qui prit part à la conquête du Milanais, en 1499.

VII. Jacques de Bonfils, premier du nom, chevalier, seigneur de Ville-Verte et d'Oise, lieutenant général de la ville d'Apt en 1498, épousa noble Jeanne de Vignolles, dont il eut le fils qui suit :

VIII. Balthazar de Bonfils, écuyer, seigneur en partie de Perthuis en 1498, épousa Hélène de Bonfils, sa cousine, dont il eut :

1° Félix, qui suit ;
2° Marie de Bonfils, mariée à Pierre d'Alphéran;
3° Alexandre de Bonfils, tué dans les guerres de la Ligue

IX. Félix de Bonfils, écuyer, seigneur de Perthuis, lieutenant général et gouverneur de Salon en 1567, a épousé le 20 mars 1555, Catherine de Remerville, dont il a eu :

1° François, rapporté ci-après ;
2° Jean de Bonfils, né en 1575, mort à Rome en 1637, protonotaire apostolique.

X. François de Bonfils, écuyer, seigneur de Perthuis, lieutenant général du prévôt de la maréchaussée de Provence, épousa en 1582, Jeanne de Pérussis, qui le rendit père de :

1° Jean, qui suit ;
2° André de Bonfils, écuyer.

XI. Jean de Bonfils, troisième du nom, eut un duel malheureux, qui le força de se réfugier à Avignon. Il obtint des lettres de grâce en 1618, et épousa le 14 juillet 1615, Marguerite de Siffredy, qui le rendit père de :

XII. Henri de Bonfils, écuyer, capitaine dans le régiment de la Ferté, en 1616, se fixa à Orange par son mariage avec Jeanne d'Arnaud, fille de François d'Arnaud et de Madeleine d'Ormans, qu'il épousa le 28 janvier 1647. Il testa le 1er novembre 1677, laissant pour enfants :

1° Pierre de Bonfils, chanoine de Saint Sauveur d'Aix ;
2° Dominique-Henri de Bonfils, capitaine au régiment de la Ferté ;
3° Anne-Thérèse de Bonfils, mariée à Pierre de Vintimille.

XIII. Joseph-François de Bonfils, écuyer, seigneur de la Grange, de Beaulieu, né le 2 septembre 1654, viguier d'Orange en 1690, obtint en 1701 un arrêt du conseil d'État qui établit sa filiation, constata son illustre origine

et le maintint dans ses priviléges de noblesse. Il épousa le 19 novembre 1683, sabeau DE RIGAUD, et testa en 1702, laissant pour enfants :

1° Joseph, qui suit ;
2° Louis-Henri DE BONFILS, chevalier, seigneur de Beaulieu ;
3° Joseph-François dont l'article suit ;
4° Et quatre filles.

XIV. Joseph DE BONFILS, seigneur de la Grange, écuyer, né le 14 août 1586, fut viguier de la ville d'Orange en 1721 et se maria le 10 novembre 1724, avec Madeleine DE LA SERRE, dont il eut :

1° Jean-François-Joseph, qui suit :
2° André DE BONFILS, dit l'abbé de Beaulieu.

XV. Jean-François DE BONFILS, qualifié marquis, capitaine au régiment de Beaujolais, viguier de la ville d'Orange, chevalier de Saint-Louis, présida en 1789 les élections de la noblesse pour les états généraux à Orange ; et périt sur l'échafaud révolutionnaire. Né le 30 avril 1727, il avait épousé le 19 mars 1764 Marie-Anne-Laurence DE GARCIN, dont il eut :

1° Joseph-François-Marie, qui suit ;
2° Paul-Marie-Eymard DE BONFILS, lieutenant-colonel de cavalerie.

XVI. Joseph-François-Marie, marquis DE BONFILS, né le 5 septembre 1765, mort en 1836, capitaine au régiment d'Auvergne, chevalier de Saint-Louis, épousa : 1° le 5 février 1785 Marie-Amable DE MÉRY DE LA CANORGUE, 2° le 21 février 1789, Marie-Aimée DE BRUYÈRES SAINT-MICHEL.

Du second lit sont issus plusieurs enfants, savoir :

1° Marie-Laurent-Hippolyte-Jean-François, marquis DE BONFILS, né le 30 novembre 1789, colonel en retraite, officier de la Légion d'honneur, officier de Saint-Louis et de Saint-Ferdinand d'Espagne, marié le 2 février 1830, avec Barbe-Sophie D'ORVAUD, dont un fils :

Hippolyte-Eugène, comte DE BONFILS, né le 18 juillet 1831.

2° Aristide DE BONFILS, sous-préfet sous la restauration, chevalier de la Légion d'honneur, marié à M[lle] de Bonnay dont il a eu deux fils ;
3° Ulysse DE BONFILS, ancien capitaine et maintenant prêtre ;
4° Amable-Laurence DE BONFILS, mariée à M. THOMASSY, conseiller à la Cour impériale de Paris ;
5° Achille DE BONFILS, aumônier de la Visitation à Paris ;
6° Théodore DE BONFILS, marié à Alexandrine DE CHAMBERAT.

BRANCHE DE BRETAGNE

La branche DE BRETAGNE, a soutenu avec éclat l'illustration de son nom, elle a fait ses preuves de noblesse lors de la recherche de 1668, et a obtenu

un jugement de maintenue le 16 décembre de ladite année; ces preuves mentionnent huit générations et entre autres :

Jean DE BONFILS, marié en 1480 à Guillemette DE BLOIS;

Gilles DE BONFILS, commandant du ban et arrière-ban du Comté Nantais en 1574 (titre original);

Jean DE BONFILS, auditeur des comptes en 1582;

René DE BONFILS, seigneur de la Porteraye, son fils;

Damien DE BONFILS, seigneur de la Porteraye, et de la Rivière qui furent maintenus tous trois en 1668.

BRANCHE DU PÉRIGORD

Cette branche a pour auteur Robert DE BONFILS, deuxième fils de Jean BONFIGLI ou BONFILS et de damoiselle DE MONCALQUIER. Elle a possédé de temps immémorial dans le ressort de Belvès et de Bergerac des fiefs et seigneuries qui attestent l'importance de sa position nobiliaire; elle avait sa sépulture dans le chœur de l'église de Belvès. Elle a fourni à l'armée et à la maison militaire de nos rois un grand nombre d'officiers distingués, et a formé des alliances avec les maisons les plus marquantes du pays, telles que celles de Vassal, d'Abzac, de Rochon, de Lescure.

Le rameau des seigneurs de la Moissie est l'aîné de la branche DE PÉRIGORD; la terre de la Moissie a appartenu à cette famille pendant plus de cinq cents ans.

Cette branche a pris également les surnoms de MONCIMIER, de MIRABEL, de LAVERNELLE, de LA BLEYNIE, de LA POUZADE, etc.

Elle a produit, entre autres personnages marquants :

Bernard DE BONFILS, mentionné parmi les gentilshommes vassaux de la terre de Lescure, dans la contestation qui existait entre Raymond II, seigneur de Lescure et Vezian son fils;

Jean DE BONFILS, seigneur de Laynal, et de la Moissie, qui commanda une des grandes compagnies que Bertrand du Guesclin conduisit en Espagne en 1365; il est cité parmi les chevaliers qui furent les compagnons fidèles de ce héros;

Jean Annet DE BONFILS, chevalier, seigneur de la Moissie, officier de grand mérite, contribua puissamment à la conquête du Roussillon, sous le règne de Louis XI;

Gaillon DE BONFILS, seigneur de la Moissie, officier du roi en 1444;

Elie DE BONFILS, capitaine au régiment de la Douze en 1620, qui obtint une commission du duc de Mayenne, sous la même date;

Mirabel-Gaillon de Bonfils de la Moissie, capitaine d'une compagnie franche, fut chargé par le duc d'Harcourt d'une expédition militaire ;

Antoine de Bonfils, seigneur de Mirabel, était garde du corps du roi, compagnie de Lorges en 1686;

N. de Bonfils de Moncimier, obtint un brevet de cornette en 1690.

François de Bonfils de la Moissie, fils du précédent, entra dans la compagnie des mousquetaires de la maison du roi en 1750, il épousa damoiselle Marie Chicou de la Moissie, dont il eut :

Jean-Annet de Bonfils, qui est entré aux gendarmes du roi et qui a laissé deux fils :

1° Emeric-Jean de Bonfils, rapporté ci-après;
2° François-Joseph de Bonfils de la Bleynie, rapporté plus bas

Emeric-Jean de Bonfils de Laverneille, a laissé deux fils :

1° Hippolyte-Jean-Annet de Bonfils de Laverneille, mousquetaire, première compagnie et officier des cuirassiers de la garde royale;
2° François-Joseph-Victor de Bonfils.

François-Joseph de Bonfils de la Bleynie, second fils de Jean-Annet, fut père des trois fils qui suivent :

1° Numa-François de Bonfils de la Bleynie;
2° Maxime Jean-Annet de Bonfils de la Bleynie;
3° Léonard-Léonce, comte de Bonfils-Lapeyrouze, substitué aux nom et titres de Lapeyrouze en 1846, ancien préfet, officier de la Légion d'honneur et commandeur de plusieurs ordres étrangers, qui a épousé Napoleone de Montholon-Semonville, fille du général de Montholon : de ce mariage sont issus trois enfants.

On trouve encore Guillaume de Bonfils, qui a épousé Françoise de Vassal, fille du seigneur de la Coste, qui fit son testament à Belvès le 10 février 1773 et dame Isabeau de Lescure-Nouillac.

RAMEAU DE LA BRANCHE DU PÉRIGORD (a Belvès)

Ce rameau, issu de la branche précédente, a pour auteur :

Antoine Bonfils de Lapouzade, qui épousa en 1740 N., dont il eut pour fils :

Antoine Bonfils de Lapouzade, né le 21 janvier 1751, juge de paix de Belvès en 1794, membre du conseil municipal, mort le 5 février 1827. Il avait épousé le 14 janvier 1779 Jeanne Servantie dont il eut le fils qui suit :

Jean-Baptiste Bonfils de Lapouzade, né à Belvès le 24 février 1793, maire de Belvès, mort en 1865. De son mariage contracté le 11 février 1828 avec Louise Boé, il a eu deux fils, savoir :

1° Jean-Baptiste-Edmond Bonfils de Lapouzade, lieutenant au 4e cuirassiers, né le 4 mars 1829 ;
2° Jean Baptiste-Oscar Bonfils de Lapouzade, conducteur des ponts et chaussées, né le 5 mai 1833.

CAMUS DE PONTCARRÉ

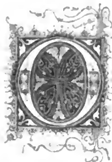
(DE PONTOI)

BOURGOGNE, LYONNAIS, ILE-DE-FRANCE, NORMANDIE,

MARQUIS DE PONTCARRÉ ET DE VIARMES;
BARONS DE BAGNOLS; SEIGNEURS DE MARCILLY, CHATILLON, SAINT-BONET, ETC.



ARMES : *D'azur, à une étoile d'or, accompagnée de trois croissants d'argent.* — COURONNE : *De Marquis.*— SUPPORTS : *Deux lions.* — DEVISE : Justitia est potentia regum.



Originaire de Bourgogne, la maison CAMUS DE PONTCARRÉ s'est divisée en deux branches principales, qui ont formé plusieurs rameaux répandus en Lyonnais, en l'Ile-de-France, en Normandie et en Orléanais; de toutes ces branches, une seule, celle des marquis de Pontcarré, subsiste encore de nos jours.

Cette maison, d'origine militaire, ainsi que le constatent les preuves de noblesse faites sous Louis XIV et Louis XV, a fourni des présidents aux Parlements de Paris et de Rouen, un grand nombre de conseillers d'Etat et de maîtres des requêtes, un évêque de Belley, ami intime de saint François de Sales, un évêque de Séez, un aumônier du roi, des chevaliers de Malte, etc., etc.

En 1367, Hugues Camus, chevalier, seigneur de Marcilly, accompagnait Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, dans la guerre qu'il entreprit pour chasser les ennemis de l'Autunois et du Nivernais.

En 1396, N. Camus, écuyer, seigneur de Marcilly, est au nombre des chevaliers qui suivirent le comte de Nevers, contre le sultan Bajazet.

La filiation suivie de la maison Camus de Pontcarré n'a pu être établie sur titres originaux qu'à partir de :

I. Nicolas Camus, écuyer, seigneur de Marcilly, capitaine et gouverneur d'Auxonne, en 1442, qui eut deux fils, savoir :

1° Perrenot Camus, écuyer, seigneur de Marcilly, capitaine et gouverneur d'Auxonne, célèbre par la belle défense qu'il fit de cette place, qu'il conserva au roi François Ier ;
2° Jean, qui continue la descendance :

II. Jean Camus, écuyer, seigneur de Marcilly, de la Roche, de Châtillon, baron de Bagnols (en Lyonnais), épousa Antoinette de Vignols, dame de Pontcarré, dont il eut :

1° Antoine, seigneur de Rivery et du Perron, auteur de la branche de ce nom (éteinte);
2° Jean, seigneur de Saint-Bonet, d'où sont issus les seigneurs de ce nom en Lyonnais (éteints). De lui descend Jean-Pierre Camus, évêque de Belley, sacré, en 1609, par saint François de Sales, dont il fut l'ami dévoué. Il a été l'un des plus grands prédicateurs de son temps, et a écrit un grand nombre d'ouvrages de morale et de controverse; il est mort à 70 ans, le 26 avril 1762;
3° Claude, baron de Bagnols et de Châtillon, trésorier général des finances à Lyon;
4° Geoffroy, qui suit:

III. Geoffroy Camus, écuyer, seigneur de Pontcarré, de Torcy, etc., entra dans la magistrature, vint s'établir à Paris et fut successivement maître des requêtes en 1573, premier président du Parlement de Provence en 1588, conseiller général des finances, membre du conseil de régence de

Louis XIII, etc., prit part pendant 50 ans, de 1570 à 1621, à toutes les négociations et à tous les événements politiques. Il a épousé damoiselle Jeanne Sanguin de Livry, dont il eut six enfants, entre autres :

IV. Nicolas Camus, chevalier, seigneur de Pontcarré, etc., auteur de la branche de ce nom, seule existante aujourd'hui; il est mort en 1645, sous-doyen du Parlement, ayant eu de son mariage, avec demoiselle Magdeleine de Pincé, les trois enfants ci-après :

1° Nicolas, qui suit ;
2° Jacques Camus, chevalier de Malte ;
3° Pierre Camus, prieur de Saint-Trojan, conseiller et aumônier du roi, mort en 1684.

V. Nicolas Camus, IIe du nom, seigneur de Pontcarré et du Bois-Pincé (en Anjou), conseiller au Parlement en 1636, épousa noble demoiselle Hélène Hallé, dont il eut, outre trois filles, deux fils : Elie, chevalier de Pontcarré, chevalier de Malte, mort en 1709, et Nicolas, qui suit :

VI. Nicolas Camus de Pontcarré, conseiller d'honneur en tous les Parlements du royaume, mourut au mois de février 1705.

De son mariage avec noble demoiselle Marguerite-Hélène Durand, sont issus :

1° Nicolas-Pierre, qui suit ;
2° Ursin Camus de Pontcarré, conseiller au Parlement, mort sans alliance en 1715 ;
3° Jeanne-Philiberte, mariée en 1697 à Etienne Bouhart de Champigny.

VII. Nicolas-Pierre Camus de Pontcarré, maître des requêtes en 1691 et premier président du Parlement de Rouen en 1703, a épousé :

1° En 1695, Marie-Anne Le Boullanger ; 2° le 16 mars 1703, Marie-Françoise de Bragelongne ; et 3° en 1706, Jeanne-Marguerite de Boivin.

Du premier lit sont issus :

1° Geoffroy-Macé Camus de Pontcarré, chevalier, seigneur dudit lieu, de Maffliers, de Monsson, de Bétemont, de Quincampoix, etc.; premier président au Parlement de Rouen, surnommé le *Père du Peuple*, par la population reconnaissante, ami du célèbre d'Aguesseau, appelé constamment dans les conseils du roi Louis XV. Il a épousé, au mois de février 1719, Marie-Anne de Jassaud, et est mort le 28 janvier 1767 ;
2° Jean-Baptiste-Elie, qui continue la descendance :

VIII. Jean-Baptiste-Elie Camus de Pontcarré, chevalier, marquis de Viarmes, seigneur de Sugy, de Belloy, etc.; maître des requêtes en 1726 ; intendant de Bretagne (1734); prévôt des marchands de Paris ; fondateur de la halle aux blés et de la bibliothèque de l'hôtel de ville, a épousé, en premières noces, en 1731, Geneviève Paumier de la Bucaille ; et, en secondes noces, Louise Raoul de la Guibourgère. Du second lit est issu :

IX. Louis-François-Elie Camus, marquis de Pontcarré, seigneur de

Viarmes, Maffliers, et d'autres lieux, conseiller du roi en tous ses conseils, président honoraire au Parlement de Paris, dernier premier président de celui de Normandie, mort en émigration à Londres en 1810.

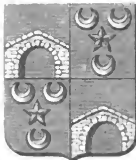
Il avait épousé : 1° Demoiselle N... DES GALLOIS DE LA TOUR, et 2° Marie-Paul DE VIENNE (1).

Du premier lit sont issus :

1° Charles, comte CAMUS DE PONTCARRÉ, mort sans alliance ;
2° Aglaé CAMUS DE PONTCARRÉ, mariée à Étienne, marquis D'ALIGRE, pair de France.

Et du deuxième lit :

1° Étienne-Jean-Baptiste-Louis-Élie, marié à Alexandrine-Marie-Pauline DE LA BOURDONNAYE, mort sans enfants ;
2° Cyprien-Joseph-Jean-Baptiste-Élie CAMUS, comte DE PONTCARRÉ, chevalier de Malte et de Saint-Ferdinand d'Espagne, chef actuel de la famille, sans postérité ;
3° Marie-Antoinette CAMUS DE PONTCARRÉ, mariée au marquis DE PONTOI (2), dont un fils qui suit :



X. Jules-Frédéric-Paul, marquis DE PONTOI-CAMUS DE PONTCARRÉ, membre et secrétaire du conseil général du département de l'Eure-et-Loir, chevalier de la Légion d'honneur, est le seul destiné aujourd'hui à perpétuer cette ancienne famille, ses trois oncles maternels n'ayant pas eu de postérité, et lui ayant transmis leur nom qu'il a été autorisé à porter par décret impérial du 25 août 1853.

Depuis cette époque, les armes de la famille sont : *Écartelé, aux 1 et 4, d'azur, à un pont d'argent*, qui est DE PONTOI ; *aux 2 et 3, d'azur, à une étoile d'or, accompagnée de trois croissants d'argent*, qui est de CAMUS DE PONTCARRÉ.

Il a épousé, le 17 septembre 1839, mademoiselle Marie-Elizabeth DENOIS, fille de M. le baron Denois, ancien consul général de France.

De ce mariage sont nés trois enfants, savoir :

1° Cyprien-Frédéric-Henry, comte DE PONTOI-PONTCARRÉ, marié en 1833, à Elisabeth-Louise-Charlotte LE GRAS DU LUART, dont :
   A. Louis-Cyprien, né le 18 août 1865 ;
2° Henry-Frédéric-Élie, vicomte DE PONTOI-PONTCARRÉ, chevalier de l'ordre des saints Maurice et Lazare, attaché d'ambassade ;
3° Étienne-Frédéric-Charles-Élie DE PONTOI PONTCARRÉ.

(1) De la famille de Jean DE VIENNE, grand amiral, en 1360.

(2) Cette ancienne famille est originaire de Montbéliard, en Franche-Comté, ville qui appartenait autrefois au Wurtemberg. Jules-Frédéric DE PONTOI, grand-père du chef actuel, était officier et aide de camp du roi de Wurtemberg. Lorsque ce prince fut dépossédé par les Français, M. DE PONTOI passa en Hollande et rentra en France en 1810.

DE CHAMBRUN

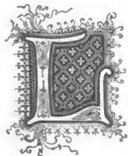
(DE PINETON)

MARCHE ET LANGUEDOC

Marquis et comtes de Chambrun; barons de Montrodat; seigneurs de Lempery, Recoulettes, Pomiers, Valadou, Soubeirane, etc.



Armes : *Écartelé, au 1 et 4, d'azur, à trois pommes de pin d'or, la queue en haut, qui est* de Pineton de Chambrun; *aux 2 et 3, d'argent, à l'aigle de sable au vol abaissé, qui est* de Grangers; *accolé : d'argent, à l'aigle de sable au vol éployé, becquée et armée de gueules, qui est des* Marquis d'Amfreville. — — Couronne : *De marquis.*



La maison DE PINETON DE CHAMBRUN, est originaire de la province de la Marche, où son existence est constatée dès le quinzième siècle. Suivant une ancienne tradition, elle serait venue d'Ecosse, et se serait établie en France, lors de la guerre des Anglais, dans les provinces au delà de la Loire. La terre et seigneurie de Chambrun, qui lui a donné son nom, est située à peu de distance d'Aubusson.

(Voyez d'Hozier, reg. V, fo 436 ; La Chesnaye des Bois, t. XI, fo 331 ; Burdin, t. II, fo 228, et de la Roque, t. I, fo 400).

Entre autres personnages marquants, cette maison a fourni des officiers généraux et supérieurs de tous grades, un gentilhomme de M. le duc d'Orléans, des chevaliers de Saint-Louis et un chevalier de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, des représentants aux états généraux, un ancien préfet du Jura, actuellement député de la Lozère.

Les preuves de Saint-Cyr faites en 1736, celles de page de la petite écurie en 1744, et le jugement de maintenue rendu le 29 janvier 1669 par M. de Bezons, intendant du Languedoc, établissent sa filiation authentique depuis :

Premier degré.

I. Jacques de Pineton, écuyer, seigneur de Chambrun, vivant en 1450, qui fut père de :

Deuxième Degré.

II. Jean de Pineton, écuyer, seigneur de Chambrun, qui a épousé le 9 octobre 1491, noble Marie Auroch, fille de Barthélemy Auroch, seigneur de Nalesche, dont il a eu :

1° Jacques, qui suit ;
2° Antoine de Pineton de Chambrun, institué légataire de 800 livres dans le testament de son père de 1529. Il eut trois enfants :
   A. Léonard de Pineton de Chambrun, écuyer, marié en 1525, avec Françoise de Vallenet.
   B. François de Pineton de Chambrun, trésorier général de la Marche.
   C. Catherine de Pineton de Chambrun, mariée à Michel Vallenet, écuyer, seigneur de Saint-Avit.

Troisième degré.

III. Jacques de Pineton de Chambrun, écuyer, seigneur dudit lieu, épousa : 1° suivant un contrat du 10 décembre 1553, Catherine Fajon, fille de Jacques Fajon, seigneur de Lempery ; 2° Catherine Borel. Ce fut à l'occasion du premier de ces deux mariages qu'il alla se fixer dans le Gévaudan.

Il eut du premier lit :

1° Pierre, qui suit ;

Et du second lit :

2° Jacques DE PINETON DE CHAMBRUN, institué légataire de son père en 1594;
3° Jacques DE PINETON DE CHAMBRUN, docteur en théologie, ministre évangélique à Orange; sa postérité existait encore à la Louisiane en 1780;
4° Madeleine DE PINETON DE CHAMBRUN.

Quatrième degré.

IV. Pierre DE PINETON DE CHAMBRUN, écuyer, seigneur de Lempery, Recoulettes, Pomiers, etc., conseiller du roi Henri IV, reçut en 1596 la commission de capitaine des château et fort de Marvejols.

Il a épousé le 4 avril 1599, Marcelline DE GRANGERS, dame de Lempery, fille et héritière de Jean de Grangers, seigneur de Larcis, dont il a eu :

1° Pierre, qui suit;
2° Charles DE PINETON DE CHAMBRUN, écuyer, enseigne de vaisseau, tué en 1664;
3° Aldebert DE PINETON DE CHAMBRUN, maintenu dans sa noblesse par M. de Bezons, en 1669, avec ses deux neveux Charles et Aldebert;
4° Brunette DE PINETON DE CHAMBRUN, mariée à Antoine DE LEINADIER DE ROCHEMURE;
5° Madeleine DE PINETON DE CHAMBRUN, mariée à Pierre D'IMBERT;
6° Suzanne DE PINETON DE CHAMBRUN, femme de noble Aimé DE BARESTAN.

Cinquième degré.

V. Pierre DE PINETON DE CHAMBRUN, écuyer, seigneur de Lempery, de Larcis, de Recoulettes, etc., bailli et gouverneur des villes et fort de la Canourgue, et de Nogaret, servit dans l'armée de Catalogne, et fut tué au siége de Lérida en 1647.

Il avait épousé le 26 février 1631, Jeanne DE SÉGUIN, fille de noble Etienne de Séguin, seigneur de Roche-Chevalier et d'Anne DE FABRI.

De cette union vinrent :

1° Charles DE PINETON DE CHAMBRUN, écuyer, seigneur de Lempery, Larcis, Recoulettes, etc., cornette de cavalerie, qui épousa le 12 mars 1676, Suzanne DE COMBEL, dont il eut deux enfants;
2° Aldebert DE PINETON DE CHAMBRUN, qui a continué la descendance;
3°, 4°, 5°, 6° Et quatre fils morts jeunes.

Sixième degré.

VI. Aldebert DE PINETON DE CHAMBRUN, chevalier, seigneur de Lempery, Larcis, Pomiers, Tarbes, Recoulettes, commandant au régiment de Chartres,

a épousé, le 19 janvier 1679, Marie Guiot, fille de Pierre et de Marie du Moulin, dont il a eu huit enfants, entre autres :

1° Aldebert, qui suit ;
2° Et 3° François et François-Placide de Pineton de Chambrun, tués tous deux au combat d'Oudenarde, en 1708 ;
4°, 5°, 6°, 7°, 8° Et cinq filles alliées aux familles de Viguelongue, de Benistan, de Ligeac, de Charbonnel et de Bourdon.

Septième degré.

VII. Aldebert de Pineton de Chambrun, deuxième du nom, chevalier, seigneur de Lempery, Recoulettes, Pomiers, Villaret, etc., major d'infanterie, gentilhomme de M. le duc d'Orléans, chevalier de Saint-Louis, de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, s'est marié le 9 janvier 1725 avec Catherine de Baud, fille d'Antoine de Baud, receveur du roi à Marvejols. Il est mort, en 1759, laissant de cette union :

1° Étienne-Trophime-Aldebert de Pineton de Chambrun, né en 1730, reçu page du roi en 1744, puis capitaine de cavalerie ;
2° Louis Claude de Pineton de Chambrun, né en 1731, sans alliance ;
3° Antoine, qui suit ;
4° Marie-Thérèse-Aldebert de Pineton de Chambrun, reçue en 1736 à Saint-Cyr, où elle est morte en 1741 ;
5° Marie-Ursule de Pineton de Chambrun, religieuse.

Huitième Degré.

VIII. Antoine de Pineton, marquis de Chambrun, baron de Montrodat, seigneur de Lempery, Recoulettes, Cenaret, gentilhomme attaché à M. le duc d'Orléans, chevalier de Saint-Louis, maréchal des camps et armées du roi, en 1784, admis aux états de Gévaudan, comme baron de Montrodat, en 1786, mort en Pologne en 1798.

Il avait épousé, le 22 avril 1772, Louise-Charlotte d'Amfreville, fille de Henri-Charles-Joseph, marquis d'Amfreville et de Suzanne de Saint-Martin.

Il a laissé de ce mariage, neuf enfants, savoir :

1° Antoine Henri de Pineton, marquis de Chambrun, né en 1773, officier au régiment de cavalerie Orléans, mort sans alliance en 1829 ;
2° Louis-Charles, qui suit ;
3° Louis-Anne-François de Pineton, vicomte de Chambrun, né en 1776, ancien colonel du 3° régiment de hussards, mort sans postérité en 1833 ;
4° Joseph-Aldebert de Pineton de Chambrun, né en 1781, aide de camp du général Baraguey-d'Illiers, mort en Russie.

5° Charles-Aldebert-Emmanuel, comte DE CHAMBRUN, auteur de la branche cadette, rapportée ci-après ;
6° Philippe-Auguste DE PINETON DE CHAMBRUN, né en 1790, officier de cavalerie, tué à la bataille de la Moskowa en 1812;
7°, 8°, 9°, et trois filles.

Neuvième Degré.

IX. Louis-Charles DE PINETON, marquis DE CHAMBRUN, né le 17 janvier 1774, colonel de cavalerie démissionnaire en 1830, chevalier de Saint-Louis, avait suivi son père dans l'émigration de 1791. Il a fait toutes les campagnes de cette époque, fut attaché comme aide de camp à monseigneur le duc d'Angoulême, et s'est marié, le 2 janvier 1829, à Virginie DE FRAMOND, fille du comte de Framond.

Deux enfants sont nés de ce mariage :

1° Charles-Adolphe DE PINETON DE CHAMBRUN, né le 11 août 1831 ;
2° Alix DE PINETON DE CHAMBRUN.

BRANCHE CADETTE

Dixième Degré.

X. Charles-Aldebert-Emmanuel DE PINETON, comte DE CHAMBRUN, né a Montrodat le 5 avril 1785, colonel démissionnaire en 1830, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis et de l'ordre de Saint Ferdinand d'Espagne, a fait avec distinction toutes les grandes guerres de l'Empire et la campagne d'Espagne en 1823. Blessé d'un coup de feu à la cuisse à la bataille d'Eylau et d'un coup de baïonnette à l'épaule au combat de Rivas en Espagne : malgré de longs services et des grades chèrement acquis à la guerre, il se retira jeune encore de la carrière militaire, lors de la révolution de 1830.

Il a épousé :

1° Le 3 décembre 1820, Perrine-Marie DE GLOS, veuve du baron de Lagrange-Montarral ; 2° Madame DE LATTRE D'AUBIGNY.

Il est mort, en 1856, laissant de son premier mariage deux fils :

1° Joseph-Dominique Aldebert, qui suit;
2° Charles-Emmanuel DE PINETON DE CHAMBRUN, né le 14 janvier 1827, capitaine au 68e de ligne, marié en 1864 à Mlle Henriette Gouy.

Onzième Degré.

XI. Joseph-Dominique-Aldebert DE PINETON, comte DE CHAMBRUN, né le 19 novembre 1821, chevalier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand et du nombre extraordinaire de l'ordre de Charles III d'Espagne, chevalier de l'ordre de Pie IX, député au Corps législatif.

Après avoir été successivement sous-préfet de Toulon, de Saint-Etienne, préfet du Jura, M. le comte de Chambrun fut élu, en juin 1857, député de la Lozère, et réélu en 1863.

Depuis son entrée au Corps législatif, M. de Chambrun s'est distingué par son travail dans les bureaux et commissions. Nous citerons notamment parmi ces dernières, celles de l'Adresse et du Budget, la Commission pour la révision de l'article 259 du Code pénal, pour les travaux de Paris, les brevets d'invention, etc.

Il a épousé, le 11 août 1853, Marie-Jeanne GODARD DESMAREST, dont il n'a pas d'enfants.

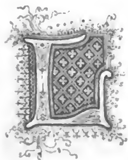
DE CHAMPORCIN

PIEMONT, PROVENCE, COMTAT-VENAISSIN ET ALLEMAGNE

BARONS DE CHAMPORCIN; SEIGNEURS DE LA JAVIE,
DE CHANDOL, DE SAINTE-COLOMBE, D'ORAISON, D'HAUTERIVE
ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *D'azur, à un cor de chasse d'or, virolé et lié du même, surmonté à droite d'une croix de Lorraine aussi d'or, et à gauche d'une épée d'argent, la pointe en haut.* — TENANTS : *Deux génies : l'un tenant une épée d'argent haute, l'autre un cor de chasse d'or.* — COURONNE : *De Baron.* — CIMIER : *Une croix de Lorraine d'or.* — DEVISE : Signo, manu, voce vinces.



LA noble et ancienne famille de **DES MICHELS DE CHAMPORCIN**, l'une des plus distinguées et des plus considérables de la noblesse de Provence, est originaire du Piémont, où elle était déjà connue au treizième siècle.

Jean MICHAELIS ou DES MICHELS, exerçait l'office de jugemage du comté de Piémont en 1296; il assista en cette qualité aux hommages et reconnaissances qui furent ren-

dus dans la ville de Démont, à Robert, fils de Charles II, roi de Naples, comte de Provence et de Piémont, en présence de Raimond des Baux, sénéchal de Provence, après la donation que le roi son père lui en avait faite, à Naples, le 20 avril 1309.

Les descendants de Jean des Michels passèrent en Provence, et leur antique noblesse de race leur fut confirmée le 20 janvier 1456, par lettres patentes de Jean, duc de Calabre, fils aîné du roi René.

La terre et seigneurie de Champorcin, possédée par eux depuis ce temps, fut érigée en fief noble en leur faveur, et exemptée de toutes taxes et impositions, et, au commencement du dix-huitième siècle, elle fut érigée *en Baronnie.*

Cette maison s'est alliée aux maisons les plus illustres et les plus renommées de la Provence et du Dauphiné, notamment celles de Baile, de Blieux, de Berillon, de Cornut, d'Agoult, de Glandevès, d'Honorati, de Grizolles, de Valbelle, de Barras, de Puget, de Félix, de Bologne, Cappisucci, de Brouchier, de Gasparis, de Guérin-Castelet, etc.

En 1700, messire Fleury des Michels de Champorcin, écuyer, demeurant à Aix en Provence, produisit un arrêt des commissaires royaux en Provence, du 5 mai 1667, et une ordonnance de M. Le Bret, intendant de cette province, en date du 13 juin 1693, dans lesquels sont énoncés des titres qui justifiaient d'une possession non interrompue des terres et fiefs de Champorcin et de la Javie, au diocèse de Digne.

Nous citerons parmi les personnages les plus éminents de cette maison :

Noble Claude des Michels, premier seigneur des terres et seigneuries de Champorcin et de la Javie, ainsi qu'il est attesté par la donation que noble Bertrand de Cornut, son beau-frère, lui fit, en 1456, de ces deux domaines ;

Noble Jacques des Michels, écuyer, seigneur de Champorcin et de la Javie, qui fut reconnu noble avec toute sa postérité, par lettres patentes de Jean, duc de Calabre et de Lorraine, datées du 20 janvier 1456, dûment enregistrées ;

Noble Pierre des Michels, auteur d'une branche qui existait encore à Digne en 1750, en la personne de Pierre des Michels d'Oraison, fils de Joseph-François Michels, seigneur d'Hauterive et d'Hortense de Glandevès;

Noble Nicolas des Michels, écuyer, seigneur de Champorcin et de la Javie, capitaine d'une compagnie d'ordonnances pour le service du roi;

Messire Honoré DES MICHELS, chevalier, seigneur de Champorcin et de la Javie, fut déclaré noble et issu de noble race, par arrêt des commissaires de Provence, rendu le 5 mai 1667, sur la représentation des titres justificatifs de sa noblesse et de sa possession de fief, sous les anciens comtes de Provence ;

Messire Henry DES MICHELS DE CHAMPORCIN, chevalier, seigneur de Champorcin, etc., né le 10 janvier 1685, gouverneur, pour le roi, de la ville d'Aix, et élu second procureur des gens des trois états du pays de Provence, le 3 décembre 1740 ;

Noble Etienne-François-Xavier DES MICHELS DE CHAMPORCIN, né le 16 septembre 1721, prieur de Roquefeuil, docteur en théologie, agrégé en l'Université d'Aix, chanoine théologal de l'église d'Arles ;

Noble Louis-Victor DES MICHELS DE CHAMPORCIN, né le 4 octobre 1724, nommé garde de marine le 1er janvier 1742, après avoir fait campagne sous les auspices de M. le baron de Murat de Saurien, capitaine de vaisseau, son oncle ;

Il prit part au combat qui se livra le 6 août 1741, à l'entrée du détroit de Gibraltar, entre trois vaisseaux de l'escadre commandée par M. le chevalier de Caylus à son retour d'Amérique, et quatre vaisseaux anglais commandés par le capitaine Barklay. Il fut ensuite enseigne et lieutenant des vaisseaux du roi ;

Noble Henry-Jacques DES MICHELS DE CHAMPORCIN, né le 20 décembre 1727, cornette de dragons dans le régiment de la reine, par brevet du 12 mai 1744, se trouva en cette qualité au siége du fort de Démont, à celui de Coni et à la bataille de Madonna del Ulmo, près Coni, donnée le 30 septembre de la même année ;

Pierre-Honoré-Thomas-Michel DES MICHELS, baron DE CHAMPORCIN, seigneur de la Javie, de Sainte-Colombe, Chandol, etc., né le 21 décembre 1716 ;

Noble Louis-Alexandre-Honoré DE CHAMPORCIN, chevalier, né le 26 avril 1766, embrassa la carrière ecclésiastique : puis il obtint une lieutenance dans le régiment de la vieille marine ;

Il servit pendant la révolution et ne quitta la France qu'après la mort du roi Louis XVI, en 1793 ; il émigra comme tant d'autres gentilshommes et servit successivement comme officier, de 1795 à 1797, dans les régiments des hussards de Salm-Kyzbarq, de Hompech et du prince de Galles, partit pour Saint-Domingue avec ce dernier régiment, et revint en France avec un congé honorable, en date du 24 mai 1797 ;

Il épousa, en Allemagne, une demoiselle D'HECVIERSBAN, et mourut à Altenbourg, capitale du duché de Saxe-Altenbourg, le 19 mai 1847;

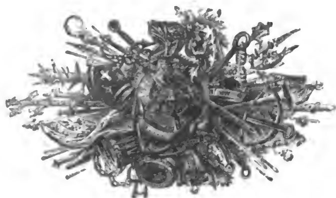
Il a eu de ce mariage :

Louis-Alexandre-Marie, chevalier, baron DE CHAMPORCIN, né le 1er août 1798, à Berlin, conseiller privé de Son Altesse Royale le prince de Reuss. Il s'est marié, en premières noces, en 1823, avec mademoiselle Louise LUDERS, fille du conseiller Lüders, à Altenbourg, mort en 1837, et de laquelle il a eu trois filles :

1° Marie-Albine DE CHAMPORCIN, née le 5 novembre 1824;
2° Anne-Constance DE CHAMPORCIN, née le 11 mars 1826;
3° Cécile DE CHAMPORCIN, née le 28 juin 1833.

Il a épousé, en secondes noces, en 1838, mademoiselle Emilie DE STRAUCH, fille de M. de Strauch, conseiller de la Cour, à Schleiz, de laquelle il a eu un fils :

Gustave-Alexandre DE CHAMPORCIN.

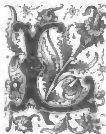


DE CHERGÉ

POITOU, LIMOUSIN, TOURAINE



ARMES : *D'azur, à la fasce d'argent, chargée de trois étoiles de gueules.* — L'ÉCU *timbré d'un casque de chevalier orné de ses lambrequins.* — DEVISE : Recte semper.



LA famille DE CHERGÉ, noble de très-ancienne extraction, qui a obtenu successivement dans les généralités de Poitiers, Limoges et Tours des ordonnances de maintenue, est originaire des confins du Loudunais, de l'Anjou et de la Touraine, où elle figure avec honneur dès l'an 1098. Un Aimericus DE CHERGÉ est témoin d'une donation faite à cette date à l'abbaye de Noyers. (*Dom Fonteneau*, t. LXXI, page 613.)

Au milieu du quinzième siècle, la famille DE CHERGÉ ne possédait plus le manoir de son nom, porté, vers 1450, dans la famille DE MAULÉON, par

Marie de Couhé, petite-fille de Jeanne de Chergé, héritière de Chergé.

Vers le seizième siècle, la famille, ou du moins une de ses branches, et la seule représentée aujourd'hui, alla s'établir près d'Angoulême, en la paroisse de Mornac, dans l'église de laquelle existe encore la chapelle seigneuriale de Chergé.

En Loudunais, la famille de Chergé comptait parmi ses alliances les plus illustres, telles que celles de Couhé de Lusignan, Hauteclaire, d'Aloigny, du Plessis-Richelieu, La Rochefoucauld, etc.

En Angoumois, elle s'est alliée aux de Jambes (ou de Chambes), aux Ribier, aux Montalembert, aux Tizon d'Argences, etc.

Le fils aîné de Jean de Chergé et de Gabrielle Tizon mourut sans hoirs mâles. Leur fils puîné, Jacques, époux en premières noces d'Antoinette Desmier (des Desmier de Chenon alliés, par les ducs de Brunswick, à la famille régnante d'Angleterre), et en secondes noces, de Jeanne Jourdain, a fait la branche dite de Villagnon, éteinte à la quatrième génération en la personne de MM. Charles-Frédéric de Chergé, en 1858, et François-Isaac de Chergé, en 1859, qui n'ont laissé que des filles.

Le petit-fils de Jacques de Chergé (Isaac-Pierre) forma la branche dite de Blanzais et de Nouaille, représentée aujourd'hui à la Fouchardière, près Civray, par Jean Baptiste, qui, de son mariage avec Suzanne Regnault de Fontaine, a quatre fils et une fille, et à Messeux, par Pierre-Charles-Isaac, qui de son mariage avec Rosalie-Hectorine Brumauld des Houlières, n'a plus qu'un fils qui habite la Fayolle, et a été marié à Mlle Pascault du Buissonnet.

La dernière branche de la famille de Chergé a été formée par Jean, fils puîné de Jacques et de Jeanne Jourdain, et elle est divisée en trois rameaux :

Le premier, représenté par François-Marie-Charles-Frédéric de Chergé, marié à Françoise-Antoinette de la Forge du Theil de Forges, sans postérité ; il habite Angoulême, où il occupe ses loisirs dans les recherches généalogiques et héraldiques, dont il est toujours le généreux dispensateur.

Le second rameau est représenté par Charles-Louis-Gilbert de Chergé, marié à Lucie de Ladmirault (cousine du général de ce nom), dont deux fils et deux filles. Il habite près Leblanc (Indre). Il est auteur d'un grand nombre de notices insérées dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, dont il a été successivement secrétaire et président, et de plusieurs publications ayant principalement pour objet la critique historique, généalogique et archéologique, entre autres les *Lettres d'un Paysan gentilhomme sur la loi du 28 mai 1858*, et les *Titres nobiliaires* qui ont eu une notoriété toute spéciale. M. de Chergé a été corédacteur avec M. Beauchet-Filleau, du *Dictionnaire des Familles nobles de l'ancien Poitou*, livre important devenu fort rare. Son frère, Auguste-André, a épousé Marie-Joséphe-Théodosée Malafosse de Coufour, de laquelle il a deux filles, dont l'aînée vient d'épouser (avril 1866) M. Jules de Voyon, qui habite le château de Lachenaud, près Bellac (Haute-Vienne).

Le troisième rameau est représenté par Charles-Auguste de Chergé, âgé de 79 ans, veuf d'Élisabeth Demardre, et par son fils Constant-Émile-Sévère de Chergé, non marié ; ils habitent près Charroux (Vienne).

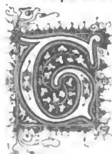
COLLIN DE GÉVAUDAN

BOURBONNAIS, TOURAINE, LORRAINE, LANGUEDOC

COMTES DE GÉVAUDAN; SEIGNEURS DES ORMEAUX, DE LA TOUCHE, DE SAINT-PRIEST, DE REILLAC EN BOURBONNAIS; DE BARISIEN EN LORRAINE ET CHAMPAGNE; BARONS DE FENOUILLET; SEIGNEURS DE ROUFFIAC EN LANGUEDOC.



ARMES, pour la branche aînée : *Tiercé en fasce, au 1, de sinople à l'aigle d'or, au vol éployé, soutenu d'un croissant d'argent; au 2, d'argent; au 3, de sable, au lion léopardé d'or.* — COURONNE : *De comte.* — SUPPORTS : *Deux lions.*



CETTE maison, originaire du Bourbonnais où elle résidait encore il y a peu d'années, et dont plusieurs branches se sont répandues en Touraine, en Normandie, en Champagne, en Lorraine, en Poitou et en Languedoc, est l'une des plus distinguées de la noblesse française, tant par ses services militaires que par ses alliances.

Sa généalogie, prouvée par titres originaux, a été

donnée au siècle dernier par La Chesnaye de Bois dans son *Dictionnaire de la noblesse*, t. XIII, et plus tard par Saint-Allais, dans le *Nobiliaire universel de France*, t. III.

Premier Degré

I. Perrinet Collin, fut anobli par le prince Jean, duc de Bourbonnais, comte de Clermont, au mois de mai 1413 par lettres enregistrées en la chambre des comptes de Moulins, ainsi qu'il résulte d'un certificat délivré le 13 juin 1511 par les officiers du duc de Bourbonnais à Jean Collin, secrétaire dudit duc, lequel fut confirmé par le roi, le 11 janvier 1512, et aussi de lettres obtenues en la chancellerie données en conséquence au bailli de Saint-Pierre-le-Moustier, le 4 septembre 1513.

Perrinet Collin épousa, en 1420, Agathe-Guigonne de Caplucque dont le grand-père fut commis par le roi de Majorque, Jacques II, à la levée de certains fiefs dans la vicomté et baronnie d'Aumelas, comprise dans le comté de Montpellier qui lui appartenait en Languedoc, ainsi qu'il appert d'une lettre patente scellée de cire blanche.

Il laissa deux fils :

1° Jean, qui suit ;
2° Gilbert Collin, écuyer.

Deuxième degré.

II. Jean Collin, Ier du nom, écuyer du duc de Bourbonnais, vivait en 1478, et obtint du même duc avec Gilbert Collin, son frère, des lettres de provisions. Il laissa pour fils :

Troisième degré.

III. Jean Collin, IIe du nom, écuyer, secrétaire du duc de Bourbonnais qui obtint des lettres en la chancellerie, à Paris, le 18 juin 1513, pour renouveler ses terriers; signées de Serre avec parafe.

Il eut deux fils :

1° Jacques Collin, qui fut secrétaire du roi en 1534, et laissa pour fils :
Raimond Collin, écuyer, juge et prévôt de la ville de Tours, dont les descendants se fixèrent dans la province de Touraine. L'un d'eux, François Collin, était conseiller du roi, à Chinon en 1510. (Titre original.)
2° Benoît, qui a continué la descendance.

Quatrième Degré.

IV. Benoît Collin, écuyer, seigneur des Ormeaux, épousa Colette Chartier, issue du célèbre Alain Chartier, secrétaire du roi Charles VI, et eut d'elle :

Cinquième Degré.

V. Olivier Collin, Ier du nom, écuyer, seigneur des Ormeaux et de la Touche, qui épousa Marguerite d'Alès, issue d'une des plus illustres familles de la province de Touraine; il eut de ce mariage deux fils, savoir :

1° Robert Collin, écuyer, seigneur de la Touche, capitaine d'une compagnie de chevau-légers, en 1548, et capitaine en chef de la ville de Tours, lequel fut député par la ville vers le roi pour conférer avec M. Ruzé d'Effiat, secrétaire d'État, pour l'établissement d'un parlement que le roi Henri IV voulait établir à Tours. Il épousa, en 1579, Renée Lempereur, dont il a laissé une nombreuse postérité, et qui s'est répandue en différentes provinces du royaume;
2° Olivier, qui a continué la descendance.

Sixième Degré.

VI. Olivier Collin, IIe du nom, écuyer, seigneur des Ormeaux, avocat en parlement, épousa, en 1536, Urianne de Roquefeuille, et eut d'elle :

1° Olivier Collin, écuyer, seigneur de la Brosse, dont on ne connaît pas la destinée;
2° Nicolas, qui suit;
3° Gabriel Collin, écuyer, mort sans postérité.

Septième Degré.

VII. Nicolas Collin, Ier du nom, écuyer, seigneur des Ormeaux, épousa Mariette de Lambertie, dont il eut trois enfants, savoir :

1° Charles, qui suit;
2° Louis Collin, prêtre;
3° Mariette Collin.

Huitième Degré.

VIII. Charles Collin, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Brosse, épousa Charlotte Dervieux, dans le Barrois, où il occupa des charges dans la robe, après son retour d'Angleterre; il eut deux fils qui ont fait deux branches, savoir :

1° Charles, qui suit :
2° Renaud Collin, prévôt d'Ancerville, dans le Barrois, qui épousa, par contrat du 28 mars 1619, Louise de Barisien, fille unique et héritière de Nicolas de Barisien, écuyer, prévôt d'Ancerville, et de Jeanne Collot. Par ce contrat, auquel assistèrent Charles Collin, IIe du nom, son frère, et Henriette de la Croix sa femme, Mariette Collin sa tante, et Louis Collin, prêtre, son oncle, il fut stipulé que les enfants qui naîtraient de ce mariage relèveraient la noblesse maternelle comme plus ancienne que la paternelle,

ainsi qu'il paraît (dit l'acte), par sentence de vérification, faite en 1480, par laquelle les Barisien sont déclarés gentilhommes de race. Il est l'auteur des Collin de Barisien, dont la généalogie complète a été donnée par Lainé, dans le tome III des *Archives de la noblesse* (1).

Cette branche avait pour représentant, au commencement de ce siècle, Charles-François-Louis Collin de Barisien, né en 1789, procureur du roi à Verdun, marié en 1826 à Jeanne de Bicquilley, issue d'une des plus anciennes familles de Toul.

Elle avait été maintenue dans son ancienne noblesse, par jugement de M Larcher, intendant de la province de Champagne du 22 février 1699, et par arrêt du conseil d'État du 5 juin 1782.

Neuvième Degré.

IX. Charles Collin, IIe du nom, écuyer, épousa, vers 1615, Henriette de la Croix, dont il eut :

1° César-Nicolas, qui suit;
2° Nicolas Collin, écuyer, auteur de la branche des Collin de Gévaudan, dont l'article viendra ci-après.

Dixième Degré.

X. César-Nicolas Collin, écuyer, marié, en 1650, à N. Derviller, fut père de :

Onzième Degré.

XI. Nicolas Collin, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Croix, qui a épousé, en 1682, Catherine-Marguerite Basset, et périt dans l'incendie de la maison qu'il habitait à Stainville, en Barrois, laissant pour fils :

Douzième Degré.

XII. Nicolas Collin, IIIe du nom, écuyer, seigneur de la Croix, qui faillit périr avec son père lors de l'incendie de leur maison, et fut sauvé miraculeusement; il fut jeté par la fenêtre, étant encore au maillot, et les assistants le reçurent dans leurs bras, sans qu'il lui arrivât aucun mal. Il épousa Madeleine Le Clerc de Maillard, dont il eut plusieurs enfants, savoir :

1° Jeanne-Charlotte Collin;
2° Marc-Antoine Collin, écuyer;
3° Marie-Madeleine Collin, mariée à Albert-François-Joseph Walgra, écuyer, seigneur de Chambelaye, créé en 1747 lieutenant-colonel et capitaine commandant des volontaires de son nom;
4° Gilles, auteur de la branche de Collin de Bar, rapporté ci-après;
5° Jean-Claude Collin, écuyer, capitaine de cavalerie hongroise, établi en Hollande.

(1) La branche de Collin de Barisien, ajoute à ses armes un écu en abîme : *d'azur, à une rose d'argent, suspendue par un lacs d'amour d'or, et trois écussons d'argent rangés en chef* qui est de Barisien.

BRANCHE DES COLLIN DE BAR

AUX INDES

Treizième Degré.

XIII. Gilles Collin, écuyer, quatrième enfant de Nicolas Collin, s'établit dans les pays étrangers, et fut père de :

Quatorzième Degré.

XIV. Louis-Nicolas Collin, écuyer et médecin de Son Altesse royale Monseigneur le duc d'Orléans, qui épousa Geneviève-Françoise Fleury de Frémicourt, de laquelle il eut entre autres enfants :

Quinzième Degré.

XV. Alexis-François Collin, écuyer, qui épousa, à Négapatam dans l'Inde, Nicolle-Catherine Cordier, veuve Rivière, de laquelle il eut :

1° André-Marie-Alexis Collin de Bar, né à Négapatam en 1753, mort en 1764 ;
2° Alexis-Gilles-Henri, dont l'article viendra ;
3° Geneviève Collin de Bar, qui épousa N. Brusse de Laborde, officier au régiment de l'île de France, morte sans enfants.

Seizième Degré.

XVI. Alexis-Gilles-Henri Collin de Bar, écuyer, né le 16 septembre 1763, procureur général nommé par le roi en 1814, près les cours supérieures de l'Inde. Il a épousé, en 1792, demoiselle Malet, fille de N. Malet, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-colonel au régiment de Pondichéry, et de demoiselle de la Salle-Marichaure.

De ce mariage sont nés :

1° Jean Collin de Bar, écuyer, né le 22 septembre 1797, officier dans les troupes de l'Inde en 1814 ;
2° Catherine-Brigitte Collin de Bar, mariée à M. Simon Wite.

BRANCHE

DE COLLIN DE GÉVAUDAN



Armes, pour la branche des comtes de Gévaudan : *D'azur, au sautoir d'argent, chargé en cœur d'une aigle de sable au vol éployé, et accompagné en pointe de trois tiges de lys d'argent mouvant de la pointe.* — Supports : *Deux aigles.* — Couronne : *De comte.*

Dixième degré.

X. Noble Nicolas Collin, écuyer, fils puîné de Charles Collin et de Henriette de la Croix, né en 1647, a épousé Marie Lombard, ainsi qu'il appert de l'acte de baptême de son fils, rapporté ci-après :

Onzième degré.

XI. Pierre-Claude-Hillaire Collin, écuyer, seigneur des Guerriers, fut

baptisé le 28 août 1645, en la paroisse de Saint-Maurice de Paray, au bailliage de Saint-Pourcain en Bourbonnais.

Il eut pour parrain Claude de Combladour, fils de messire Gaspard de Combladour, écuyer, seigneur de Brialles, et pour marraine haute et puissante dame Hillaire Prevost (copie certifiée). Il fut conseiller secrétaire du roi, en la chancellerie de la cour des Monnaies à Lyon. Il est décédé le 11 mars 1733 à l'âge de 89 ans (acte de décès certifié), laissant pour fils :

Douzième degré.

XII. Pierre Collin, écuyer, seigneur des Guerriers, conseiller secrétaire du roi, qui épousa en 1667 noble demoiselle Antoinette des Haires de Gévaudan, héritière de messire François des Haires de Gévaudan, lieutenant général des armées du roi, dont elle recueillit l'héritage, ainsi qu'il résulte d'un acte du 5 juillet 1708 (titre original). Ils habitaient alors leur maison de Gévaudan, paroisse de Saint-Agnan, au pays de Bourgogne. C'est à la suite de ce mariage que le nom de Gévaudan fut pris par la famille. Il laissa pour fils :

Treizième degré.

XIII. Messire Gaspard Collin de Gévaudan, chevalier, seigneur de Gévaudan, de Saint-Priest, la Poivrière, Reillac, du Montet, qui servit pendant 28 ans dans le régiment de cavalerie du Dauphiné, et dans les chevau légers de la garde. Il a épousé le 25 avril 1707, mademoiselle Marguerite de Badier de Verseille, laquelle avait six frères tous au service.

Ils rendirent foi et hommage au roi, en 1716 et en 1723, pour les châteaux, terres et seigneuries de Poivrière et de Saint-Priest, possédés autrefois par Louis de Bourbon, chevalier, comte de Busset, ensemble la terre et seigneurie du Montet, paroisse de Sarbanne, acquise de Marie-Anne de Saulx-Tavannes, épouse de Claude-Joseph de Digoine, chevalier, marquis du Palais (archives de l'Empire). Suivant son extrait mortuaire délivré en bonne forme, il est décédé le 8 novembre 1732, laissant de son mariage les enfants ci-après :

1° Emmanuel Collin de Gévaudan, qui après avoir été page de la chambre du roi, fut cornette au régiment de cavalerie de la Ferronaye, en 1734, et fut tué à l'âge de 22 ans, à Brescia, en Italie ;
2° Claude Joseph, qui suit ;
3° Et trois filles.

Quatorzième degré.

XIV. Claude-Joseph Collin de Gévaudan, chevalier, seigneur de Saint-Priest, la Poivrière, Reillac et autres lieux, servit pendant 25 ans, dont huit dans la compagnie des mousquetaires du roi, et dix-sept en qualité de capitaine au régiment de cavalerie de Broglie et de Lameth et fut créé chevalier de Saint-Louis (brevets et certificats de service aux archives de la famille). Il avait

épousé, en 1753, demoiselle du Buisson de Douzon, sœur de M. du Buisson, comte de Douzon, brigadier des armées du roi, commandant pour Sa Majesté en la ville de Moulins.

De ce mariage sont nés, outre deux filles, six garçons, dont quatre entrèrent au service, savoir :

1° Marie-François-Senectaire-Joseph, qui suit ;

2° Ses trois frères (dont un servit à l'armée de Condé et se retira avec le grade de colonel), servirent comme lieutenants dans le régiment du Dauphiné (infanterie) de Turenne, et du Vivarais. Deux furent chevaliers de Saint-Louis ; aucun d'eux n'a laissé de fils.

Quinzième degré.

XV. Marie François-Senectaire-Joseph Xavier-Népomucène, comte Collin de Gévaudan, entra en 1771, en qualité de lieutenant à la suite du régiment de dragons d'Orléans, lieutenant en pied en juin 1772, capitaine en 1774, capitaine en second de la compagnie de chasseurs en mai 1779, se retira avec le grade de chef d'escadron en 1789, et fut créé chevalier de Saint Louis au mois de novembre 1814. Il épousa mademoiselle de Champeaux de Saucy, dont il eut, outre le fils qui suit, deux filles, mesdames de Champeaux de Saucy et Suremain de Flamerans.

Seizième degré

XVI. Edouard Collin, comte de Gévaudan, né le 20 février 1767, a épousé en mai 1813, mademoiselle Favre de Longry, fille de M. Favre de Longry, ancien page du comte d'Artois et dernier descendant d'Antoine Favre, frère du célèbre Favre, président du Sénat de Savoie, dont le fils, non moins célèbre, Favre de Vaugelas, n'a pas laissé de postérité. De ce mariage sont nés :

1° Gustave, dont l'article suit ;

2° Une fille mariée à M. Vyau de Fontenay.

Dix-septième degré.

XVII. Gustave Collin, comte de Gévaudan, né le 26 février 1814, a épousé le 20 octobre 1840, mademoiselle Joly de Bévy, fille de M. le comte de Bévy, et petite-fille de M. de Bévy, président au parlement de Bourgogne. De ce mariage sont nés trois fils et une fille ; le second fils a été tué à Guadalajara (Mexique), le 26 octobre 1864.

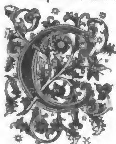
DE CORBERON

(BOURRÉE)

BOURGOGNE ET PICARDIE



Armes : *Ecartelé : au 1, d'azur, à trois gerbes d'or ; au 2, d'azur, au chef d'or, chargé trois tourteaux de gueules; au 3, de gueules, à la fasce d'argent, surmontée de de trois grelots du même ; au 4 d'argent, à la tête de maure de sable tortillée d'argent, accompagnée de trois molettes de gueules.* — **Couronne** : *de Marquis.* — **Tenants** : *Deux maures de sable, la tête tortillée d'argent.* — **Devise** : Per aspra ad astra.



ETTE famille, qui n'est établie en Picardie que depuis un siècle, est originaire de Bourgogne et fort ancienne dans cette province. Depuis l'an 1419 jusqu'à 1651, elle n'a cessé de fournir des membres au Parlement et à la Chambre des comptes des anciens ducs de Bourgogne.

Elle tire son nom de la seigneurie de Corberon, au bailliage de Nuits, qu'elle a possédée jusqu'à la révolution. Cette terre fut érigée en baronie en décembre 1700, par lettres patentes du roi Louis XIV, pour Marc Bourrée de Corberon, écuyer, seigneur de Mimande, Vaublanc Vidy-le-Brûlé, Corberon, Lessard, Laubru, etc.

Les armoiries que porte aujourd'hui la famille de Corberon ont été enregistrées à l'*Armorial général* établi en 1696. Avant cette époque, elle portait : d'azur, à trois bourrées de sarments d'or. (Voyez Palliot, Courtepée et plusieurs autres généalogistes et historiens de Bourgogne.)

Palliot a donné, en 1681, la généalogie complète de cette famille. Cet auteur établit la filiation depuis Jehan Bourrée, maître des comptes en 1450, jusqu'à Marc Bourrée, baron de Corberon. Nous donnerons plus tard *in extenso* la généalogie détaillée de cette maison ainsi que de toutes ses branches. Aujourd'hui nous nous bornerons à continuer la filiation de Palliot en la reprenant à :

I. Marc Bourrée baron de Corberon, qui épousa, en 1671, Anne Suremain de Flamerans, dont :

II. Daniel Bourrée baron de Corberon, conseiller au Parlement de Paris, marié, en 1712, à Guillemette de Breget, dont :

III Pierre Daniel Bourrée, baron de Corberon, président au Parlement de Paris, lequel épousa, en 1745, Ursule-Jacqueline Thiroux de Gerseuil, dont il eut :

1° Pierre-Philibert-Catherine, qui suit ;
2° Daniel-Marie Bourrée, baron de Corberon, mestre de camp de dragons, ministre plénipotentiaire en 1779, mort sans enfants;
3° Catherine-Marguerite Bourrée de Corberon, mariée en 1783, avec Henry-Bernard-Catherine de Sapte.

IV. Pierre-Philibert-Catherine Bourrée, marquis de Corberon, officier supérieur aux gardes-françaises, mort sur l'échafaud en 1793, avait épousé, en 1772, Anne-Marie de Nogué, dont il eut :

1° Armand-Joseph-Pierre, mort sur l'échafaud avec son père, à l'âge de seize ans;
2° Daniel-Jean-Charles qui suit.

V. Daniel-Jean-Charles Bourrée, marquis de Corberon, chef actuel de

sa famille, a épousé : 1° en 1805 Claudine-Emilie FABRE DE CHARBIN, et en deuxième noces, Lise BREFFORT.

Du premier lit sont nés :

1° Jean-Charles-Edgar DE CORBERON, chevalier de Malte, mort en 1861 sans postérité ;
2° Auguste-Thimoléon-Ernest, qui suit;
3° Aimé-Alphonse-Charles DE CORBERON, rapporté après son frère.

Et du second lit :

4° Louise-Caroline-Zoé, mariée en 1849, au baron DE MALET.

VI. Auguste-Thimoléon-Ernest BOURRÉE, comte DE CORBERON, ancien garde du corps du roi Charles X, a épousé, en 1831, Joséphine LEMERCIER DE BOIS-GÉRARD, dont il a eu :

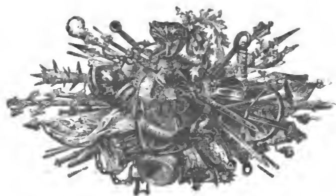
VII. Ernest-Auguste-Charles BOURRÉE, vicomte DE CORBERON, officier de hussards, marié en 1860 à sa cousine germaine Henriette DE CORBERON, dont il a quatre enfants :

Marc, Roger, Henri et Marie DE CORBERON.

SECONDE BRANCHE

VIII. Aimé-Alphonse-Charles BOURRÉE, baron DE CORBERON, député de l'Oise, a épousé, en 1838, Emilie-Marie-Françoise FEUTRIER, fille du pair de France de ce nom, dont il a trois enfants :

1° Henriette DE CORBERON, mariée avec son cousin germain, rapporté plus haut ;
2° Paul DE CORBERON;
3° Georges DE CORBERON.



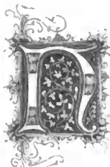
DE LA CORBIÈRE

MAINE, ANJOU ET BRETAGNE





ARMES : *D'argent, au lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules.* — COURONNE : *De Marquis.*



ous avons publié en 1857, dans le tome IV du *Nobiliaire universel* (f° 84) une notice très-succincte de la Maison DE LA CORBIÈRE, qui contient une assertion, complétement erronée, pour laquelle on nous demande une rectification.

Bien que tardive, cette réclamation est trop légitime pour que nous ne nous empressions pas d'y faire droit, et de déclarer que notre bonne foi a été surprise.

On nous a fait dire :

« La maison DE LA CORBIÈRE s'est continuée jusqu'à nos jours en deux

» branches, l'une au Maine et au Blésois, qui est celle de la BENICHÈRE ou
» par euphonie LA BEUNÈCHE puis BEUNAICHE, et l'autre en Poitou, qui est celle
» des marquis de JUVIGNÉ. »

Cette assertion est entièrement fausse, nous en avons la preuve.

Il ne faut pas confondre l'ancienne famille DE LA CORBIÈRE, qui a tenu, jusqu'en 1789, un rang élevé dans la noblesse du Maine, et dont le chef actuel est le marquis DE LA CORBIÈRE-JUVIGNÉ (Robert-François-Yves), né le 1er septembre 1785, résidant au château de la Coste par Thouars, avec celle de BEUNAICHE DE LA CORBIÈRE, qui habite le Maine et le Blésois, plus connue sous le nom seul de LA CORBIÈRE, et qui n'a aucun lieu de parenté avec l'ancienne race des LA CORBIÈRE DU MAINE.

L'acquisition et la possession momentanée d'un fief DE LA CORBIÈRE situé à Saint-Thomas de Courceriers-au-Maine, créé par un cadet de la maison DE LA CORBIÈRE, ont pu seules donner l'idée à la famille BEUNAICHE, qui n'est pas noble et n'a jamais compté parmi la noblesse, d'ajouter le nom de cette terre à son nom patronymique BEUNAICHE ou BEUNÈCHE.

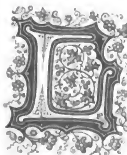


DE COSTE

QUERCY, GUIENNE



Armes : *D'azur, au lion couronné d'or, à la fasce d'argent chargée d'une rose de gueules brochant sur le lion.* — **Supports** : *Deux lions.* — **Couronne** : *De comte.*



La filiation de cette famille s'établit en ligne directe de mâle en mâle sur titres originaux à partir de : David DE COSTE, de Montauban, fils de Dominique et de demoiselle Delphine d'Olivier, de Figeac, créé docteur et avocat au parlement pour l'office de conseiller et secrétaire du roi, maison et couronne de France, en la chancellerie, près le parlement de Toulouse ; il mourut le 19 juillet 1712, revêtu de ladite charge. Il avait

épousé demoiselle DE LAVERNHE, dont il eut deux fils, qui lui survécurent et qui obtinrent des lettres de maintenue de noblesse, le 16 avril 1716, par-devant l'intendant de la généralité de Montauban. Ces deux fils, sont :

1° Dominique DE COSTE, né le 14 décembre 1684, mort à Montauban le 18 juillet 1752, revêtu des fonctions de président en la cour du présidial et sénéchal, qu'il remplissait depuis le 25 février 1722;
2° Samuel, qui suit :

Deuxième Degré.

II. Samuel DE COSTE, sieur de Lavaur, se maria à Labastide du Temple le 30 août 1717, à mademoiselle DE VIDET, fille de M. Videt et de demoiselle de Bousquet. Il mourut le 4 novembre 1726, à Saint-Félix (Haute-Garonne), chez le révérend Père Videt, où il avait été en visite, et fut enterré dans la chapelle du sépulcre de l'église paroissiale, M. le Doyen faisant l'office, accompagné du Chapitre en corps. Il a laissé deux fils, savoir :

1° Dominique DE COSTE DE LAVAUR, qui fut nommé curé d'Orgueil, diocèse de Toulouse, le 22 janvier 1749; il fit, à ses dépens, contre le mauvais vouloir du seigneur d'Orgueil, grand prieur de Malte, de grandes réparations à l'église paroissiale qui avait été détruite par les hérétiques et fit construire aussi à ses frais une chapelle, ainsi que cela est constaté sur les registres de la paroisse.
2° Augustin, qui suit :

Troisième Degré.

III. Augustin DE COSTE DE LAVAUR, se maria à Montauban le 22 janvier 1754, à mademoiselle Ducos, fille de M. Ducos et de mademoiselle de Reste, dont les parents habitaient le château de Capou, situé sur la rive droite du Tarn ; ils laissèrent deux enfants mâles, savoir :

1° Jean-Augustin DE COSTE, né à Labastide du Temple, le 24 octobre 1761 et décédé au même lieu le 10 août 1827, qui était, en 1790, officier d'infanterie au 2° régiment de Picardie, en garnison à Metz.
2° Jean-Pierre-Alexis, qui suit :

Quatrième Degré.

IV. Jean-Pierre-Alexis DE COSTE, dit le chevalier DE COSTE, né le 13 août 1763, décédé à Castelsagrat, le 21 septembre 1837, se maria à Moissac, le 12 vendémiaire an XI (4 octobre 1802), à mademoiselle Jeanne-Marie DE RAFFIN-GISCARD, fille de M. Jean-François de Raffin-Giscard, ancien maréchal

des logis des gardes du roi, chevalier de Saint-Louis et de demoiselle du Gout (1). De ce mariage sont nés :

1° Jean-Augustin-Samuel-Prosper DE COSTE, qui suit;

2° Jean-François-Joseph-Polydore DE COSTE, dont l'article viendra après celui de son frère. Ils ont obtenu tous deux un arrêt de la Cour impériale de Toulouse, du 27 juin 1864, qui rectifie leurs actes de naissance, en ce sens que le nom patronymique DE COSTE doit être précédé de la particule DE, syllabe omise sur lesdits actes à cause des lois de l'époque.

Cinquième degré.

V. Jean-Augustin-Samuel-Prosper DE COSTE, né le 25 juin 1803, officier supérieur de cavalerie, officier de la Légion d'honneur, a eu sa carrière brisée, jeune encore, à la suite des atteintes d'une attaque d'apoplexie, et s'est retiré en son château d'Andas, qu'il habite avec sa famille.

Cinquième Degré.

V. Jean-François-Joseph-Polydore DE COSTE, né le 16 septembre 1806, s'est marié à Castelsagrat le 16 août 1830, à mademoiselle Marie-Louise-Edmonde D'AUZILLIS DE LATOUR, fille de M. François d'Auzillis et de Marie-Félicité de Labesse, dont le père était porte-étendard dans les gardes du corps du roi Louis XVI, et dont les bons et longs services, soit en France, soit en émigration, lui avaient valu deux brevets de chevalier de Saint-Louis.

De ce mariage est issu le fils qui suit :

Sixième Degré

VI. Théodore-Alexis DE COSTE, résidant au château de Larou, que lui a donné son père lorsqu'il s'est marié, le 23 septembre 1861, à mademoiselle Renée-Jacqueline-Léonie DE BRIE DE THÉOBON, fille de M. de Brie, marquis de Théobon et de dame Marie-Josèphe de Fontmartin.

(1) La dame DU GOUT, grand'mère maternelle de Jean-Augustin-Samuel-Prosper DE COSTE et de Jean-François-Joseph-Polydore DE COSTE, était issue de la même famille que le pape Clément V, ancien archevêque de Bordeaux, nommé Bertrand DU GOUT, de la province de Gascogne, fils de Bernard, seigneur du Gout, de Rouillac et de Vibbandrade. (Le pape Clément V mourut l'an 1314 après avoir tenu le siége pontifical pendant neuf ans, un mois et quelques jours.) (Voir la généalogie de DU GOUT, dans le tome VII du *Nobiliaire universel de France*.)

De cette union est né :

Henri-Joseph-Clément-Jean-François DE COSTE, né le 1er janvier 1863, à Pommarèdes, commune de Castres (Gironde), dans le château de son grand-père, ancienne demeure de ses aïeux maternels, seigneurs jadis de Pommarèdes, de Liste-Saint-Georges, Beautiran, Castres, Saint-Selves, Saint-Morillon, Cabanac, de Villagrain, qui ont fourni en 1655, 1691 et 1732, trois jurats à la ville de Bordeaux, et un officier général, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.



DES CUBES DE LASCAUT

POITOU ET LIMOUSIN



ARMES : *D'azur, à un chevron d'argent, accompagné de trois cubes d'or, posés 2 et 1.* — COURONNE : *De Comte.*

ETTE famille ancienne, d'une noblesse toute militaire, est originaire du Poitou, et elle fait remonter sa noblesse, sur titres originaux, à l'année 1550. Elle peut produire, à partir du commencement du dix-septième siècle, un si grand nombre de brevets et de certificats militaires des rois Louis XIV, Louis XV, Louis XVI et Louis XVIII, qu'elle n'a rien à envier aux familles les plus illustres, comme services militaires de premier ordre.

Elle s'est alliée aux milleures maisons du Poitou et du Limousin, entre autres à celles de : du Chatenet, de Villoutreys, du Sollier, Robert de Masberthier, le Clerc de Montbazet, de Gransagne, de Laloue, de Ribereyx, de Barthon de Montbas, de Mureloz, Petit de Saint-Garey, etc.

La famille s'est divisée en deux branches, savoir :

1° La branche aînée, connue sous le nom de des Cubes du Chatenet, qui s'est continuée jusqu'à nos jours; cette branche entra en possession de la seigneurie du Chatenet, près Oradou-sur-Veyre en épousant l'héritière de cette maison, l'une des plus nobles du Poitou, dont elle porte le nom et les armes depuis près de trois siècles;

2° La branche cadette, connue sous le nom de des Cubes de Lascaux, qui s'est également continuée jusqu'à ce jour.

Nous allons donner la filiation de ces deux branches, d'après les titres originaux qui nous ont été communiqués et les documents manuscrits qui existent aux archives de M. Beauchet-Filleau.

BRANCHE DU CHATENET

I. Martial des Cubes, seigneur du Frazin et du Chatenet, épousa, en 1530, Catherine du Sollier, dont il eut deux fils :

1° Simon, qui suit ;
2° Martial des Cubes, auteur de la branche de Lascaux, rapportée ci-après.

II. Simon des Cubes, seigneur du Chatenet, a épousé, le 22 mai 1633, Marie de Villoutreys, fille d'Etienne de Villoutreys et de Françoise Hébrard. Il eut de ce mariage deux fils :

1° Martial, qui suit;
2° Léonard des Cubes, écuyer, seigneur du Breuil, dont les héritiers, demeurant en la paroisse de Cussat, élection de Poitiers, furent maintenus dans leur noblesse en 1667.

III. Martial des Cubes, seigneur du Chatenet, fut marié le 13 février 1668, avec demoiselle Marie de Montbazet, dont il a eu le fils, ci-après :

IV. Messire François des Cubes du Chatenet, écuyer, entré au service dans la maison du roi en 1712, capitaine de cavalerie en 1727, fut créé chevalier de Saint-Louis en 1738, et nommé maréchal des logis le 19 mars 1747, il prit rang de mestre de camp de cavalerie le 11 octobre 1750. Il ne discontinua pas d'être au service jusqu'au 4 octobre 1757, époque à laquelle il se retira dans ses foyers, et mourut le 23 avril 1758. Il eut de son mariage avec Françoise de Gransagne, fille de Pierre de Gransagne, écuyer, seigneur

d'Essenat, qu'il avait épousée par contrat du 1er septembre 1705, le fils qui suit :

V. Messire Simon-François DES CUBES DU CHATENET, écuyer, entré au service le 1er mars 1741, dans la compagnie des gendarmes du roi, fut nommé capitaine de cavalerie le 1er mars 1756, chevalier de Saint-Louis le 14 avril 1763, sous-brigadier, sous-aide-major le 1er février 1771, brigadier le 1er janvier 1776, fourrier-major le 6 mai 1784, porte-étendard le 1er janvier 1785, et mestre de camp de cavalerie le 1er janvier 1785.

Il a épousé, le 26 février 1759, Jeanne Charlotte DE LALOUE, fille de Jean-Philibert de Laloue, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Malleval, et de dame Marie-Anne de Ribereyx. Il a laissé de cette union trois fils, savoir :

1° Jacques-Léonard, qui suit ;
2° Charles DES CUBES DU CHATENET, officier et chevalier de Saint Louis ;
3° François DES CUBES DU CHATENET, officier et chevalier de Saint-Louis

VI. Jacques Léonard DES CUBES DU CHATENET, né le 23 novembre 1767, servit comme son père et son aïeul, avec distinction, dans les gendarmes de la garde du roi ; lieutenant en 1779, puis capitaine de cavalerie le 7 octobre 1787, il émigra en 1791 et reprit du service en 1814, jusqu'au licenciement des Compagnies rouges, époque à laquelle il prit sa retraite comme lieutenant-colonel.

Il a épousé, en février 1804, Marie DE BARTHON DE MONTBAS, fille du marquis de Barthon de Montbas et de Françoise de Fricon de Parsac.

De cette alliance sont nés les enfants, ci-après :

1° Charles-Félix DES CUBES DU CHATENET ;
2° Philibert DES CUBES DU CHATENET.

BRANCHE DE LASCAUX

I. Martial DES CUBES, écuyer, seigneur du Roule et de Lascaux, épousa Marguerite DES CUBES dont il eut :

II. François DES CUBES DU REPAIRE, chevalier, seigneur du Roule et du lieu noble de Lascaux, né le 22 août 1647, qui épousa, le 8 juin 1670, mademoiselle Catherine DE MURELOZ. De ce mariage sont nés :

1° Jean, qui suit ;
2° Charles DES CUBES, curé de Cussat ;
3° Suzanne DES CUBES, dame DE LASCAUX, qui fut mariée, en 1704, à Jean ROBERT, écuyer seigneur de Masberthier, dont une fille :
Suzanne ROBERT, mariée, le 21 janvier 1726, à François DE RIBEREIX, chevalier, seigneur de la Salle et de la Feuillade, ancien officier de cavalerie.

III. Jean des Cubes du Repaire, seigneur du Roule et de Lascaux, né le 12 février 1675, épousa, le 21 janvier 1699, demoiselle Jeanne de Sollier, dont il eut le fils qui suit :

IV. Jean des Cubes du Repaire, seigneur du Roule et de Lascaux, né le 9 février 1712, marié le 10 février 1743, à demoiselle Catherine de Shainmarthis de Kermon, dont il a eu :

V. Charles des Cubes, chevalier, seigneur de Lascaux, juge de Saint-Cyr, né le 25 décembre 1745, marié, le 19 août 1766, avec demoiselle Marie-Rosalie Marcillaud du Genest, de laquelle il a eu huit enfants, savoir :

1° Catherine-Justine des Cubes de Lascaux ;
2° Anne-Julie des Cubes de Lascaux ;
3° Laurent-Maurice des Cubes de Lascaux, né le 7 avril 1773, marié, le 23 juillet 1811, à Madeline-Thérèse Petit de Saint-Garey ;
4° Agathe des Cubes de Lascaux ;
5° Julien-Charles des Cubes de Lascaux ;
6° Madeleine-Henriette des Cubes de Lascaux ;
7° Jeanne-Dorothée des Cubes de Lascaux ;
8° Jean-Justin, dont l'article suit ;

VI. Jean-Justin des Cubes de Lascaux fut obligé de partir comme simple soldat, en 1806.

En 1814, il était parvenu au grade d'adjudant général ; mais, fidele à la cause impériale, il brisa sa carrière militaire en donnant sa démission en 1815. Il avait été nommé sur le champ de bataille, par l'empereur Napoléon Ier, chevalier de la Légion d'honneur. Il eut pour fils :

VII. Xavier-Maurice-Paul des Cubes de Lascaux, qui a épousé, le 25 janvier 1840, demoiselle Marie-Louise-Olympe Vallée, vicomtesse de Renneville, fille de M. Louis-Marie Vallée, inspecteur général des vivres de la guerre. De ce mariage est issu :

VIII. Georges des Cubes de Lascaux, né le 5 janvier 1841, entré à l'école de Saint-Cyr en 1860, qui est aujourd'hui officier dans le 11e régiment de ligne.



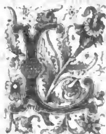
LE DANGEREUX

GUIENNE ET GASCOGNE, ILE-DE-FRANCE ET PERCHE

SEIGNEURS DE BEAUPUY, DE PUY-LAUZIT, DE COLOMERHS, D'ESTRAMIAC EN GUIENNE ; COMTES DE MAILLÉ, EN TOURAINE ; SEIGNEURS DE TOUROUVRE, DE MONTGOUBERT ET DE LESSART, AU PERCHE.



ARMES : *D'azur, à un lion d'or, surmonté d'un lambel d'argent.* — SUPPORTS : *Deux lévriers.* — COURONNE : *De comte.* — DEVISE : In periculo fortis.



LES auteurs héraldiques les plus estimés considèrent la famille LE DANGEREUX comme étant d'extraction chevaleresque et l'une des plus anciennes et des plus distinguées de la province de Guienne, dans laquelle étaient situées ses principales seigneuries.

Cette famille réunit à une ancienneté de près de six cents ans, des distinctions qui n'ont été le partage que d'un petit nombre de familles privilégiées.

Ses alliances ont été constamment prises dans les maisons les plus illustres de la noblesse française; deux d'entre elles jettent sur cette ancienne race un lustre exceptionnel; l'une contractée, en 1553, avec une fille de la maison de Roquelaure, la sœur même du célèbre maréchal de Roquelaure, et l'autre, en 1610, avec une fille de l'illustre chancelier Hurault de Chiverny.

Le nom de cette famille est orthographié de différentes manières dans les chartes, ainsi que dans les principaux auteurs héraldiques qui se sont occupés de son histoire, entre autres le P. Anselme dans son *Histoire généalogique des grands officiers de la Couronne*, t. III, f°s 639 et 859, t. VI, f°s 5 et 8, et de Courcelles dans son *Histoire généalogique des pairs de France*, t. I et IV. On le trouve écrit indistinctement dans les titres originaux et dans les principaux auteurs héraldiques LE DANGEREUX, DANGEREUX, DE DANGEREUX, DANGEROUX, DANGERANT et même DAUGERANT.

Cette famille, s'est divisée en trois branches principales :

1° La branche aînée des DANGEREUX DE BEAUPUY, comtes de Maillé, laquelle s'est éteinte au commencement du dix-huitième siècle.

2° La branche de DANGERANT, au pays Chartrain, qui s'est éteinte vers 1400.

3° Et la branche des LE DANGEREUX, seigneurs de Tourouvre, de Montgoubert et de Lessart au Perche, qui s'est continuée jusqu'à nos jours.

A toutes les époques, les seigneurs de cette maison ont pris une part glorieuse dans les guerres dans lesquelles la France était engagée, et ont occupé des fonctions élevées dans l'Etat.

Au nombre des illustrations qu'elle a produites, on doit citer : un exécuteur testamentaire du roi Louis le Hutin, en 1316; un chevalier banneret en 1348; un évêque de Chartres, puis évêque et comte de Beauvais et pair de France en 1368; un conseiller des hospices au parlement de Paris en 1530: plusieurs gardes du roi en 1599; un gentilhomme de la chambre du roi en 1609, un capitaine d'une compagnie des gardes du roi en 1640; des capitaines de cavalerie; des chevaliers de Saint-Louis, etc.

En outre des fiefs et seigneuries de Puy-Lauzit, de Colomeriis, de Lenussac et de Beaupuy, cette maison eut en sa possession, par suite de son alliance avec la maison Hurault de Chiverny, le comté de Maillé, qu'elle vendit en 1619 au célèbre favori du roi Louis XIII, Charles d'Albert de Luynes, qui le fit ériger en duché-pairie la même année.

Suivant la plupart des auteurs héraldiques, d'accord avec les documents historiques, le premier seigneur connu du nom de LE DANGEREUX est Guilhem DANGEREUX, écuyer, qui vivait en l'année 1270, et à partir duquel s'établit sans interruption la filiation authentique sur titres originaux et documents conservés, partie dans les archives de la famille, partie dans les dépôts publics.

BRANCHE AINÉE

Premier degré.

I. Guilhem DANGEREUX, écuyer, seigneur de Puy-Lauzit, vivant en 1270 eut trois fils :

1° Bertrand, qui continua la descendance ;
2° Jean DANGEREUX ;
3° Hugues DANGEREUX ou DANGERANT, vivant en 1316, auteur de la seconde branche établie au pays Chartrain.

Deuxième degré.

II. Bertrand DANGEREUX, écuyer, seigneur de Puy-Lauzit, assista avec les nobles du comté d'Armagnac aux grandes assises tenues à Foix en 1395 ; il épousa noble demoiselle N. DE FARGUES dont il eut deux fils, savoir :

1° Jean qui épousa demoiselle Marie DE BERNAC, et continua la branche ainée;
2° Guillaume LE DANGEREUX, auteur de la troisième branche établie au Perche. Cette branche, la seule qui se soit continuée jusqu'à nos jours, nous occupera exclusivement.

Nous nous contenterons de citer, pour mémoire, les alliances de la branche ainée avec les familles de Navailles, de Nogaret de la Valette, de Béon, de Comminges, de Luppé, de Roquelaure, Hurault de Chiverny, de Montlesun, etc., etc.

En 1671, Armand-Michel DANGEREUX, seigneur de Beaupuy, d'Estramiac et comte de Maillé, colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, épousa noble demoiselle Jeanne DE LANCRY, qui le rendit père d'une fille unique, Marie-Louise DANGEREUX DE BEAUPUY, née en 1677, mariée en 1694 à Armand-Jules

de Bar, en la personne de laquelle s'éteignit la branche aînée de la famille Le Dangereux.

SECONDE BRANCHE

AU PAYS CHARTRAIN.

Les recherches les plus rigoureuses n'ont pu faire découvrir pourquoi cette branche avait modifié, en arrivant dans le pays Chartrain, son nom de Dangereux en celui de Dangerant; malgré cette différence d'orthographe, il est incontestable que cette branche appartient bien à la famille de Dangereux de Beaupuy.

Le premier auteur de cette branche est Hugues Dangerant ou Dangereux, chevalier, frère de Guilhem Dangereux mentionné au premier degré de la filiation, et l'un des exécuteurs testamentaires du roi Louis le Hutin en 1316.

Cette branche, qui s'éteignit en 1450, eut pour représentant le plus illustre : Jean Dangereux ou Dangerant, évêque et comte de Beauvais, pair de France. président en la chambre des comptes de Paris, qui avait été élu évêque de Chartres, étant doyen de cette église en 1360. — Il mourut à Paris le 24 janvier 1374.

TROISIÈME BRANCHE

Seigneurs de Montgoubert, de Tourouvre, de Lessart, au Perche.

Cette branche, la seule qui se soit continuée jusqu'à nos jours, eut pour auteur :

Guillaume Le Dangereux, écuyer, formant le troisième degré de la filiation, vivant en l'année 1360, deuxième fils de Bertrand Dangereux, et petit-fils de Guilhem Dangereux, mentionné plus haut, et premier auteur connu de la famille.

Cette branche s'est alliée directement à des familles nobles occupant un

rang distingué dans la noblesse, et notamment à celles de Brismonthier, le Gallois, de Bras-de-Fer, de Grillet, Le Myre, de Marescot, de Bienaye, de Lespée du Fay, du Buisson du Parc, etc., etc.

En 1666, lors de la vérification des nobles en la généralité d'Alençon, par M. de Marle, conseiller du roi, intendant de justice, Noël Le Dangereux, fils de messire Olivier Le Dangereux, chevalier, seigneur de Montgoubert, et de noble demoiselle Anne de Marescot, renonça à la qualité de noble que ses ancêtres avaient toujours portée depuis le treizième siècle. La prétendue renonciation, inscrite dans le ms. 182, à la bibliothèque de Rouen, est tout simplement une forclusion, car Noël Le Dangereux n'avait point produit; il fut inscrit d'office.

Les bornes restreintes de cette notice ne nous permettant pas de donner la filiation détaillée de tous les membres de cette famille, après avoir succinctement énoncé les différentes phases par lesquelles elle a passé, et ses principales alliances, nous nous bornerons à rapporter sa filiation seulement depuis le dernier siècle, et à partir du quatorzième degré.

Quatorzième degré.

XIV. Thomas Le Dangereux, écuyer, sieur de Lessart, né en 1717, épousa à Falaise, en 1757, Marie-Jeanne Gourdel de Loches, fille de Pierre Gourdel, sieur de Loches, et de Jeanne Rossignol. Ayant partagé avec son frère Nicolas-Marin Le Dangereux de la Chauvinière, la succession paternelle, il devint, en 1789, par brevet de Louis-Stanislas-Xavier, duc d'Anjou et d'Alençon, propriétaire des greffes d'Argentan et d'Ecouché. De son mariage avec Jeanne Gourdel de Loches sont issus huit enfants, dont quatre seulement ont continué la descendance, savoir :

1° Thomas, qui suit;

2° Pierre-Etienne-Alexandre Le Dangereux; marié à Cléray, le 25 novembre 1788, avec Louise-Nicole Langlois de Saint-Denis;

3° Frédéric-Auguste Le Dangereux; qui s'est marié à Falaise, le 19 octobre 1812, avec Rosalie-Jeanne-Gabrielle André de la Fresnaye: De ce mariage vinrent :

A. Frédéric-Eugène Le Dangereux, né le 16 novembre 1813, mort au mois de septembre 1826;

B. Maxime-Auguste Le Dangereux, né le 17 avril 1815.

4° Armand-Riel Le Dangereux, marié à Cléray, le 12 janvier 1796, avec Louise-Ferdinande de Gouhier.

Quinzième Degré.

XV. Thomas Le Dangereux, écuyer, né en 1759, épousa à Bray, le 3 juin 1794, Louise-Françoise-Victoire du Buisson du Parc; il fut sous l'empire

fournisseur des haras impériaux, et, à la Restauration, nommé maire de Mortrée. Il est mort à Bray en 1833, laissant de son union avec mademoiselle du Buisson du Parc :

1° Thomas-Jean-Boniface, qui suit;

2° Adolphe-Emmanuel Le Dangereux de Bray, né à Bray en 1798, ancien garde du corps du roi, marié en 1834 à Mlle Henriette-Elisabeth Pichon-Boishébert, fille de M. Pichon-Boishébert et de Henriette Neveu de Preaux, fille du baron de Preaux, mort en émigration.

De ce mariage, est né un fils :

Victor-Henri Le Dangereux de Bray, né à Sées le 11 février 1839;

3° Louis-Auguste Le Dangereux, né à Bray en 1802, marié à Orbec, en 1828, à Mlle Marie Aglaé Hauvel.

De ce mariage, est née une fille :

Marie-Emilie Le Dangereux, née le 12 décembre 1829.

Seizième degré.

XVI. Thomas-Jean-Boniface Le Dangereux, né à Bray en 1796, fut maire de Sainte-Honorine-la-Guillaume, canton de Putanges; il a épousé, dans le mois d'août 1826, demoiselle Eléonore-Clémence Le Bourgeois, dont il a un fils :

Thomas-Charles Le Dangereux, né à Falaise le 4 octobre 1828.

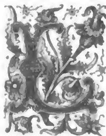


GAUSSEN

GUIENNE ET GASCOGNE, PERIGORD, SUISSE ET ANGLETERRE



ARMES : *D'azur, à une fasce d'or, accompagnée en chef de trois abeilles d'argent, et en pointe, d'une brebis du même, passant sur une terrasse de sinople.* — SUPPORTS : *Deux lions.* — COURONNE : *De Comte.*



E nom de **GAUSSEN** ou **GAUCEIN** est celui d'une des maisons les plus anciennes de la noblesse de Guienne, ainsi qu'en font foi les chartes originales et les historiens de cette province.

Le premier auteur connu de cette famille est GUILHEM GAUCEIN ou GAUSSEN, vivant en 1399, lequel figure dans une charte délivrée à Bordeaux, sous le règne de « très-

excellent prince» Richard, roi d'Angleterre et de France, par laquelle on voit que Ramon Borne, de Curton, seigneur de Branyen, vendit, suivant la coutume de Bordeaux, à noble Itey de Châles le fief de Blanque, attenant au fief de Guillem Gaucein.

La maison DE GAUSSEN a fourni un grand nombre de personnages marquants, entre autres ceux dont l'énumération va suivre, et qu'il n'a pas été posssible de rattacher à la filiation générale qu'on lira plus loin.

Jean DE GAUSSEN était, en 1440, trésorier général de la sénéchaussée de Carcassonne, et rendait les comptes pour le roi en cette qualité.

En 1487, Ramon DE GAUSSEN et Bertrand de Luppé, écuyers, firent un accord au sujet des biens à eux délaissés, par leur oncle maternel, Jean de Marignac.

, Jean DE GAUSSEN, écuyer, épousa en 1522, à Bordeaux, noble damoiselle Marie-Madeleine DE MOURGUES.

Fn 1578, Isaac DE GAUSSEN, écuyer, conseiller au parlement de Guienne, fut, avec MM. de la Chassagne, président, et de Gourgues, conseiller en la même cour, député par le parlement pour complimenter Michel Montaigne, écuyer, lorsque ce dernier fut nommé maire de Bordeaux.

En 1627, Jacques GAUSSEN, écuyer, servait dans le régiment des gardes du corps du roi, ainsi qu'il appert du rôle original de sa compagnie, fait à Alais, en Languedoc, le 24 juin 1629.

Parmi les gentilshommes de Guienne, servant dans cette compagnie, on remarque Charles de Boursault, sieur de Viantais; le capitaine Antoine de Montaigne, François d'Espagne, Charles de Vieilcastel, Léonard de Madouze, Antoine de Lesparron, etc.

Son frère, François GAUSSEN, écuyer, servait en la même qualité dans la compagnie du duc d'Epernon, ainsi qu'il résulte du rôle original passé à l'île de Ré, le 24 février 1629, où elle tenait garnison, quelques mois aprés le siége de la Rochelle, qui eut lieu, comme on sait, en 1628.

Pierre GAUSSEN, écuyer, valet de chambre ordinaire du roi, épousa, en 1669, Françoise LE MAITRE, dont il eut un fils :

Pierre GAUSSEN, écuyer, qui succéda à son père dans ses fonctions de valet de chambre du roi et de la reine, en 1734, époque à laquelle il contracta une rente viagère avec les échevins de la ville de Paris.

Ces deux personnages doivent appartenir à un rameau qui était venu se fixer à Paris.

Et enfin le chevalier DE GAUSSEN, le doyen des diplomates français, mort en 1843, qui rendit de grands services à la monarchie française. Nous donnerons plus loin sur sa vie des détails qu'on lira sans doute avec quelque intérêt.

La famille GAUSSEN a formé cinq branches principales :

1° La branche aînée, originaire de Lunel, de laquelle sont sorties toutes les autres branches ;

2° La seconde branche, établie à Montpellier ;

3° La troisième branche, à Genève ;

4° La quatrième branche, également à Genève ;

5° Enfin, la cinquième branche, qui réside actuellement dans le Périgord, près Bergerac.

La filiation de ces diverses branches a été établie authentiquement sur titres originaux ; mais, par suite de l'insuffisance des registres de l'état civil, qui ont été dispersés ou lacérés, pour la plupart, pendant les guerres de religion qui ont ravagé particulièrement tout le bas Languedoc, il n'a pas été possible de la faire remonter au delà de Louis GAUSSEN, vivant en 1550, qui forme le premier degré.

FILIATION

I. Louis GAUSSEN, écuyer, a épousé le 15 mai 1564, Jeanne NOGARET, de la famille de Nogaret de Gigord, de Montpellier, et il a eu de cette union le fils qui suit :

II. Jean GAUSSEN, écuyer, s'est marié en premières noces en 1589, avec Mlle BARTHÉLEMY ; et en secondes noces, en 1596, à demoiselle N. TROSSELLE, d'une famille noble de la généralité de Montpellier. Du second lit sont issus :

1° Pierre, qui suit ;
2° Françoise GAUSSEN, mariée à N. VITIS.

III. Noble Pierre GAUSSEN, a épousé, en 1635, Isabeau PEISSONNIÈRE, dont il a eu :

1° Jean, dont l'article suit ;
2° Pierre, auteur de la seconde branche, rapportée ci-après ;
3° Isabeau GAUSSEN, mariée avec M. PAUL, avocat.
4° Françoise GAUSSEN, mariée à M. DE NICOLE, correcteur en la cour des comptes de Montpellier.

IV. Noble Jean Gaussen, venu de Lunel à Genève, testa le 10 juin 1729; il avait épousé noble Marguerite ou Marie Bosanquet, de la famille noble de ce nom, éteinte en France, et dont une branche réside actuellement en Angleterre. (Voir sa notice dans le *Livre d'or de la Noblesse*, t. III), et il a laissé de cette union, six enfants, savoir :

1° François Gaussen, émigré à Londres, mort en 1744, sans avoir été marié;
2° Paul, qui a continué la descendance;
3° David Gaussen, mort à Genève avant 1786, sans avoir eu d'enfants de son mariage avec Madeleine Barthélemy, de Lunel;
4° Pierre Gaussen, marié à Londres avec D^lle Mollet, mort à Genève sans postérité avant 1786;
5° Jean Gaussen marié à Anne Dumas dont il a eu cinq enfants :
A. Jacques Gaussen, marié à D^lle Chauchon ;
B. et *C*. Pierre et David Gaussen, morts sans avoir été mariés ;
D. Jean Gaussen, qui a épousé D^lle Elisabeth Reynard, dont il a eu :
AA Jean-DavidGaussen, marié avec D^lle Priveret ;
BB. Jean Gaussen, marié avec D^lle Marie Violars.
E. Une fille, mariée avec M. Lovat, décédée sans enfants,
6° Isabeau Gaussen, mariée à M. Plantier, de Montpellier.

V. Paul Gaussen, résidant à Genève, testa le 11 décembre 1773, et mourut dans cette ville en 1774; il avait été reçu bourgeois de Genève e 8 octobre 1725. Il a eu de son mariage avec Catherine Valat, veuve de noble Jacques Vial de Beaumont, les enfants ci-après :

1° Jean Pierre, qui a continué la descendance;
2° David-François Gaussen, auteur de la troisième branche, dont l'article viendra après la deuxième branche;
3° Jacques Gaussen, reçu bourgeois de Genève, le 8 octobre 1725, mort sans alliance ;
4° Paul Gaussen, propriétaire du domaine de Boudigny, mort en 1807, sans postérité, a épousé : 1° Jeanne, fille de Harry Forbes, écuyer d'Aberdeen, en Écosse; 2° Géorgine-Françoise-Élisabeth de Chapeau-Rouge, fille de noble Jean-Jacques de Chapeau-Rouge, conseiller;
5° François Gaussen, mort sans enfants.

VI. Jean-Pierre Gaussen s'est établi à Londres, où sa grande expérience des affaires lui valut le poste éminent de gouverneur de la Banque d'Angleterre, qu'il administra pendant trente-cinq ans.

Il a épousé en 1755, Anne-Marie Bosanquet, fille de Samuel Bosanquet, esquire de la Forest-House, seigneur du manoir de Low-Hall, comté d'Essex.

Il est mort le 20 novembre 1788, laissant de ce mariage cinq enfants, savoir :

1° Samuel Robert, qui suit ;
3° Paul Gaussen;
3° Pierre Gaussen;
4° Marie Gaussen, mariée avec M. Richard Whittingam, vicaire de Potton, comté de Bedford;
5° Jane Gaussen, mariée avec Guillaume Franks, esquire.

VII. Samuel-Robert Gaussen, esquire de Brookman's Park, comté d'Hertford, grand shérif du comté d'Hertford, membre du Parlement, né le 28 février 1759, a épousé le 26 juillet 1783, Eliza Bosanquet, fille de James Bosanquet, esquire de Broxbournbury et d'Elisabeth Hanbury, née le 31 mai 1762, morte le 30 janvier 1798.

Il est mort le 16 août 1812, laissant de cette union les enfants rapportés ci-après :

1° Robert-Samuel, qui suit ;

2° Peter Gaussen, capitaine de la garde de Cold-Stream, né le 18 octobre 1785, mort le 10 octobre 1808;

3° Armitag Gaussen, né le 30 avril 1791, mort en juillet 1859, qui a épousé Sarah, fille de l'amiral Sotheby ;

4° Guillaume Gaussen, qui a épousé la fille aînée de Samuel Bosanquet, esquire de la Forest-House, comté d'Essex ;

5° Élisa-Susannah Gaussen, mariée à Jacques Whatmann, esquire, née le 10 avril 1787, morte le 9 mars 1864 ;

6° Harriet Gaussen, née le 30 janvier 1795, et mariée au colonel Best.

VIII. Samuel-Robert-Guillaume Gaussen, esquire de Brookman's-Park, comté d'Hertford, né le 11 avril 1788, a épousé en septembre 1813, Cecilia, fille de Guillaume Franks, esquire.

Il est mort en mai 1828, laissant de cette union les enfants ci-après :

1° Robert-Guillaume, qui suit ;

2° Frédéric-Charles Gaussen, né le 24 mai 1816, marié en 1852, à Létitia, fille aînée d'Alfred Chapman, esquire, dont il a eu :

A. Alfred Gaussen, né en 1855;

B. Alice Gaussen ;

C. Guillaume-Hay Gaussen, décédé.

3° Guillaume-Auguste Gaussen, capitaine de Lights'Dragons, né en octobre 1818, mort en juin 1837.

IX. Robert Guillaume Gaussen, esquire de Brookman's-Park, comté d'Hertford, né le 7 juillet 1814, a épousé le 11 août 1841, Elisabeth Christian, fille de Jacques Casamayor, écuyer, morte le 23 juillet 1864. Il a eu de ce mariage :

1° Robert-George Gaussen, lieutenant dans la garde royale (grenadiers), né le 14 juin 1843 ;

2° Casamayor-Guillaume Gaussen, né le 3 janvier 1845.

SECONDE BRANCHE

A MONTPELLIER

IV. Noble Pierre Gaussen, second fils de Pierre Gaussen et d'Isabeau

Peissonnière, a épousé demoiselle N... MASSIA, d'Aigues-Mortes, famille noble de la généralité de Montpellier, dont il a eu :

1° Pierre, qui suit ;
2° Suzanne GAUSSEN, mariée avec N. MENARD.

V. Pierre GAUSSEN, écuyer, capitaine dans le régiment d'Auvergne, a épousé N. DUMAS, dont il a eu quatre enfants, savoir :

1° David, qui suit ;
2° Pierre GAUSSEN, lieutenant du roi à Avannes, sans alliance ;
3° Suzanne GAUSSEN, mariée à M. PEIRET, d'Aigues-Mortes ;
4° Charlotte GAUSSEN, morte sans avoir été mariée.

VI. David-Dumas DE GAUSSEN, écuyer, capitaine dans le régiment de Limousin (infanterie), a épousé demoiselle Isabelle MÉNARD, dont il a eu trois enfants, savoir :

1° Pierre-Jean-François, dont l'article suit ;
2° N. DE GAUSSEN, qui servit avec distinction dans le régiment de Navarre ;
3° N. DE GAUSSEN, mariée au général de MASSIA, issu d'une des meilleures familles du Languedoc.

VII. Pierre-Jean-François-Dumas DE GAUSSEN, né à Lunel (Hérault), le 27 juillet 1747, et baptisé le 29 du même mois, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, fut chargé, par Louis XVIII, de missions diplomatiques importantes en Suède et en Allemagne, et s'en acquitta avec la plus grande distinction.

Voici en quels termes le *Moniteur universel* du 1er avril 1843, rend compte de sa mort :

« Le doyen des diplomates français, M. Jean-Pierre-François DE GAUSSEN, chevalier de Saint-Louis et de l'ordre de l'Etoile polaire de Suède, est décédé à Paris, à l'âge de 96 ans, le 24 mars 1843. Sa belle et forte constitution a longtemps lutté contre la mort, et il ne s'est éteint qu'épuisé par les plus cruelles souffrances. Sur la fin de sa maladie, conservant au milieu de ses vives douleurs autant de présence d'esprit que de résignation religieuse, il avait répondu à quelques amis qui l'interrogeaient, qu'un mot de plus serait un mot de trop. Cruel silence avant-coureur de celui que les morts ne rompent jamais.

» Les nombreux amis qu'il avait conservés malgré son obscurité volontaire, ont été douloureusement émus de sa perte. M. le comte de Lovenhielm, ambassadeur de Suède, est venu rendre hommage à la mémoire d'une vieille amitié qui avait précédé la révolution française. M. Désaugiers, ancien directeur au ministère des affaires étrangères ; M. le général Thiébaud, et plusieurs membres du corps diplomatique, ont assisté au convoi funèbre.

» M. de Gaussen laisse un nom historique dans la diplomatie française un nom honorablement attaché à la paix de Teschen du 13 avril 1779. Il était alors, à Berlin, simple secrétaire de légation, lorsque sa bonne fortune voulut que le représentant de la France, le marquis de Pont, lui laissât la responsabilité de nos relations avec la Prusse. C'est alors que le jeune chevalier de Gaussen débuta comme voudrait finir un diplomate consommé. Mais laissons parler M. R. Thomassy, à qui le chevalier de Gaussen aimait à raconter l'histoire de ses succès diplomatiques, et qui, sur le bord de sa tombe, nous a rappelé les principaux traits de sa vie.

» Dernier et vénérable représentant de l'ancienne diplomatie française, M. de Gaussen était né, en 1747, à Lunel, en bas Languedoc. Préparé de bonne heure sous le patronage de M. le duc de Nivernais à la carrière qu'il devait honorer, il n'avait que 31 ans quand il se trouva chargé des intérêts de la France auprès du grand Frédéric, quand il conçut à Berlin et fit adopter à Versailles le projet de l'importante paix de Teschen.

» L'électeur de Bavière était mort, et les prétentions de Joseph II, nouvel empereur, se trouvaient en lutte flagrante avec celles de Frédéric. Aussi prompt que les circonstances étaient nouvelles, M. de Gaussen écrit à la hâte à son gouvernement : « Les deux adversaires sont en présence » mais l'un est bien vieux et a beaucoup de gloire à conserver ; l'autre, bien jeune, est sans doute avide d'en acquérir, autant qu'il est incertain du succès contre un grand capitaine. Tout est prêt pour la lutte, mais les deux princes regardent de tous côtés. C'est un tiers qui vient les séparer. C'est alors que la France se mit dignement sur le pied de la neutralité armée et proposa la médiation à Frédéric qui l'accepta, et à Joseph II, qui n'osa la refuser. La paix de Teschen cimenta du même coup nos bonnes relations avec le continent, et la France, déployant aussitôt sur mer toute son énergie, ne tarda pas à faire triompher la liberté américaine.

» Quant à M. de Gaussen, honoré de la confiance du grand Frédéric, il compta autant d'amis que de compatriotes dans la colonie française de Berlin, où les hommes les plus éminents se donnaient alors rendez-vous. Envoyé plus tard à Stockholm, il y poursuivit avec le même succès des négociations importantes, dont plusieurs avaient pour objet d'introduire dans le droit des gens les principes français sur la navigation des neutres à la liberté des mers. Il s'occupait, d'un autre côté, à rendre la Suède de plus en plus accessible et bienveillante à notre commerce, quand survint l'assassinat de Gustave III. C'était une perte pour la France, et une perte irréparable, car l'amitié du nouveau roi pour notre représentant allait infailliblement céder à ses antipathies politiques pour la révolution française. Tout ce que put faire alors M. de Gaussen, fut de prolonger, avec une incroyable habileté, la neu-

tralité de la Suède, et c'est, en effet, grâce à lui, que cette ancienne alliée de la France fut la dernière à se déclarer contre nous.

» Mais le temps de l'ancienne diplomatie n'était plus, la guerre était partout. Une France nouvelle et aussi inconnue à elle-même qu'à ses ennemis se révélait au monde étonné. Napoléon y réhabilitait le pouvoir à force de gloire, et, pour réhabiliter aussi notre passé, il remontait jusqu'à Charlemagne, le seul homme qui pût être à la fois son aïeul et son égal par le génie.

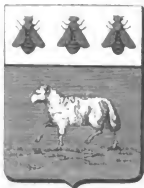
» C'est à l'époque de cette restauration sociale que M. DE GAUSSEN rentra dans le corps diplomatique. Héritier des anciennes traditions, il en appliqua la prudence et la fermeté aux notions nouvelles du droit européen, et depuis lors ses services furent constamment appréciés par ses collègues comme par les divers ministres qui se sont succédé aux affaires étrangères. Toutefois, l'obscurité où il se plaisait de nos jours, a permis de lui ravir trop souvent le titre qui lui tenait le plus au cœur et qui n'appartenait qu'à lui seul, celui de doyen de nos diplomates.

» Qu'il nous soit donc permis de lui restituer en ce moment suprême, car il était beau d'être le vétéran presque centenaire de cette diplomatie française où le sentiment de l'honneur ne s'est jamais altéré, et qui, toujours le front levé pour rendre hommage à la justice, peut également répondre à Dieu par sa conscience et aux hommes par ses succès. »

Le chevalier DE GAUSSEN est mort sans avoir été marié et sans laisser d'enfants.

TROISIÈME BRANCHE

A GENÈVE



ARMES : *D'azur, à la brebis d'argent, passant sur une terrasse de sinople ; au chef d'argent, chargé de trois abeilles de gueules.*

VI. David-François GAUSSEN, né à Genève, le 21 février 1725, adjoint au

Conseil des Cinq-Cents en 1791, épousa Louise-Marie Durade, fille de Jean Durade et de Jeanne Agier, dont il eut :

1° Jean Gaussen, mort sans enfants;
2° Georges-Marie, qui a continué la descendance ;
3° François Gaussen, qui a formé la quatrième branche, rapportée ci-après.

VII. Georges-Marie Gaussen, adjoint au Conseil des Cinq-Cents en 1791, fut député au Conseil représentatif en 1836. Il a épousé Antoinette-Jeanne Pucrari, fille de noble Marc-Alexandre Pucrari, conseiller secrétaire d Etat, et d'Anne-Charlotte de Chapeau-Rouge, dont il a eu :

1° François-Samuel, qui suit :
2° Alexandre-Jean-Paul Gaussen, député au Conseil représentatif, mort en 1863. Il avait épousé Eléonor Mylne d'Angleterre, dont il a eu :
Louis Gaussen, né le 26 décembre 1828, non marié.
3° Sophie Gaussen, non mariée.

VIII. François-Samuel-Louis-Robert Gaussen, ancien pasteur à Satigny, mort en 1863, avait épousé Caroline-Philippe Lullin, fille de noble Jean Antoine Lullin, et de Jeanne Claparède. Il a eu de ce mariage une fille :

Caroline Gaussen, née en 1819.

QUATRIÈME BRANCHE

A GENÈVE

VII. François Gaussen, né à Genève le 27 août 1769, député au Conseil représentatif, en 1817, a épousé Jeanne-Françoise Sautter, fille de Donat Sautter, et de Suzanne Casenove.

Il a eu de cette union :

1° Paul Gaussen, garde d'honneur de Napoléon Ier, officier de la garde à Genève, mort en 1826, non marié;
2° Pierre-Auguste, qui suit :

VIII. Pierre-Auguste Gaussen, né à Bourdigny, le 29 août 1805, député au Conseil représentatif, lieutenant-colonel de la milice, a épousé en 1827, Mathilde Huber, fille de Jean Huber, et d'Espérance-Jacqueline Chapuis, née à Genève, le 7 octobre 1809; il a eu de ce mariage :

1° Paul-Léon Gaussen, né en 1828, capitaine d'état-major au 4e régiment suisse, au service des Deux-Siciles, et chevalier de l'ordre royal de François Ier; il a épousé Caroline-Irène Feigerl;
2° Daniel-Edouard Gaussen, né à Genève en 1833, mort en Australie, non marié;
3° Suzanne Gaussen, née à Genève, en 1836, mariée avec Henri T. Sautter.
4° Eugène Gaussen, né en 1837, établi au Havre.

CINQUIÈME BRANCHE
EN PÉRIGORD



ARMES : *D'or, à une croix fleuronnée de gueules.*

I. Peys GAUSSEN, vivant en 1590, habitant au lieu de Gajac ou Gageac, paroisse de Saint-Médart-en-Jalles, près Bordeaux, épousa Héleyne Meynard, qui était veuve de lui en 1619, et vendit une terre à Christophe d'Etignols, conseiller au parlement de Bordeaux ; il eut pour fils :

II. Pierre GAUSSEN, homme d'armes, au siége de la Rochelle, vivant à Sainte-Foy-la-Grande, qui épousa Marie FROIDEFOND, en 1630, dont il eut

III. Isaac GAUSSEN, docteur en médecine, vivant à Sainte-Foy-la-Grande en Agenais, qui épousa Sarra FAURE, veuve de Baptiste Tarnau, avocat au parlement de Paris, laquelle fit une vente d'une partie de ses biens, au profit de ses enfants, qui vivaient au lieu du Temple, paroisse de Saint-Avid en Agenais, et lesquels sont :

1° Hélies GAUSSEN, qui était en 1715, parti dans les îles d'Amérique ;
2° Etienne GAUSSEN ;
3° Anne GAUSSEN.

IV. Hélies GAUSSEN, écuyer, épousa en 1725, Madeleine MERGIER, dont il eut :

V. Jean-David GAUSSEN, seigneur de Playsance, vivant en l'élection de Gageac.

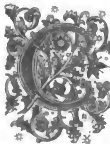
Ses descendants existent encore dans le midi de la France, et résident aux environs de Bergerac.

GAUTIER D'AGOTY

LYONNAIS ET ILE-DE-FRANCE



Armes : *Fascé d'azur et d'argent, de six pièces.* — **Supports** : *Deux léopards.* — **Couronne** : *De baron.* — **Devise** : Piu forte che le disgrazia



Cette famille descendrait, suivant la tradition, du comte GAUTIER, l'un des seigneurs normands qui fondèrent le royaume d'Apulie, 1040; devenus hauts-barons de Sicile et ayant été attachés à la fortune de René d'Anjou, les membres de cette famille s'établirent en France au quinzième siècle, en 1442.

On en trouve des traces dans les rôles de gentilshommes servant en Languedoc en 1474.

Plus tard, au dix-septième siècle, un Nicolas d'Agoty est fermier des greffes de la sénéchaussée et siége présidial de Lyon.

Au dix-huitième siècle, Louis XV et Louis XVI affectèrent pour résidence à Jacques Gautier d'Agoty, célèbre anatomiste pensionné de ces rois, le château de Lagny, à Paris.

Jacques Gautier d'Agoty fut membre de l'Académie des sciences de Dijon; il a laissé un très-grand nombre d'ouvrages relatifs à la physique, l'histoire naturelle et la peinture. Il fut l'inventeur de la gravure en couleurs. (Voy. *Biographie universelle* de Michaud.) Il est mort à Paris, vers la fin de 1785, laissant pour fils :

1° Fabien Gautier d'Agoty, né à Paris vers l'an 1730, auteur d'une *Histoire naturelle* qui n'a pas été imprimée.

2° Arnould-Eloy Gautier d'Agoty, qui suivit les traces de son père et acquit comme lui une grande réputation par ses travaux dans les sciences naturelles et dans l'art de graver.

3° Jean-Baptiste Gautier d'Agoty, savant distingué qui a donné, sous le titre de *Galerie française*, une suite de portraits des hommes et des femmes célèbres qui ont paru en France, avec un abrégé de leur vie. Paris, 1770, grand in-4°. — (*Biographie universelle* de Michaud.)

Il eut pour fils :

4° Edouard Gautier d'Agoty, qui perfectionnant l'invention de son père, découvrit l'art inappréciable et perdu de nos jours de graver en toute couleur. La galerie royale de Florence possède les plus beaux specimens de son invention, entre autres la magnifique reproduction de la *Vierge à la chaise* de Raphaël. Il mourut à Florence en 1780.

Le chevalier Joseph-Edouard d'Agoty, petit-fils du précédent, né le 20 septembre 1832, a épousé, le 20 mai 1857, Joséphine-Sophie-Louise Amelin van des Maesen, petite-fille du général de division comte van des Maesen.



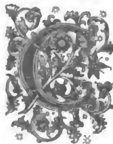
DE GAY DE VERNON

LIMOUSIN

Barons de Vernon, seigneurs de Chauvent et autres lieux



Armes : *Coupé : au 1, d'azur, au casque de profil d'or; mi-parti de gueules, à l'épée d'argent posée en pal, qui est* de Gay, barons de l'Empire ; *au 2. d'argent, au chevron de sable, accompagné de trois geais de sable, qui est* de Gay *ancien.* — Couronne : *De baron.*



Cette famille est considérée comme la plus ancienne et la plus distinguée de la ville de Saint-Léonard, en Limousin.

En 1400, on trouve un de Gay, docteur en théologie et official de Paris, qui fonda un canonicat à Saint-Thomas-du-Louvre, à la nomination de Galichet de Bellac, son beau-frère. Un de ses neveux fut chanoine à Paris.

La famille de Gay, qui était établie à Saint-Léonard de temps immémorial, se divisa en deux branches principales : 1° l'aînée, la

branche des DE GAY, barons de Vernon; 2° et la cadette, la branche des DE GAY, seigneurs de Nexon, laquelle se subdivisa en branche DE GAY DE NEXON et DE GAY DE LANDEIX. Le premier auteur connu de la branche aînée est :

I. Gabriel DE GAY DE VERNON, vivant en 1550, dont l'existence est constatée par le bail à perpétuité d'un domaine consenti cette même année, par lequel il est dit « que ledit Gabriel DE GAY donne aux Fargeaud, laboureurs, sa terre de Vernon, à titre de colonage perpétuel, et ne se réserve que sa maison qu'il vient de bâtir, pour s'y retirer en cas de peste. » (Titres aux archives de la famille.)

Gabriel DE GAY DE VERNON possédait, en outre, le fief de Chauvent, dans la commune de Saint-Priest.

Dès cette époque, les DE GAY DE VERNON, DE GAY DE NEXON, et DE GAY DE LANDEIX, avaient droit de chapelle, de banc et de sépulture dans l'église paroissiale de Saint-Étienne, à Saint-Léonard, où les armoiries communes aux trois branches se voyaient gravées avant la Révolution. Ces armes anciennes étaient : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois geais d'argent posés 2 et 1.*

Gabriel, eut deux enfants :

1° Léonard DE GAY DE VERNON, qui n'eut que trois filles :
   A. N., religieuse ;
   B. N., mariée à M DE LÉRY DE PEYRAMOND ;
   C. Marguerite, mariée, en 1606, à Pierre TENANT, sieur de Masmoraud, au Chalard, près de Saint-Yrieix, auquel elle apporta en dot les fiefs de Vernon et de Chauvent.
2° Étienne, qui a continué la descendance.

II. Noble Etienne DE GAY, écuyer, épousa Narde DE LAMY, dont il eut plusieurs enfants, entre autres :

III. Noble Jean DE GAY, écuyer, qui épousa, en 1660, demoiselle Catherine LAFOND, dont il eut :

1° Léonard, dont l'article suit ;
2° Simon DE GAY, chanoine et curé de Saint-Léonard, mort en 1726 ;
3° Françoise DE GAY, mariée le 30 août 1682, à Jean TENANT, sieur de Masmoraud ;
4° Mathurine DE GAY, mariée à Jacques LE BLOYS, dont postérité.

IV. Noble Léonard DE GAY, écuyer, épousa, vers 1690, demoiselle Marie LA NOUAILLE DE PUYJAUBERT, dont il eut dix-sept enfants, entre autres :

1° Simon, dont l'article suit :
2° N. dit DE GAY DES FARGES, chef de la branche des DE GAY DU PALLAND, actuellement existante ;
3° N. dit DE GAY DE LA BUSSIÈRE, qui n'eut que trois filles ;
4° Léonard, chef de la branche des DE GAY DE LAGE DE SAINT-DENIS ; 5°, 6°, 7°, 8°, quatre fils entrés au service ; 9°, 10°, 11°, trois filles religieuses ; 12° et Claudine DE GAY, mariée au sieur CHARANTE.

V. Noble Simon DE GAY DE VERNON, écuyer, hérita de sa tante, Françoise DE GAY, des fiefs de Vernon et de Chauvent, dont ils étaient sortis en 1606, et qui firent ainsi retour à la famille, de même que le nom DE VERNON redevint la propriété de Simon DE GAY. Il servait en qualité de cadet dans les armées du roi Louis XIV.

Il a épousé : 1° demoiselle N. DU CROS, qui mourut sans enfants; 2° demoiselle Françoise DALESME DE SALVANET, fille d'un trésorier de France.

Il est mort le 27 juillet 1740, laissant de ce mariage :

1° Marie DE GAY, religieuse ;
2° Marianne DE GAY, mariée en 1751, au sieur Jean-Baptiste PAGNON DE LA BORIE, dont postérité ;
3° Charles-Antoine-Joseph, dont l'article suit :

VI. Noble Charles-Antoine-Joseph DE GAY DE VERNON, écuyer, né le 9 janvier 1726, épousa, le 8 février 1748, demoiselle Valérie FARGEAUD DE MORTESAIGNE. Il est mort dans sa terre de Vernon le 19 février 1797, laissant de ce mariage dix-sept enfants, dont six moururent en bas âge. Voici les noms de ceux qui ont survécu :

1° Léonard DE GAY, né le 5 décembre 1748, mort le 20 octobre 1822, à Vernon; député à l'Assemblée législative, à la Convention et au Conseil des Cinq-Cents, évêque constitutionnel de Limoges, consul général à Tripoli, secrétaire général de la République romaine, commissaire général près le département de la Somme;
2° Rose DE GAY, née le 27 décembre 1749, religieuse, décédée le 5 décembre 1818 à Saint-Léonard ;
3° Jacques DE GAY, né le 26 mars 1751, marié en 1798 à dame veuve RENARD, décédé à Limoges, le 15 mars 1828, sans postérité;
4° Jean DE GAY, né le 17 fevrier 1752, décédé à Paris, le 29 avril, 1805, dit l'abbé de Chauvent ;
5° Guillaume DE GAY, né le 3 mars 1755, décédé le 5 mai 1799, non marié :
6° Claudine DE GAY, née le 25 septembre 1756, décédée en 1782 ;
7° Marie DE GAY, née le 8 septembre, décédée à Vernon, le 24 août 1822 ;
8° Simon François, dont l'article suit, qui fut choisi du consentement de ses frères pour être l'aîné ;
9° Delphine DE GAY, née le 27 avril 1763, religieuse, décédée le 27 février 1831 ;
10° Marianne DE GAY, née le 22 août 1765, mariée à Joseph JOUIET ;
11° Rose-Valérie DE GAY, née le 3 septembre 1766, mariée en 1796 à Pierre FOURNET DE VAUX, décédée à Vaux, en novembre 1826.

VII. Simon-François DE GAY DE VERNON, premier baron de Vernon, maréchal de camp, chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né le 24 novembre 1760, épousa à Arbois (Jura), le 9 juillet 1788, demoiselle Aimée Thérèse-Eléonore-Rodrigue DE BALLAND, fille de Claude-Pierre de Balland, écuyer, seigneur de la Bretenières et de Cinq-Cents, et de dame Françoise-Henriette de Balay.

Il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur le 8 septembre 1806, chevalier de Saint-Louis, le 12 novembre 1817, et créé *baron de l'Empire*, avec majorat sur la terre de Vernon, le 18 mai 1811.

Le 27 janvier 1815, Louis XVIII lui accorda de nouveau le titre de baron.

Le baron DE VERNON est décédé dans la baronie de Vernon, le 3 octobre 1822, et a été enterré au cimetière de la commune de Moissannes, à côté de son frère Léonard et de sa sœur Marie; la baronne DE VERNON, sa femme, est décédée le 6 mai 1863 et est enterrée à Saint-Léonard.

De ce mariage vinrent :

1° Antoine-Charles-Joseph-Henri DE GAY, né à Saint-Léonard, le 20 juin 1789, élève de l'Ecole Polytechnique le 1er octobre 1807, lieutenant au 3e régiment d'artillerie à cheval, le 30 janvier 1812, chevalier de la Légion d'honneur, le 9 août 1812, après la bataille de Polotsk, disparu dans la fatale retraite de Russie. Il écrivait de Polotsk : « Je ne pense pas que dans cette campagne il y ait un officier qui ait tiré plus de coups de canon que moi. La moisson de la gloire est abondante. »

2° Jean-Louis-Camille, dont l'article suit ;

3° Simon DE GAY DE VERNON, entra en 1780 comme élève à l'École du Génie, puis devint successivement lieutenant du génie, le 26 juin 1783; capitaine le 1er avril 1790, chef de bataillon en 1792; chef de brigade adjudant-général le 30 avril 1793; professeur à l'Ecole Polytechnique, le 25 février 1798; commandant en second de l'Ecole et directeur des études le 18 octobre 1804, sous-chef de l'état-major général du corps d'observation de l'Elbe, devenu 1er corps de la grande armée en 1813; commandant la place de Torgau en Saxe, en juillet 1813; il fut fait prisonnier de guerre, le 9 janvier 1814 et créé maréchal de camp, le 19 novembre 1817.

VIII. Jean-Louis Camille DE GAY DE VERNON, deuxième baron de Vernon, né à Saint-Léonard, le 23 janvier 1796, entra au service comme garde du corps du roi, compagnie de Wagram, le 16 juillet 1814; devint lieutenant à la légion départementale de la Haute-Vienne le 15 novembre 1815, aide de camp du maréchal Gouvion Saint-Cyr le 17 juin 1817; lieutenant au corps d'état-major à la date du 16 juillet 1814; capitaine le 13 décembre 1826; démissionnaire le 31 juillet 1832. Il a fait les campagnes de 1831 et 1832 à l'état-major général de l'armée du Nord, et a été créé chevalier de la Légion d'honneur le 1er mai 1846; chef de la garde nationale de Saint-Léonard en 1848, le baron DE VERNON y justifia le choix de ses concitoyens par son énergie. Littérateur et écrivain distingué, il a laissé plusieurs ouvrages estimés.

Le baron Camille DE VERNON est décédé le 25 avril 1863 à Saint-Léonard, et est enterré à côté de sa mère dans le cimetière de cette ville. Sa femme était décédée à Paris le 12 août 1850, et avait été enterrée dans un caveau de famille au Père Lachaise.

Il avait épousé le 17 octobre 1821, demoiselle Marie-Octavie CROUZAUD DE LATOUCHE, dont il a eu :

1° François-Simon-Marie-Jules, dont l'article suit;

2° Aimée-Léonie-Rodrigue-Joséphine de Gay de Vernon, née à Limoges, le 10 juin 1828, mariée à Paris le 20 juillet 1847 à François-Amand Mancel, décédée sans postérité à Paris le 2 janvier 1864 et enterrée au cimetière du Père-Lachaise dans le caveau de sa mère.

IX. François-Simon-Marie-Jules de Gay de Vernon, troisième baron de Vernon, entra au service comme engagé volontaire au 7e régiment de hussards, le 4 novembre 1842; il devint successivement élève de l'Ecole militaire de Saint-Cyr en octobre 1843; sous-lieutenant élève de l'école de cavalerie au 1er hussards le 1er octobre 1845, sous-lieutenant au 8e chasseurs le 17 octobre 1847, lieutenant le 25 juin 1849, capitaine en second le 3 avril 1852, adjudant major le 1er mai 1854, capitaine commandant le 29 janvier 1855, chef d'escadrons au 2e chasseurs le 11 août 1862, et chevalier de la Légion d'honneur le 26 décembre 1864.

Campagnes : 1859, 1860 et 1861 en Algérie; a pris part à toutes les opérations de 1860 et au combat de Kranguet et Hamman (le 25 mars 1860), livré par le général Desmarest: il ramena prisonnier à Batna le chef de l'insurrection Mohamed-Ben-Bou-Krentech.

Il est l'auteur d'un Essai sur l'organisation de la cavalerie légère, et de l'historique du 8e chasseurs et de celui du 2e chasseurs.

Il a ajouté à ses armes la devise *Ense et calamo*, et pour cri : *Vernon semper viret.*

Il est actuellement propriétaire du majorat, de la baronie et du château de Vernon.

Il a épousé, le 26 décembre 1853, à Sarreguemines (Moselle), mademoiselle Marie-Angélique de Picquet de Vignolles de Juillac, fille de Joseph-Henri-Marie-Angélique de Picquet de Vignolles, comte de Juillac, colonel de cavalerie et de dame Marie-Anne Goujon.

De ce mariage sont nés :

1° Henriette-Rodrigue-Marie-Bienaimée-Léonie-Camille de Gay de Vernon, née à Sarreguemines, le 14 septembre 1855;

2° Henri-Marie-Eléonore-Rodrigue de Gay de Vernon, né à Evreux, le 2 septembre 1857;

3° Léonie-Marie-Pierrette-Sylvestre de Gay de Vernon, née à Rouen, le 31 décembre 1862.

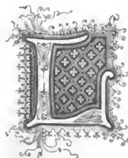


DE GEOFFRE DE CHABRIGNAC

LIMOUSIN ET DAUPHINÉ



ARMES : *Palé d'argent et de gueules de six pièces, au chef fascé d'azur et d'or de six pièces.* — COURONNE : *De Marquis.* — SUPPORTS : *Deux sauvages.*



La famille DE GEOFFRE DE CHABRIGNAC du Dauphiné est issue d'une des plus anciennes maisons de la province du Limousin.

Ses titres de noblesse ont été relatés et reconnus dans un arrêt du conseil d'Etat du Roi, rendu à Versailles, Sa Majesté étant en son conseil, le 8 septembre 1789, pour constater la filiation entre les deux branches du Limousin et du Dauphiné.

Cet acte est déposé aux archives de l'Empire, registre E, n° 2654, folio 213.

Il établit sur preuves authentiques :

1° La généalogie de la famille, comprenant quinze degrés de filiation non interrompue, depuis messire Gérald de Geoffre, seigneur de Chabrignac, chevalier, en l'an 1276, jusqu'à Jean-Baptiste-Joseph, marquis de Geoffre de Chabrignac, brigadier des armées du Roi, chevalier de Saint-Louis, mort au service en 1779, à l'âge de 40 ans, dont descendent les représentants actuels de cette famille, qui compte plusieurs brigadiers généraux, des colonels, des officiers de tous grades dans les armées de terre et de mer, plusieurs chevaliers de Saint-Louis et de Malte, etc

2° Le titre de marquis porté par l'aîné;

3° Les armes de la ligne directe, telles qu'elles sont en outre consignées dans le *Nobiliaire de la province de Limousin*, conservé à la bibliothèque du Louvre, livre Ier, folio 543, avec les preuves de noblesse faites par-devant M. d'Aguesseau, intendant de la généralité de Limoges, ès années 1666, 1669, par la maison de Geoffre ou Jouffre de Chabrignac; lesquelles armes sont de plus reproduites dans un ancien Armorial qui se trouve à la bibliothèque impériale, et dans un certificat de M. d'Hozier de Sérigny, en date du 28 février 1774.

Alliances : Avec les maisons de la Jonte, de Bossac, de la Padelle, d'Aurussac, comtes de Cosnac, comtes de Lostanges de Saint-Alvère, marquis de Brémont, marquis du Puy-Montbrun-Rochefort, princes de Comnène, marquis de la Bonninière de Beaumont, ducs de Sabran-Pontevès, etc.

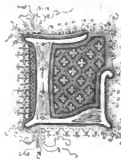
DE GOYON

BRETAGNE

Marquis de Lonray, de la Moussaye et de Marcé; Comtes de Thorigny et de Gacé, de Plouer, de Quentin; Comtes de Goyon;
Princes de Mortagne sur Gironde; ducs de Valentinois et pairs de France;
Sires de Matignon; Seigneurs de la Roche-Goyon, de Vaurouault, de Vaumeloisel, de Beaucorps, de Dieudy, de Saint-Loyal, de Vaudurant, de l'Abbaye, de Traumats, etc.



Armes : *D'argent, au lion de gueules;* — Quelques branches, entre autres celle des seigneurs de l'Abbaye, comtes de Goyon, ont brisé ces armoiries en changeant les émaux, et portent : *de gueules, au lion d'or.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux lions.*



LA maison de GOYON est l'une des plus illustres de la Bretagne et l'une des plus considérables, d'après le témoignage universel des historiens. Son nom (1) est de ceux qui, depuis l'an 1040 environ, figurent le plus fréquemment dans les annales de cette province ; il n'est pas d'événements importants, pas de faits historiques, pas de luttes glorieuses, dans lesquels cette maison ne soit intervenue.

Ses nombreuses illustrations répondent à la grandeur et à la haute ancienneté de son origine. Elle a produit une foule de personnages célèbres dans les premières dignités de l'armée, de l'Eglise, de la magistrature et la diplomatie ; elle compte, entre autres illustrations : deux maréchaux de France, un grand écuyer de France, un lieutenant général de Normandie, quatre lieutenants généraux des armées, trois maréchaux de camps, plusieurs évêques, sept chevaliers et un commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, plusieurs chevaliers de Malte, et de nos jours un général de division, sénateur, et aide de camp de l'Empereur, et un général de brigade.

L'auteur de l'histoire généalogique des grands officiers de la couronne, le P. Anselme (T. IV, pages 374 à 426), a donné la généalogie complète et détaillée de cette illustre maison, à laquelle il assigne pour auteur Etienne GOYON, seigneur de la Roche-Goyon et de Plevenon, qui vivait en 1200, et qui épousa dame Luce DE MATIGNON. C'est en souvenir de cette illustre alliance que quelques-uns des descendants d'Etienne ont porté alternativement et plusieurs autres écartelé, les armes DE GOYON et DE MATIGNON (2).

Cette maison a formé un grand nombre de branches, dont nous allons faire très-succinctement l'énumération dans leur ordre chronologique de formation, d'après le P. Anselme, et les registres des arrêts de maintenue de la noblesse de Bretagne.

Ces branches au nombre de *vingt-quatre*, sont :

I. Les seigneurs DE LA ROCHE-GOYON, et DE LANGUENAN, sires DE MATIGNON, comtes DE THORIGNY et DE GACÉ, marquis DE LONRAY, etc. Cette branche, devenue ducale de Valentinois et princière de Monaco, a pour auteur Etienne

(1) La plupart des branches l'écrivent GOYON, plusieurs GOUYON. Ce nom se trouve aussi orthographié dans les anciens cartulaires Gœon, Goion, Gouion et Goueon.

(2) Les armes DE MATIGNON sont : *d'or, à deux fasces nouées de gueules, accompagnées de neuf merlettes du même en orle, posées 4, 2 et 3.*

Goyon, seigneur de la Roche-Goyon et de Plevenon, qui est désigné par tous les héraldistes comme ayant formé le premier degré filiatif de cette maison.

Elle a fourni, outre un grand nombre de chevaliers bannerets et des personnages revêtus des premiers emplois de la cour et des armées, des ducs de Bretagne, un grand écuyer et un maréchal de France, sept généraux, plusieurs brigadiers d'infanterie et de cavalerie, et trois chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit en 1579, 1661, 1668.

II. Les comtes de Gacé, marquis de Briquebec, barons de Gié, puis comtes de Matignon, sortie au XVIIe degré de la précédente, en la personne de Charles-Auguste Goyon de Matignon, comte de Gacé, créé maréchal de France le 18 février 1708, et décédé le 18 décembre 1729.

Deux de ses fils ont été l'un brigadier, et l'autre lieutenant général des armées, et tous deux reçus chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit en 1724 et 1725; un troisième a été sacré évêque de Coutances le 11 janvier 1722. Cette branche a encore donné plusieurs autres brigadiers des armées : Louis-Charles-Auguste Goyon, comte de Matignon, né le 22 avril 1755, mort accidentellement près Capoue en décembre 1773, qui avait épousé en 1772, Marie-Elisabeth-Eugénie Le Tonnellier de Breteuil, fille de Louis-Charles-Auguste Le Tonnellier, baron de Breteuil, ministre de la maison du roi, sous Louis XVI, chevalier des ordres du Roi, et de N. Porat de Montgeron.

III. Les seigneurs de Beaucorps. Cette branche a pour auteur, au neuvième degré, Jean Gouyon, seigneur de Miniac, puis de Beaucorps par son mariage avec la fille et héritière de Geoffroi, seigneur de Beaucorps, l'un des guerriers du combat des Trentes, en 1351, second fils de Bertrand Goyon, troisième du nom, sire de Matignon, qui porta la bannière de Bertrand du Guesclin, à la bataille de Cocherel, et de Jeanne de Dinan. Cette branche était représentée avant la révolution par François-Christophe Gouyon de Beaucorps, né le 16 août 1748, officier très-distingué. Elle était représentée au commencement de ce siècle par M. de Gouyon de Beaucorps, nommé commissaire des guerres le 23 septembre 1814, puis sous-intendant militaire le 15 septembre 1817, sous-intendant de troisième classe le 18 septembre 1822.

IV. Les seigneurs de Dieudy, et de la Neuville. Ce rameau, sorti de la branche de Beaucorps au dix-huitième degré, en 1644, a été maintenu en 1666.

V. Les seigneurs de Vaurouault et de Beaulieu. Cette branche a été formée au XIe degré en 1436, par Jean Gouyon, seigneurs de Vaurouault, deuxième fils d'Alain Gouyon, seigneur de Beaucorps, et de Matheline de Molière.

elle était représentée en 1789 par François-Louis-Claude-Charles DE GOYON DE VAUROUAULT, né à Pléhédel, le 11 février 1740. Capitaine dans Royal-Navarre (cavalerie), le 7 avril 1773, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis en 1781, qui émigra en 1791.

VI. Les seigneurs DE LA GARENNE, et de VAUMELOISEL, formés au XVe degré en 1587, par Jean GOYON, quatrième fils de Lancelot GOYON, seigneur de Vaurouault et de René Lambert.

VII. Les seigneurs DE LA RAVILLAYS, et DE BELLESTRE, sortis au XVIe degré de la branche précédente, par Julien GOYON, deuxième fils de Jean GOYON, dont on vient de parler, et de Jacquemine DES NOS, baronne de Vaumeloisel.

VIII. Les seigneurs DE SAINT-LOYAL, formés au même degré XVIe, par Lancelot GOUYON, écuyer, seigneur du Bois de la Lande, en 1614, troisième fils de Jean GOYON et de Jacquemine DES NOS; cette branche est représentée de nos jours par Mariadec GOUYON-MATIGNON DE SAINT-LOYAL, général de brigade en disponibilité.

IX. Les seigneurs de LA VILLE-AUX-OISEAUX, issus de Bertrand GOUYON, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre (XVe degré), huitième fils de Lancelot GOYON, et de Renée LAMBERT.

X. Les seigneurs DE MINIAC, formés au XVIe degré, par Jean GOUYON, troisième fils de Bertrand GOUYON, et de Servanne LE CHAUFF.

XI. Les seigneurs DE VAUDURANT. Cette branche a eu pour auteur au XVIe degré, Jacques GOYON, seigneur de Vaudurant, chevalier de l'ordre du Roi, frère puîné de Jean GOUYON, auteur de la branche de MINIAC. Celle de Vaudurant était représentée à l'époque de la Révolution par Louis-Claude, comte de GOYON DE VAUDURANT (neveu de Jean-Louis GOYON DE VAUDURANT, sacré évêque de Saint-Pol de Léon, le 12 octobre 1745, démissionnaire en 1763), qui fut mestre de camp de cavalerie en 1744, brigadier en 1748, maréchal de camp en 1761, lieutenant général des armées du roi en 1780 et commandeur de l'ordre de Saint-Louis, en 1781; de son mariage avec Renée-Pauline-Pélagie SAGET DE LA JONCHÈRE, morte à Rennes le 23 juin 1779, est issue entre autres enfants : Renée-Modeste GOYON DE VAUDURANT, mariée au mois de septembre 1776, avec Claude-François-Jean-Baptiste-Donatien, comte DE SESMAISONS, colonel du régiment de Condé-Infanterie, puis maréchal de camp, décédé en 1804. Le chef actuel de cette branche habite la terre de Vaurouault-en-Phélédel, près Matignon.

XII. Les seigneurs DE LA RAIMBAUDIÈRE, formés au XVe degré, par Gilles GOYON, seigneur de Pont-Normand, gentilhomme ordinaire de Henri, roi de

Navarre (depuis Henri IV) et gouverneur du château de Josselin en 1584, neuvième fils de Lancelot Goyon, seigneur de Vaurouault et de Renée Lambert.

XIII. Les seigneurs des Rochettes et de Kérembar, descendus au XVe degré de Pierre Goyon, dixième fils de Lancelot Goyon, seigneur de Vaurouault.

XIV. Les seigneurs de Launay-Comats, descendent au même degré de Jacques Goyon, douzième fils de Lancelot Goyon, seigneur de Vaurouault.

XV. Les seigneurs, puis marquis de la Houssaye, comtes de Plouer et de Quintin, vicomtes de Pommerit et de Tonquedec, sires de Launay, Goyon et de Vaudoré, ont eu pour auteur, au XIIIe degré Etienne Goyon, maréchal de Bretagne et principal ministre du duc Jean VI, ambassadeur en Angleterre en 1379, puis en France en 1380; second fils d'Alain III, sire de Matignon et de Jacqueline de Rieux. Cette branche, l'une des plus illustres de la maison de Goyon, s'est éteinte au XVIIIe degré, vers l'année 1700.

XVI. Les comtes de Goyon, seigneurs de l'Abbaye, de Brichot et de la Saulais, de Rochefort, de Coispel, des Hurlières, etc. Cette branche, issue de la précédente, a pour auteur Gilles de Goyon, second fils de Bertrand de Goyon, sire de Launay-Goyon, décédé en 1455, et de Marguerite Madeuc, lequel était fils d'Etienne Goyon, maréchal de Bretagne. Gilles de Goyon reçut comme cadet et juveigneur sa part des biens paternels en 1475, époque à laquelle il alla se fixer en Guienne, où ses descendants ont formé plusieurs branches, dont une seule s'est perpétuée jusqu'à nos jours, et a pour chef actuel le général comte de Goyon, sénateur, aide de camp de l'Empereur, dont on lira plus loin la notice.

XVII. Les barons de Marcé, vicomtes de Terchamps, au Maine. Jacques Goyon, baron de la Moussaye et de Claude du Chastel, a formé au XVIIe degré, cette branche que représentait en 1789 Gédéon-René-Amaury, marquis de Goyon de Marcé, créé maréchal de camp le 20 février 1761, puis lieutenant général des armées du roi, le 1er mars 1780.

XVIII. Les seigneurs de Tourande et de Beaufort. Cette branche provient au XVIe degré de Claude Goyon, quatrième fils de Charles Goyon.

XIX. Les seigneurs de Gros-Chêne, formés au XIIe degré par le second fils de Bertrand Goyon, troisième du nom, sire de Launay-Goyon et de Vaudoré, l'un des cent gentilshommes de la maison du roi en 1481.

XX. Les seigneurs de la Bouettardaye, suivant d'Hozier, auraient eu pour auteur, au VIIe degré, Louis Goyon, l'un des champions du fameux combat des Trente en 1351, fils puîné d'Etienne III, sire de Matignon. Cette branche

existait en 1669, et portait les armes de Matignon, avec *une bande d'azur brochant sur les fasces.*

XXI. Les seigneurs DE TRAUMATS. La jonction de cette branche avec les précédentes n'est pas connue, mais la filiation est certaine depuis Geoffroy GOUYON, seigneur DE MARCHAIX, dans la paroisse de Rura, membre de la sirerie de Matignon, vers l'an 1450. Le comte DE GOUYON DE TRAUMATS, ancien officier de la marine royale, émigré en 1791, fut député des Côtes-du-Nord pour la session de 1815.

XXII. Les seigneurs DE LEGOUMAR et DE VAUX, branche sortie vers 1650 de la précédente en la personne d'Antoine GOYON, seigneur de Villenésan, troisième fils de Guillaume GOUYON, seigneur de Traumats, et de Villeneuve et de Servanne DES NOS.

BRANCHE DES COMTES DE GOYON



ICHEL-AUGUSTIN comte DE GOYON, né le 24 décembre 1764, auditeur près le ministère de la guerre en 1804, et attaché comme tel à Sa Majesté Napoléon Ier, a rempli plusieurs missions, puis est devenu sous-préfet de Montaigu en 1806, préfet de l'Aveyron en 1808 et enfin préfet du département de la Méditerranée, à Livourne, le 30 novembre 1810; créé chevalier de Saint-Louis le 11 octobre 1814, officier de la Légion d'honneur et préfet des Côtes-du-Nord en 1815, préfet de l'Yonne en juillet 1815, puis successivement préfet de l'Eure le 19 mars 1817, préfet de Seine-et-Marne le 3 juillet 1820, commandeur de la Légion d'honneur, et gentilhomme ordinaire de la chambre de Sa Majesté, le 22 avril 1821. Il a épousé Antoinette-Hippolyte-Pauline DE LA ROCHE-AYMON, fille du marquis de la Roche-Aymon, premier menin de Louis XVII et de demoiselle de Beauvilliers, et il est décédé à Melun le 9 juillet 1825, laissant de ce mariage deux enfants :

1° Charles-Marie-Augustin, dont l'article suit;
2° Charles-Adrien-Paul-Victorie DE GOYON.

Charles-Marie-Augustin, comte DE GOYON, général de division, sénateur, chevalier de Malte et de Charles III d'Espagne, grand-croix de la Légion

d'honneur, décoré de la médaille militaire, grand-croix d'Isabelle la Catholique, grand-croix de l'ordre de Pie IX, grand-croix de Sainte-Anne de Russie, grand-croix de Saint-Janvier des Deux-Siciles, grand-croix des Saints-Maurice et Lazare, commandeur de l'ordre du Christ, commandeur de l'ordre de Léopold, aide de camp de l'Empereur, naquit à Nantes le 13 septembre 1803.

Entré à l'école spéciale de Saint-Cyr en 1819, il en sortit en 1821, sous-lieutenant au 17e chasseurs.

Il fit en 1823 la campagne d'Espagne, comme officier d'ordonnance du lieutenant général marquis de la Roche-Aymon, commandant la 10e division du 4e corps d'armée opérant en Catalogne, et il reçut la croix de chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne, comme témoignage de satisfaction de ses services.

En 1825, il passa lieutenant au 1er de cuirassiers (cuirassiers de la Reine), où il fut nommé capitaine, le 4 janvier 1830.

Au mois d'août de la même année, il quitta le service actif, et se fit mettre en réforme sans traitement, la position de sa famille à l'égard de l'ancienne dynastie lui en faisant un devoir d'honneur et de gratitude.

Sa mère, la comtesse de Goyon, avait été dame de S. A. R. madame la Dauphine; sa grand'mère maternelle, la marquise de la Roche-Aymon (demoiselle de Beauvilliers), avait été dame de la reine Marie-Antoinette; toutes deux avaient partagé les infortunes de cette malheureuse reine; arrêtées avec elle aux Tuileries, elles furent conduites à l'Abbaye, puis dans d'autres prisons.

En 1832, croyant avoir assez satisfait aux devoirs de la reconnaissance, le comte de Goyon crut pouvoir et devoir reprendre une carrière qu'il aimait et qui avait été celle de son choix, et il fut nommé capitaine au 4e de hussards; c'est en cette qualité qu'il accompagna, en 1838, son beau-père, le duc de Fezensac, dans son ambassade en Espagne; mais il n'y resta que quelques mois, et eut l'honneur, en rentrant en France, d'être chargé d'une mission assez importante de la part de Sa Majesté la reine Christine qui, en témoignage de sa satisfaction, le fit commandeur de l'ordre d'Isabelle la Catholique.

Vingt ans plus tard, à Rome, ses services appréciés dans la ville sainte le firent nommer par Sa Majesté Isabelle II, reine d'Espagne, grand-croix du même ordre.

En 1839, il devint major du 1er de hussards : en 1843, lieutenant-colonel du 12e de dragons; et en 1846, colonel du 2e de dragons. C'est à la tête de ce brave régiment, qu'en 1848, à Beauvais, il put rendre, pour le maintien de l'ordre, des services dont les habitants de cette cité conservent encore le souvenir.

Peu de temps après la révolution de 1848, ayant été appelé à Paris avec son régiment, le colonel DE GOYON put rendre encore des services signalés, au 15 mai, lorsque l'Assemblée nationale fut envahie par une horde de factieux, et l'on peut dire que c'est grâce à l'énergie qu'il déploya dans ces graves circonstances et de sa promptitude d'action qu'il parvint à rétablir l'ordre menacé.

Nous ne pouvons rappeler dans cette courte notice tous les services qu'a rendus le 2e de dragons à Paris; mais durant les sanglantes journées de juin 1848, on l'a trouvé partout : à l'Assemblée nationale, à la Bastille, dans le faubourg Saint-Antoine, à la barrière du Trône.

Le 2e de dragons reçut à cette occasion des récompenses bien méritées; et son chef, qui était chevalier de la Légion d'honneur depuis le 28 avril 1841, fut nomm officier du même ordre par un décret spécial du 28 juillet 1848, relatant ses services.

Au mois de juin 1849, lors de la prétendue manifestation pacifique, ce fut encore le 2e de dragons qui, commandé par son colonel, mit en déroute les fauteurs du désordre.

Le 2e de dragons ne fut pas oublié encore en cette occasion; et son chef fut créé commandeur de la Légion d'honneur par décret en date du 15 juin de la même année.

En 1850, le 9 janvier, M. DE GOYON refusa le grade de général de brigade que l'opinion publique lui décernait et que le prince président voulut lui donner. Il demanda comme faveur de rester à la tête du 2e de dragons auquel tant de liens l'attachaient, au moins tant que ce régiment resterait à Paris.

C'est pour cette raison que son brevet de 15 avril 1850, ne lui fut remis que le 19, veille du départ de son régiment pour Lyon. Le 24 avril suivant, le général DE GOYON fut investi du commandement de l'école de cavalerie à Saumur. Les habitants de cette ville et les anciens élèves du général ont conservé de lui un souvenir trop flatteur pour ne pas être mentionné ici. Il fit faire à l'école des progrès qui ont été continués par ses successeurs. C'est dans l'exercice de ce commandement qu'il fut créé commandeur de l'ordre du Christ de Portugal en témoignage des soins qu'il avait donnés à l'instruction militaire de jeunes officiers portugais qui lui avaient été confiés.

Le 12 février 1852, le comte DE GOYON ayant été appelé à l'honneur de faire partie des aides de camp de l'Empereur, il dut, en raison de cette position nouvelle abandonner en mai son commandement de l'école de cavalerie, d'autant plus que, le 19 avril de cette même année, il fut nommé commissaire extraordinaire du gouvernement pour les détenus politiques de nos crises révolutionnaires. Ayant à juger près de 600 malheureux, plus ou moins égarés ou perdus, il s'attacha à appliquer les principes de haute sagesse du Prince-Président, qui, alors

comme toujours, voulait que la défense fût libre, que le repentir fût apprécié, et qui rappelait sans cesse qu'il ne voulait pas d'orphelins politique, ni que les intérêts des enfants fussent compromis par les fautes des parents. M. DE GOYON siégeait à Bicêtre, où les détenus de 40 départements lui avaient été amenés. Ils rendirent hommage à sa justice et à son humanité dans une lettre au Prince-Président que Son Altesse a bien voulu lui remettre.

Le général DE GOYON eut l'honneur d'accompagner le Prince-Président dans son voyage en Sologne, et dans son voyage de 1852 dans le centre, au sud et à l'ouest de la France.

En 1853, lorsque le duc de Gênes vint en France, le général DE GOYON fut mis par l'Empereur à la disposition de S. A. R. qui, satisfaite de son service auprès d'elle et le voyant déjà commandeur des saints Maurice et Lazare, lui remit le grand cordon du même ordre.

En septembre 1853, le général DE GOYON fut envoyé, comme chef d'une mission, auprès de Sa Majesté l'empereur d'Autriche, pour assister aux grandes manœuvres du camp d'Olmutz (en Moravie); il fut reçu avec la plus grande distinction, ainsi que les officiers placés sous ses ordres, qui comme lui conservent un souvenir reconnaissant des bontés et des égards dont ils furent l'objet. Cette mission emprunta un intérêt particulier à l'arrivée de l'empereur de Russie au camp d'Olmutz au moment même où la campagne de Crimée se préparait. Le général revint en France vers la fin d'octobre, et l'Empereur satisfait de ses services dans cette mission, le nomma général de division par décret du 3 novembre 1853.

En 1854, le général DE GOYON fut nommé commandant de la division active de cavalerie à Lunéville (camp de Lunéville), où il eut l'honneur de recevoir Sa Majesté Napoléon III à son retour des eaux de Plombières, en août 1856. L'Empereur, après avoir assisté aux grandes manœuvres, aux établissements de camps et aux applications du service en campagne, daigna exprimer sa haute satisfaction au commandant supérieur du camp et aux troupes placées sous ses ordres, et la prouva en remettant de nombreuses récompenses.

C'est pendant ce commandement que le général DE GOYON fut appelé à l'honneur de représenter l'Empereur, lors de l'inauguration de la statue élevée par la ville Nancy à son grand citoyen, le général Drouot, et qu'à l'occasion du passage de S. A. I. l'archiduc Maximilien à Lunéville et à Nancy, il reçut, en souvenir de sa mission de 1853 en Autriche, la croix de commandeur de l'ordre autrichien de Léopold.

Le 5 octobre 1856, le général DE GOYON fut nommé au commandement de la division d'occupation à Rome, en remplacement du général de Montréal, alors admis au cadre de réserve pour limite d'âge.

Nous n'entrerons pas dans tous les détails de cet important commande-

ment, qui embrasse, du 5 octobre 1856 au 28 mai 1862, une période de cinq ans huit mois, laquelle a été si féconde en événements, et qui sera sûrement l'objet d'un travail que l'histoire réclame.

Le général DE GOYON considéra son commandement comme devant être toujours la manifestation du respect et du dévouement de la France et de son chef pour le souverain Pontife, que les armes françaises avaient rétabli sur le trône de Saint-Pierre. Il s'assura promptement toute la confiance de Sa Sainteté, qui, dès le 10 juin 1857, le nomma grand-croix de son ordre de Pie IX.

C'est en 1858, que sous son commandement et sa direction, les fortifications nouvelles de Civita-Vecchia furent commencées, et terminées en 1859.

Le Saint Père visita en 1859 ces travaux importants, œuvre de nos officiers du génie et de nos soldats de la ligne. Il en témoigna sa satisfaction par des récompenses accordées aux directeurs et conducteurs des travaux, et ordonna même qu'une inscription gravée sur une plaque de marbre blanc, et connaître à la postérité l'ouvrage des soldats français.

On sait l'élan que nos succès en Italie provoquèrent dans les Etats du Pape, et le délire qu'excitèrent les nobles proclamations de Milan et autres lieux. Les sujets du Saint-Père voulaient répondre à l'appel fait à leur patriotisme; cette excitation des esprits amena de nombreuses démonstrations qu'il fallait ou empêcher ou arrêter, car le but avoué d'honorer la France couvrait des projets hostiles au gouvernement papal que nos soldats devaient soutenir et faire respecter.

La position du général DE GOYON était extrêment difficile, puisque comme aide de camp de l'Empereur et comme officier général français, il ne pouvait qu'applaudir à notre gloire acquise en Italie, et devait cependant, dans l'intérêt du pouvoir qu'il était chargé de soutenir, contenir tous les élans, pour n'avoir pas à les réprimer par la force.

Le Sénat Romain, reconnaissant, décerna au général DE GOYON, par un vote unanime, et avec l'autorisation du Saint-Père, sous la date du 6 août de l'an de la fondation de Rome 2613, et de l'ère chrétienne 1859, des Lettres de la noblesse romaine de l'ordre le plus élevé, en l'inscrivant au Livre d'or du Patriciat romain.

Le Souverain Pontife fit plus : il autorisa le sénat à étendre à la femme de M. DE GOYON et à leurs enfants les mêmes honneurs du Patriciat romain.

L'empereur, en daignant récompenser la division d'occupation de ses services pénibles et si difficiles depuis 1859, éleva, par décret du 12 mai 1860, le général DE GOYON à la dignité de grand-croix de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, auquel il appartenait déjà comme grand-officier.

Au mois de juillet, le général DE GOYON avait reçu l'invitation de se rendre à Paris, mais il ne put le faire que plus tard.

Avant de quitter Rome, il alla présenter ses hommages de respectueux dévouement au Saint-Père qui, pensant qu'il ne reviendrait pas, lui remit son portrait en cadeau.

Le général partit pour la France. Le gouvernement pensant que, d'après l'effectif de l'armée pontificale, on pouvait réduire la division d'occupation au commandement d'un général de brigade, le général DE GOYON fut invité à reprendre son service d'aide de camp de l'empereur, et à quitter son commandement, par lettre en date du 24 août 1860, extrêmement flatteuse, puisqu'elle lui exprime les remercîments du gouvernement pour les services qu'il a rendus durant sa mission à Rome.

Le général DE GOYON se rendit alors au conseil général de son département (Côtes-du-Nord), puis dans sa terre de Bretagne. A peine y était-il installé, qu'il fut appelé à Paris pour y recevoir des ordres.

Il partit en toute hâte le 10 septembre, et le 12 au matin, il était chez le ministre de la guerre, qui lui confirma ses prévisions et lui remit le décret qui, à la date même de ce jour, l'investissait de son ancien commandement, mais avec un effectif double de celui qu'il avait auparavant.

Le général accepta avec empressement l'appel fait à son dévouement, heureux d'aller se consacrer encore au service d'une cause qui lui est chère. Le 15 septembre, il prit la mer à Toulon, emmenant avec lui le 7e de ligne, une batterie d'artillerie et un escadron du 4e de hussards.

Le 18, il débarquait à Civita-Vecchia ; il partit immédiatement pour Rome, et se rendit au Vatican. Mais, hélas ! tout le mal était fait. Il trouva le pape livré à la plus profonde douleur, venant de recevoir la nouvelle du désastre de Castelfidardo.

La confiance que le général DE GOYON devait inspirer rendit le calme au Souverain Pontife, et il s'occupa tout de suite de sauvegarder sa position, qui était très-menacée, car les Piémontais occupaient la province de Viterbe entière, ainsi que le nord de celle de Civita-Vecchia.

Le 5 octobre, la seconde division placée sous ses ordres arriva à Civita-Vecchia, et, son débarquement opéré, elle se rendit à Rome, où elle arriva le 9. Le même jour, car il ne fallait pas perdre de temps, deux colonnes furent mises en mouvement : une sur Viterbe, l'aûtre sur Velletri.

Les Piémontais furent obligés de faire place aux troupes françaises, qui venaient rétablir les autorités pontificales, qui s'étaient retirées forcément devant l'invasion italienne.

La situation était délicate ; il fallait ne pas engager le drapeau français et surtout ne pas le compromettre ; l'attitude devait être énergique et prudente.

A ces difficultés s'en joignirent promptement d'autres, celle de la retraite sur le territoire pontifical de l'armée napolitaine venant du Garigliano. Cette armée, épuisée, forte de 15 à 17,000 hommes de toutes armes, ayant 40 pièces

de canon, se retirait sous l'égide de l'armée française, qui dut la préserver des poursuites dont elle était l'objet par terre et par mer.

Le roi des Deux-Siciles, touché des soins donnés avec tant d'empressement par l'armée française à ses malheureux soldats, envoya au général DE GOYON la grand'croix de l'ordre de Saint-Janvier.

En octobre 1861, le général DE GOYON fut appelé de nouveau à Paris, et l'Empereur apprenant que comme commandant les divisions d'occupation, il avait à ajouter aux nombreux devoirs de sa situation si tendue, les exigences du commandement d'une division, daigna, le 6 novembre, à Compiègne, l'appeler au commandement en chef du corps d'armés d'occupation et lui donna sous ses ordres un second général de division, qui prit le commandement divisionnaire qu'il exerçait.

Le général DE GOYON retourna à Rome, où le souverain pontife le complimenta avec effusion sur sa nouvelle position, et reprit ses fonctions qui se continuèrent avec peut-être moins de difficultés, puisque tout ce qui pouvait être fait, militairement parlant, ayant été réalisé, il n'y avait plus qu'à maintenir et conserver. L'année 1862 vint, et tout le monde se rappelle le conflit diplomatico-militaire soulevé en mars, à l'occasion d'une sérieuse prise d'armes, justifiée par les menaces et les menées hostiles des jours précédents, conflit qui dura plus de deux mois. Ce grave incident fit appeler une dernière fois le général à Paris, où il arriva le 22 mai. L'Empereur, après l'avoir entendu avec bienveillance, l'honora de son approbation, consacrée par le décret du 23 mai qui l'éleva à la dignité de sénateur, et surtout par la note insérée dans le *Moniteur* du 26, qui relate le décret précité.

Le général DE GOYON a été reçu au Sénat avec une bienveillance si marquée, qu'appelé le 28 mai par le tirage au sort à faire partie du premier bureau, il en fut immédiatement nommé président, fonctions qu'il accepta avec une reconnaissance d'autant plus profonde, que ses éminents collègues voulurent bien lui dire que c'était un témoignage d'approbation de sa conduite à Rome. Le Sénat a fait plus encore en nommant, par élection générale, le comte DE GOYON, l'un de ses vice-secrétaires.

Le général comte DE GOYON a épousé, le 16 novembre 1836, Henriette-Oriane, fille du général de division et pair de France le duc DE FEZENZAC, et de Henriette CLARKE, qui était fille de Henry-Jacques-Guillaume CLARKE, duc DE FELTRE, maréchal de France.

De son mariage sont nés quatre enfants, savoir :

1° Marie-Mathilde-Henriette, comtesse DE COURCY;
2° Marie-Philippine-Antoinette-Charlotte, baronne SÉGUIER;
3° Charles-Marie-Michel DE GOYON, duc DE FELTRE, par décret du 2 juillet 1864;
4° Aimery-Marie-Médéric, comte DE GOYON, par décret du 17 juin 1865.

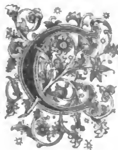
D'HEILLY

PICARDIE

SEIGNEURS D'HEILLY, DU PAS, DE RUMIGNY, D'ONDEUIL-LE-CHATEL, ETC.



ARMES : *Écartelé, aux 1 et 4, d'argent, à trois lionceaux de gueules, posés 2 et 1, qui est de* PISSELEU ; *aux 2 et 3, de gueules, à la bande fuselée d'or qui est de* d'HEILLY. — COURONNE : *De marquis.* — SUPPORTS : *Deux licornes.*



ETTE ancienne maison, dont l'origine remonte au onzième siècle, est l'une des plus illustres et des plus anciennes de la noblesse de Picardie, et son origine est authentiquement prouvée depuis :

I. Messire EUSTACHE, seigneur d'HEILLY, bienfaiteur des abbayes de Saint-Lucien de Beauvais et de Launois, qui est cité dans plusieurs chartes de 1136, et qui eut pour frères :

Thibaut D'HEILLY, évêque d'Amiens, en 1166,

Et Lambert D'HEILLY, qui fut témoin, dans une charte octroyée par Robert, seigneur de Boves, fils puîné de Thomas de Marles, comte d'Amiens, en l'année 1146, pour l'accord de quelques différends avec le chapitre d'Amiens.

Il a épousé N. BAUDOUYN, dont il a eu :

II. Gauthier, seigneur d'HEILLY, vivant en 1150, qui fut, comme son père, le bienfaiteur de l'abbaye de Saint-Lucien. De son mariage avec N. ALLIS, il a eu trois fils, savoir :

1° Gauthier, qui suit ;

2° Robert D'HEILLY, écuyer qui fut protégé par Guillaume, archevêque de Reims, oncle maternel du roi Philippe-Auguste et régent de France, pendant le voyage du roi en Palestine, l'an 1190.

Suivant Meyer (dans le livre VII des *Annales de Flandre*), le roi envoya Robert d'Heilly, avec Wauthier et Pierre du Mesnil, à la tête d'une grosse troupe de cavalerie, en Flandre, aussitôt après le trépas de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, tué au siége de Saint-Jean-d'Acre, afin d'empêcher que personne ne s'emparât du comté de Flandre, sur lequel le roi de France prétendait avoir des droits pour son fils aîné.

3° N. D'HEILLY, chanoine.

III. Gauthier D'HEILLY, deuxième du nom, chevalier, fut témoin, avec Wauthier du Hamel, Nicolas de Mailly, Enguerrand et Robert de Boves, Bernard de Moreuil, Pierre de Villers, tous chevaliers, à une charte de donation faite à l'abbaye de Corbie en 1202. Il fonda l'Hôtel-Dieu d'Amiens où il eut un obit. Il est mort vers 1215, laissant deux fils et une fille :

1° Thibault, qui suit ;

2° Robert D'HEILLY, chevalier, qui ratifia, avec son frère, l'accord de leur père avec l'évêque Evrard et le chapitre de l'église d'Heilly ;

3° Marie D'HEILLY, femme de Jean DU HAMEL, chevalier, sire du Hamel, près Corbie, avoué de Gentelles et de Cachy, et châtelain de Bulles en Beauvoisis; ils vendirent, en 1243, l'avouerie de Gentelles près Amiens, à Robert, seigneur de Boves, chevalier.

IV. Thibault D'HEILLY, chevalier, ne laissa qu'une fille, Alix D'HEILLY, dame d'Heilly et de Rumigny, mariée à Baudouin, sire de Créquy, qui eut de ce mariage deux fils, savoir :

1° Jean, sire DE CRÉQUY, qui a continué la descendance de la maison DE CRÉQUY.
2° Philippe DE CRÉQUY, qui fut substitué aux noms et armes de d'HEILLY, et forma la première branche de la maison d'HEILLY.

PREMIÈRE BRANCHE

V. Philippe DE CRÉQUY D'HEILLY, a épousé N. DE PICQUIGNY, qui le rendit père de .

1° Jean seigneur D'HEILLY, qui suit ;
2° Flandrine D'HEILLY, qui donna quittance, le 9 décembre 1297, des gages qui étaient dus à son frère, pour les services qu'il avait rendus pendant les guerres de Gascogne.

VI. Jean, premier du nom, seigneur d'HEILLY, chevalier, fut envoyé par ordre du roi, avec Gaucher d'Autresches et Renaud de Trie, en Flandre, au mois de juin 1296, pour défendre la ville de Douai; il servit aussi dans les guerres de Gascogne, et il est mort en 1297.

Il épousa Alix, dame DU PAS, en Artois, fille de Jacques, sire du Pas, de laquelle il eut :

1° Jean deuxième, qui suit ;
2° Pierre D'HEILLY, seigneur d'Auneuil en Beauvoisis, qui jouissait, en 1299, à cause de Marguerite de Mauvoisin-Rosny, sa femme, d'une rente sur le trésor, que sa veuve vendit au roi le 31 janvier 1327 ;
3° Isabelle D'HEILLY, mariée à Renaud DE TRIE, sire de Mareuil et du Plessis-Billebauld, maréchal de France, fils d'autre Renaud de Trie, premier du nom, seigneur du Plessis et de Marguerite de Courtenay, dame de Cloyes.

VII. Jean II, sire D'HEILLY, chevalier, fut envoyé par le roi à Paris en 1318, avec plusieurs autres seigneurs pour assister au procès de la comtesse d'Artois contre les nobles de son pays. De son mariage avec Marthe DE PIQUIGNY, seconde fille de Jean de Piquigny, seigneur de Saint-Ouen et de Marthe d'Amiens, dame de Canaples, il a eu :

1° Mathieu, seigneur D'HEILLY, qui eut en 1329 la tutelle de son neveu Jean de Chambly et comparut avec son frère, le 5 septembre 1337, au ban et arrière-ban, à Amiens, et alla à Cateau-Cambresis en 1340 ; il est mort sans alliance ;

2° Jacques, qui a continué la descendance;
3° Jeanne d'Heilly, mariée à Pierre de Chambly, seigneur de Wiermes.

VIII. Jacques d'Heilly, chevalier, se trouvait à Amiens avec son frère en 1357, et servit en Picardie sous le roi de Navarre avec quatre chevaliers et dix-sept écuyers, depuis le 19 août 1352 jusqu'au 16 septembre suivant. Il combattit vaillamment à la bataille de Poitiers, en 1356, et deux ans après à la prise de Saint-Valery, en la compagnie de Jacques de Bourbon, comte de Ponthieu, connétable de France; il y défit 4,000 hommes de troupes que Philippe, roi de Navarre, avait envoyés au secours de cette place; il était mort en 1362.

Il a épousé Alix de Coucy, fille de Thomas de Coucy IIe du nom, sire de Vervins, dont il a eu :

1° Jacques, qui suit ;
2° Jacqueline d'Heilly, mariée à Louis, seigneur de Quesnes, qui plaida en 1366 contre son frère, et se fit adjuger la quatrième partie des terres d'Heilly, et du Pas, provenant de la succession de son frère ;
3° Jean d'Heilly, écuyer, auquel Jean, fils de France, comte de Poitiers, lieutenant du duc de Normandie, ordonna qu'on payât 60 deniers d'or pour sa rançon, par lettres données à Paris en 1355.

IX. Jacques IIe d'Heilly, chevalier, seigneur du Pas, servit en Picardie sous le sire de Coucy, et fut reçu à Péronne avec quatre chevaliers et treize écuyers de sa compagnie le 13 octobre 1379.

Il servit aussi en 1382, sous le comte de Saint-Pol, avec deux chevaliers et onze écuyers. Il se rendit ensuite avec un grand nombre de seigneurs, au secours des chevaliers de Prusse et acquit un grand renom de bravoure qui lui servit après la funeste journée de Nicopolis en 1396; l'empereur Bajazet, qui le tenait pour brave et vaillant chevalier lui accorda la vie sauve et le renvoya en France porter la nouvelle de cette défaite.

Suivant contrat de 1365, il épousa Ade de Raineval, fille de Raoul de Raineval, seigneur de Pierrepont, panetier de France, et de Philippine de Luxembourg.

De ce mariage sont issus :

1° Jean IIIe, qui a continué la descendance ;
2° Jacques IIIe, seigneur d'Heilly et du Pas, maréchal de France, fut l'un des principaux chefs de l'armée du duc de Bourgogne. Il eut la garde du seigneur de Montagu, grand maître de France, lors de son arrestation en 1409, et l'année suivante, on lui confia le commandement des troupes de Picardie, que le duc de Bourgogne, mit sur pied contre les princes ligués en faveur de la maison d'Orléans.

Il est qualifié chevalier banneret, maréchal de Guyenne, dans une monstre faite à Saint-Denis le 8 octobre suivant. Ce prince l'envoya, en 1411, combattre le duc de Berry en Poitou; il réduisit sous l'obéissance du roi, Poitiers, Niort, et plusieurs

autres places importantes. Nommé maréchal de France, en 1412, au siége de Bourges, en remplacement du sire de Boucicault, le roi le créa en 1413, son lieutenant général et il fut tué à la fameuse bataille d'Azincourt en 1415.

3° Agnès, dame D'HEILLY et DU PAS, mariée 1° en 1410, à Jacques DE BAILLEUL-DOULIEU, seigneur de Bainkove, et de Tourlande, fils de Pierre de Bailleul-Doulieu, maréchal de Flandre, et de Jeanne DE CRÉQUY, auquel comme héritière de la maison d'Heilly, elle porta le nom et les armes de D'HEILLY; — 2° en secondes noces, au sire DE BEAUFOIS seigneur d'Inchy, châtelain de Douai.

Elle eut de son premier mariage Jacques DE BAILLEUL, qui prit aussi le surnom D'HEILLY, après la mort de son père, et mourut au service du duc de Bourgogne, avec le sire de Vienne, à la journée de Bouchoire-en-Santerre l'an 1430; il fut seigneur de Barinkove et de Tourlande, et ne posséda jamais la terre d'Heilly.

Agnès D'HEILLY laissa tous ses biens à Marie D'ARGICOURT, fille de Pierre et de Jean du Belloy, à la condition que son mari, Jean DE PISSELEU, porterait les noms et les armes de D'HEILLY, ainsi que les avaient portés les CRÉQUY.

X. Jean, troisième seigneur d'HEILLY et du PAS, prit part à toutes les expéditions de son temps, embrassa le parti du duc de Bourgogne, servit à Saint-Omer, en 1404, sous le commandement des comtes de Ligny, et de Saint-Pol, et fut tué en 1413.

Il ne s'était pas marié. Ainsi s'est éteinte la première branche.

SECONDE BRANCHE

X. Jean DE PISSELEU D'HEILLY, fut autorisé à prendre le nom et les armes de la famille D'HEILLY, du chef de sa femme Marie D'ARGICOURT.

Il se porta héritier bénéficiaire du seigneur d'Argicourt, en 1484, et fit relief à l'abbé de Corbie pour les fiefs d'Heilly, d'Hautecloque et de la Beurrière, le 24 mars 1455; il obtint la récréance de la terre dé d'Heilly par arrêt du 29 avril 1460, contre Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol.

Marie D'ARGICOURT étant morte, il se remaria avec Jeanne DE DREUX, fille de Robert de Dreux, seigneur, baron d'Esneval, et de Guillemette de Segrée.

Du premier lit vinrent :

1° Guillaume, qui suit;

2° Péronne D'HEILLY-PISSELEU, mariée : 1° à François, seigneur DE SOYECOURT, second du nom; 2° à Hutin DE MAILLY, seigneur de la Neuville de Mailly;

3° Claude d'Heilly-Pisseleu, mariée en 1477 à Pierre Le Clerc, seigneur de la Forest-le-Roi et de Luzarche;

4° Marguerite d'Heilly-Pisseleu, femme de François, seigneur de Sarcus, chambellan du roi.

Et du second lit :

5° et 6° Jean et Louis d'Heilly-Pisseleu, morts sans alliance;

7° Antoine d'Heilly-Pisseleu, seigneur de Marseille, mort en juin 1538, marié : 1° en 1521 à Marguerite de Boufflers, fille de Jacques et de Péronne de Souches, et veuve de Jean, seigneur de Saint-Lau; 2° à Antoinette de Jaucourt, fille de Jean de Jaucourt et de Marie d'Abbeville, dont il n'eut pas d'enfants.

Il a eu de son premier mariage :

A. Antoinette d'Heilly-Pisseleu, dame de Marseille, mariée par contrat du 11 mars 1765 à François de Rochechouart, seigneur de Jars;

B. François d'Heilly-Pisseleu, mort sans alliance;

C. Audeberte d'Heilly-Pisseleu, mariée à Nicolas de Pardieu.

XI. Guillaume d'Heilly, chevalier, seigneur d'Heilly, de Pisseleu, d'Ondeuil-le-Chastel, rendit hommage pour la seigneurie d'Ondeuil-le-Châtel le 1er mars 1500, et fut fait capitaine de mille hommes d'armes sous Louis XII.

Il a épousé : 1° Isabeau Le Josne de Contay, fille de Louis Le Josne, seigneur de Contay, et de Jacqueline de Nesle; 2° Anne Sanguin, fille d'Antoine, seigneur de Meiden, et de Marie Simon; 3° Magdelaine de Laval, fille de René de Laval, premier du nom, seigneur de la Fargue, et d'Antoinette d'Harcourt, dame de Vaire.

Du premier lit vinrent :

1° Adrien, qui suit;

2° Charles d'Heilly-Pisseleu, abbé de Bourgueil, évêque de Condom en 1545, mort en 1564;

3° François d'Heilly-Pisseleu, abbé de Saint-Corneille de Compiègne, évêque d'Amiens, le 5 juin 1546;

4° Péronne d'Heilly Pisseleu, mariée à Michel de Barrançon, seigneur de Cony et de Varennes;

5° Anne d'Heilly-Pisseleu, dame d'honneur de Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, mariée à Jean de Brosse, dit de Bretagne, duc d'Etampes, gouverneur de Bretagne; elle fut la maîtresse du roi François Ier, dont elle reçut de grands biens, et joua un rôle très-brillant sous son règne,

6° Marie d'Heilly-Pisseleu, religieuse à Poissy en 1520, en fut nommée prieure le 4 août 1540, puis abbesse de Montbrison le 14 février 1546, et mourut le 13 octobre 1574.

Et du troisième lit sont issus :

7° Marie d'Heilly-Pisseleu, abbesse de Saint-Paul en Beauvoisis en 1553,

8° Louise d'Heilly-Pisseleu, mariée par contrat du dernier février à Guy-Chabot, seigneur de Jarnac;

9° Charlotte d'Heilly-Pisseleu, mariée : 1° en 1537, à François, baron d'Avaugour, comte de Vertus; 2° à Jacques de Lify, mort en 1604, âgé de 70 ans.

XII. Adrien d'Heilly-Pisseleu, chevalier, seigneur d'Heilly, de Pisseleu de Fontaine-Lavagan, d'Ondeuil-le-Châtel, de Bailleul-sur-Thérin, écuyer du roi, bailli, gouverneur d'Hesdin, capitaine de mille hommes d'armes, fut gouverneur de Maubeuge en 1534, et donna quittance le 12 juin 1544, étant écuyer ordinaire du roi, capitaine de 50 lances de ses ordonnances.

Il mourut à Amiens le 8 février 1558, et fut enterré aux Minimes de cette ville, dans un tombeau de marbre noir que sa femme lui fit élever dans le chœur de l'église.

Il avait épousé N. d'Heilly, fille de Louis d'Heilly, seigneur de Varennes, et de Charlotte de Bournonville, dont il a eu :

1° Jean, qui suit ;

2° Jeanne d'Heilly-Pisseleu, mariée : 1° à Louis de Coesme, seigneur de Lucé, dont la fille, Jeanne de Coesme, épousa François de Bourbon, prince de Conti; 2° par contrat du 10 mars 1541, à Robert de Lenoncourt, comte de Vignory, fils d'Henri comte de Lenoncourt et de Marguerite de Broyes; 3° à Nicolas de Lions, seigneur d'Espaux, avec lequel elle vivait encore en 1598.

XII. Jean III d'Heilly-Pisseleu, seigneur d'Heilly, de Ribemont, de Fontaine-Lavagan, d'Ondeuil sur-Thérin, a épousé : 1° Françoise de Scépeaux, morte sans enfants ; 2° Françoise de Pellevé, fille de Jean, seigneur de Jouy et de Renée de Bouvry, remariée en 1585 à Charles d'Estourmel, seigneur de Surville.

Du second lit sont issus :

1° Léonor, rapporté ci-après ;

2° Charlotte d'Heilly-Pisseleu, fiancée le 20 décembre 1585 à Charles d'Estourmel, seigneur de Guyencourt, mort pendant ses fiançailles.

Elle a épousé en secondes noces Jean de Maillard, seigneur de la Boissière et de Champagné, gouverneur de Houdan ;

3° Françoise d'Heilly-Pisseleu, femme de Samson de Gournay, seigneur d'Azincourt.

XIII. Léonor d'Heilly-Pisseleu, seigneur d'Heilly et de Pisseleu, né le 10 octobre 1578, a épousé Marie de Gondy, fille de Jérôme de Gondy, chevalier d'honneur de la reine Catherine de Médicis et de Louise de Bona-Corsi.

De ce mariage sont issus :

1° Emmanuel d'Heilly-Pisseleu, seigneur de Jouy, mort sans alliance;

2° Adrien d'Heilly-Pisseleu, seigneur de Pisseleu, mort sans alliance en 1628 ;

3° Françoise d'Heilly-Pisseleu, mariée en 1621 à Charles Antoine de Gouffier, seigneur de Brasseux, troisième fils de Timoléon de Thois et d'Anne de Lannoy, auquel elle apporta en dot la terre d'Heilly;

4° Louis, auteur de la troisième branche mentionnée ci-après;

5° Louise d'Heilly-Pisseleu, mariée en 1629 à Luc Fabroni Asini, gentilhomme de Pistoye;

6° Anne d'Heilly-Pisseleu, mariée le 2 mars 1630 à Pierre Brulart, marquis de Bussy et de Vaires, lieutenant général des armées du roi;

7° Barbe d'Heilly Pisseleu, religieuse.

TROISIÈME BRANCHE

XIV. Louis d'Heilly, écuyer, se fixa à Villers-Bretonneux, en 1620, et se tint constamment éloigné de la cour et des honneurs auxquels sa naissance lui donnait le droit d'aspirer.

Il a laissé pour fils:

XV. Jean d'Heilly, écuyer, né en 1623, qui mourut en 1702, à l'âge de 79 ans, laissant de son mariage six enfants, savoir :

1° Firmin, qui suit;

2° Jean d'Heilly, né en 1644, qui épousa Madeleine Coquerel, dame de Dexien, dont il eut:

A. François d'Heilly, né le 10 avril 1669, qui servit dans la marine royale;

B. Pierre d'Heilly, marié le 31 juillet 1691 à N. dont il eut un fils : Alexis, auteur du premier rameau de la troisième branche;

3° André d'Heilly, né en 1645, marié en 1669, à Marie Moinez, dont il a eu:

A. Robert d'Heilly, né le 1er mars, qui servit sous les ordres de Catinat;

B. André d'Heilly, né le 16 septembre 1672;

4° Nicolas d'Heilly, mort sans enfants;

5° Antoine d'Heilly, né en 1645, marié en 1670, à J. Roger, et mort le 24 août 1678, laissant pour enfants:

A. Magdeleine d'Heilly, religieuse;

B. Antoine d'Heilly, né en 1675, qui s'établit en la terre de Faverolles;

6° Françoise d'Heilly, religieuse.

XVI. Firmin d'Heilly, premier du nom, né en 1643, épousa le 11 dé-

cembre 1674, Charlotte DE LAVALARD, et mourut le 30 novembre 1700, laissant de cette union :

1° Jean qui suit ;
2° Barbe D'HEILLY, religieuse.

XVII. Jean D'HEILLY, né en 1683, épousa en 1707, Marguerite DE LETTE, et mourut en 1733, laissant de ce mariage :

1° Firmin, qui suit;
2° Jean-François D'HEILLY, né en 1721, auteur du second rameau de la troisième Branche

XVIII. Firmin D'HEILLY, deuxième du nom, né le 17 octobre 1713, épousa par contrat du 3 avril 1743, Geneviève DE SUPPLY, dont il a eu le fils qui suit:

XIX. Firmin D'HEILLY, troisième du nom, né le 25 février 1753, fils posthume, émigra à Coblentz et servit quelque temps sous les ordres du comte d'Artois. Il a épousé, le 16 mai 1780, Elisabeth DOTTIN, qui le rendit père de :

1° Firmin-Léonard ou Léonor qui suit ;
2° Claude-Hubert, auteur du troisième rameau rapporté ci-après ;
3° Geneviève D'HEILLY;
4° Françoise D'HEILLY, religieuse.

XX. Firmin-Léonard ou Léonor D'HEILLY, né le 6 novembre 1782, a épousé, en 1813, Madeleine CROISET, qui l'a rendu père de deux enfants :

1° Alphonse, qui suit;
2° Florence D'HEILLY, née à Arras en 1820 et morte en 1862, fut mariée 1° à Jean DE GEORGES, dont postérité; 2° à Charles TESSIER, officier du génie, dont une fille.

XXI. Alphonse-Léon D'HEILLY, né le 15 novembre 1815, a épousé, en janvier 1839, Emilie DRION dont il a un fils :

Léonce-Charles-Joseph D'HEILLY, né à Arras le 30 décembre 1841, lieutenant d'état-major.

PREMIER RAMEAU

DE LA

TROISIÈME BRANCHE

XVIII. Alexis D'HEILLY, de Demuen, fils de Jean d'Heilly et de Madeleine Coquerel, épousa, en 1698, Anne D'OUBLAY, dont il a eu :

1° Adrien D'HEILLY, mort sans enfants ;
2° Jean-Baptiste qui suit.

XIX. Jean-Baptiste D'HEILLY, de Demuen, a épousé, le 19 mars 1753, demoiselle Marguerite MANCHUETTE, qui le rendit père de :

1° Jean-Baptiste, qui suit ;
2° Elisabeth D'HEILLY, non mariée ;
3° Geneviève D'HEILLY, religieuse ;
4° Marguerite D'HEILLY, sans postérité ;
5° Marie-Françoise D'HEILLY, non mariée ;
6° Marie-Anne D'HEILLY, décédée en 1818 ;
7° Catherine D'HEILLY, décédée en 1780.

XX. Jean-Baptiste D'HEILLY, marié, à vingt ans, à Marguerite DE BARGE, mourut en 1834, laissant de cette union :

1° Firmin D'HEILLY, né en 180? tué au service ;
2° Philippe-Honoré D'HEILLY, qui a formé le degré suivant ;
3° Félicité D'HEILLY, religieuse ;
4° Jean-Baptiste D'HEILLY, mort sans postérité ;
5° Marie Pélagie D'HEILLY, morte à Demuen, en 1850.

XXI. Philippe-Honoré D'HEILLY, né en 1783, épousa, en 1806, demoiselle Colette MANGOT qui le rendit père de :

1° Cyr, qui suit ;
2° Henri-Marie D'HEILLY, né en 1820, marié en 1851 à Eugénie DE WALLA, dont il a eu deux filles, Berthe et Émilienne D'HEILLY ;
3° Marie D'HEILLY, née en 1813, religieuse.

XXI. Cyr D'HEILLY, né à Demuen en 1813, servit dans l'artillerie. Il a eu, de son mariage avec Thérèse DUFOUR, deux fils :

1° Arthur D'HEILLY, né à Compiègne, le 11 janvier 1842, actuellement au 3° régiment de zouaves ;
2° Henri-Rombalde D'HEILLY, né à Compiègne, le 4 septembre 1846.

DEUXIÈME RAMEAU

DE LA

TROISIEME BRANCHE

XVIII. Jean-François D'HEILLY, né en 1721, second fils de Jean D'HEILLY et de Marguerite DE LETTE, a eu pour fils :

XIX. François D'HEILLY, deuxième du nom, qui laissa pour fils :

XX. François D'HEILLY, troisième du nom, père de :

1° Claude-Hubert D'HEILLY, marié à N., dont il a eu :
Louis-Alphonse D'HEILLY, marié et sans enfants ;
2° Miron D'HEILLY, mort sans enfants ;
3° Jean-Baptiste, qui suit ;
4° François D'HEILLY, qui eut deux filles non mariées ;
5° Henriette D'HEILLY, morte sans avoir été mariée ;
6° Françoise D'HEILLY ;
7° Victoire D'HEILLY, religieuse ;
8° Joséphine D'HEILLY.

XXI. Jean-Baptiste D'HEILLY a épousé Eugénie POIRET, dont il a eu :

1° Edmond D'HEILLY, né en 1810 ; } tous deux mariés.
2° Eugène D'HEILLY-D'IGNECOURT, né en 1836 ; }

TROISIÈME RAMEAU

DE LA

TROISIÈME BRANCHE

XX. Claude-Hubert D'HEILLY, né en 1785, second fils de Firmin D'HEILLY et d'Elisabeth DOTTIN, a épousé, le 10 avril 1810, demoiselle Joséphine OUTREQUIN D'HOUDIN, dont il a eu :

1° Claude-Hubert-Florent qui suit ;
2° Firmin d'Heilly, qui a épousé Adelaïde le Jolieu, dont il a eu :
    Alfred-Firmin d'Heilly ;
3° Catherine d'Heilly, morte sans avoir été mariée ;
4° Florentine d'Heilly ;
5° Clémence d'Heilly ;
6° François d'Heilly, sans postérité

XXI. Claude-Hubert-Florent d'Heilly, né en 1818, a épousé, en 1838 demoiselle Sophie Emery d'Abancourt, dont il a deux enfants :

1° Alphonse-Louis d'Heilly ;
2° Louise d'Heilly.



JALLAN DE LA CROIX

LORRAINE



Armes : *D'argent, à deux mufles de léopard de gueules allumés d'or, lampassés d'azur flanqué de gueules, à deux croix pattées d'or.* — **Cimier** : *Un léopard de gueule tenant de ses deux pattes une croix recroisettée d'or, issant d'un tortil d'or, de gueules, d'argent et d'azur.* — **Supports** : *Deux lions.* — **Couronne** : *De comte.*



uivant le *Nobibiaire de Lorraine* de Dom Pelletier, la famille Jallan de la Croix, qui, par ses alliances et ses services militaires, a occupé un rang très-distingué dans la noblesse, a été anoblie le 3 mai 1577, par lettres patentes expédiées à Nancy en faveur de Didier JALLAN de la CROIX, demeurant à Noyers, en la prévôté de Bar.

Cette faveur fut accordée pour services militaires, car le 15 mai 1578, le duc Charles de Lorraine manda par exception aux gens de ses comptes du Barrois de procéder à l'enregistrement desdites lettres de noblesse, sans aucune taxe de finances.

Didier Jallan laissa pour fils :

Claude Jallan, écuyer, qui était commissaire et contrôleur extraordinaire des guerres en 1599, ainsi qu'il résulte d'un rôle original, signé par lui au château d'Hennery, de neuf hommes de guerre à pied, étant en garnison audit château, sous la conduite de Bertrand de Reilhery, leur capitaine. (Titre original.)

L'*Indicateur* du cabinet des titres du juge d'armes d'Hozier témoigne que la famille Jallan de la Croix a fait ses preuves de noblesse devant ce généalogiste à l'occasion de l'admission d'un de ses membres dans l'une des écoles royales. Malheureusement, les archives de ce cabinet ayant été dispersées, il n'a pas été possible de retrouver ce document important. En conséquence, nous avons dû recourir aux archives de l'ancien duché de Bar pour rétablir d'une manière authentique la filiation qu'on va lire :

Premier degré.

I. Noble Didier Jallan de la Croix, écuyer, anobli en 1576, laissa pour fils :

Deuxième Degré.

II. Claude Jallan de la Croix, qui était, en 1599, contrôleur extraordinaire des guerres, et laissa pour fils :

Troisième degré.

III. Jean-Claude Jallan de la Croix, écuyer, né en 1612, qui fut conseiller du duc de Lorraine, et laissa pour fils :

Quatrième degré.

IV. Claude-Henri Jallan de la Croix, écuyer, capitaine de la ville de Remiremont, marié vers 1665 à noble damoiselle Marie de Bicquilly, qui l'a rendu père de :

Cinquième degré.

V. Noble Benoît Jallan de la Croix, chevalier, qui a épousé en 1710 demoiselle Françoise Larival de Sarlat.

De ce mariage sont nés six fils et deux filles, savoir :

1° Jean-Henri-Didier Jallan de la Croix, chevalier, seigneur des Trois-Tours, près Ypres, en Flandre, dont on ignore la destinée;
2° Jean-Didier, dont l'article suit :
3°, 4°, 5° et 6°. Quatre fils, qui servirent au régiment royal de Normandie cavalerie, deux comme officiers et deux comme volontaires, et qui furent tués à la bataille de Fontenoy en 1745;
7° Marie Jallan de la Croix, mariée à M. le chevalier de Gironde, officier de cavalerie;
8° N. Jallan de la Croix, mariée à M. le chevalier de Croismare, de la famille des marquis de Croismare, officier de cavalerie.

Sixième degré.

VI. Jean-Didier Jallan de la Croix, chevalier, né le 16 novembre 1720, seigneur de Sivry et de Sainte-Marie, officier de cavalerie, a épousé en 1755, demoiselle Marie-Anne de Carles, du diocèse de Nancy. De ce mariage sont nés trois fils, savoir :

1° Charles-Julien-Emmanuel, qui suit;
2° Jean-Joseph Jallan de la Croix, chevalier, officier d'infanterie ;
3° Nicolas Jallan de la Croix, chevalier, capitaine de cavalerie, chevalier de la Légion d'honneur, mis à la retraite par suite de ses blessures reçues à la bataille de Wagram, après avoir fait toutes les campagnes de 1792 à 1809.

Septième degré.

VII. Charles-Julien-Emmanuel Jallan de la Croix, chevalier, officier d'infanterie, né le 27 octobre 1757, a épousé en premières noces, le 8 avril 1782, mademoiselle Henriette de Klopstein; et en secondes noces, le 15 juillet 1793, mademoiselle Anne-Sophie Urbain, d'une ancienne famille noble de Lorraine, dont la généalogie a été donnée au tome III du *Nobiliaire de France*.

Du premier lit sont nés :

1° Charles-Antoine Jallan de la Croix, né le 24 avril 1789;
2° Joséphine-Henriette Jallan de la Croix, née le 17 novembre 1792

Du second lit vinrent :

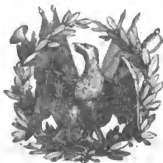
3° Antoine-Maximilien, qui a continué la descendance.

Huitième Degré.

VIII. Antoine-Maximilien Jallan de la Croix, né le 6 nivôse an vi (26 décembre 1797), a épousé le 1er août 1821 demoiselle Jeanne-Françoise de Ligniville, fille de René Charles-Elisabeth comte de Ligniville, baron de l'Empire, de l'illustre maison de ce nom, la seule existante entre celles que l'on avait surnommées les *Quatre grands chevaux de Lorraine.* (Sa notice se trouve dans ce volume, à son rang alphabétique.)

De ce mariage sont nés quatre enfants, savoir :

1° Louis-Antoine Jallan de la Croix, né le 8 janvier 1828 ;
2° Joseph-Ferdinand Gustave Jallan de la Croix, né le 29 octobre 1834, sous lieutenant au 6e cuirassiers ;
3° Marie-Thérèse-Victoire Jallan de la Croix, née le 5 octobre 1829 ;
4° Marie-Élisabeth Jallan de la Croix, née le 21 août 1832.

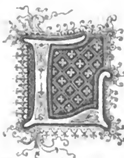


JORET DES CLOSIÈRES

(NORMANDIE)



ARMES : *Coupé, au 1, d'azur, à trois étoiles d'or rangées en fasce; au 2, d'argent, à trois têtes de lévrier de gueules, posées 2 et 1.* — SUPPORTS : *Deux lévriers :* L'ÉCU *timbré d'un casque de chevalier orné de ses lambrequins.*



A famille **JORET** est, d'après la tradition, originaire de la ville de Caudebec, où ses premiers représentants connus sont qualifiés d'écuyers dans les chartes des quinzième et seizième siècles.

Suivant le cartulaire de l'abbaye de Jumiége, on voit qu'elle a longtemps habité la baronnie de Duclair, enclavée dans ses domaines.

Les rôles des francs-archers de la vicomté de Caudebec mentionnent Jean Joret, franc-archer sous Charles VI, en 1430.

En 1568, honorable homme Jean Joret, bailli de Duclair, fils d'honorable Charles Joret, avocat au bailliage de Caudebec et échevin de ladite ville, et de demoiselle Marguerite Héry (1), épousa le 30 mars de la présente année Jehanne Titaire (2), fille de noble homme Martin Titaire, écuyer, sieur de Glatigny, Raffay et Vertpré, et de demoiselle Laurence Busquet de Pierreval (3).

Cette branche de la famille Joret, était encore représentée en 1775, en la personne de N. Joret, avocat du roi au siége et présidial de Caux, et à la même époque, un autre avocat de ce nom, siégeait en qualité de procureur fiscal, aux assises de la haute justice abbatiale de Duclair.

Une branche de cette famille alla s'établir au quinzième siècle en basse Normandie, dans le Bessin, à Bayeux ; ce fut dans cette ville que naquit, en 1428, Jean Joret *«escripteur»* des rois Charles VII et Louis XI, qui mourut en 1503.

Des lettres patentes de noblesse ont été données à la famille Joret, en 1696, ainsi qu'il appert des preuves d'armoiries fournies par-devant le généalogiste d'Hozier, en 1696.

Le 25 juillet 1699, Edouard Joret, sieur des Closières, écuyer, fils de Louis Joret, docteur ès lois, et de demoiselle Marie des Essarts (4), épousa noble demoiselle Elisabeth Baucher, fille de messire Gabriel Baucher, échevin et de demoiselle Catherine de Ménard.

Gaspard Joret, échevin de la ville de Bayeux, épousa, en 1770, noble demoiselle Marguerite Le Paulmier, dont il eut :

(1) Armes de d'Héry. — *D'azur, à trois tours d'argent, 2 et 1.*

(2) Armes de Titaire. — *D'or, au chevron d'azur, besanté d'or accompagné de trois merlettes de sable.*

(3) Armes de Busquet. — *D'argent, à la fasce de gueules, accompagnée en chef d'un cœur entre deux étoiles du même, et en pointe d'une anille du même.*

(4) Armes de des Essards. — *D'azur, à trois étoiles d'or, posées 2 et 1.*

Louis-Aimé JORET, né en 1775, avocat au parlement de Rouen, qui épousa en 1799, demoiselle Renée-Louise-Sophie LE ROUGE DE PRÉFONTAINE, fille de M. LE ROUGE DE PRÉFONTAINE, ancien avocat au parlement de Normandie, ancien bailli de Balleroy, Lacambe et Colombières.

Les représentants actuels de la famille Joret sont :

I. Louis-Adolphe JORET DES CLOSIÈRES, avocat, ancien sous-préfet de Lisieux, membre du conseil général du Calvados, chevalier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, qui a épousé, le 15 septembre 1823, Zoé DE VAUDICHON DE L'ISLE (1), dont il a deux enfants, savoir :

1° Louis-Aymar JORET DES CLOSIÈRES, sous-préfet de Reims, chevalier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, de l'ordre royal de Léopold et de l'ordre royal et distingué de Charles III, né le 6 décembre 1824, qui a épousé, le 28 avril 1862, Mlle Louise-Gabrielle-Thérèse BARROT, fille de M. Ferdinand Barrot, sénateur de l'Empire, secrétaire du Sénat, ancien ministre de l'intérieur, grand-croix de l'ordre de la Légion d'honneur;

2° Gabriel-Alexandre-René JORET DES CLOSIÈRES, avocat à la Cour impériale de Paris, membre de l'Institut historique, né le 15 juin 1828, qui a épousé, le 21 octobre 1856, Mlle LOUISE ANTHOINE.

II. Léon-Alfred JORET DES CLOSIÈRES, propriétaire, qui a épousé, en 1832, Mlle Elisa BUREL, dont il a une fille :

Zoé-Mathilde JORET DES CLOSIÈRES, née le 15 avril 1833, qui a épousé le 12 janvier 1857, M. Léon BOTREAU ROUSSEL DE BONNETERRE, substitut du procureur général près la Cour impériale de Caen.

(1) Armes DE VAUDICHON. — *De sinople, au bœuf d'argent passant, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

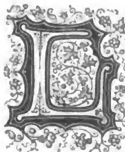

S. LUDOUICI. CŌITIS. FLAND. DUCIS. BRAB. CŌITIS. ARTESIEN. BURGUNDIE. NIVERNEN. ET REGIST.

JOSSON

FLANDRE ET FRANCE



Armes : *D'azur, à trois cors de chasse d'argent, enguichés, virolés et embouchés d'or, posés 2 et 1*. (Armorial général de 1696, vol. de Flandres, f. 991.)



La famille JOSSON est originaire d'Irlande, d'où elle s'est transplantée dans les Flandres à l'époque des persécutions exercées contre les catholiques.

Ses armoiries ont été enregistrées officiellement à l'*Armorial général*, créé par édit royal du 20 novembre 1696, au registre de la généralité de Flandres.

Elle a produit plusieurs avocats au parlement de Tournay, un conseiller au présidial de la même ville, un

conseiller au parlement de Paris, un grand nombre de personnages marquants dans la magistrature et un membre de la chambre des députés en 1838.

Ses représenants actuels sont :

I. Louis Josson de Bilhem, qui a épousé, le 2 février 1860, Henriette de Dion, fille du marquis Henri de Dion.

II. Emile Josson de Bilhem, son frère, qui a épousé, le 2 octobre 1860, Henriette de Guigné, dont il a deux enfants :

1° Marie Louise, née à Paris, le 19 octobre 1862 ;
2° Marguerite, née à Paris, le 7 janvier 1865.

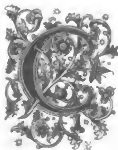


DE LARIS

ROUSSILLON ET LANGUEDOC



ARMES : *De gueules, à un poisson d'argent en fasce, accompagné de trois merlettes du même; l'écu timbré d'un casque orné de ses lambrequins.*



CETTE famille, qui est originaire de Corsavy, canton d'Arles (Pyrénées-Orientales), ancienne province du Roussillon, a occupé des fonctions élevées dans la magistrature. JEAN DE LARIS était, en 1650, conseiller au conseil souverain de Roussillon. (Titre original.)

Son fils, Henri de Laris, écuyer, résidant en la ville de Gourdon, près Cahors, requit l'enregistrement des armes de sa famille, telles qu'elles sont figurées et blasonnées ci-dessus à l'*Armorial général* créé par édit du roi du 20 novembre 1696, au registre de la généralité de Toulouse, f° 1033.

Son petit-fils, Jean-Baptiste de Laris, a épousé à Elne, en 1745, demoiselle Elisabeth de Cambeill. Il était cousin germain du marquis de Pagès-Cambeill, conseiller, ancien président du conseil souverain du Roussillon, seigneur de Saint-Jean de Pagès, aujourd'hui Saint-Jean-Pladecor. Il a laissé deux enfants, Joseph et Jean-Baptiste de Laris-Cambeill, qui ont formé chacun un rameau.

PREMIER RAMEAU

Joseph de Laris-Cambeill, l'aîné, né à Elne, en 1750, servit longtemps comme garde du corps de Charles III et Charles IV, rois d'Espagne.

Il a épousé, en 1793, demoiselle Delhom-Baschie, dont il a eu deux fils :

1° Jean de Laris-Cambeill, né à Elne, qui fut maire d'Elne jusqu'en 1848;
2° Blaise de Laris-Cambeill, employé des douanes.

DEUXIÈME RAMEAU

Jean-Baptiste de Laris-Cambeill, le cadet, naquit à Elne, le 5 septembre 1754, et fut capitaine des gardes du corps de Charles III et de Charles IV, rois d'Espagne.

Il a épousé le 23 juillet 1817, demoiselle Jarlé-Mongnente, dont il a eu deux fils :

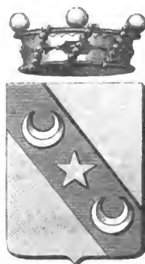
1° Joseph de Laris-Cambeill, officier de cavalerie, décédé à Saumur en 1850;
2° Auguste de Laris, receveur des domaines à Perpignan

DE LAVALETTE

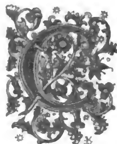
(CHICOYNEAU)

LANGUEDOC, ILE DE FRANCE ET TOURAINE

Barons de Lavalette.



Armes : ***D'or, à la bande d'azur, chargée d'une étoile d'or, accostée de deux croissants d'argent.*** **— Couronne : *De baron.* (Armorial général de 1696, registre de la généralité de Montpellier, folios 5 et 649.)**



Cette famille, l'une des plus honorables et des plus considérées de la province du Languedoc, a fourni un conseiller d'Etat, premier médecin du roi Louis XV, plusieurs chanceliers de l'Université de médecine de Montpellier, des conseillers en la Cour des aides, en la chambre des comptes, et au parlement de Paris, un fermier général, et des officiers distingués dans la marine, la garde royale et l'artillerie.

Elle s'est divisée en deux branches principales : l'aînée, qui est restée constamment en Languedoc où elle s'est éteinte à la fin du siècle dernier ;

et la cadette, celle des barons DE LAVALETTE, qui s'est fixée en l'Ile de France, puis en Touraine, et s'est continuée jusqu'à nos jours (1).

I. Michel CHICOYNEAU, natif de Blois, neveu de Martin Richer de Belleval, chancelier de l'école de médecine et intendant du jardin des plantes de Montpellier, fut appelé à Montpellier par son oncle, auquel il succéda dans ces fonctions en 1664.

Il fut conseiller en la cour des aides de cette ville et l'une des lumières du parlement.

Il a épousé N., dont il a eu trois fils :

1° Michel-Aimé-Gaspard CHICOYNEAU, chancelier de l'université de Montpellier;
2° N. CHICOYNEAU, également chancelier de l'université de Montpellier.
3° François, qui a continué la descendance :

D'après les témoignages des principaux biographes, ces fils furent des prodiges de savoir, et méritèrent successivement la survivance des places de leur père. (Desgenette, *Eloge des académiciens; Recherches sur la vie de Belleval.*— Astruc, *Mémoires sur l'école de médecine de Montpellier.*)

II. François CHICOYNEAU, chancelier de l'université de médecine de Montpellier, épousa N. CHIRAC, fille du célèbre médecin du roi Louis XV, dont il eut le fils qui suit :

III. François CHICOYNEAU, l'un des hommes les plus érudits du dix-huitième siècle, dut à son profond savoir et à son habileté comme administrateur les nombreux emplois dont il fut revêtu.

Il fut nommé successivement chancelier de l'université de médecine de Montpellier, surintendant des Eaux minérales de France, conseiller en la cour des comptes et des aides, et membre de l'Académie royale de Montpellier, professeur royal d'anatomie et de botanique, intendant du jardin du roi.

Ayant été envoyé à Marseille en 1720, pour combattre la peste effroyable qui ravageait cette ville, il donna tant de preuves de courage et de dévoûment qu'il fut promu au grade de chevalier de l'ordre de Saint-Michel et nommé successivement médecin des enfants de France, premier médecin du Dauphin en 1731, et premier médecin du roi le 2 avril 1732.

Il mourut à Versailles, en 1752, âgé de quatre-vingts ans.

Il avait épousé Catherine FOURNIER, dont il a eu :

1° François, qui a continué la descendance;
2° Jean-Joseph CHICOYNEAU, qui a formé la branche des BARONS DE LAVALETTE, rapportée ci-après;
3° N. CHICOYNEAU, mariée, le 19 janvier 1736, à M. DUBOIS DES COURS DE LA MAISONFORT, capitaine des vaisseaux du roi;

(1) C'est par erreur que M. de la Roque, dans son *Armorial de la noblesse du Languedoc*, t. II, p. 167, prétend que la famille Chicoyneau est éteinte : il n'a voulu parler sans doute que de la branche du Languedoc.

4° N. Chicoyneau, mariée le 11 septembre 1738, à Versailles, avec Auguste de Fortisson, aide-major de brigade des chevaux-légers de la garde, mestre de camp de cavalerie, fils de J. Godefroy de Fortisson, seigneur de Cazalès, du Claud, etc.

IV. François Chicoyneau, chancelier de l'université de médecine, intendant du jardin des plantes, conseiller en la cour des comptes, aides et finances, membre de l'Académie des sciences de Montpellier, a épousé, en 1737, demoiselle N. Rouzier de Souvignargues, dont il a eu deux enfants :

1° Jean-François, qui suit ;

2° Yolande de Chicoyneau, mariée à M. de Beaulieu, laquelle envoya sa procuration à l'Assemblée de la noblesse de Montpellier, convoquée pour l'élection des députés aux états généraux de 1789.

V. Jean-François Chicoyneau, professeur de botanique et chancelier de l'université de médecine, en 1758, mourut cette même année à Montpellier, à l'âge de vingt-deux ans, sans avoir été marié.

Ainsi s'est éteinte la branche aînée de la famille.

BRANCHE

DES BARONS DE LAVALETTE

ILE DE FRANCE ET TOURAINE.

IV. Jean-Joseph-François Chicoyneau, baron de Lavalette, né le 28 janvier 1720, fut reçu, avec dispense d'âge, conseiller au parlement de Paris, et devint commissaire de la chambre des requêtes, le 5 mai 1739.

En 1753, il obtint la charge de fermier général.

Il avait épousé : 1° En 1739, la demoiselle N. Herman, fille d'un célèbre médecin ; 2° Michelle-Narcisse Jogues de Martinville.

Il mourut le 19 février 1776, laissant de son second mariage le fils qui suit :

V. Jean-Baptiste Chicoyneau, baron de Lavalette, né à Paris le 14 mai 1752, fut autorisé par le roi, en considération des éminents services qu'il n'avait cessé de lui rendre, à partager une place de fermier général avec son cousin, le sieur de Boulongne.

Suivant un contrat du 22 juillet 1788, il fut marié à Marseille, avec Françoise-Angélique Payan, fille de Jean Payan, conseiller honoraire et secrétaire du roi, et de dame Elvire-Marie-Joseph-Thomas Verduc.

Il est mort à Tours le 9 avril 1824, laissant, de son mariage, cinq enfants, savoir :

1° Jean-Baptiste-Absynthe, qui suit;
2° Joseph-Octave Chicoyneau de Lavalette, né en 1796, et marié à demoiselle Hectorine le Breton du Plessis;
3° Charles-Emile Chicoyneau de Lavalette, né en 1800, et marié à mademoiselle Annette de Lugré;
4° Elvire Chicoyneau de Lavalette, née en 1790;
5° Henriette Chicoyneau de Lavalette, née en 1792.

VI. Jean-Baptiste-Absynthe Chicoyneau de Lavalette, baron de Lavalette, né le 16 juin 1794, à Saint-Cyr, près Tours, fut reçu à l'école polytechnique, le 27 septembre 1813, et promu au grade de chef d'escadron d'artillerie, le 20 octobre 1845.

Il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur le 17 janvier 1833 et officier le 10 mai 1852, et admis à la retraite le 30 septembre de la même année.

Il a épousé, le 19 juillet 1830, demoiselle Camille-Eugénie Dubois de Villers, dont il a eu quatre enfants, savoir :

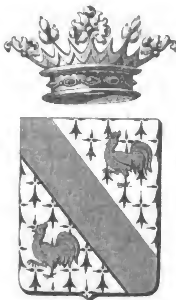
1° Marie-Angélique de Lavalette, née à Châtellerault le 9 juillet 1832 ;
2° Joseph-Octave de Lavalette, né à La Fère le 14 juin 1834, entra à l'ecole polytechnique en 1851, et à l'école d'application de l'artillerie et du génie en 1853; puis il fut nommé lieutenant au régiment d'artillerie à cheval de la garde le 1er mai 1855, et capitaine le 31 décembre 1859. Il a été crée chevalier de la Légion d'honneur le 16 mars 1863, chevalier de Notre-Dame de Guadalupe le 16 septembre 1863, et chevalier de la Valeur militaire de Sardaigne en 1859.
3° Jeanne-Emilie de Lavalette, née le 20 juin 1836, à Metz;
4° Marie-Louise de Lavalette, née le 5 septembre 1842, à Châtellerault.



LAW DE LAURISTON

ECOSSE ET FRANCE

MARQUIS DE LAURISTON, MARÉCHAL ET PAIR DE FRANCE



ARMES : *D'hermines, à la bande de gueules, accompagnée de deux coqs du même.* — SUPPORTS : *Deux licornes.* — COURONNE : *De marquis.* — DEVISE : Nec obscura nec ima.



LA maison des LAW est originaire de l'Ecosse. A l'occasion de la requête des LAW DE LAURISTON et de leurs cadets les LAW DE TANCARVILLE ou simplement LAW, pour la reconnaissance et transmission de leur noblesse en France, cette maison des LAW a été reconnue officiellement comme étant issue de très-ancienne et de très-noble race par le roi d'armes du royaume d'Ecosse.

Le juge d'armes de la noblesse de France, Pierre d'Hozier, a publié dans le tome X (registre VI) de l'*Armorial général*, la généalogie complète de cette maison, laquelle nous a servi à établir tout le texte nobiliaire de cette notice, et laquelle se relie, en outre, à l'arrêt rendu (31 mai 1782) par le roi en son conseil d'État.

Les Law de Lauriston descendent, en dernier lieu, de la branche des Law de Lithrie et Brunton dont le premier auteur, Georges Law de Lithrie, libre baron dans le comté de Fife, était en faveur signalée auprès du roi Jacques V. Le fils de Georges fut Jacques Law de Lithrie, baron de Brunton, archevêque de Glascow, qui illustra l'église réformée, ainsi que ses descendants, par le renom de sa grande piété et de sa science profonde.

La maison de Lauriston a atteint une haute illustration militaire en la personne du maréchal Lauriston, l'un des meilleurs généraux du premier Empire.

Avant cette époque, elle s'était déjà inscrite dans les archives de l'histoire par le contrôleur général Jean Law (1716–1720) dont le génie financier en avance, peut-être, de plus d'un siècle, devait rencontrer tant d'écueils dans celui où il eut à agir; par le baron de Lauriston, maréchal de camp, gouverneur des possessions françaises (1764–1777) dans les Indes orientales (ce fut le père du maréchal de France); enfin par le chevalier Law, colonel, commandant les troupes du roi (1751–1764) également dans les Indes.

LES LAW

La souche très-ancienne de la famille des Law a projeté plusieurs rameaux d'où sont sortis les libres barons de : Law de Lawbridge, Law de Bogness, Law de Bogis, Law de Netherour, Law-Burnton, Law de Newton, Law de Burntwood, Law de Cameron, Law de Rumçois Orientali, etc., etc.

LAW

DE LAWBRIDGE ET DE BOGNESS

D'après les archives publiques d'Ecosse, Law de Lawbridge, libre baron dans la vicomté de Galloway, y possédait, vers l'an 1250, de très-grands biens.

Il portait pour armes un *écu d'argent, à une bande de gueules et un coq du même en chef,* et pour cimier un coq chantant, avec la devise : *Sat amico te mihi felix.* — Le roi Robert III fit don, en 1398, de plusieurs terres, dont celle de Bogness, à Robert Law de Bogness, arrière-petit-fils de Law de Lawbridge. De ce Robert Law de Boguess est descendu Georges Law de Lithrie, à partir duquel s'établit la filiation suivie que nous allons donner.

LAW

DE LITHRIE ET BRUNTON

I. Georges Law de Lithrie, libre baron dans la vicomté de Fife, reçut du roi Jacques V, suivant une charte du 1er janvier 1542, les terres et ville de Lithrie, avec ses appartenances et dépendances.

Il épousa Agnès, fille de Jean Strang de Balcaskie, ancien baron dans ladite vicomté de Fife, dont il eut pour fils :

II. Jacques Law de Lithrie, baron de Brunton, Archevêque de Glascow, qui, renommé comme prélat et comme savant, jeta un grand lustre sur l'église réformée d'Ecosse. Sacré, en 1610, évêque des îles Orcades, il fut nommé, en 1615, à l'archevêché de Glascow.

Il contracta un premier mariage avec N., fille du seigneur Dundass de Newliston,

Et un second mariage avec Marie-Anne, fille de Jean Boyle de Kelburn (tige des comtes de Glascow), dont il eut pour fils :

III. Jacques Law, baron de Brunton, qui, ayant adopté pour titre principal celui de Brunton, terre et baronnie dans la vicomté de Fife, prit pour armes celles relatées au commencement de cette notice.

Il épousa Marguerite, fille de Jean Kately de Melliston, dont il eut deux fils, savoir :

1° Georges Law de Brunton, qui, de son mariage avec N., fille de Lesley-Strathere, comte de Leven, n'eut qu'une fille unique ;
2° Jacques, qui suit

IV. Jacques Law de Brunton, fut major d'un régiment. Il épousa Marguerite, fille de Jean Preston de Prestonhall, chevalier baronnet, dont il eut deux fils, savoir :

1° Jacques Law de Brunton, qui a continué la branche des Law de Brunton ;
2° Guillaume Law, qui suit, et qui a commencé la branche des Law de Lauriston, et celle des Law de Tancarville ou simplement Law.

LAW

DE LAURISTON

V. Guillaume Law, baron de Lauriston, qui acquit de grandes richesses par le commerce auquel, comme cadet de famille, il lui fut permis de s'adonner sans déroger, posséda la terre de Randleston et celle de Lauriston dans le comté de Mid-Lothian, et fut mis au nombre des librés barons d'Écosse.

Il épousa Jeanne Campbell, de la noble et illustre maison d'Argyle, dont il eut cinq fils, savoir :

1° Jean Law, marquis d'Effiat, de Charleval et de Toucy, comte de Valançay et de Tancarville, qui fut contrôleur général des finances en France, après avoir obtenu des lettres de naturalisation, et qui, des ruines du fameux système, put tirer, au moins, le legs fait à la France et au monde, du crédit public et des banques nationales. Venu en France (1716) avec une fortune qui montait encore à 1,600,000 livres, il mourut (1729) à Venise, dans un état à peine au-dessus de l'indigence. Il ne laissa point de postérité ;

2° André Law, qui, de son mariage avec la fille du comte de Melvil, n'eut point d'enfants mâles ;

3° Guillaume Law qui suit ;

4° Robert Law ; } qui moururent sans enfants.

5° Hugues Law. }

VI. Guillaume Law, baron de Lauriston, fut directeur général de la Compagnie des Indes, après avoir, à l'instar de Jean Law, son frère, reçu des lettres de naturalisation.

Il épousa, en 1716, Rebecca Desves, de l'illustre maison de Percy en Angleterre, dont il eut cinq enfants, savoir :

1° Jean Law, baron de Lauriston, qui suit ;

2° Jacques-François Law, comte de Tancarville, né en janvier 1724, auteur de la branche cadette ;

3° Rebecca-Louise Law, née en novembre 1720 ;

4° Jeanne-Marie Law, née en novembre 1722, qui fut mariée, en 1753, à Jean Jacques, comte de La Cour ;

5° Elisabeth Jeanne Law de Lauriston, née en juin 1725, qui épousa François-Xavier de Boisseroles.

VII. Jean Law, baron de Lauriston, né en novembre 1719, maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis, fut gouverneur des possessions françaises dans les Indes orientales. Passé en Asie dès l'année 1742, il fut fait colonel en 1761, brigadier des armées du roi en 1767 ; il devint officier général en 1780,

après avoir servi trente-huit ans dans les Indes où, remplissant les emplois les plus importants, il sut porter hautement le pavillon français.

Il épousa, en 1755, Jeanne Carvalho, fille de dom Alexandre Carvalho, noble Portugais, et de dame Jeanne Saint-Hilaire, dont il eut neuf enfants, savoir :

1° Jeanne Law de Lauriston, née à Chinchurat, au Bengale, le 13 mars 1756, qui fut mariée au marquis de La Fare ;
2° Anne Law de Lauriston, née le 2 décembre 1761, } morts en bas âge ;
3° Jean Law de Lauriston, né le 21 juillet 1763 ; } morts en bas âge ;
4° Jean Guillaume Law de Lauriston, né à Chandernagor, le 8 septembre 1766, mort lieutenant de vaisseau dans l'expédition de *La Pérouse* ;
5° Jacques Alexandre Law, marquis de Lauriston, qui suit ;
6° Charles-Louis Law de Lauriston, chevalier de Malte ;
7° Joseph-Charles Law de Lauriston, officier d'artillerie ;
8° François-Jean Law de Lauriston ;
9° Louis-Georges Law de Lauriston, receveur général des finances.

VIII. Jacques-Alexandre, marquis de Lauriston, maréchal et pair de France; grand-veneur de France; ministre de la maison du roi, ministre d'État; chevalier des ordres du Roi, grand-croix des ordres de la Légion d'honneur et de Saint-Louis; grand croix des ordres de la Couronne de fer, de Charles III d'Espagne et de Saint-Wladimir de Russie, etc., naquit à Pondichéry le 1er février 1768.

Voici une esquisse très rapide, et presque exclusivement militaire, de la vie de Lauriston :

Lieutenant d'artillerie (septembre 1785) au régiment de Toul, il éta capitaine en 1791. Après la bataille de Fleurus (juin 1794), et le siége de Maëstricht (novembre 1794), il devint chef de brigade du 4e d'artillerie à cheval.

Démissionnaire, en 1796, parce que le Directoire n'avait pas donné raison à sa sévérité dans un cas d'indiscipline militaire, il fut rappelé au service, en 1800, par le premier consul, auprès duquel il remplit les fonctions d'aide de camp à la bataille de Marengo. Le colonel Lauriston portait, en 1801 à Londres, où il fut reçu avec enthousiasme, les préliminaires de la paix d'Amiens.

Général de brigade, en 1802, et commandeur de la Légion d'honneur, en 1804, il recevait, en 1805, avec le grade de général de division, le commandement du corps d'armée embarqué pour l'Amérique sur l'escadre de l'amiral Villeneuve. Rappelé en Europe après la prise, à la Martinique, du fort *le Diamant*, que les Anglais avaient cru rendre imprenable, il rejoignit la grande armée d'Allemagne.

En 1806, gouverneur général des bouches du Cattaro, et de Raguse, il se battit en avant de cette ville pendant vingt et un jours. Contraint de s'y en-

fermer, il sut, avec quinze cents hommes, pendant vingt-deux jours, et sous un bombardement presque continuel, rendre inutiles toutes les attaques, par terre et par mer, que ne cessèrent de diriger contre la place 15,000 Russes ou Monténégrins, aussi bien que six vaisseaux de ligne et vingt frégates ou bricks, commandés par l'amiral russe Siniawin.

Gouverneur général de Venise, en 1807, créé comte de l'Empire, en 1808, commandant l'artillerie de la garde impériale dans la guerre d'Espagne de cette même année, le général LAURISTON, après avoir pris part, dans la campagne d'Allemagne, en 1809, à toutes les affaires qui précédèrent la capitulation de Vienne, avoir opéré, à Bruck, la jonction de la grande armée avec celle d'Italie, avoir enlevé, par un feu continu de huit jours, la place de Raab dont la prompte reddition importait beaucoup à l'Empereur, arriva prendre, à Wagram, le 6 juillet, le commandement de « l'*immense artillerie* » pour laquelle Napoléon lui avait mandé « *qu'il avait besoin de lui.* » Tels sont les termes d'une lettre écrite par le grand capitaine, dès le 21 juin, pendant le siége de Raab.

Le 6 juillet, LAURISTON commandait donc la fameuse batterie de cent pièces d'artillerie qui, par son feu prodigieux, et à demi-portée du canon, éteignit celui de l'ennemi, et, refoulant le centre de l'armée autrichienne, fut une des causes principales qui décidèrent la victoire. — Il fut nommé grand dignitaire de l'ordre de la Couronne de fer.

Ambassadeur en Russie, en 1811, il ne put réussir à détourner l'Empereur de la funeste campagne de 1812. Au mois d'août de cette année, il rejoignit le quartier impérial à Smolensk.

En 1813, appelé au commandement du 5e corps de la grande armée, le général LAURISTON avait culbuté les Prussiens, le 28 avril, au pont de Hall, et le 2 mai, jour de la bataille de Lutzen en forçant dans Leipsick le général Kleist, ajouté aux conséquences de la victoire, lorsque, le 19 mai, à Weissig, il renversa, dans un choc meurtrier de trois heures, le corps prussien d'York, le rejeta de l'autre côté de la Sprée, et ouvrit ainsi la route par laquelle la position de Bautzen devait être tournée.

Le 20 mai, après avoir participé à la bataille de Bautzen, aidé puissamment, par une manœuvre heureuse, le 21, à la victoire de Wurtchen, il enfonça, le 1er juin, à Neukirchen, un corps prusso-russe, pour s'emparer de Breslau, la capitale de la Silésie. — L'armistice fut signé le 4 juin.

A la reprise des hostilités, le chef du 5me corps, jette, le 19 août, près de Siébénicken, et, ce jour-là, avec une seule de ses divisions, 12,000 Russes dans le Bober. Le 22, avec Macdonald, il force Blucher à se retirer derrière la Katzbach.

Le 23 août, eut lieu l'affaire de Goldberg. Les notes laissées par le maréchal, et aussi le bulletin de la grande armée, permettent de résumer ainsi ce fait d'armes : Lauriston, à la tête des 40,000 hommes que lui donnaient son corps d'armée, le cinquième, et celui du maréchal Macdonald absent, le onzième, marcha contre 85,000 Prusso-Russes que commandait Blucher. Après un combat acharné de dix heures, il renversa les alliés des hauteurs du Flensberg et des positions de Niéderau, leur mettant 10,000 hommes hors de combat et leur faisant un grand nombre de prisonniers.

L'ennemi était battu en Silésie, et l'Empereur partit pour Dresde.

Cependant la fortune devait nous être contraire, le 26 et le 27 août, sur la Katzbach où Macdonald avait le commandement supérieur des corps d'armée laissés en Silésie. Dans ce revers, le général Lauriston, resté seul en avant, et privé d'une de ses divisions que le duc de Tarente avait détachée fort loin du cinquième corps, se signala par une vigoureuse retraite devant des adversaires trois fois aussi nombreux.

Mais voici les trois journées du 16, du 18 et du 19 octobre, près de Leipsick. Dans la première journée, celle dite de Wachau, Lauriston voit six fois se briser contre le village de Lieberwolkowitz qu'il défend, les masses six fois renouvelées des ennemis. Dans la seconde journée, celle proprement dite de Leipsick, conjointement avec le corps du duc de Bellune, il occupe le village de Probstheyde dont les défenseurs, plusieurs fois assaillis avec furie par les alliés, finissent par les refouler autant de fois. Enfin, dans la troisième journée, qui fut celle de la retraite, les corps de Macdonald, de Poniatowski et de Lauriston, chargés de l'extrême arrière-garde, prolongent la lutte jusqu'à ce que la rupture du pont sur l'Elster les ait séparés de l'armée qu'ils ont mission de couvrir. Macdonald parvient à passer la rivière à la nage, Poniatowski trouve la mort dans l'Elster, Lauriston est fait prisonnier.

Rentré en France, en 1814, le général Lauriston, délié de son serment envers Napoléon par la déclaration et verbale et écrite de l'Empereur même, remplaça, le 20 fevrier 1815, le général Nansouty comme capitaine de la première compagnie des mousquetaires de la garde du Roi. Un mois s'était à peine écoulé que, le 20 mars, il dut, comme soldat, protéger la retraite des Bourbons jusqu'à la frontière, mais, comme citoyen, il ne voulut pas dépasser celle-ci. Ainsi s'exprimait-il dans la lettre, bien connue, qu'il écrivit au maréchal Davoust, ministre de la guerre pendant les Cent jours.

Il fut nommé pair de France le 17 août 1815, et créé marquis en 1817.

Après avoir été appelé, en 1820, à réunir extraordinairement le commandement supérieur des 12e et 13e divisions militaires, il entra, à la fin de l'année, au ministère, avec le portefeuille de la Maison du Roi.

Le 6 juin 1823, Lauriston reçut, en même temps que le bâton de maré-

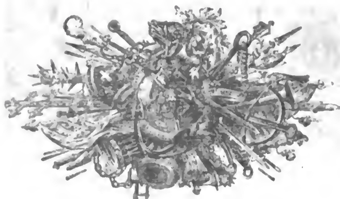
chal de France, le commandement du 2e corps de réserve de l'armée d'Espagne. Il assiégea Pampelune qui, par la chute de sa forte citadelle, fut réduite à se rendre le 17 septembre.

En 1824, Louis XVIII conféra au marquis DE LAURISTON une des premières charges de la couronne, celle de grand-veneur de France, et le nomma ministre d'État.

Le maréchal LAURISTON mourut, à Paris, le 11 juin 1828. Il n'était que dans la 61e année de son âge.

Il avait épousé, en 1789, Antoinette-Claudine-Julie LE DUC, fille de Claude-Marie Le Duc, maréchal de camp, inspecteur général d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Charlotte-Victoire de Ronty.

Il a laissé de son mariage trois enfants : Auguste-Jean-Alexandre, marquis DE LAURISTON, maréchal de camp, pair de France, grand officier de la Légion d'honneur; — Louise-Coralie DE LAURISTON, comtesse HOCQUART DE TURTOT; — Napoléon-Adolphe, comte DE LAURISTON, officier aux hussards de l'ex-garde royale.



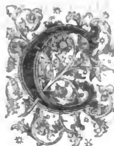
LAW

COMTES D'ELLENBOROUGH

(PAIRS D'ANGLETERRE)



ARMES : *D'hermines, à la bande engrêlée de gueules, accostée de deux coqs du même, et chargée de trois molettes d'or.* — CIMIER : *Un coq de gueules, ayant au cou une mitre d'or attachée avec une chaîne.* — SUPPORTS : *Deux aigles les ailes éployées de sable; celle de dextre portant au cou une chaîne d'or avec une mitre appendue; celle de senestre une chaîne d'or à laquelle est suspendue une coupe avec son couvercle d'or.* — DEVISE : Compositum ius fasque animi.



ETTE branche illustre de la maison DE LAW, reconnaît pour auteur :

I. Le très-révérend Edmond LAW, né en 1703, lord évêque de Carlisle, consacré en 1768, auteur de plusieurs ouvrages scientifiques et religieux, qui était issu de Law, qui résida fort longtemps à Askham, comté de Westmorland, et qui était une branche de l'ancienne et illustre maison écossaise des LAW, à laquelle appartient le célèbre financier Jean Law, et son petit neveu Jacques-Alexandre Law, marquis de Lauriston, maréchal de France et pair de France, dont les descendants résident en France. (*Dictionary of the Peerage and Baronetage of the British Empire*, par sir Bernard Burke, année 1866.)

L'évêque de Carlisle avait épousé Marie CHRISTIAN, fille de John Christian, Esquire d'Unerigg (comté de Cumberland), et de Bridget, fille d'Humphrey Senhouse, esquire d'Ellenborough. Il mourut dans sa quatre-vingt-onzième année, le 3 août 1789, laissant de cette alliance plusieurs enfants, savoir :

1° John LAW, né en 1745, entré dans les ordres sacrés, fut consacré évêque de Clonfert en 1782, transféré à Killala en 1787, et à Elphin en 1795.

Il a épousé ANNE, fille de John THOMLINSON, esquire de Carlisle, de la maison de Blencogo, dans le Cumberland; il mourut en 1810, sans laisser de postérité.

2° Ewan LAW, marié en 1784 à Henriette Sarah, fille aînée de sa grâce William MARKAM, archevêque d'York; il est mort le 24 avril 1829, laissant sept enfants :

- *A.* Edouard, ecclésiastique ;
- *B.* William-John LAW, docteur ès-lois, qui a épousé Charlotte, fille de Robert SIMPSON, esquire, dont postérité ;
- *C.* Georges Ewan LAW, né le 28 octobre 1796, marié le 22 juin 1815, à Charlotte PRICE, dernière fille du commodore sir John Hayes; il est mort le 6 novembre 1820, laissant deux fils et une fille
- *C.* Harrielle ;
- *D.* Maria LAW, mariée le 13 août 1810, à sir George CLERKE, baronnet de Penny-Cuick ;
- *E.* Elisabeth-Frédérica LAW, mariée, le 30 avril 1816, au révérend P. G. CROFTS ;
- *F.* Cecilia-Anne LAW, mariée, le 1er octobre 1824, au révérend John BARLOW ;

3° EDWARD, dont l'article suit ;
4° Joseph LAW ;

5° Edmond Law, morts tous deux sans postérité;

6° Thomas Law, né en 1756, marié à miss Anne Curtis, de la Caroline du Sud, qui mourut en juillet 1824, sans laisser de postérité;

7° George-Henry Law, né en 1761, consacré évêque de Chester en 1812, et transféré à Bath et Wells en 1824. Il a épousé Jane, fille du général Adeane, membre de la Chambre des Communes pour le comté de Cambridge, et il est mort le 22 septembre 1845, laissant de son mariage :

A. James-Thomas Law, entré dans les ordres sacres, chancelier du diocèse de Lichfield, marié le 16 décembre 1820, à lady Henriette-Charlotte Grey, fille aînée de Georges Harry, dernier comte de Stamford et de Warrington ;

Il a eu de cette union :

AA. Georges-Henri Law, vicaire de Locking, Weston-sur mer, Somerset, né en 1821 ;

BB. James-Adeane Law, né en 1824, capitaine dans l'armee des Indes, a épousé, le 4 juin 1857, Harriet-Ellen Blachley, troisième fille du reverend William-Hamilton Turner, vicaire de Banwell, comté de Somerset, seul fils et heritier du révérend docteur Turner, curé de Norwick et tuteur de William Pitt, de laquelle il a eu un fils : James-Henri Adeane, né en août 1860 ;

CC. Edmond-Christian Law, avocat, né en 1828 ;

DD. Henrietta-Maria Law, mariée en 1853 au reverend Horace-F. Gray ;

B. George Law, né le 24 août 1794, mort le 30 décembre 1811 ;

C. Richard-Frédérick Law, entré dans les ordres sacrés, archidiacre de Wells ;

D. Robert-Vanburgh Law, recteur de Christian-Malford et prebendier de Wells, né le 29 septembre 1799 et mort le 22 septembre 1845, a épousé le 8 novembre 1828, demoiselle Sydney-Dorothée, fille du colonel Davison, dont il eut :

AA. G.-V. Law, esquire, marié le 30 septembre 1862 à Hariet-Octavia, sixième fille de Richard Strachey, esquire ;

E. Anne Law ;

F. Johanna Law, mariée en juillet 1807, à Alexander Powel, esquire, de la maison de Hurdcott, comté de Wilts ;

G. Augusta Law, mariée le 28 mai 1812, au revérend James Slade, qui mourut le 5 mai 1822 ;

H. Jane Law, mariée en 1822 au révérend Robert Harkness ;

I. Margaret Law.

8° Marie Law, mariée au Révérend James-Stephen Lushington, prébendier de Carlisle, morte en 1801 ;

9° Johanna Law, mariée à Sir T. Rumbold, baronnet, morte en 1823.

Edward Law, comte d'Ellenborough, pair d'Angleterre, 3e fils de Edmond

LAW, est né en 1750. Ayant embrassé la carrière des jurisconsultes, il ne tarda pas à y acquérir une grande célébrité ; en 1801, il fut attorney général, et, l'année suivante, il succéda à lord Kenyon comme lord chef de justice de la cour de King's Bench. Le 10 avril 1802, il fut élevé à la pairie comme baron Ellenborough (comté de Cumberland), titre provenant de l'ancien patrimoine de la famille de sa grand'mère.

Sa seigneurie a épousé en 1789, ANNE, fille de feu Georges P. TOWRY, esquire, capitaine, qui mourut le 16 août 1843.

Sa seigneurie est morte le 13 décembre 1818.

De son mariage, sont nés :

1° Edward, dont l'article suit;

2° Charles-Evan LAW, avocat de la cité de Londres, né en juin 1792, mort le 13 août 1850, qui avait épousé Elisabeth-Sophia, fille de sir Edward-Nichtingale, baron DE KNESSWORTH, comté de Cambridge.

De ce mariage, sont issus :

A. Édouard, né en 1819, mort le 1er juillet 1838 ;

B. Charles-Edmond LAW, héritier présomptif de la baronnie, né le 17 novembre 1820, colonel dans l'armée anglaise. Il a épousé :

En premières noces, Eléanor-Cécil, fille du comte DE WICKLOW, laquelle mourut le 13 juin 1852; en secondes noces, le 28 juin 1855, Anna-Elisabeth, fille du révérend John FITZGERALD-DAY, de la maison de Beaufort KILLARNEY. Cette dernière mourut le 29 février 1860, laissant de son union Charles-Towry-Hamilton LAW;

Et en troisièmes noces, le 26 août 1863, Isabella, fille unique d'Alexandre OGILBY, esquire, de Pelligier, comté de Londondery, et grand-peré maternel de John Christian Curwen, esquire, d'Unerick et de la maison de Workhington de Cumberland, de Belisle et Westmorcland.

C. Henri-Towry LAW, né le 16 avril 1830, mort le 7 novembre 1853 ;

D. Anne LAW, morte, sans avoir été mariée, le 17 février 1837 ;

E. Marie LAW, mariée en 1839 à John CAVENDISCH, lord KILMAINE ;

F. Elisabeth-Sophia LAW, religieuse supérieure de l'ordre Franciscain de Gorey, Wexford;

G. Selina LAW, morte sans avoir été mariée;

H. Fréderica LAW, mariée le 17 mai 1848 à son cousin Edmond LAW, écuyer ;

I. Emilie-Octavia LAW, morte le 28 novembre 1845 ;

J. Gertrude-Catherine LAW, morte le 22 juin 1848.

3° John LAW, né le 17 mars 1798, mort le 9 mai 1834 ;

4° Henry-Spencer LAW, né le 10 mai 1802, a épousé, le 16 mai 1839, Dorothée-Anne, fille aînée du colonel ROCHFORD DE CLOGRENANE, comté de Carlow, et nièce de lord Downes, dont il a eu :

A. Edward-Downes LAW, né le 9 mai 1841 ;

B. Horace-John LAW, né le 12 octobre 1843, mort le 2 juillet 1855;

C. Cecil-Henri LAW, né le 25 novembre 1849;
D. Un fils, né le 27 mars 1857;
E. Alice-Henrietta LAW;
F. Marie-Augusta-Hilda LAW;
G. Frédérica-Dora LAW;
H. Louisa-Isabella LAW;
I. Et une autre fille.

5° William-Towry LAW, né le 10 juin 1809, qui a eu de son premier mariage contracté le 15 mars 1831, avec Honorine-Augusta GRAVES, quatrième fille de Thomas North, second lord GRAVES, laquelle mourut, le 16 octobre 1844, laissant les enfants ci-après nommés :

A. Augustus-Henri LAW, né le 21 octobre 1833;
B. François-Towry-Adeane LAW, capitaine dans l'artillerie royale, né le 9 janvier 1835;
C. Thomas-Graves LAW, né le 4 décembre 1836, entré dans les ordres sacrés de l'Église romaine;
D. Frédéric-Charles LAW, officier de la marine royale, né en 1841;
E. Victor-Édouard, né en 1842;
F. Helen-Anne LAW;
G. Mathilda-Isabella LAW;
H. Augusta-Caroline-Louisa LAW, mariée, le 15 septembre 1862, au capitaine Windson-Charles-Cary ELWES.

William-Towry LAW a épousé en secondes noces, le 25 janvier 1846, Mathilde, seconde fille du dernier Henri MONTGOMERY, baronnet, de laquelle il a eu :

I. Alfred-William-Seaham LAW, né en 1846, mort en 1853;
J. Bertram-Léopold-Augustine-Wellesley LAW, né en 1852, mort en 1860;
K. Ernest-Philipp-Alphonsa LAW, né le 26 août 1854;
L. Un autre fils, né le 7 avril 1856;
M. Géraldine-Isabella-Cécilia LAW;
N. Agnès-Émily-Frédérica LAW.

6° Mary-Frédérica LAW, mariée en 1827 au lieutenant général Thomas DYNELEY, officier distingué, qui mourut le 21 juin 1860;

7° Elisabeth-Suzanne LAW, mariée à lord COLCHESTER;

8° Anne LAW, mariée en 1841 à lord COLVILLE, et mort en 1852;

9° Frédérica-Sélina LAW, mariée le 8 août 1829 au capitaine RAMSDEN, troisième fils de sir John RAMSDEN, baronet;

10° Frances-Henrietta LAW, mariée : 1° En 1832, à Charles DES VŒUX, fils de feu sir Charles des Vœux baronnet; 2° En 1841, à Sir R. DALLAS, baronnet.

III. Edward LAW, comte d'Ellenborough, vicomte Southam de Southam, (comté de Glocester), et baron d'Ellenborough, (comté de Cumberland), hérita

de la baronie à la mort de son père, le 13 décembre 1818, et fût créé vicomte et comte en 1844, après son retour de l'Inde où il avait été gouverneur général. Né le 8 septembre 1790, il a épousé : 1° En décembre 1813, Octavia-Catherine, fille de ROBERT, premier marquis de LONDONDERRY, et nièce du marquis Camden, laquelle est morte le 5 mars 1819, sans lui donner d'enfants ;

Il a épousé en secondes noces, le 15 septembre 1824, Jane-Elisabeth, fille unique de l'amiral DIGBY; de ce second mariage est né un seul fils :

ARTHUR-DUDLEY, né en 1828, mort en 1830.

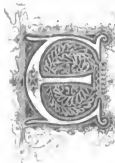


LEFÉBURE
DE SAINT-ILDEPHONT

NORMANDIE



ARMES : *D'azur, à un chevron brisé d'or, accompagné de trois croissants d'argent, deux en chef et un en pointe.* — COURONNE *de baron.*



EN 1166, Vicente DE SAINT-ILDEPHONT, gentilhomme, originaire de la ville de Tolède, vint d'Espagne en France, accompagné de soixante hommes d'armes, offrir ses services au roi Philippe-Auguste.

La même année il épousa, à Sainte-Croix-sur-Orne, Anne-Madeleine LEFÉBURE, fille de noble homme Lefé-

bure, seigneur du Cruchet, de Sainte-Croix et autres lieux, dont il prit le nom et les armes. Suivant une charte du 15 septembre 1192, il obtint une concession de terrain, pour y construire un château, près de Culan, en Brie. Ce château, qu'il fit bâtir, passa plus tard à la famille Decroix.

Il laissa un fils et une fille, Alphonse et Marguerite Lefébure.

Alphonse Lefébure de Saint-Ildephont est qualifié *baron* dans tous les actes qui lui sont relatifs. Il est mort en 1231, laissant un fils, Bernard Lefébure.

Son arrière-petit-fils, Antoine Lefébure de Saint-Ildephont, seigneur du Cruchet, de Sainte-Croix et autres lieux, est qualifié *baron* dans une charte de 1391. Il est mort en 1420, laissant un fils et deux filles.

A partir de cette époque, la filiation se succède avec régularité jusqu'en 1742, époque de la naissance de :

Guillaume-René Lefébure de Saint-Ildephont, seigneur du Cruchet et de Sainte-Croix, chevau-léger dans la maison du roi Louis XVI, puis colonel à l'armée de Condé, mort dans l'émigration, à Augsbourg, en 1809.

Son fils, François-Edouard-Guillaume Lefébure de Saint-Ildephont, chef actuel de la famille, est né le 28 décembre 1793, à Lemberg, pendant l'émigration. Rentré en 1814, il fut nommé garde du corps de la première formation (Louis XVIII), et se retira en 1830.

Il a épousé, le 10 avril 1825, demoiselle Anne-Françoise Cailheau, dont il a eu un fils :

Ernest-Edouard Lefébure de Saint-Ildephont, né à Nantes le 10 avril 1826, capitaine au 8e hussards.

DE LIGNIVILLE

LORRAINE

COMTES DE LIGNIVILLE ET DU SAINT-EMPIRE; MARQUIS D'HONECOURT; COMTES D'AUTRICOURT; BARONS DE VANNES ET DE VILLARS; PRINCE DE CONCA AU ROYAUME DE NAPLES; DUCS DE MUGNANO EN TOSCANE, ETC.



ARMES : *Losangé d'or et de sable.* — COURONNE : *De marquis.* — SUPPORTS : *Deux lévriers.*



IL a existé en Lorraine quatre familles de haut parage et d'antique chevalerie qu'on a surnommées les *Quatre grands chevaux de Lorraine*, parce qu'il fallait en descendre par les femmes pour avoir le droit d'entrer dans les assises ou états de cette province. Ce sont les maisons DE LIGNIVILLE, DE HARAUCOURT, DE LENONCOURT et DU CHATELET.

On fit à ce sujet ce vieux fabliau :

« Chatelet et Lenoncour,
» Ligniville et Haraucour,
» Quy chasqu'ung l'aultre equyvalle,
» En Seigneurie capitalle,
» Sont tenutz suffyzamment
» De nostre race ducalle ;
» D'où vient quy sont appellez
» Grands Chevals ou Chevalliers
» De noblesse sans egalle, etc.

Le fils et les descendants du *fils* d'un gentilhomme qui avait pris alliance dans l'une de ces quatre familles étaient pairs de Lorraine, et avaient entrée aux assises ou états de Lorraine, et jouissaient de tous les droits et priviléges des anciens pairs

Il est à remarquer, à propos de ces quatre premières maisons de l'ancienne chevalerie de Lorraine, que celle DE LIGNIVILLE est la seule qui subsiste encore de nos jours.

Il serait superflu de rappeler ici l'ancienneté de la maison DE LIGNIVILLE, dont les chroniqueurs, les anciens annalistes lorrains et les généalogistes ont fait remonter l'origine jusqu'à Gérard, premier duc de Lorraine de la maison d'Alsace, en 1049. Le nom DE ROZIÈRES qu'elle a porté pendant plusieurs siècles, lui venait d'une seigneurie où se trouvaient de riches salines, et que Jean DE ROZIÈRES céda à Ferri, duc de Lorraine, suivant un échange conclu en 1292.

La postérité de Jean emprunta ensuite le nom DE LIGNIVILLE, à un de ses fiefs importants, situé à deux lieues de Darney, au diocèse de Toul.

Sa filiation régulière et prouvée par titres, remonte à Théodoric DE ROZIÈRES, seigneur de la ville de ce nom, qui, l'an 1172, comparut avec ses enfants à l'acte de donation que Mathieu II, duc de Lorraine, fit à l'abbaye de Clairlieu.

Ses descendants ont constamment occupé les charges les plus éminentes à la cour de Lorraine ; parmi eux il faut citer des conseillers et secrétaires d'Etat, des chambellans et gentilshommes de la chambre, des gouverneurs de places, un grand maître de l'artillerie, un généralissime de Charles IV, duc de Lorraine, un général major au service de l'Empereur, tué à Colorno en 1734 ; un maréchal des duchés de Lorraine et de Bar, un chevalier de l'ordre du Croissant, des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel et de plusieurs ordres étrangers ; des conseillers d'Etat, des gentilshommes ordinaires de la chambre ; plus de trente officiers supérieurs, et plus de cent officiers de divers grades, dont la plupart sont morts sur les champs de bataille.

Parmi les alliances qu'elle a contractées, il faut citer celles de d'Anglure,

des Armoises, d'Aulbe, de Barisey, de Baudoncourt, de la Baume de Montrevel, de Boyer-Boppar, de Beauveau, de Bonon, de Bouchard de Lanoy, de Boulach, de Bouton-Chantemelle, de Bouzey, de Boyemer de Rhincourt, de Brissou, de Borenchhort, de Capoue-Venasco, du Châtelet, de Chenu d'Autrey, de Choiseul, de Chorabell, de Cratz-Scherlensten, de Custine, del Conti, d'Emangeville, d'Epinal, d'Essey, d'Estouteville, Calabretto, d'Estrepy, de Falleran, de Ferraget, de Fussey, de Galeau, de Gourcy, de Giton la Ribellerie, de Gournay, de Graux, de Hans, de Haraucourt, d'Haussonville, du Hautoy, d'Helvétius, d'Houeronrt, d'Houlach, de Jauny, de Jobal de Pagny, de Joinville, de Lambertie, de Lenoncourt, de Lopes de Gallo, de Lorraine, de Ludres, de Maillard de Landreville, de Maisonvaux, de Mérode, de Messey, de Lemaire de La Tour, de Nauroy, de Neufchatel, de Neuviller, de Nogent, de Novion, d'Oiselet, de Paroye, de Paviot, la Plaine, de Plessis-Châtillon, de Powiler, de Puligny, de Raigecourt, de Rampont-sur-Ville, de Rarecourt, de Roybourt, de Saint-Mauris-Lambrey, de Villeneuve, de Saudrecourt, de Saulx-Tavannes, de Savigny, de Serocourt, de Simiane, de Soreau d'Houdemont, de Thuillières, de Vérocourt, de Wesse, etc.

Par diplôme du 3 février 1620, les différentes branches issues de cette race chevaleresque, ont été élevées à la dignité de *comtes du Saint-Empire.*

A cette époque, ces branches étaient :

1° Les seigneurs de Ligniville et de Tantonville, les aînés, éteints en 1640.

2° Les Marquis d'Honecourt, seigneurs de Lironcourt, éteints, au siècle dernier, dans la personne d'Eugène DE LIGNIVILLE, comte du Saint-Empire, prince de Conca au royaume de Naples, duc de Muguano, grand maîtres des postes de Toscane,

3° Les barons de Vannes, éteints, au commencement du dix-huitième siècle;

4° Les seigneurs barons de Villars, comtes d'Autricourt, qui subsistent encore de nos jours.

D'Hozier, la Chesnaye des Bois et plusieurs autres généalogistes ont donné l'histoire et la filiation complète de cette maison.

Pour rattacher à leur travail la filiation actuelle des comtes DE LIGNIVILLE et du Saint-Empire, il est nécessaire de la reprendre à :

Jean Jacques, IIIe du nom, comte DE LIGNIVILLE et du Saint-Empire, né au château de Villars-en-Azois, le 18 mars 1694.

Il a épousé, par contrat du 20 avril 1715, Elisabeth DE SOREAU, fille d'Antoine de Soreau, chevalier, et de dame Charlotte D'ISSEMBOURG d'Happoncourt.

Au mariage célébré en la paroisse de Saint-Epure de Nancy, le 23 avril 1715, assistèrent comme témoins le duc Léopold Ier, Charlotte D'ORLÉANS, duchesse de Lorraine; Marc DE BEAUVEAU, grand écuyer, et Melchior DE LIGNIVILLE, maréchal de Lorraine et Barrois.

De cette union sont issus :

1° Nicolas-Jean-Jacques DE LIGNIVILLE, chanoine de la primatiale de Lorraine, abbé commandataire de Tréport, mort en 1805;

2° Antoine-Joseph DE LIGNIVILLE, chanoine de la primatiale de Lorraine, vicaire général de Sens en 1770, grand archidiacre le 22 novembre 1775, décédé à Paris le 30 novembre 1777;

3° Charles, comte DE LIGNIVILLE, né en 1732, capitaine aux gardes lorraines, mort sans alliance, à Lunéville, le 14 décembre 1750;

4° François-Xavier DE LIGNIVILLE, né en 1733, chanoine de Bayeux, archidiacre de Paris, décédé le 28 novembre 1773, ayant été pourvu d'un évêché;

5° Pierre-Jean, comte DE LIGNIVILLE, qui épousa, le 9 septembre 1758, Louise-Anne-Sophie DE BOUCHARD DE LANOY, dont il eut :

A. René-Charles-Elisabeth, comte DE LIGNIVILLE, baron de l'Empire français, né le 22 février 1760, sous-lieutenant des gardes du corps, compagnie de Beauveau, aide de camp du comte d'Estaing, avant 1789, général de division, préfet de la Haute-Marne, membre du Corps législatif sous l'Empire, inspecteur général des haras, commandeur de la Légion d'honneur, qui épousa en 1757 Marie-Camille-Victoire DE BEAUFORT CANILLAC DE MIRAMONT, dont il eut :

Jeanne-Françoise DE LIGNIVILLE, mariée le 1er août 1821, à Antoine-Maximilien JALLAN DE LA CROIX, dont postérité. (Voir la notice DE JALLAN DE LA CROIX, dans ce volume).

B. Anne Charlotte-Alexandrine, née en 1763, non mariée.

6° Joseph-Mathieu, qui a continué la descendance ;

7° Elisabeth DE LIGNIVILLE, mariée à Nicolas DE DELLEY DE LA GARDE, chevalier, fermier général, intendant de la maison de madame de Provence ;

8° Anne-Catherine DE LIGNIVILLE, mariée en 1751, Claude HELVÉTIUS, le célèbre auteur du *Livre de l'Esprit*, vicomte de Voré, seigneur de Lumigny, dont deux filles ;

9° Charlotte DE LIGNIVILLE, mariée à François BAUDON, chevalier, seigneur d'Issoncourt fermier général ;

10° Claire DE LIGNIVILLE, mariée à Alexandre, baron DE LILIEN, chambellan de l'Empereur d'Autriche;

11° Madeleine DE LIGNIVILLE, mariée à Jean-Baptiste-Pierre DE GITON DE LA RIBELLERIE, chevalier seigneur de Magny, dont un fils établi en Bourgogne ;

12° Et 13° Agnès et Françoise DE LIGNIVILLE, religieuses;

14° Et plusieurs autres enfants morts jeunes.

Joseph-Mathieu, comte de LIGNIVILLE, né à Nancy le 3 décembre 1734, fut page du roi Stanislas, puis enseigne de vaisseau et capitaine de bombardiers à Brest, en 1770 ; il fit l'expédition de 1773, aux terres australes, et à son retour, fut créé chevalier de Saint-Louis et capitaine de vaisseau.

Il épousa le 13 septembre 1779, Madeleine COMTE, née à l'île de Grenade. et il en eut huit enfants, dont l'aîné :

Pierre-Joseph comte DE LIGNIVILLE et du Saint-Empire, né à Boulay le 19 février 1782, entra au service comme volontaire en 1798, fit toutes les campagnes de 1800 à 1823, et s'éleva par tous les grades à celui de maréchal de camp, dont il reçut le brevet en 1825. Inspecteur général des troupes des

colonies, puis commandant le département de la Loire-Intérieure, il mourut à Nantes le 19 décembre 1840.

Il était chevalier de Saint-Louis et commandeur de la Légion d'honneur.

Il avait épousé en 1815, Clémentine DE BERAUD DE COURVILLE, dont il laissa trois fils :

1° Charles DE LIGNIVILLE, né à Épinal le 24 juin 1816, tué en Afrique au col de Téniah, en décembre 1843;

2° Eugène DE LIGNIVILLE, né à Épinal le 14 septembre 1817, mort d'une chute dans les monts Jura, en 1835;

3° Amédée qui suit :

Amédée, comte DE LIGNIVILLE ET DU SAINT-EMPIRE, chef actuel de nom et d'armes de sa maison, est né à Epinal, le 10 mai 1823.

ONCLES ET TANTES

I. Mathieu-Charles comte DE LIGNIVILLE, né le 1er juillet 1786, chef d'escadron au 7e dragons, tué à la bataille de Leipzig en 1813, n'ayant point contracté d'union.

II. Louis, comte DE LIGNIVILLE, né le 28 juillet 1787, aspirant de marine en 1803, sous lieutenant de dragons retraité par suite de ses blessures en 1813, marié le 14 août 1828, à Charlotte BERTHOLD, veuve le 14 janvier 1840, dont :

1° Henri, comte DE LIGNIVILLE, né le 26 mai 1829, ancien élève de Saint-Cyr, sous-lieutenant au 1er de zouaves en Algérie ; tué en Crimée.

2° Albert, comte DE LIGNIVILLE, né le 1er mars 1831, sorti de l'école de Saint-Cyr, capitaine au 14e de ligne, officier d'ordonnance de l'empereur, chevalier de la Légion d'honneur.

III. Antoine-Alexandre, comte DE LIGNIVILLE, né le 20 mars 1792, entré à l'école de Saint-Cyr en 1810, chef d'escadron d'état major en retraite, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, a épousé le 3 mars 1832, Constance FERRAND, veuve d'Amable, marquis de Goujon de Thuisy et fille d'Antoine, comte de Ferrand, ministre d'Etat et pair de France, dont :

1° Antoine-Louis DE LIGNIVILLE, né à Villers-lez-Nancy, le 7 septembre 1835;

2° Thècle-Jeanne-Angélique DE LIGNIVILLE, née à Paris, le 16 novembre 1833.

IV. Mathieu-César, comte DE LIGNIVILLE, né le 20 juillet 1793, entra à l'école

de Saint-Cyr en 1812 : il a été capitaine d'artillerie et chevalier de la Légion d'honneur, et est mort à Saint-Mihiel.

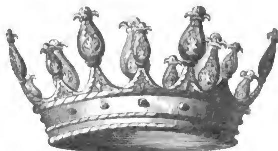
Il fut marié, en 1837, à Joséphine de Miscault, dont il eut :

1° Gaston de Ligniville, né à Saint-Mihiel le 21 octobre 1838 ; sous-lieutenant au 6e chasseurs.

2° Charlotte-Marie-Joséphine de Ligniville, née à Saint-Mihiel le 6 juillet 1842.

V. Anne de Ligniville, née au château de Saint-Epure le 28 décembre 1783.

VI. Anne Victoire de Ligniville, née le 19 avril 1790, veuve depuis 1843, de M. Genest de l'Eugothière.



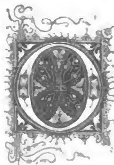
DU LYON DE ROCHEFORT

BOURGOGNE ET CHAMPAGNE

SEIGNEURS DE ROCHEFORT, DE POINSSON ET POINSSENOT ET AUTRES LIEUX



ARMES : *D'or, semé de croisettes de sable, au lion de même, armé et lampassé de gueules, brochant.* — SUPPORTS : *Deux sauvages.* — CIMIER : *Une aigle naissante de sable* — COURONNE : *De marquis.*



ORIGINAIRE de Bourgogne, où elle était connue dès l'année 1500, la famille DU LYON DE ROCHEFORT appartenait à la noblesse archère. On sait que la milice des francs-archers fut instituée par le roi Charles VII ; ils étaient exempts de tous subsides et leurs descendants étaient réputés nobles.

Cette famille a été maintenue dans sa noblesse par M. de Caumartin, intendant de la généralité de Champagne, en l'année 1666 Sa filiation se prouve par titres originaux, depuis :

Premier Degré.

I. Jean du Lyon, écuyer, marié à demoiselle Guillemette de Ciry, en 1520, qui laissa plusieurs enfants, entre autres :

Deuxième degré.

II. Bénigne du Lyon, écuyer, archer de la compagnie de M. de Tavannes, vivant en 1550, qui épousa demoiselle Jacquette de Gondran, et eut de ce mariage :

1° Claude du Lyon, qui a fait la branche de Poinsson et Poinssenot,
2° Louis du Lyon, écuyer, mort sans postérité;
3° Et Jean, qui a fait la branche de Rochefort qui va suivre :

Troisième Degré.

III. Jean du Lyon, écuyer, seigneur de Rouelle, se maria par contrat passé le 28 mars 1589, par devant Guenon, notaire à Rouelle, avec demoiselle Simone de Réance.

De cette union est issu :

Quatrième Degré.

IV. Claude du Lyon, chevalier, seigneur de Rochefort, qui contracta un premier mariage, le 23 mars 1623, avec Claudine Jacquinot : dans l'acte, ses père et mère sont nommés, ainsi que René du Lyon, écuyer, seigneur de Poinsson et Poinssenot, son cousin. De ce premier mariage naquirent trois fils, tous trois officiers, tués au service. Par l'acte de garde noble, du 2 décembre 1632, signé Voinchet, la curatelle des enfants mineurs de feu René du Lyon (Claude-François et Jean-Baptiste, qui devinrent l'un gouverneur à la Garde-Louppe, et l'autre capitaine au régiment de Grancey), est donnée audit Claude du Lyon, seigneur de Rochefort, qualifié leur oncle paternel à la mode de Bretagne. En 1669, il obtint de M. de Caumartin un acte de confirmation pour sa noblesse, par lequel il fut reconnu être d'une même famille, portant mêmes nom et armes, et sortie d'une tige et souche de noblesse commune à Bénigne du Lyon, dont il est le petit-fils. Claude du Lyon fut nommé capitaine d'une compagnie de gens de pied, par commission du 17 février 1636, puis retenu en la charge de cornette dans la compagnie de chevau-légers du chevalier de Béthune. Déjà vieux, veuf et sans enfants, il se remaria avec Jeanne Amiot, dont il eut Pierre qui suit et Claudine du Lyon.

Cinquième degré.

V. Pierre du Lyon, chevalier, seigneur de Rochefort, servit d'abord en qualité de gentilhomme et de commissaire dans la convocation de l'arrière-ban, puis devint capitaine de dragons. Il épousa, en troisième noces, le 13 juin 1715, demoiselle Jeanne Lucas, dont il a eu Pierre-Denis, qui suit :

Sixième Degré.

VI. Pierre-Denis du Lyon, chevalier, seigneur de Rochefort, lieutenant au régiment de Royal-Bavière, infanterie française, se retira du service avec les plus brillants certificats de ses chefs, et se maria, le 26 novembre 1758, avec demoiselle Sébastienne Adam.

De cette union naquirent plusieurs enfants, entre autres Jean-Baptiste-Marie, qui suit :

Septième Degré

VII. Jean-Baptiste-Marie du Lyon, chevalier, seigneur de Rochefort, fit ses preuves de noblesse par devant M. d'Hozier de Sérigny, généalogiste du roi, pour entrer à l'Ecole militaire de la Flèche, y fut reçu et n'en sortit que pour être envoyé en qualité de cadet-gentilhomme, dans le régiment de Beauvoisis: appelé aux îles par ses parents hauts et puissants seigneurs, messire Gilbert de Véronne, comte de Lohéac, résidant au Morne-à-l'eau de la Guadeloupe, et messire Gilbert du Lyon, colonel d'infanterie française, frère germain, habitant la même île, il y est arrivé le 15 novembre 1782, a été nommé le 1er décembre de la même année, lieutenant au corps des volontaires libres de la Guadeloupe, et s'y est marié le 9 mai 1785, avec demoiselle Julie Dupuy-Desillets, dont il a eu :

1° Jean-Baptiste-Gabriel du Lyon de Rochefort, né le 29 mai 1787, non marié, qui porta le titre de comte, et mourut major d'infanterie en retraite, et chevalier de la Légion d'honneur;

2° Jean-Joseph, dont l'article suit.

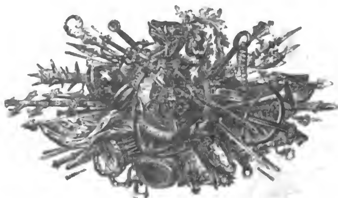
Huitième Degré.

VIII. Jean-Joseph du Lyon de Rochefort, né le 15 mai 1792, comte à la mort de son frère, conseiller à la Cour impériale de la Guadeloupe et cheva-

lier de la Légion d'honneur, a épousé mademoiselle Marie-Elisabeth DE MOLLERAT; il est mort laissant plusieurs enfants, entre autres :

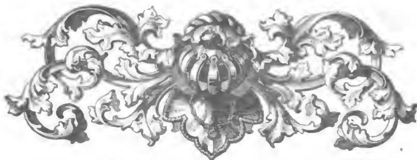
Neuvième Degré.

IX. Louis-Charles-Emile-Pierre-Joseph DU LYON DE ROCHEFORT, né le 29 juin 1816, lieutenant-colonel au 84e de ligne, chevalier des ordres de la Légion d'honneur et de Pie IX, a épousé le 9 mars 1848 mademoiselle Amélina-Caroline CLÉMENT, dont il n'a pas d'enfants



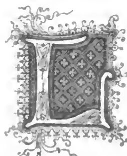
MERCERON

POITOU, BRETAGNE, TOURAINE, PERCHE ET ILE-DE-FRANCE





ARMES : *D'azur, à deux chevrons d'argent, accompagnés en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un croissant du même.* — L'ÉCU *timbré d'un casque de chevalier, orné de ses lambrequins.*



La famille **MERCERON**, dont le nom est inscrit souvent dans les anciennes chartes, MARCERON et LE MERCERON, est originaire du Poitou, où elle est connue depuis plusieurs siècles.

Cette famille s'est divisée en plusieurs branches, qui se sont établies successivement en diverses provinces, savoir: en Bretagne, en Touraine, dans le Perche et enfin dans l'Ile-de-France.

Chacune de ces branches a possédé des fiefs nobles ou exercé des fonctions conférant la noblesse, ainsi qu'on le verra plus loin.

Le premier personnage, dont le nom se retrouve dans les chartes, est:

Noble homme Regnault MERCERON, sieur DE LA HASGUE, qui assista avec Pierre de Bonnemain, à une vente faite le 27 août 1411, par noble Louis de Pommereau, seigneur d'Aynes, en Touraine, à Pierre Paen, demeurant à Parthenay, de l'hôtel noble de la Fouchardière, situé en la paroisse de Saint-Maixent. (Titre original.)

Il existe aux Archives de l'Empire une charte de l'année 1469, par laquelle on voit que le roi Louis XI fit remise de la peine de mort à Jean MERCERON, âgé de cinquante ans, demeurant au bourg des Mesnils-Reignés, près Luçon, lequel avait tué, en cas de légitime défense, un gentilhomme nommé Le Bastard. (*Archives de l'Empire*, *registre du Trésor des chartes*, cote 196.)

Voici la copie textuelle de cet acte, qui contient des renseignements assez intéressants sur les mœurs du quinzième siècle, et qui prouve qu'à cette époque, la famille MERCERON jouissait déjà d'une position assez importante.

« LOYS, par la grâce de Dieu, roi de France, savoir faisons, à tous présents » et à venir :

» Nous avons reçu humble supplication de Jehan MERCERON, agé de cin- » quante-cinq ans, ou environ, demeurant au bourg des Maignils-Reignés, » près Luçon, contenant que icelui suppliant est par l'an chargé de femme et » enfants en grand nombre, et a toujours, depuis son jeune âge, vesqu bien et » doucement avec ses voisins, sans estre reprouché, blasmé, astaint ni con- » vaincu d'aucun villain cas ou reproche, et en l'année dernière passée, a esté » commis et ordonné par les Esleus en Poitou, *commissaire et collecteur des* » *tailles et aydes en ladite paroisse des Maignils*, que lui et autres commissaires

» ont commencé à lever et levent par chacun jour, et pour ce que ont les
» fêtes de Toussaint et de Noël dernièrement passées, se meut débat que ung
» nommé frère Jean Fricon et un autre religieux de l'ordre de Grandmont,
» pour raison du prieuré de Barbetorte, et sont venus loger audit prieuré
» qui est près et joignant dudit lieu des Maignils, quinze ou vingt compai-
» gnons, gens de guerre, de diverses nations, et toujours ont demouré audit
» lieu de Barbetorte, jusques au dimanche, pénultième jour de juillet der-
» nier passé, pendant lequel temps, lesdits gens de guerre et autres estans
» audit prieuré, ils se sont transportés par plusieurs et diverses fois, audit
» village et bourg de Maignils, et mesmement la dernière semaine devant la feste
» de Noël, dernière passée, un nommé Le Bastard, Pierre Roy, ledit Amorry
» Marpaut, ung petit page et avec eux une femme Depêche, leur chambrière,
» nommée Guillemine, et y amenèrent aussi leurs chevaulx un jour de la dite
» semaine, environ soleil couchant, se transportèrent ensuite à la maison
» dudit suppliant en laquelle ils se logerent avec partie de leurs chevaux,
» mangèrent le souper d'iceluy supliant et de ses gens, enfants et serviteurs,
» et contraignirent l'ung des enfants dudit supliant et sa femme, d'eux en aler
» coucher hors ladite maison chez ung de leurs voisins; et couchèrent ledit Bas-
» tard et ladite femme Dépêche en leur lit, et le lendemain au matin ledit Roy
» et Amorry, qui s'en estoient alez coucher ailleurs audit bourg, vinrent parler
» audit Bastard, lui dirent que lui et ladite femme Dépêche, estaient bien logés
» audit lieu, et qu'ils viveraient aux dépens de l'évêque de Luçon, seigneur
» dudit bourg, et de fait alèrent percer les vins dudit évêque qui estaient en sa
» maison dudit lieu, et après ce, lesdits Amorry, Marpaut, et le page ou valet
» dudit Bastard, allèrent par ledit bourg des Maignils, pillèrent et robbèrent
» six à sept boisseaux de blé, qu'ils portèrent chez ledit supliant, pour leurs
» chevaulx, et parce qu'ils virent que ledit Merceron, avait grand mesnage, les-
» dits gens de guerre, aveceques ladite femme, s'en allèrent loger chez Pierre
» Rousselin, prestre, où ils demeurèrent par aucuns temps, et vesquirent aux
» dépens des manans et habitants dudit bourg des Maignils, en grande confu-
» sion, de biens et sans ordre ni mesure, et d'ilec à huit jours après en sui-
» vant, les aucuns desdits gens de guerre, qui estaient demourés logés audit
» prieuré de Barbetorte, vindrent derechef à la maison dudit supliant, où ils ne
» trouvèrent que les femmes d'icelle maison qui ne les congnoissoient point,
» et par force et violence prindrent une couverte de lit, et l'emportèrent audit
» prieuré de Barbetorte, et toujours depuis ont lesdits gens de guerre continué
» leur forme de vivre, piller et robber lesdits manans et habitants, tellement
» qu'il ne leur est demouré que bien peu de vivres, et par manière qu'ils
» n'ont peu, et ne povent paier les taux à quoy ils sont taxés, pour lesdites tailles
» et paiement de nos gens de guerre et environ le vingt-quatrième jour du
» mois de juillet dernier passé, se transportèrent audit lieu des Maignils,

» ledit AMORRY MARPAUT, et quatre autres varlets de guerre, armés d'espées
» et de dagues, et allèrent à la maison dudit supliant, où ils ne trouvèrent
» aucunes gens, coururent après la poulaille, et en prindrent trois chex, et
» l'ung d'eulx s'efforça d'arracher la claveure ou serrure d'ung coffre qui estait
» auprès du lit dudit supliant, lequel supliant estoit alors en une autre sienne
» maison, près d'ilec, d'ung demi jet de pierre, et oyt le bruit que faisaient les-
» dits gens de guerre, en sa dite maison, et alors iceluy supliant ne fesait que
» venir, se desmenait, et estait fort lassé, se transporta en sadite maison, où
» estaient iceulx AMORRY et autres compaignons, de guerre, et trouva iceluy
» AMORRY, qui tenait dans sa main lesdits troys chex de poulaille, et l'ung de ses
» compaignons se tenait à arracher ladite clavure de son dit coffre, auquel estait
» tout son bien, et mesmement y estait l'argent qu'il avait cueilly et amassé de
» nos dites tailles, aydes et la commission et quelqu'autres des paiements qu'il
» avait fait desdites tailles; auxquels qui rompaient ladite clavure, il dist qu'ils
» se desportassent, et aussi dist audit AMORRY, qu'il laissast lesdits troys chex de
» poulaille à lui appartenant, en lui disant qu'il et ses dits compaignons en
» avaient assez eu au temps passé, et sans ce que iceluy supliant eust aucun
» baston, se prinst à ladite poulaille, en disant audit AMORRY, qu'il ne l'empor-
» terait point, lequel AMORRY, tira son espée, frappa ledit supliant sur le bras,
» et s'efforça d'encores plus le frapper, et alors ledit supliant doubtant que ledit
» AMORRY, le blessast de ladite espée, se recula en ladite maison, et prist un
» gros baston, et poursuivit ledit AMORRY, qui emporta lesdits troys chex de
» poulaille jusques hors de la maison, et lui dit derechef, qu'il laissast ladite
» poulaille, et ledit AMORRY qui avoist son espée toute nue, dist qu'il n'en fe-
» raist rien, et sur ce se combattirent tellement que ledit AMORRY de sa dite
» espée trencha en plusieurs lieux le baston dudist supliant, et en soy com-
» battant, iceluy supliant donna et frappa de sondit baston sur la teste dudit
» AMORRY, ung seul coup et sur autres parties de son corps, ung ou deux
» autres coups, autrement n'en est reçois, parce qu'il estait fort échaufé et
» esmeu de grande chaleur, et adonc ledit AMORRY, laissa ladite poulaille, et
» s'en ala de son pied dudit lieu où fut leur débat, jusques à la maison du
» curé dudit lieu de Maignils, où estaient logés les chevaulx d'aucuns de ses
» dits compaignons, et il y a distance d'un lieu à l'autre d'un trait d'arc et plus,
» et en s'en allant, jurait et détestoit le nom de Dieu qu'il tuerait ledit su-
» pliant, et qu'il en serait revanché, et après monta ledit AMORRY sur l'ung des-
» dits chevaulx, et s'en alla audit lieu de Barbetorte, et illec deux ou trois
» heures après, par deffaut d'avoir esté pansé ou aultrement, est allé de vie à
» trépassement.

» A l'occasion duquel cas, ledit supliant doubtant estre aprehendé par jus-
» tice, s'est rendu fugitif hors du pays, et n'yoserait jamais surement retourner,
» converser, ni repairer, si nos grace et miséricorde ne lui estaient sur ce im-

» parties, humblement requérant icelles; pour quoy, Nous, ces choses considé-
» rées, voulant miséricorde préférer à rigueur de justice audit supliant, avons
» quitté, remis, et pardonné et de nostre plus ample grâce, et spéciale
» pleine puissance et auctorité roiale, remetons, quittons et pardonnons le
» cas et fait dessus dits, avec toute peine, offense, et amende corporelle, cri-
» minelle et civile, en quoy et pour occasion dudit cas, il peut estre encouru
» envers nous et justice, et l'avons restitué et restituons en son bon fâme
» et renommée au païs, et à ses biens non confisqués, satisfaction faite à
» partie civilement, tant seulement ce fait n'est, en métant à néant tous pro-
» cès, deffaulx, banissements et appeaulx, si aucuns s'en sont ou estaient
» contre lui pour ledit cas. Enfin et sur ce imposons silence à nostre procu-
» reur général et a tous autres, et donnons en mandement par cesdites pré-
» sentes au sénéchal de Poitou, et à tous nos autres justiciers ou à leurs lieu-
» tenants présents et à venir, et a chascun d'eulx sur ce requis, et comme à
» luy appartiendra, que de nostre présente grâce, quittance, rémission et par-
» don, facent, souffrent et laissent ledit supliant joyr, user plainement, et pai-
» siblement sans pour occasion dudit cas, lui faire metre ou donner, ni
» souffrir estre fait mis ou donné, or ne pour le temps à venir, aucun arrest,
» destourbier, ou empeschement en corps ne en biens, au contraire en aus-
» cune manière, et si son corps ou aucuns de ses biens sont ou estaient
» pour ce prins, saisis, arrestés, emprisonnés ou aucunement empeschés,
» l'en mettent ou facent mettre incontinant et sans delay, à plaine déli-
» vrance. Et afin que ce soit chose ferme et estable à tous jours, Nous avons
» fait mettre nostre scel à cesdites présentes, sauf en autres choses, nostre
» droict et l'autruy en toutes.

» Donné à Tours au mois d'Aoust, l'an de grâce, mil quatre cent soixante-
» neuf, et de nostre règne le neuvième.

» Ainsi signé par le Roy, à la relation du conseil.—Visa contentor Duban
» et registrata. »

Jean Le Merceron, vivant en 1471, eut une fille, Jeanne Le Merceron, qui épousa Jean Gonet, lequel constitua une rente de 20 sols, du consentement de sa femme aux religieux de Valledieu près Mortagne. (Titre original.)

Jacques Merceron, originaire de Poitiers, né vers 1540, demeurant à Paris, épousa en premières noces, en 1568, Marie Noyau (1), fille de Mathieu Noyau et de Catherine Ayrault. Il eut de cette union quatre filles, savoir :

(1) Les armes de Noyau, sont : *de gueules, à une fasce d'argent, accompagnée de trois coquilles du même.*

1° Claude MERCERON, mariée en 1588, à Jean HULLON, dont elle eut :

A. Jean-Baptiste HULLON, conseiller et aumônier du roi, prieur honoraire du roi, prieur de Cassan.

Elle se remaria en 1592 à Jean BOUCHARD, secrétaire du roi, et eut de cette union :

B. Jacques BOUCHARD, clerc du sacré consistoire et gentilhomme de la chambre du cardinal François Barberini, en 1595. (Sa vie a été écrite en italien par Philippe Thomassin.)

C. Henriette BOUCHART, mariée en premières noces à noble Gaspard DU LAC DE CHAMEROLLES, chevalier, seigneur de Courbanton, et en secondes noces à Charles QUENTIN écuyer, seigneur de Courbanton, maréchal des camps et armées du roi, lieutenant pour Sa Majesté à Dunkerque.

Henriette BOUCHART, n'eut pas d'enfants de ces deux mariages.

2° Geneviève MERCERON, mariée en 1592, à Claude LE MERCIER, dont elle eut :

A. Catherine LE MERCIER, femme de François VILLAUT.

B. Marie LE MERCIER, épouse d'Athanase LEVESQUE, dont elle eut :

AA. Germain LEVESQUE, vicaire général de l'ordre de Cîteaux, en Poitou.

BB. François LEVESQUE, avocat au parlement.

3° Catherine MERCERON, mariée, en 1593, à Jean ARNAULT, dont elle eut quatre enfants ;

4° Marie MERCERON, mariée en 1591, à N. BUSSEAUD, demeurant à Poitiers. De ce mariage naquit :

N. BUSSEAUD, prieur de Louvernie.

Après la mort de Marie NOYAU, Jacques MERCERON, devenu procureur en la Cour du parlement et seigneur d'Ormoy en Valois, épousa Marie CHARRON (1).

De ce mariage il eut deux enfants, savoir :

5° Germain MERCERON, qui fut reçu chanoine de la cathédrale d'Angers, dans la prébende unie à l'abbaye de Toussaint, le 26 avril 1610. Il était alors vicaire général de l'évêque.

L'abbaye de Toussaint appartenait à l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin. (Voyez *Gallia christiana*, t. XIV, page 7.5.)

C'est sous cet abbé que fut introduit la réformation de la congrégation de Sainte-Geneviève. (*Histoire d'Anjou*, de Barthélemy Roger, éditée dans la *Revue d'Anjou*, t. Ier, page 170.)

6° Robert MERCERON, qui a continué la descendance.

La femme de Jacques MERCERON, étant décédée en 1575, fut enterrée dans l'église de Saint-Séverin de Paris, où son tombeau se voyait encore avant la révolution de 1792.

(1) Armes de CHARRON : *De gueules, à une fasce d'argent, accompagnée de trois cœurs d'or.*

Voici l'épitaphe qui existait sur ce monument funéraire :

CI-GIST HONORABLE
FEMME MARIE NOIAU, EN SON VIVANT
FEMME DE HONORABLE HOMME, MAISTRE JACQUES MERCERON
PROCUREUR EN LA COUR DU PARLEMENT, SEIG^r D'ORMOY
LAQUELLE DÉCÉDA LE 20 AOUT 1575
PRIEZ DIEU POUR ELLE ET POUR TOUS LES TRÉPASSÉS

AMEN.
PATER NOSTER

On ignore la date exacte de la mort de noble Jacques Merceron, mais on croit qu'elle est postérieure à l'année 1600.

Noble Robert Merceron était receveur des tailles à Chaumont en Vexin, en 1620. Il y épousa noble demoiselle Catherine Le Maire (1), de Parisifontaine, d'une vieille famille du Valois.

Il revint en Poitou habiter le berceau de sa famille, et y décéda, laissant trois enfants, savoir :

1° Pierre Merceron, sieur de la Sébinière, paroisse de Monnières, de Belanton, paroisse de Thouaré, de Bonacquet, paroisse de Verton, en Bretagne, lequel produisit ses titres de noblesse, en 1666, lors de la recherche de la noblesse faite en celle province (*Nobiliaire de Bretagne*, de Courcy, tome II, page 162);

2° Léon Merceron, qui a continué la descendance.

Noble Léon Merceron, procureur du roi au siége présidial de la ville de Poitiers, en 1690, requit l'enregistrement officiel de ses armes, à l'*Armorial du Roi*, de 1696, au registre de la généralité de Poitiers, f° 842. (Manuscrit original, conservé à la Bibliothèque impériale de Paris.)

Seulement, comme il ne connaissait pas les véritables armoiries de sa famille, le juge d'armes d'Hozier lui en conféra de nouvelles, ainsi que cela est arrivé pour un très-grand nombre de familles nobles.

Léon Merceron avait épousé en 1680, noble demoiselle Jeanne Hoguet (2), d'une famille noble de Poitou.

(1) Armes de Le Maire : *de gueules, à 1 ou croissants d'argent.*

(2) Armes de Hoguet : *d'azur, à un croissant d'argent, accompagné de trois coquilles d'or, deux en chef et une en pointe.*

De cette union vinrent plusieurs enfants, entre autres :

1° Françoise MERCERON, mariée à M. DE LORIDO (1), de la famille de LORIDO, seigneurs du Mesnil, en Bretagne, qui fut maintenue dans sa noblesse, à cause des privilèges de la mairie de Nantes, en 1669.

François LORIDO était echevin de Nantes en 1643, et maire de ladite ville en 1666.

Les DE LORIDO DE LA GARENNE, d'une branche cadette, furent déboutés, en 1668 dans le ressort de Nantes.

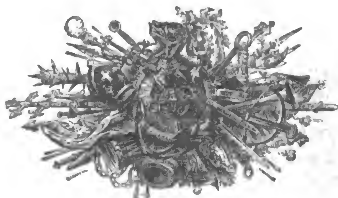
Du chef de son mari, Françoise MERCERON fut héritiere de l'abbé Jean DE LORIDO, prêtre chanoine de Notre-Dame de Nantes, en 1706 (Titre original);

2° Jean MERCERON, garde des magasins du roi en son canal de Versailles, en 1704;

3° N. MERCERON, dont on ignore la destinée, vivant en 1710.

La famille MERCERON est actuellement représentée en Angleterre par : Noble Henri MERCERON, président en Angleterre, descendant en ligne directe de François MERCERON, de l'Ile-de-France et du Poitou, qui émigra en Angleterre, en 1689, après la révocation de l'édit de Nantes.

(1) Armes de LORIDO : *d'azur, au lion d'or, la queue nouée, fourchée, et passée en sautoir.*

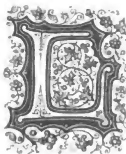


LE MERCHER DE LONGPRÉ

NORMANDIE



ARMES : *De gueules, a une feuille de scie d'argent posée en pal, les dents tournées à senestre; au chef d'azur, chargé de trois merlettes d'argent — L'écu timbré d'un casque de chevalier orné de ses lambrequins.*



LA noblesse de cette famille remonte à François LE MERCHER, avocat au parlement de Paris en 1622 et 1629, qui était receveur des parties et portions de domaine du roi en la vicomté de Pontanton et Pontaudemer.

Il eut pour fils :

1° Pierre qui suit;
2° Laurent LE MERCHER, secrétaire de la chambre du roi, greffier héréditaire des requêtes du Palais à Rouen en 1646 (charte originale).

II. PIERRE LE MERCHER, écuyer, sieur DE LONGPRÉ, officier de Monsieur, frère du roi Louis XIV, eut pour fils :

1° Pierre-Etienne, qui suit;
2° Louis-François LE MERCHER, curé de Mauquenchy, inhumé dans l'église dudit lieu;
3° Charles LE MERCHER, avocat au parlement de Normandie, mort célibataire avant 1746.

III. Pierre-Etienne Le Mercher, écuyer, sieur de Longpré, officier de Monseigneur le duc d'Orléans, lieutenant général civil et criminel et de police au bailliage et châtellenie de la Ferté-en-Bray, mort avant 1747, avait épousé demoiselle Marie-Madeleine Mouchard, fille du bailli Londinières.

De ce mariage sont nés trois enfants, savoir :

1° Charles-Etienne, qui suit :

2° Louis-François, auteur de la branche cadette rapportée plus loin;

3° Pierre-Amand Le Mercher du Rosel, chevalier de Saint Louis, qui servit sous les ordres du prince de Condé, et mourut en 1838.

IV. Charles-Etienne Le Mercher de Longpré, écuyer, seigneur et patron honoraire d'Haussez, conseiller du roi, assesseur au bailliage de Neufchâtel, puis maître en la cour des comptes, aides et finances de Normandie, a épousé noble demoiselle Anne-Louise Bezuel, dont il eut .

V. Charles Le Mercher de Longpré, baron d'Haussez, né le 20 octobre 1778, fut maire de Neufchâtel sous le premier Empire et créé baron, député de la Seine-Inférieure en 1815, préfet de plusieurs départements, conseiller d'Etat en 1826, et enfin ministre de la marine en 1829, officier de la Légion d'honneur et chevalier de l'ordre des Saints-Maurice et Lazare. Il est mort dans ses terres, à Saint-Saens, le 10 novembre 1854; il avait épousé mademoiselle Rose-Catherine Emilie Patry des Hallais, dont le père était chevalier de Saint-Louis. De cette alliance est née une fille :

Ernestine Le Mercher d'Haussez, mariée au baron de Saint-Albin, ancien receveur général des finances, chevalier de la Légion d'honneur, ancien député de la Moselle, décédé à Passy en 1857.

IV. Louis-François Le Mercher de Longpré, né le 14 février 1750, fut conseiller du roi et rapporteur du point d'honneur au tribunal de MM. les maréchaux de France, au département de Lions-la-Forêt. De son mariage avec demoiselle Catherine de la Place, il eut quatre enfants :

1° Georges Le Mercher de Longpré, né vers 1793, garde du corps du roi Louis XVIII, puis capitaine dans la garde royale et chevalier de la Legion d'honneur, mort le 6 avril 1847, sans postérité;

2° Etienne-Alexandre Le Mercher de Longpré, né en 1795, garde d'honneur, puis garde du corps du roi Louis XVIII et enfin capitaine de cavalerie, mort le 16 septembre 1856 sans postérité, chevalier de la Légion d'honneur et homme de lettres;

3° Alphonse, mort jeune;

4° Amedee, qui suit :

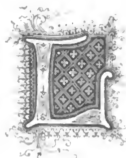
V. Amédée Le Mercher de Longpré, chef actuel de la famille, ancien receveur particulier des finances, habite Dampierre-en-Bray, près Gournay, où il est propriétaire et membre du conseil municipal : il n'est pas marié.

MILA DE CABARIEU

ESPAGNE ET GUIENNE



ARMES : *De sinople, à un milan d'argent, posé sur un rocher de trois coupeaux du même.* (Voyez ARMORIAL GÉNÉRAL DE 1696, registre de la généralité de Toulouse, f° 236.) — COURONNE : *De comte.*



a famille DE MILA, qui était connue en Espagne dès le treizième siècle, s'est divisée en plusieurs branches. La première, originairement fixée à Tarragone et aux environs de Barcelone, s'est divisée en plusieurs rameaux dont l'un a possédé la baronie de Maçalavès et le marquisat d'Albayda, dans le royaume de Valence (1).

L'un de ses membres vint s'établir en France au seizième siècle. Le chef de cette branche était, en 1574, homme d'armes dans la compagnie d'ordonnances du sieur d'Alençon, gouverneur du château de Leucate, près Narbonne. Plus tard, il commandait lui-même le château de Montbeton, dans le diocèse de Montauban, en Quercy (2). Cette branche de la famille DE MILA, qui existe encore, a embrassé la religion protestante dès les premiers temps de la réforme, et l'un de ses membres qui a émigré en 1685 en Prusse, y a laissé des descendants. Plus d'un siècle après cette époque, en 1813, on en retrouve un conseiller de justice et chargé en cette qualité de la reddition de la citadelle de Spandau, près de Berlin (3).

Une autre branche, enfin, s'est établie à Naples au quinzième siècle, à l'époque de la conquête de cette ville par Alphonse V d'Aragon, et y a possédé la terre de Saint-Georges érigée en marquisat vers 1630 (4).

En 1696, Jean DE MILA, seigneur de Rostel, et Bernard DE MILA, conseiller au présidial de Montauban, firent enregistrer les armoiries de leur famille à l'*Armorial général officiel de* 1696, aux registres des généralités de Béarn, f° 125, et de Toulouse, f° 236.

FILIATION

I. Jean DE MILA, IIe du nom, petit-fils du capitaine Jean de Mila, habitait Montauban, où il était avocat. Il avait épousé Marie DE LUGANDY, de la même

(1) Voir *Decada de la historia de la ciudad et reyno de Valencia*, por el licenciado Gaspard Escolan. En Valencia, 1610, seconde partie, livre VIII, chapitre dernier et livre IX, chapitre XXXIV.

(2) Voir une monstre ou revue originale de la garnison de Leucate, passée en 1574 devant un commissaire du roi. — Voir deux commissions délivrées en 1586 à Jean MILA ou DE MILA, capitaine, par Géraud de Lomagne, vicomte de Terride, au nom du roi de Navarre, plus tard Henri IV, pour commander le château de Montbeton. — Voir la *France protestante*, en forme de dictionnaire, par les frères Haag (Paris, 1859.)

(3) Voir le *Moniteur universel* du 20 mai 1813, page 546. Capitulation de la citadelle de Spandau, du 24 avril 1813, où figurent, comme commissaires du roi, MM. de Clauzewitz, commandant du 4e régiment de la Prusse orientale, et MILA, conseiller de justice.

(4) Voir Scipione Ammirato (*Delle Famiglie nobili napolitane*, parte secunda, pages 338 à 340). Les armes de cette branche sont mi-parties, au 1er de Mila, au 2e de gueules, au lion d'or rampant.

famille que Jean de Lugandy, sieur de Subreville, premier consul de Montauban en 1632. Il laissa pour fils :

II. Bernard de Mila, Ier du nom, qui fut conseiller en la sénéchaussée et siége présidial de Montauban, en Quercy. Son frère Jean émigra en Prusse en 1685. Bernard avait épousé Anne Malfre, dont il eut :

III. Jean de Mila, IIIe du nom, avocat au parlement de Toulouse, qui épousa en 1714 Jeanne Ratery de Cabarieu, fille de Marc-Antoine Ratery de Cabarieu (1), avocat au parlement de Toulouse, et de Jeanne de Dubreil.

De ce mariage est né :

IV. Bernard Mila de Cabarieu, IIe du nom, qui fut longtemps inquiété à l'occasion de la religion réformée qu'il professait comme ses ancêtres. Il prit le nom de Cabarieu, de la terre de ce nom, qui appartenait à sa mère.

Il épousa en 1744 Jeanne de Bessey, fille de Jean de Bessey, conseiller, secrétaire du roi, et de Suzanne de Garisson d'Estillac. Il eut pour fils :

V. Jean-Marc-Antoine Mila de Cabarieu, officier d'infanterie, capitaine exempt des gardes de la prévôté de l'hôtel sous Louis XV, qui fut créé chevalier du Mérite militaire le 25 avril 1816. Il avait épousé à Montauban, le 7 avril 1777, Anne Rey, fille de Jacques Rey et de Marie Benassy. Il avait un frère mort sans être marié, qui portait le nom de Mila de Saint-Michel. Il laissa pour fils :

VI. Jean-Daniel-Bernard-Jacques Mila de Cabarieu, marié à Bruniquel le 17 juillet 1817, avec Hélène Sartre de Salis, d'une famille originaire de Suisse, fille de Marc-Antoine Sartre de Salis et de Jeanne Baillio. Il a eu de son mariage :

1° Jean-Marc-Antoine-Almaide-Henri, qui suit;
2° Anne-Antoinette-Clotilde Mila de Cabarieu, mariée le 22 mars 1857, à M. le baron Ernest Rey.
3° Jeanne-Marthe-Hortense Mila de Cabarieu, mariée le 22 mars 1847, à M. Cambon de Lavalette.
4° Jean-Daniel-Antoine-Frédéric Mila de Cabarieu, né le 31 octobre 1826, non marié.
5° Jean-Anne-Auguste, Mila de Cabarieu, non marié.

VII. Jean-Marc-Antoine-Almaide-Henri Mila de Cabarieu, né le 15 mai 1820, chevalier de la Légion d'honneur, successivement sous-préfet d'Argelès, de Marennes et de Moissac, puis secrétaire général de la préfecture

(1) Le fief de Cabarieu, en latin *Carus Rivus*, est situé près de Montauban, et a longtemps appartenu à l'ancienne famille de Merlanes. En 1213, Jean de Cabarieu, chevalier, donna une vigne au monastère de Saint-Auzard. (Voyez Archives de Montauban et Histoire de la même ville, par Devals, 1855, page 347).

de la Meurthe, a de son mariage contracté à la Rochelle le 27 avril 1852, avec Caroline-Mathilde Guiot du Repaire, fille du baron Charles Guiot du Repaire et d'Amalie de Clervaux, deux filles, savoir :

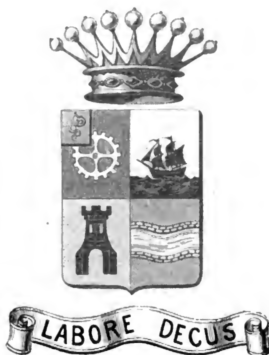
1° Jeanne-Pauline-Marguerite-Renée Mila de Cabarieu, née à Marennes le 22 octobre 1853.

2° Jeanne-Amélie-Marguerite-Anne Mila de Cabarieu, née à la Rochelle le 29 juillet 1855.



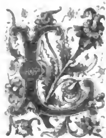
MIMEREL

COMTE, SÉNATEUR.



ARMES : *Ecartelé, au 1, de gueules, à une roue d'horloge d'argent, au franc quartier de* COMTE-SÉNATEUR, *qui est, d'azur, au miroir d'or en pal, autour duquel se tortille et se mire un serpent d'argent ; au* 2, *d'argent à un navire de sable équipé, voguant sur une mer du même; au* 3, *d'or, à une tour ouverte de sable; au* 4, *de sinople, à un canal d'argent ondé, maçonné sur les bords* (1). — COURONNE : *de Comte.* — DEVISE : Labore decus.

(1) Ces armoiries ont été concédées à la famille MIMEREL dans les lettres patentes du titre de comte conféré à son chef actuel par l'Empereur Napoléon III, le 21 mars 1866; elles sont emblématiques et allusives, et peuvent s'expliquer ainsi : La *roue* placée au premier quartier rappelle l'*industrie* à laquelle la famille MIMEREL s'est consacrée depuis plus de deux siècles ; le *navire*, au deuxième, fait allusion aux fonctions de président du conseil général des manufactures dont les délibérations ont trait au grand commerce extérieur; la *tour*, du troisième, rappelle les fonctions de maire de la ville de Roubaix ; enfin le *canal*, au quatrième, la part importante et décisive qu'a prise le titulaire à la création du canal de Roubaix, canal qui a donné à cette ville les eaux indispensables à ses nombreux établissements industriels.

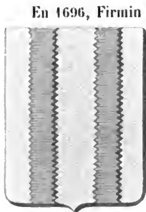


La famille **MIMEREL**, qui vient d'être honorée du titre de comte par l'Empereur Napoléon III, était connue très-honorablement, il y a plus de deux siècles, dans la province de Picardie.

En 1659, Louis Mimerel était archer (1) de la prévoté générale de France, ainsi qu'il appert du rôle original de la monstre et revue de la compagnie de M. le prévost général et provincial de Picardie, Artois et Boulonnais, Jacques Ruetel, écuyer sieur de Vicyes. (Titre original.)

Au nombre des archers figurent plusieurs gentilshommes de la généralité d'Amiens; nous citerons entre autres : Thibault de Vansselles, Edmond de Baudricourt, Jean de Dours, Nicolas de Saint-Fussien, François de Ville, etc.

En 1696, Firmin Mimerel requit l'enregistrement officiel de ses armoiries à l'*Armorial général*, créé par édit royal du 20 novembre 1696, au registre de la généralité d'Amiens, f° 558; ces armes sont ainsi décrites : *d'or, à deux pals dentelés d'azur.*



Voici l'un des principaux paragraphes de l'édit royal de 1696, qui constate, en faveur de toutes les familles inscrites, une distinction dont les descendants peuvent aujourd'hui se faire un titre.

« Les officiers tant de notre maison et de celles » des princes et princesses de notre sang, que ceux » d'espée, de robe, de finances et des villes; les ecclésiastiques, les gens » du clergé, les bourgeois de nos villes franches et autres qui jouissent à » cause de leurs charges, estats et emplois, de quelques exemptions, priviléges » es et droits publics, jouiront aussi du droit d'avoir et » et de porter des » armes; à la charge de les présenter dans le temps fixé aux bureaux des » maîtrises particulières pour après y estre receues et enregistrées à » l'*Armorial général*. »

Les armoiries des personnes et familles, ainsi enregistrées, devaient, aux termes de l'édit, leur être patrimoniales, et pouvaient, en conséquence, être peintes sur les bâtiments, édifices, tombeaux, chapelles, vitres et litres des églises paroissiales, et devaient en outre être héréditaires à leurs descendants.

(1) L'édit de Henri III (mai 1579) dit expressément : « Nul ne pourra être gendarme qu'il n'ait été archer ou chevau-léger un an continuel, ni être archer qu'il ne soit de noble race. »

Firmin Mimerel fut élu premier juge consul de la ville d'Amiens, en 1706, et échevin de ladite ville en 1710.

Ses descendants furent tous revêtus consécutivement des mêmes fonctions gratuites, en 1721, 1755 et 1786 jusqu'à :

Antoine-Firmin Mimerel, né à Amiens le 12 novembre 1750, élu premier juge consul en 1786. C'est le père du sénateur. Il a épousé à Frevent (Pas-de-Calais), en 1778, demoiselle Florence Lebas, morte à Amiens en 1830. Il est mort à Amiens le 18 octobre 1828, laissant de cette union sept enfants, entre autres :

Pierre-Auguste-Remy, comte Mimerel, sénateur, dont l'article va suivre;

Et Armand-Florimond Mimerel, né le 27 juillet 1790, directeur des constructions navales, adjoint à l'inspecteur général, commandeur de la Légion d'honneur, marié en 1828, à Gand, avec Mlle Wattel, et décédé sans enfants, à Roubaix en 1857.

Le sénateur comte Mimerel (Pierre-Auguste-Remy), est né à Amiens le 1er juin 1786.

Il a été fondateur et propriétaire à Roubaix d'une des plus importantes filatures de coton du département du Nord.

En 1816, il fut envoyé par le conseil des prud'hommes de Roubaix, pour obtenir du ministre de l'intérieur le droit de marquer, dans les bureaux publics de mesurage, la largeur des étoffes aussi bien que leur longueur.

En 1827, il fut envoyé par le commerce de Lille et de Roubaix pour répondre dans l'enquête ouverte par MM. de Villèle et Saint-Cricq, sur l'utilité et les moyens de réprimer la fraude des cotons filés anglais.

En 1827, il est nommé président du conseil de prud'hommes de Roubaix, et, en 1830, président de la chambre consultative des manufactures de la même ville.

En 1833, il est envoyé par les villes de Lille, Roubaix et Tourcoing, pour s'opposer à la levée de la prohibition sur les produits des filatures et tissus étrangers : l'enquête se tenait devant le conseil supérieur du commerce ; et en présence de MM. d'Argout, Thiers et Duchâtel, successivement ministres du commerce.

Cette mission, qu'il remplit avec un zèle et une aptitude au-dessus de tout éloge, lui valut la croix de la Légion d'honneur.

Nommé en 1834, par le gouvernement, membre du conseil général des manufactures, il remplit l'année suivante les fonctions de maire de Roubaix, qu'il n'accepta que pour poursuivre l'obtention d'un canal qui devait donner des eaux indispensables à l'industrie de Roubaix.

Une loi ayant décrété le percement de ce canal en 1836, M. Mimerel résigne ses fonctions de maire, pour accepter celles de membre de la chambre de commerce de Lille, où il siégea jusqu'en 1852; il fut envoyé par cette chambre en Belgique, où il demanda et obtint par une loi la continuation du canal de Roubaix.

Il est nommé, en 1840, président du conseil général des manufactures, fonctions qu'il a conservées et toujours exercées depuis cette époque.

Élu membre du conseil général du département du Nord, en 1840, et toujours réélu depuis, il préside ce conseil depuis la session de 1860.

En 1844, il est nommé membre du jury de l'exposition nationale; de 1849 jusques et y compris 1855, il présida dans cette assemblée la section des filatures et tissus.

En 1851, le comte Mimerel proposa au conseil général des manufactures et fit adopter par les trois conseils généraux réunis, de l'agriculture, des manufactures et du commerce, un vœu demandant la stabilité dans le pouvoir suprême (1).

C'était demander l'Empire dont on ne prononçait pas encore le nom.

En 1849, il est élu à l'Assemblée législative par 92,000 suffrages. Il prend une part active aux travaux de cette assemblée, où il vote toujours pour l'ordre et le respect du pouvoir.

Le comte Mimerel est membre du Sénat depuis la création de ce corps en 1852.

Nommé officier de la Légion d'honneur en 1846, il obtint le grade de commandeur en 1852, et celui de grand officier en 1863. De plus, il est commandeur des ordres de Léopold de Belgique et de la Conception de Villaviçosa de Portugal.

Enfin, l'Empereur, voulant récompenser d'une manière éclatante et exceptionnelle une vie si bien remplie, a conféré le titre de Comte, transmissible à ses descendants, à M. Mimerel, par décret impérial du 21 mars 1866.

Le comte Mimerel a épousé, le 11 mai 1809, Mlle Joséphine Flahaut, dont il a deux enfants, une fille :

Caroline Mimerel, mariée en 1837 à M. Mille, ancien adjoint au maire de Lille,

et un fils mentionné ci-après :

Antoine-Auguste-Édouard, vicomte Mimerel, né le 20 mars 1812, chevalier de la Légion d'honneur, qui a épousé, le 18 juin 1837 Mlle Laure Scrive, dont il a deux enfants :

1° Antoine-Auguste-Armand, baron Mimerel, né à Roubaix, le 11 janvier 1839, marié le 9 avril 1863 à Émilie Tripier ;

2° Laure Mimerel, mariée, en 1863, à M. F. Couderc, aujourd'hui président du comice et maire de la ville d'Auvillars (Tarn-et-Garonne). M. Couderc habite près d'Auvillars, le château de Candes, dont il est propriétaire.

(1) Voir les procès-verbaux de cette session.



DE MÜLLENHEIM

DE RECHBERG-ROSENBURG

(BARONS)

ALSACE, LITHUANIE.



ARMES : *De gueules, à la rose d'argent, boutonnée d'or, à la bordure du même.* — CIMIER : *Deux casques surmontés, l'un d'une couronne de baron à sept perles et de plumes de paon, l'autre d'un page.* — SUPPORTS : *Deux lions.*



La famille de MÜLLENHEIM ou MULNHEIM, est une des plus anciennes et des plus distinguées de la basse Alsace et de la ville de Strasbourg où, avec celle des Zorn de Bulach, elle se partagea le pouvoir pendant plusieurs siècles. Les chroniqueurs, notamment Bernard Hertzog et Kœnigshofen font remonter son origine à la plus haute antiquité, sans lui assigner une date certaine. Warquardus de Leipzig en fait mention dans son livre. *Gesta Germanorum*, et affirme qu'elle s'établit à Strasbourg lors des premières invasions franques.

Dès le onzième siècle, cette noble famille apparaît comme un arbre vigoureux dont les rameaux s'étendent successivement dans toute l'Alsace. On compte jusqu'à vingt-trois branches différentes qui se distinguaient par le cimier de leur écu et par des noms de terres et seigneuries. Les noms que l'on rencontre le plus souvent dans les chartes sont : Ungern, Rechberg, Ramstein, Lapp, Rosenburg, Girbaden, Landsberg, Reichenberg, etc., etc. La seule branche existante encore aujourd'hui est celle des Müllenheim de Rechberg-Rosenburg.

Conrad fut présent au tournoi de Cologne, l'an 1131; Christophe, au tournoi de Nuremberg, l'an 1197; Philippe, au tournoi de Worms, l'an 1209; Walther et Claus, au tournoi de Strasbourg, l'an 1302.

L'an 1273, l'empereur Rodolphe de Habsbourg vint à Strasbourg, et logea avec toute sa cour chez Burcard de Müllenheim. Ce prince, pour donner à Burcard une preuve de son estime particulière, lui octroya plusieurs fiefs importants situés à Illkirch et Graffenstadt. Le titre d'investiture est dans les archives de la famille. Son fils, Albert d'Autriche, logea chez le même Burcard en 1300, et lui conféra de nouveaux fiefs qui se sont perpétués dans la famille de Müllenheim jusqu'en 1789.

Henri, vivant en 1262, fut l'un des quatre chefs qui, en l'absence de l'empereur Rodolphe, commanda les troupes de la ville de Strasbourg au combat d'Oberhausbergen. La ville, en souvenir de sa valeur, fit placer devant sa demeure une statue de pierre qui fut détruite en 1793.

Walther fit partie du conseil du gouvernement en 1292; Jean, en 1295.

Jean fut stettmester en 1300; Burcard, en 1325.

Conrad fit construire, en 1300, l'église Saint-Guillaume, à Strasbourg; ses armes se voient encore dans le chœur; le même Conrad fonda, en 1318, la chapelle de Saint-Jean dans l'église de Saint-Pierre le Jeune.

Henri, vivant en 1270, suivit le roi Louis IX en Terre-Sainte, et fit vœu s'il revoyait sa ville natale, d'y construire une église. Il fonda, sitôt après son retour, l'important oratoire de la Toussaint, que ses descendants accrurent considérablement. Ils y attachèrent douze prébendes et des biens considérables. Cette fondation subsista jusqu'à la révolution, époque à laquelle elle représentait une valeur de plus de quinze cent mille francs. Le gouvernement s'en empara et les biens furent vendus comme biens nationaux avec les autres propriétés de la famille de Mullenheim. Le dernier patron de la Toussaint fut François-Guillaume, mort en 1807.

Les Müllenheim et les Zorn, ou comme les appellent les historiens, les Guelfes et les Gibelins de la province d'Alsace, se disputèrent la prépondérance dans la ville de Strasbourg pendant tout le moyen âge. Il en résulta plusieurs fois des luttes sanglantes; l'animosité était telle entre ces deux puissantes familles que le Sénat, pour éviter toute rencontre, fit construire un nouvel hôtel de ville avec deux entrées différentes. Néanmoins, le 13 des calendes de juin 1332, à la suite d'une fête, la querelle se ralluma et le sang coula dans les rues. Deux chevaliers du côté des Mullenheim furent tués, les seigneurs de Wasselnheim et de Foltsch; sept du côté des Zorn furent mis hors de combat, les sires de Hunefeld, Epfig, Hetzel Marx, d'Huffelin, de Susse, de Hœnloch et un valet du Schultheiss. La bourgeoisie profita de cette division entre la noblesse pour modifier la constitution de la cité et s'emparer de la plus grande partie du pouvoir. Les Mullenheim quittèrent alors la ville, suivis de toute la noblesse et se dispersèrent dans les châteaux et villages d'Alsace.

Henri obtint de l'empereur d'Autriche la ville de Bergheim et tout le val de Villé (1374). Les villages de Northeim, Kircheim, Huttenheim, Bischopsheim, Quatzenheim, Kertzfeld, Holtzheim, Ebersmunster, Guémar, Dambach, Bischwiller, Geidertheim, Kolbsheim, etc., furent successivement engagés aux Müllenheim. Ils possédèrent également les châteaux de Limbourg, Ortenberg, Dachstein, Lutzelbourg, Huttenheim et Rosenburg (1).

Ne pouvant plus guerroyer dans les rues de Strasbourg, les Mullenheim mirent leur épée au service des empereurs d'Allemagne. Cinq d'entre eux suivirent l'archiduc Léopold et prirent part à la bataille de Sempach (1336) : quatre périrent dans le combat, Lutold, Cuno, Albrecht et Kuntz. A la bataille de Thonau, 1471, livrée par l'empereur Sigismond contre les Turcs, Conrad et Sigelin furent tués, et Jean, fait prisonnier, ne revint que longtemps après dans sa patrie.

(1) Schœpflin, *Alsatia illustrata*.

L'an 1384, Jean I, duc de Lorraine, vint en Alsace à la tête d'une armée nombreuse, fit irruption dans le val de Lièvre, et mit à feu et à sang la petite ville de Scherviller et plusieurs villages appartenant aux MULLENHEIM, pour se venger des dégâts qu'ils avaient faits dans les terres dépendantes de son duché. Il assiégea la ville de Bergheim, mais, malgré tous ses efforts, il ne put en devenir maître, grâce à son brave défenseur, Hildebrand DE MULLENHEIM. Quelques années après (1399) le duc Charles fit également une invasion dans le val de Villé, engagé à Henri DE MULLENHEIM : il mit le siége devant le château d'Ortenberg, et fut forcé de se retirer devant les Strasbourgeois, venus au secours d'un de leurs concitoyens.

Pendant tout le quatorzième et le quinzième siecle, les ducs de Lorraine continuèrent à faire la guerre aux MULLENHEIM, leurs voisins, et cherchèrent en vain à s'emparer de leurs riches possessions en Alsace.

Philippe, vivant en 1474, alla à la tête de 600 hommes, porter secours à la ville de Neuss, assiégée par Charles le Téméraire, dont le lieutenant, Pierre de Hagenbach, avait dévasté les terres de sa seigneurie de Villé. Il se joignit à l'électeur de Saxe, et eut l'insigne honneur de porter la bannière impériale, malgré les prétentions des plus puissants seigneurs de l'Allemagne. Sigelin fut armé chevalier sur le champ de bataille de Nancy, où périt le duc Charles, l'an 1477.

En 1420, à la suite de nouvelles difficultés avec la bourgeoisie de Strasbourg, les MULLENHEIM, les Wangen et les Zorn, déclarèrent la guerre à la ville et ravagèrent tous les environs. Après une lutte de deux ans, l'archevêque de Mayence offrit sa médiation, et le 24 avril 1422 fut signé le traité de Spire, qui permettait aux nobles de rentrer en ville et de reprendre leurs siéges au Sénat pourvu qu'ils prêtassent serment au magistrat (1).

Rodolphe assista au concile de Constance, en 1414, et complimenta le pape Martin V au nom de la ville de Strasbourg; quelques années après, en 1457, Burcard, stettmeister, aussi distingué par ses capacités que par sa naissance, fut chargé d'une mission diplomatique à la cour de Rome.

Wolff fut membre du conseil aulique, en 1520.

Henri, stettmeister fut député en 1561 à l'assemblée des princes à Neumbourg, pour apaiser les dissensions survenues entre les protestants. Il souscrivit à la confession d'Augsbourg et y mit le sceau de la ville de Strasbourg.

(1) Spach, *Histoire de la basse Alsace*.

Frédéric défendit la ville de Saverne contre le duc Bernard de Weimar et le vicomte de Turenne, en 1636.

Gebhard, vivant en 1630, se rendit en Pologne, devint grand veneur du duché de Lithuanie, et obtint l'indigénat polonais pour lui et tous les descendants de son nom. Il eut deux fils, Vladislas, qui lui succéda dans sa charge, et George-Henri, qui se fixa dans le pays de sa mère près de Grandentz, et devint la souche de la branche établie en Prusse.

Pendant les quinzième et seizième siècles, les Müllenheim continuèrent à occuper le premier rang à Strasbourg, et, de 1301 à 1760, ils donnèrent à la ville plus de quatre-vingt stettmeisters (premiers magistrats de la cité), mais à la suite de guerres continuelles entre les princes d'Allemagne, les différentes branches de la famille disparurent, et vers la fin du dix-septième siècle il ne restait plus que celle des Rechberg-Rosenburg.

Le peu d'espace dont nous disposons ne nous permet pas de raconter l'histoire de toutes les branches de la famille de Müllenheim, et d'en donner la généalogie; nous ne mentionnerons que celle des Rechberg-Rosenburg, la seule existante aujourd'hui, dont le chef fut Henri, le fondateur de la Toussaint, mort en 1337.

I. Henri de Müllenheim, stettmeister, mort en 1337, épousa Catherine Zorn de Bulach, morte en 1332, et fut père de :

II. Burcard de Müllenheim, stettmeister, mort en 1371, marié à Bertha de Rechberg. Il a été enterré dans l'église de la Toussaint, et son monument, disparu pendant la Révolution, a été retrouvé par la famille. Il est représenté en costume de chevalier, les mains jointes sur la poitrine, la tête reposant sur un coussin, et les pieds sur un lion et un chien. Autour du monument se trouvent son écusson et ceux de plusieurs familles alliées aux Müllenheim.

III. Burcard de Müllenheim, stettmeister, mort en 1432, fut marié à Elisabeth de Weitersheim, dont il eut :

IV. Jean-Burcard de Mullenheim, stettmeister, marié à Catherine Zorn de Weyerspurg, qui fut père de :

V. Blaise de Müllenheim, mort en 1524, marié à Marie Zorn de Bulach, morte en 1551, de laquelle il eut :

VI. Christophe de Müllenheim, marié à Salomé de Lutzelbourg, père de :

VII. Blaise de Müllenheim, stettmeister, mort en 1599, marié à Esther Widergrun de Stauffenberg, morte en 1585; ils habitaient à Mutzig, où l'on voit encore leurs armoiries taillées dans la pierre, au-dessus de la porte principale de leur ancienne demeure.

VIII. Georges-Melchior de Müllenheim, stettmeister, mort en 1639, marié à Madeleine de Baumann, morte en 1649 au château de Damhach. Il fut père de :

IX. Jean-Reinhardt de Müllenheim, stettmeister, mort en 1686, marié à Marie-Jacobie Zorn de Plobsheim, morte en 1672, de laquelle il eut :

X. Louis-Henri de Müllenheim, stettmeister, capitaine au régiment de Bernhold, marié à Anne Book de Blesheim. Il fut le dernier qui abjura le protestantisme pour rentrer dans le sein de l'Eglise catholique. Il est mort en 1723, laissant :

XI. François Louis de Müllenheim, né le 27 mai 1703, marié à Françoise de Truchsess, qui lui donna trois fils, dont Antoine-Louis-Ferdinand, rapporté ci-après, et une fille.

Son frère aîné, Jean-Jacques, patron de la Toussaint, fut le dernier stettmeister de la famille des Müllenheim. Il épousa Sidonie de Klinglin, fille du préteur royal, et eut d'elle deux fils morts sans postérité :

A. François-Joseph, officier des petits Cent-Suisses et capitaine au régiment d'Alsace ;
B. Jacques-Frédéric, lieutenant au régiment de La Marck et conseiller noble au Sénat.

XII. Antoine-Louis-Ferdinand, baron de Müllenheim, capitaine au régiment d'Alsace, chevalier de Saint-Louis et grand veneur de l'évêché de Strasbourg, épousa Sophie-Antoinette de Glaubitz, fille du lieutenant général baron Sigismond de Glaubitz, et d'Octavie de Landsberg. En 1787, il fut élu député de la noblesse à l'assemblée provinciale. Emigré avec le cardinal prince de Rohan il alla rejoindre l'armée de Condé et fut nommé colonel du régiment de Rohan-Infanterie. Il ne rentra plus en France, et se fixa dans le pays de Baden où il devint chambellan du grand-duc, et grand maître des eaux et forêts. Il mourut au château d'Ettenheim en 1824, laissant un fils, Louis-Marie-Edouard, chef actuel de la famille.

Ses deux frères, tous deux morts sans postérité, furent François-Charles-Guillaume, dernier patron de la Toussaint, qu'il eut la douleur de voir démolir en 1807, et François-Jacob-Ferdinand, mestre de camp de Conflans-Hussards, chambellan du roi de Bavière, grand-croix de l'ordre équestre de Saint-Georges, chevalier de Saint-Louis et de Malte. Il émigra en Amérique et mourut à Bordeaux en 1814, peu de temps après son retour en France.

XIII. Louis-Marie-Edouard, baron DE MÜLLENHEIM, chef actuel de la famille, né en 1784, fut d'abord hofjuncker (gentilhomme de la cour) à Carlsruhe, puis lieutenant des gardes du corps du grand-duc de Baden, et chevalier de Malte. Il entra au service de France le 3 novembre 1809, fut incorporé au 1er hussards, fit les campagnes de Portugal, d'Espagne, de la Poméranie suédoise et de la grande armée, et fut nommé chef d'escadron, aide de camp du général baron Schramm, et officier de la Légion d'honneur. Il quitta le service en 1815, se retira à Kogenheim où il fut maire jusqu'en 1830, et habite aujourd'hui sa terre de Stotzheim. Il a deux fils :

1° Jean-François-Marie-Joseph, baron DE MÜLLENHEIM, sous-préfet de l'arrondissement de Pithiviers (Loiret), chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, qui a épousé, en 1861, Thérèse-Céleste-Louise, baronne Viard, fille du baron Viard, député de la Meurthe, dont il a un fils :

Christian-Marie-Joseph-Louis DE MÜLLENHEIM, né à Pithiviers, le 21 septembre 1864.

2° Louis-Marie-Charles-Guillaume, baron DE MÜLLENHEIM, lieutenant au 1er dragons, officier d'ordonnance du général comte de Champéron.

NOTA. — Tous les renseignements contenus dans cette notice sont tirés des auteurs ci-dessous :

Chronique de Kœnigshofen, 1536 ; Bernard Hertzog (*Nobiliaire d'Alsace*, 1572), Schœpflin (*Alsatia illustrata*, 1751) ; Laguille (*Histoire d'Alsace*, 1727) ; Kegelin (*Nobiliaire d'Alsace*) ; Bernard Hattstein (*Nobiliaire allemand*) ; Spach (*Histoire de la basse Alsace*) ; Baquol (*Dictionnaire du Haut et Bas-Rhin*, Aristide Guilbert (*Histoire des villes de France*).



ODDE

DE LATOUR DU VILLARD

DAUPHINÉ, VIVARAIS, VELAY



ARMES : *Coupé, au 1, de gueules, au lion d'or; au 2, d'argent, au porc-épic de sable.* — COURONNE : *De comte.* — SUPPORTS : *Deux lions.* — DEVISE : *Fortitudo ac prudentia.*



LA famille ODDE, en latin ODO, dont le nom s'est écrit dans les temps anciens, ODON, et plus tard ODDES, ODE et D'ODDE, est originaire du Dauphiné; elle est connue depuis ODO, évêque de Valence en 1167. Guillaume ODON, qui habitait Luz en 1323, a fait plusieurs branches, notamment celles du Vernet, de la Franconnière et de Triors, établies en Vivarais, Auxerrois et Velay. La branche de Triors a été la tige des seigneurs DU BOUCHET et DE LARDEYROL, éteints, et des seigneurs DE LATOUR DU

VILLARD, actuellement existants. (Marquis D'AUBAIS, *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France;* Chorier, *État politique de la province de Dauphiné;* de la Roque, *Armorial du Languedoc*, et *Annuaire historique et généalogique de ladite province*; Arnaud, *Histoire du Velay.*)

La filiation de cette famille, prouvée sur titres originaux, commence à :

I. Pierre ODON, qui épousa Guillaumette *alias* Gonette RICHARD, veuve en 1427, dont il eut :

II. Pierre ODON, écuyer, qui laissa d'une alliance dont le nom est ignoré :

1° Facius, continuateur d'une branche établie en Vivarais, qui fut maintenue dans sa noblesse par jugement souverain du 7 novembre 1669;
2° Claude, qui suit;
3° Antoine, auteur d'une branche établie en Auxerrois.

III. Claude ODDE figurait en 1484 au rang des nobles de Trieve (canton de Touvet, arrondissement de Grenoble). Il laissa :

1° Jean, qui suit ;
2° Balthezard ODDE, chevalier de Rhodes;
3° François ODDE, chanoine de Roman;
4° Louise ODDE, alliée à noble Louis D'ALENDRIAC, seigneur de Saint-Marcel, en Velay.

IV. Jean ODDE, écuyer, épousa Charlotte D'AUBERJON DE MURINAIS, dont il eut :

1° Claude ODDE, fait prisonnier à la bataille de Pavie (1525) et mort à Madrid;
2° Hennemond, qui suit;
3° Gabriel ODDE, seigneur de Saint-Marcel en Velay;
4° Louise ODDE, mariée à Jean DE CHAMBEYRAN, seigneur de Saint-Just.

V. Hennemond ODDE, chevalier, seigneur de Triors, épousa Clauda DE LA SALLE, dont il eut :

1° Claude ODDE, commandeur de l'ordre de Saint-Antoine;
2° Gabriel ODDE, seigneur de Triors, qui épousa Guigone DE LACROIX DE BRIE, mort sans postérité;
3° Hennemond, qui suit ;
4° Jean ODDE, chevalier de Malte; 5° Charles ODDE; 6° Daniel ODDE;
7° Antoinette ODDE, mariée à noble Clément DE FRISE;
8° Humbert ODDE, qui épousa Catherine DE LIONNE, dont il eut Marie ODDE, alliée au comte DE SAINT-GERMAIN, conseiller au parlement de Grenoble.

VI. Hennemond ODDE, chevalier, seigneur de la Bastide et de Vielprat, se maria le 18 juin 1558, au château de Poinsac, près le Puy, avec Catherine DE LUCAN DE POINSAC, fille du baron de Saint-Germain, dont il eut :

1° Antoine ODDE, chevalier, dont le petit-fils, Gabriel ODDE, marié à Isabeau DE LA ROCHE, justifia de sa noblesse devant les commissaires des francs-fiefs en Vivarais, et mourut sans postérité à Montlaur;

2° Gabriel Odde, commandeur de l'ordre de Saint-Antoine;
3° Claude-Guiot, qui suit;
4° Pierre-Gaspard Odde; 5° Marguerite Odde.

VII. Claude-Guiot *alias* Guyot Odde, écuyer, épousa, le 15 novembre 1616, Marie de Fabourelle, dont il eut :

1° Claude, qui suit;
2° François Odde, dont le fils, Gaspard Odde, seigneur de Triors et du Moustier, fut confirmé dans sa noblesse par jugement souverain du 15 juin 1699; cette branche s'est éteinte dans la personne de Sylvain Odde de Triors, chevalier de Malte, décédé à Saint-Etienne dans les dernières années de la Restauration;
3° Jean Odde, auteur des seigneurs du Bouchet et de Lardeyrol, dont le fils, Antoine Odde, seigneur du Bouchet, marié à Isabeau de Veyrac, fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 15 juin 1699; cette branche s'est éteinte dans la personne de Dominique Odde du Bouchet de Lardeyrol, lieutenant de cavalerie, chevalier de la Légion d'honneur, tué au passage du Danube, en 1809;
4° Claire Odde.

VIII. Claude *alias* Charles Odde, écuyer, épousa, le 1er mars 1650, au château de Latour du Villard, Jeanne de la Garde-Chambonas, dont il eut :

1° Antoine, qui suit;
2° Charles Odde; 3° Joseph Odde; 4° Ennemond Odde; 5° Balthezard Odde; 6° Claude Odde; 7° Antoinette Odde, mariée à noble César de Preaux.

IX. Antoine Odde, écuyer, seigneur de Latour du Villard, épousa, le 25 novembre 1680, au château du Cros, Madeleine Deschamps d'Arnas. Il fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 15 juin 1699. Ses enfants furent :

1° Jeanne Odde, religieuse de Sainte-Marie au Puy;
2° Antoine Odde, seigneur de Lachamp, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment Royal-Piémont, décédé sans postérité;
3° Jean-Antoine, qui suit;
4° Louis Odde; 5° Marie-Madeleine Odde; 6° Antoinette Odde.

X. Jean-Antoine Odde, écuyer, seigneur de Latour du Villard, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Bourbonnais, épousa, le 7 mars 1707, Suzanne de Rajon, dont il eut :

1° Henri, qui suit;
2° Balthezard Odde, prieur de Saint-Arcous de Barges;
3° Antoine Odde, curé de Ruch. 4° et plusieurs filles.

XI. Henri Odde, seigneur de Latour du Villard, Coulomb, Montbel et autres lieux, écuyer, lieutenant au régiment Royal-Cravate, épousa, le 17 février 1757, au Puy, Françoise-Catherine de Laval, fille de Louis de Laval, vicomte de Beaufort, baron d'Arlempdes, conseiller du roi, juge-mage en la sénéchaussée du Puy, dont il eut :

1° Simonne Odde, mariée à noble Marlhens de Lambert;
2° Henriette Odde;
3° Jean-Noé, qui suit;
4° Victoire Odde, religieuse de Sainte-Marie, à Langogne;
5° Antoinette Odde, religieuse de Saint-Joseph, à Satillieu.

XII. Jean-Noé Odde de Latour du Villard, seigneur de Latour du Villard, lieutenant au régiment de Lyonnais, chevalier de Saint-Louis, membre du conseil général de la Haute-Loire sous la Restauration, épousa, le 23 février 1786, à Craponne, Marie-Madeleine de Torrilhon de Vacherolles, fille de Jacques, seigneur de Vacherolles, capitaine au régiment d'Auvergne, chevalier de Saint-Louis, dont il eut :

1° Jacques-François-Marcel Odde de Latour du Villard, juge au Tribunal civil du Puy, qui a épousé, en 1817, Henriette de Fuoy de la Planche, dont :
A. Edouard, décédé célibataire;
B. Jeanne-Claire Odde de Latour du Villard, mariée à Régis, vicomte de Vaux Foletier;
C. Albert Odde de Latour du Villard;
D. Berthe Odde de Latour du Villard, mariée en 1857 à Henry de Serrel de Saint-Julien.
2° Noël-Raymond-Marie-Jules, qui suit;
3° Joseph-Ennemond Odde de Latour du Villard, garde du corps du roi, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Ferdinand d'Espagne, décédé célibataire au Puy, en 1859.

XIII. Noel-Raymond-Marie-Jules Odde de Latour du Villard, conservateur des hypothèques au Puy, membre du Conseil général de la Haut-Loire, a épousé, le 5 mai 1830, au Puy, Delphine de Bernard de Vertaure, fille de Louis-Augustin, lieutenant au régiment d'Auvergne, chevalier de Saint Louis, et de Françoise de Saignard de Sasselange, dont il a eu :

1° Jean-Louis, qui suit;
2° Marie-Auguste Odde de Latour du Villard, marié le 17 juillet 1865, à Olympe du Peloux de Praron;
3° Jules Henry Odde de Latour du Villard;
4° Ennemond Odde de Latour du Villard, mort en bas âge.

XIV. Jean-Louis Odde de Latour du Villard, substitut du procureur impérial à Montpellier, a épousé, le 26 décembre 1860, au château de la Calmette (Gard), Blanche de Mathéi de Valfons, fille d'Auguste, marquis de Valfons et de la Calmette, et de Gabrielle Boileau de Castelnau, dont il a un fils :

Brice-Ernest Gabriel Raymond, né à Montpellier le 13 novembre 1861.

D'ORAISON

Général de Division, Comte, Sénateur, etc.



Armes : *De gueules, au faucon essorant d'argent, posé sur une colonne du même; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.* — Couronne : *de comte.*



Le général comte D'ORAISON est issu de l'ancienne famille noble de Fulque d'Oraison, originaire de Valensol, qui obtint en 1714 des lettres de collation nouvelle du marquisat d'Oraison (d'Artefeuille, *Histoire héroïque de la noblesse de France*).

Cette famille a fourni à l'Etat un grand nombre de personnages marquants, parmi lesquels il faut citer des conseillers à la cour des comptes, un capitaine aide-major au régiment de Penthièvre, et des officiers de tous grades.

Le père du général actuel fit ses débuts dans la marine militaire : il prit part, en sa qualité d'enseigne de vaisseau, au premier voyage entrepris autour du monde par Bougainville.

Quelques années après, il quitta le service de la marine pour celui de nos armées de terre, et parvint au grade de général, en passant successivement par tous les grades inférieurs, sous les drapeaux de la Monarchie, de la République et de l'Empire.

M. le général d'Oraison naquit à Brest en 1795.

Sorti de l'école militaire, il entra comme sous-lieutenant au 1er régiment de hussards; servit avec distinction dans les campagnes mémorables de l'Empire, et se distingua principalement à la bataille de Waterloo.

Après le licenciement de l'armée de la Loire, il obtint de rentrer au 13e chasseurs et passa ensuite aux dragons de la garde royale; mis à l'ordre du jour de l'armée, en 1823, pour un fait éclatant, il fut décoré de la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Nommé capitaine en 1826, il épousa, la même année, la fille du comte Daru, ancien ministre d'Etat de l'empereur Napoléon Ier.

Le maréchal Soult, alors ministre de la guerre, le choisit en 1830 pour faire partie de son état-major; il fut chargé en cette qualité de plusieurs missions importantes au siége d'Anvers, en Algérie, dans l'ouest de la France, et à Lyon; services qui lui valurent alors le grade de chef d'escadron et le brevet d'officier de la Légion d'honneur.

En 1838, il était lieutenant-colonel au 10e dragons, et fut chargé, en 1840 d'organiser un nouveau régiment de cavalerie, dont il prit le commandement.

En 1846, le comte d'Oraison, accepta le mandat de député que lui offrirent les électeurs du département des Basses-Alpes, et sut accomplir dignement ses fonctions.

En 1848, il combattit, avec l'autorité de la raison et de l'expérience, des réductions intempestives, demandées sur le chapitre de la gendarmerie.

La révolution de février vint le surprendre et le rejeter dans la vie privée; mais en 1849, une décision législative lui conféra de nouveau les fonctions qu'il avait si bien remplies, et le prince président lui confia le commandement du 8e de lanciers.

En 1850, les commandements de la subdivision de l'Aisne et de l'Oise, lui furent confiés avec le grade de général de brigade; l'Empereur l'éleva au grade de général de division en 1857, et lui conféra, en 1860, la dignité de grand officier de la Légion d'honneur.

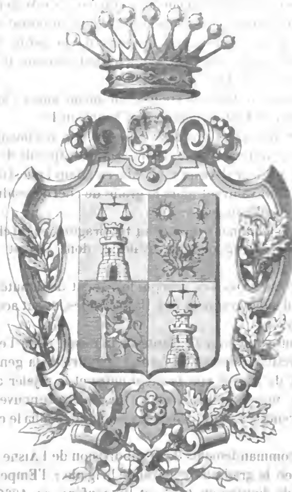
L'arme de la gendarmerie lui est redevable d'un grand nombre d'améliorations, dont il prit l'initiative au sein du comité de gendarmerie, dont il a fait partie depuis l'année 1854.

Le général comte d'Oraison est grand officier de la Légion d'honneur et de l'ordre de Léopold de Belgique, grand-croix de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, chevalier de Saint-Ferdinand d'Espagne (deuxième classe), etc.

D'ORTOLI

(COMTES)

ROME, GÊNES ET CORSE



ARMES : *Écartelé, aux 1 et 4, d'or, à une tour d'azur, sommée d'une balance de sable ; au 2, d'azur, à un phénix posé sur un brasier, surmonté à dextre d'un soleil, et à senestre d'une fleur de lis, le tout d'or ; au 3, d'azur, au lion d'argent, couronné d'or, rampant contre un chêne de sinople, fûté de sable.* — COURONNE : *De comte.*



La maison D'ORTOLI (1), l'une des plus anciennes et des plus illustres de l'Italie, est originaire de la ville d'Ancône. Le comte Jules Ortoli fut élu pour faire la guerre contre les Lombards lorsqu'ils vinrent assiéger la ville de Rome, alors défendue par l'empereur Charlemagne, lequel s'était constitué le défenseur du pape Adrien et l'instaurateur

(1) Une branche de cette famille s'est établie en Languedoc, où son nom s'est orthographié tantôt ORTOLI, ORTOLIS et ORTOULI, ainsi qu'il résulte de deux chartes originales, l'une de l'année 1532 du

des Etats de l'Eglise; il fut du nombre des comtes romains qui amenèrent, en 773, Didier, roi des Lombards, aux pieds du saint Pontife.

A cette même époque, quarante-trois comtes furent élus et choisis pour expulser les Sarrasins de l'île de Corse; on les investit du commandement d'une armée composée de 17,000 fantassins et 5,000 cavaliers.

Cette armée se conduisit avec une telle vaillance, que les Sarrasins furent expulsés de l'île de Corse, et le comte Jules Ortoli reçut pour sa récompense l'investiture d'un château-fort situé sur le haut de Sarté (aujourd'hui Sartène) et au milieu d'un fief d'une vaste étendue, comprenant la vallée connue depuis sous la dénomination de l'Ortolo à laquelle il imposa son nom, et qui est l'une des plus belles et des plus riches du pays.

Comme les plus grandes familles, la maison Ortoli eut sa fée protectrice : la fée des Ortoli est aussi légendaire que la fée Mélusine en Bretagne, la fée Baushée en Irlande, la fée Morgane à Reggio, etc. (*Dictionnaire d'histoire et de géographie*, de Bouillet, article Fées.)

Tous ces faits sont consignés dans un diplôme, dont voici la teneur :

« *In nomine Domini amen.* — S'est présenté par-devant nous, Chancelier de l'excellentissime Chambre de la sérénissime République de Gênes, le noble Alexandre Ortoli, de Talla, de l'île de Corse, pour faire connaître sa filiation et descendance et de qui il provenait. Sur cela il a produit et fait le dépôt de ses papiers que nous avons examinés plusieurs fois et qui ont été extraits de la chancellerie de Saint-Prasède dans la cité de Rome, lesquels déclarent que la famille Ortoli, de Talla (aujourd'hui Tallano), de la susdite île de Corse, est dérivée du comte Jules Ortoli, de la ville d'Ancône, lequel s'offrit volontairement pour la guerre contre les Lombards, lorsqu'ils assiégeaient l'État Romain, sous le règne d'Adriano, souverain Pontife, l'an 772 à 795, époque à laquelle se trouvait dans la cité de Rome Charlemagne, empereur des Français et défenseur de l'Église; le susdit comte Jules Ortoli, se porta en compagnie d'autres comtes et soldats à la frontière de l'ennemi, fut vainqueur de la bataille, et conduisit Didier, roi des Lombards, aux pieds du saint Pontife (l'an 773).

» Depuis, 43 comtes s'offrirent de se rendre en Corse, afin d'en chasser les Sarrasins; leur demande fut accordée, et on leur donna une armée composée de 17,000 fantassins et 5 000 cavaliers.

» Le souverain Pontife, leur donna un chapeau en feutre violet, et les accompagna avec sa famille au son de la trompette, jusqu'au port d'embarquement.

22 octobre, relative à vénérable homme seigneur Louis d'Ortoli (en latin de Ortolis) prêtre, oncle et tuteur d'Antoine d'Ortoli, fils de feu Glaudès d'Ortoli; l'autre de l'année 1596, qui est un rôle d'hommes d'armes à une revue passée au château de Lombers, le 7 juillet 1596, devant Jacques d'Ortouly, conseiller du roi, commissaire ordinaire des guerres.

Une autre branche s'est fixée dans l'île de Sardaigne, à la suite des guerres de la féodalité. Son chef, Italo d'Ortoli, prit le titre de comte, et plus tard son domaine fut érigé en marquisat connu sous le nom de Sedulo, titre que ses descendants conservent toujours.

» Ainsi déclarent les papiers extraits de la susdite chancellerie, de la cité de Rome.

» Arrivés en Corse, les comtes chassèrent les Sarrasins de la susdite île, et y commandèrent, et le comte Jules Ortoli eut le château et le fort situés dans le haut de Sarté (aujourd'hui Sartène).

» Les descendants des comtes s'établirent dans ladite île de Corse, et le comte Ortoli avait trois fils, appelés Pierre-Paul, Alexandre et Antoine, qui s'établirent à Sarté; depuis, de Pierre-Paul est né Lucien Ortoli, qui se fixa à Talla, et du noble Lucien est né Alexandre, et d'Alexandre sont nés Pierre Paul et Antoine, et de Pierre-Paul est né le noble Alexandre, lequel est au présent; famille qui a vécu avec dignité et noblement, ainsi que le tout se relève des papiers et titres produits.

» C'est pourquoi, nous affirmons, et confirmons dans notre livre de noblesse, ladite noble famille Ortoli, et le noble Alexandre Ortoli ayant fait connaître sa descendance, pour cela nous lui octroyons le présent certificat, avec son diplôme en parchemin et l'avons admis au livre de la noblesse lui, et pour ses descendants à venir, le tout dans la forme, etc., muni de notre sceau accoutumé et fait par nous, Chancelier susdit et dans le meilleur mode, etc., etc.

» Acte fait à Gênes, dans le palais royal de notre ordinaire chancellerie de l'excellentissime Chambre de la sérénissime République de Gênes, le 4 mai mille quatre cent cinquante-six, etc.

» *Ut hoc sit verum, commonemus cum nostro sigillo, et alius aliter nec alio modo.*

» Signé : de Negri, Chancelier. »

Cette attestation de noblesse fut sanctionnée par la déclaration suivante :

LIBERTAS

« Doce, gouverneur, procureur de la sérénissime République de Gênes, faisons foi et attestons que la précitée famille Ortoli, de Talla, île de Corse est inscrite dans le livre de la noblesse de notre République, l'an de notre Seigneur 1556, et affirmons et confirmons dans sa noblesse ladite famille Ortoli, dans ledit livre, et validons le diplôme en parchemin, en la personne d'Alexandre Ortoli, descendu du comte Jules Ortoli, natif de la cité d'Ancône; règne pontifical et à toute la postérité descendue de ladite famille.

» Fait à Gênes, dans notre royal palais, le neuvième jour de juillet, mille cinq cent cinquante-six.

» *Ut hoc sit verum commonemus nostro sigillo, et alius aliter nec alio modo.*

» De Franchi, chancelier, sénateur; Fieschi, sénateur; Spinola sénateur; Justeniano, sénateur; Cambiasi, sénateur; Giorgio Doria Doce, gouverneur. »

Un autre diplôme octroyé par le doge et les gouverneurs de la République de Gênes, le 13 décembre 1591, reconnaît pour principaux gentilhommes de l'île de Corse, les nobles Piretto, Marc-Antoine et Jean-François, tous de la famille Ortoli.

Le roi Louis XV ayant rendu un édit en 1770, par lequel il fut déclaré que tous ceux qui se prétendaient nobles eussent à produire leurs titres au greffe du conseil supérieure de l'île, la maison d'Ortoli fut reconnue dans son ancienne noblesse sur un arrêt du conseil supérieur du 21 mai 1772, dont voici les considérants les plus importants :

« LOUIS, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, salut : Savoir faisons que vu par le conseil supérieur, la requête à lui présentée, par Jean-Grégoire Ortoli, l'un des douze nobles élus à la consulte générale de la présente année, et tous les autres membres existant de la famille d'Ortoli (suivent les noms).

» Ladite requête tendante à fin de vérification et reconnaissance des titres de noblesse de ladite famille, au bas de laquelle requête est l'ordonnance, de soit communiqué en date du 22 avril 1772, vu aussi une enquête faite au mois de juin 1591, par-devant le sieur Parisolla, alors lieutenant de Sartène, de laquelle il résulte que Piretto, fils de Jean-Marc-Antoine, fils de feu Octavien, Jean-François, fils de feu Giocante et Charles fils de feu Giovanicello de la maison d'Ortoli, étaient ainsi que leurs pères et aïeux, nobles et des principaux gentilhommes de l'île de Corse, qu'avant la révolution de Sampietro et la guerre des Français en Corse, ils étaient exempts de tailles et autres droits, la patente de la République intervenue sur ladite enquête, en date du 13 décembre de la même année 1591, par laquelle la République, en conséquence des preuves faites par lesdits Piretto, Marc-Antoine, Jean-François et Charles, par-devant le lieutenant de Sartène, a accordé aux susnommés qu'elle qualifie de Nobles, et à leurs enfants et descendants, l'exemption des tailles et autres droits, imposés et à imposer, et la permission du port d'armes offensives et défensives; ladite patente, signée Nicolas Zoagli, et scellée des armes de la République et présentée à la chancellerie de Sartène, le 4 juin 1656, et le 7 juin 1664, etc.

» Le certificat fait par les officiers minicipaux de la province de Sartène et autres principaux habitants, que la famille des sieurs Ortoli a toujours été reconnue pour une *des plus nobles de la province*, et que lesdits sieurs Ortoli, ont toujours vécu noblement et ont été exempts des tailles et autres droits; ledit certificat en date du 14 janvier 1772, dûment légalisé; enfin l'attestation des sieurs Marc-Aurèle et Antoine-Padouan Peretti, du prêtre Ignace Durazo-Fozani, tous les trois nobles reconnus au conseil supérieur et des prêtres Joseph-Marie Pianelli et Antoine-Marc Pietri, curé et vicaire forain, que tous les demandeurs des autres parts, ont toujours vécu noblement, ainsi que leurs ancêtres, à l'exception de deux qui sont à Gênes, au service de la République, et d'un qui est à Venise; Ouï le rapport desdits MM. Baude et Piétra-Santa, conseillers rapporteurs, conclusions de l'avocat. procureur général du Roi, tout considéré, etc. Le conseil supérieur a admis les titres produits par les demandeurs comme bons, suffisants et va-

lides. En conséquence déclare lesdits ORTOLI nobles et de noblesse prouvée depuis au delà de deux cents ans.

» Ordonne que lesdits ORTOLI, leurs enfants et descendants, jouiront des droits, privilèges, prérogatives, prééminences, attachés à ladite qualité, et que le présent arrêt, sera inscrit tout au long sur le registre des familles nobles, ayant fait preuve.

» Fait au conseil supérieur, à Bastia, le 21 mai, l'an de grâce 1772, et de notre règne, le cinquante-septième.

» Signé : SEGUIN, greffier en chef.

PREMIÈRE BRANCHE

(DITE DE BERNARDIN)

I. Noble messire Bernardin D'ORTOLI eut deux fils, savoir :

1° Octavien, qui suit ;
2° Horace, qui a formé le premier rameau rapporté ci-après.

II. Noble messire Octavien D'ORTOLI, est nommé dans une transaction passée par-devant Michel de Pietro, notaire à Sartène, le 7 juin 1571, entre les héritiers de feu GIOVANICELLO, contenant partage des biens de ladite succession ; il laissa pour fils :

III. Noble Marc-Antoine D'ORTOLI, qui d'après un état des âmes de la paroisse de Sartène, fait en l'année 1624, eut pour fils :

1° Jacques, qui suit ;
2° Aurèle D'ORTOLI, auteur du deuxième rameau rapporté ci-après.

IV. Noble messire Jacques D'ORTOLI, a laissé deux fils :

1° Jacques-Saint, qui suit ;
2° Dominique D'ORTOLI, écuyer.

V. Noble messire Jacques-Saint D'ORTOLI, laissa pour fils :

VI. Noble messire Antoine D'ORTOLI, qui a épousé 1° la dame Palma ; 2° Ange-Félicité, dont il a eu :

1° Jean-Grégoire D'ORTOLI, qui est cité dans une quittance de dot donnée au profit de son beau-père, le 15 février 1705, par acte du notaire Augustin de la Cella.
2° Jean Paul, qui suit :

VII. Noble messire Jean-Paul d'Ortoli, a épousé Livie, dont il a eu le fils qui suit :

VIII. Antoine François d'Ortoli, qualifié commissaire et capitaine dans son testament qu'il fit le 12 octobre 1730, devant le notaire Jean-Jacques Panzani. Il a épousé en premières noces Marie Battine, et en secondes noces, la dame Bianca Marie.

Du premier lit, il a eu :

1° Jean-Grégoire d'Ortoli, second du nom, représenté aujourd'hui par Alexandre et Jean-Baptiste d'Ortoli ;
2° Paul-François d'Ortoli, qui suit.

Et du second lit :

3° Antoine-François d'Ortoli, qui viendra après l'article de son frère : tous les trois demandeurs et portés dans l'arrêt de noblesse de 1772.

IX. Paul-François d'Ortoli, fut père de :

X. Antoine-Pierre-André d'Ortoli, qui eut trois fils :

1° Raphaël d'Ortoli, colonel au 13e de ligne, officier de la Légion d'honneur, décédé en retraite à Sartène en 1832;
2° Paul-François d'Ortoli, représenté par son fils, Italo Raphaël d'Ortoli, riche propriétaire à Sartène.
3° Antoine-François d'Ortoli, juge au tribunal de Sartène.

IX. Antoine-François d'Ortoli, troisième fils d'Antoine-François, fut père de :

X. Joseph d'Ortoli, qui eut pour fils :

XI. Antoine François-Timoléon d'Ortoli, propriétaire à Sartène, lequel a eu de son mariage, avec demoiselle Damiana, trois fils :

A. Antoine d'Ortoli;
B. Pierre d'Ortoli;
C. Valère d'Ortoli.

PREMIER RAMEAU DE LA PREMIÈRE BRANCHE

II. Noble messire Horace d'Ortoli, second fils de Bernardin, eut pour fils :

III. Noble messire Jean-Paul d'Ortoli, né en 1624, capitaine, qui laissa deux fils :

1° Valère d'Ortoli, qui suit;
2° Jourdain d'Ortoli, dont l'article viendra ci-après.

IV. Noble messire Valère d'Ortoli, écuyer, capitaine au service de la République génoise, eut de son mariage avec dame Madeleine deux fils :

1° Ascagne d'Ortoli, né en 1644, capitaine;
2° Pierre, qui suit.

V. Noble messire Pierre d'Ortoli, a eu trois fils :

1° Valère d'Ortoli, né en 1673;
2° Lucien, qui suit;
3° Étienne d'Ortoli, né en 1698, capitaine.

VI. Noble messire Lucien d'Ortoli, a eu de son mariage avec Marie-Battine le fils qui suit:

VII. Noble messire Aurèle d'Ortoli, porte-enseigne dans l'armée génoise, né en 1715, trésorier de Sartène en 1755, reconnu noble en 1772; il laissa de son mariage avec noble Sagra-Marie de Susini trois fils :

1° Alexandre d'Ortoli, mort sans postérité;
2° Jean-Augustin, qui suit;
3° Jean Baptiste d'Ortoli, père de : *A*. Bastien d'Ortoli, qui a eu trois fils :
  AA. Jean-Baptiste d'Ortoli;
  BB. François d'Ortoli;
  CC. Antoine-Guillaume d'Ortoli.

VIII. Noble Jean-Augustin d'Ortoli, propriétaire, né le 5 janvier 1768, a épousé mademoiselle Anne-Marie de Brady. Il est décédé à Sartène, laissant le fils qui suit :

IX Noble Pierre-Antoine Alexandre d'Ortoli, chef de bataillon au 25e de ligne, chevalier de la Légion d'honneur.

RAMEAU ISSU DU PREMIER RAMEAU.

IV. Noble messire Jourdain d'Ortoli, capitaine, a épousé la dame Contesse, dont il a eu le fils qui suit :

V. Noble messire Ange d'Ortoli, qui eut le fils ci-après :

VI. Noble messire Silvestre d'Ortoli, né et baptisé le 1er juin 1682, eut de son mariage avec noble Madeleine le fils qui suit :

VII. Noble Jacques-André d'Ortoli, demandeur et reconnu noble en 1772, père de :

VIII. Noble Antoine-Silvestre d'Ortoli, qui laissa pour fils :

1° Vincent, représenté par ses deux fils : Pierre-Raphaël et Antoine Lucien d'Ortoli ;
2° Jacques-André d'Ortoli, représenté par ses fils : Ange-François, Antoine-Silvestre et Paul-Dominique-Alexandre d'Ortoli, propriétaires à Sartène.

DEUXIÈME RAMEAU DE LA PREMIÈRE BRANCHE.

IV. Noble messire Aurèle d'Ortoli, second fils de Marc-Antoine, fut père de :

V. Noble messire Jules-César d'Ortoli, lieutenant, qui a épousé Marie-Perle, ainsi qu'il résulte d'un extrait baptistaire du 14 février 1642, et de laquelle il a eu :

VI. Noble messire Etienne d'Ortoli, porte-enseigne, qui fut père de :

1° Antoine-François d'Ortoli, père d'Étienne d'Ortoli, qui a eu deux fils :
A. Pietro-Marc-Marie d'Ortoli ;
B. Et César d'Ortoli, tous deux demandeurs, en 1772.
2° Ange-François, qui suit :

VII. Ange-François d'Ortoli, né le 7 août 1678, a épousé Marie-Catherine, dont il a eu :

1° Jean-Baptiste d'Ortoli, qui suit;
2° Antoine-Mathieu d'Ortoli, baptisé le 25 février 1720, tous deux reconnus nobles en 1772, fut père de

A. Joseph-Marie d'Ortoli;
B. Ange-François d'Ortoli, qui est actuellement représenté par son fils.

VIII. Jean-Baptiste d'Ortoli, ancien magistrat, maire actuel de la ville de Sartène, a trois enfants ;

1° Ange-François d'Ortoli, capitaine au 18e de ligne;
2° Dominique-Antoine d'Ortoli, avocat.
3° Joseph-Marie d'Ortoli, propriétaire.

SECONDE BRANCHE

(DITE DE PIRETTO)

I. Noble messire Piretto d'Ortoli, fut père de :

II. Noble messire Marc-Antoine d'Ortoli, qui eut pour fils :

III. Noble messire Lucien d'Ortoli, capitaine, qui fit son testament le 24 juin 1662, et partagea également ses biens entre ses cinq fils, savoir :

1° Dominique, qui suit;
2° Antoine d'Ortoli;
3° Alexandre d'Ortoli;
4° Pierre-Paul d'Ortoli;
5° Jacques-Saint d'Ortoli.

IV. Noble messire Dominique d'Ortoli, capitaine, a eu trois enfants savoir :

1° Silvestre, qui suit;
2° Lucien d'Ortoli, qui a formé le premier rameau de la seconde branche;
3° Paul-François d'Ortoli, qui a formé le second rameau de la seconde branche.

V. Noble messire Silvestre d'Ortoli, a épousé noble demoiselle Marie-Constance, dont il a eu :

1° Jules-César, qui forme le degré suivant;
2° Noble messire Jacques-Alphonse d'Ortoli, qui a eu de son mariage avec la demoiselle Marie-Thérèse :

A. Noble messire Antoine-Silvestre d'Ortoli.
B. Noble messire Antoine-Dominique d'Ortoli : tous deux demandeurs et reconnus nobles en 1772.

VI. Noble messire Jules-César d'Ortoli, a eu de son mariage avec la demoiselle Emilie :

VII. Noble messire Antoine-Jules-César d'Ortoli, qui a épousé la demoiselle Ange-Déa, dont il a eu :

VIII. Noble messire Jacques-Marie d'Ortoli, qui laissa pour fils :

IX. Noble messire Jean-Paul d'Ortoli, demandeur et reconnu noble en 1772.

PREMIER RAMEAU DE LA SECONDE BRANCHE.

V. Noble messire Lucien d'Ortoli, second fils de messire Dominique, eut trois fils :

1° Marc-Aurèle, qui suit ;
2° Noble messire Jules-François d'Ortoli, né le 30 mars 1687, qui a eu de son mariage avec la demoiselle Laure-Marie :
   A. Noble messire Jules-François d'Ortoli
3° Noble Jean-Jacques d'Ortoli, né le 12 juin 1699, a eu de son mariage avec la demoiselle N. :
   A. Noble Lucien d'Ortoli, déclaré noble en 1772.

VI. Noble messire Marc-Aurèle d'Ortoli, a eu pour fils :

Noble Vincent-Jérome d'Ortoli, qui de son union avec la demoiselle Marie-Anne, laissa quatre fils :
   A. Noble messire Paul-Marie d'Ortoli
   B. Noble messire Ignace d'Ortoli ;
   C. Noble messire Antoine-Lucien d'Ortoli ;
   D. Noble messire Jean-François d'Ortoli ; tous les quatre demandeurs et déclarés nobles en 1772.

DEUXIÈME RAMEAU DE LA SECONDE BRANCHE

V. Noble messire Paul-François d'Ortoli, troisième fils du capitaine Dominique, eut pour fils :

VI. Noble messire Décie d'Ortoli, qui laissa trois fils :

1° Paul François, qui suit ;
2° Noble messire Antoine-François d'Ortoli,
3° Noble messire Vincent-Jérome d'Ortoli.

VII. Noble Paul-François d'Ortoli, fut père de :

VIII. Noble Etienne d'Ortoli, déclaré noble en 1772.

De cette seconde branche est issu Roch d'Ortoli, avocat général à la Cour de Rome sous le premier Empire et commissaire extraordinaire de l'Empereur en Corse pendant les cent-jours. Son nom a été tout récemment rappelé dans un discours mémorable prononcé au Sénat par S. A le prince Napoléon.

Elle est représentée par de nombreux descendants parmi lesquels nous citerons :

Vincent-Jérôme et Jacques d'Ortoli, propriétaires à Sartene.





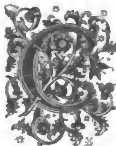
POTIRON DE BOISFLEURY

BRETAGNE

SEIGNEURS DE BOISFLEURY, DE LA CRUAUDIÈRE, DE LA BUISSONNIÈRE, ETC.



ARMES : *D'azur, à une vire d'or, dans laquelle est enfermée une aiguière d'argent.* — SUPPORTS : *Deux lions.* — *L'écu timbré d'un casque de chevalier orné de ses lambrequins.* (Armorial général de 1696, registre de Bretagne, t. II, p. 384.)



CETTE famille, dont le nom s'est écrit indistinctement dans les titres : POTERON, POTHERON, POUTIRON et enfin POTIRON, est originaire de l'Ile-de-France, d'où elle a passé en Bretagne, à la suite du connétable Anne de Montmorency, qui possédait la baronnie de Lohéac et les baronnies de Châteaubriant et de Derval, tombées par alliance dans la maison de Bourbon-Condé en 1632.

Elle acquit la noblesse par des charges de judicature dont ses membres furent revêtus consécutivement pendant plus d'un siècle et à partir de l'année 1650.

Elle prit ses alliances dans les meilleures familles de Bretagne. Par les de la Noë-Fosse, elle se trouve alliée aux Beaupoil de Saint-Aulaire, ainsi qu'aux familles de Beauperin, Picot de Peccaduc, de Pioger, de la Ruée, et aux de Gennes, et par les de Lanjegu, elle se trouve apparentée aux Chateaubriant et aux comtes de Marigny.

Suivant les titres originaux conservés dans la famille, le premier, à partir duquel sa filiation s'établit d'une manière directe et suivie, est :

Premier Degré.

I. Noble Jacques-Hyacinthe POTIRON, écuyer, seigneur de la Cruaudière et de la Buissonnière, paroisse de Nort, de la Hurlaye, paroisse de Fougery, du Plessis, paroisse de Derval, et de Boisfleury, paroisse de Guémené-Penfao, vivant en 1650, avocat en parlement, sénéchal de la baronnie de Lohéac. Il a épousé, en 1660, noble demoiselle Perrine DE LA NOË-FOSSE, dont il a eu trois fils et deux filles, savoir :

1° Jacques POTIRON DE BOISFLEURY, curé de Brin, en l'évêché de Rennes;
2° César-Daniel, qui a continué la descendance;
3° Guillaume POTIRON, seigneur de la Buissonnière, mort sans enfants. C'est lui qui a fait enregistrer les armes de sa famille a l'*Armorial général officiel* de 1696, au registre de la généralité de Bretagne, tome II, page 354. Il résidait alors en l'élection de Rennes;
4° N. POTIRON DE BOISFLEURY, mariée, en 1700, à M. DE BOISBRIANT, qu'elle rendit père de deux filles, mariées, l'une à M. DE BOURGBLANC, l'autre à M. DE BÉDÉE.
5° N... POTIRON DE BOISFLEURY, mariée à M. TROCQUART.

Deuxième degré.

II César-Daniel POTIRON, seigneur de la Cruaudière, avocat en parlement, sénéchal de Derval, en 1700, a épousé vers 1705 damoiselle Anne THOMAS DE CRAON, dont il a eu quatre entants, savoir :

1° César POTIRON DE BOISFLEURY, curé de Derval en l'évêché de Nantes;
2° Joseph-Hilarion POTIRON DE BOISFLEURY, curé de Jan;
3° Jacques POTIRON DE BOISFLEURY, vicaire de Derval;
4° Louis-Théodore, qui a continué la descendance.
5° Anne POTIRON, mariée à Bergerac en 1746, à Noble Gilbert AUDAT. (Titre original.)

Troisième Degré.

III. Louis-Théodore POTIRON DE BOISFLEURY, né en 1714, adopta le surnom de Boisfleury à la mort de son oncle Jacques; avocat en parlement il fut nommé lieutenant de la baronnie de Derval, par provisions données à Chantilly le 2 novembre 1735, et signées par le prince de Condé. (*Original aux archives de la famille.*)

De son mariage contracté en 1740 avec demoiselle Angélique Boussard de la Noë, il eut entre autres enfants :

1° Théodore Potiron de Boisfleury, mort chanoine de Guérande ;
2° Pierre Potiron, curé d'Aveysac, évêché de Nantes;
3° Louis Potiron de Boisfleury, avocat au parlement, qui laissa une fille, mariée à M. Pennigeul du Bouësic;
4° Joseph-Hilarion, dont l'article suit;
5° Jacques-Hyacinthe Potiron de Couanerion, avocat au parlement, sénéchal de Derval jusqu'en 1789, mort sans enfants.

Quatrieme Degré.

IV. Joseph-Hilarion Potiron de Boisfleury, conseiller du roi, avocat au parlement, président du tribunal des Traites de Nantes, épousa en 1790 Madeleine de la Noe-Fosse, dont il a eu trois fils et quatre filles, savoir :

1° Louis Potiron de Boisfleury, mort sans enfants;
2° Josephine Potiron de Boisfleury, mariée à Louis Rochery en 1815;
3° Sophie Potiron de Boisfleury, mariée à Pierre Nayl de la Villaubry;
4° Marianne Potiron de Boisfleury;
5° Flavie Potiron de Boisfleury;
6° César, qui suit;
7° Prosper Potiron de Boisfleury, né le 13 septembre 1801; marié le 10 mai 1837 à mademoiselle Lamour de Lanjegu (1), nièce de dame Pétronille de Lanjegu, mariée au comte de Chateaubriant, père de l'illustre auteur du *Génie du Christianisme*. Il a eu quatre enfants de cette union, savoir :
   A. Louis Potiron de Boisfleury, né en fevrier 1838;
   B. Henri Potiron de Boisfleury, né en février 1840;
   C. Arthur Potiron de Boisfleury, né en 1841, officier démissionnaire;
   D. Aline Potiron de Boisfleury, née en 1846.

Cinquième degré.

V. César Potiron de Boisfleury, né en décembre 1799, a épousé, le 4 novembre 1823, mademoiselle Lucile Charil de Ruillé (2), dont il a eu quatre fils et une fille, savoir :

1° Eugène Potiron de Boisfleury, né le 6 septembre 1826, procureur impérial ;
2° Louis Potiron de Boisfleury, né en décembre 1828, receveur de l'enregistrement ;
3° César Potiron de Boisfleury, né en février 1831, officier de chasseurs à pied ;
4° Charles Potiron de Boisfleury, né le 24 mars 1838, officier de dragons;
5° Elise Potiron de Boisfleury, née en avril 1825.

(1) La famille Lamour de Lanjegu, seigneurs de Lanjegu, du Closrozel, de la Villegrelier, est l'une des plus anciennes de Bretagne. Elle figure aux réformations de 1448, 1513 et 1669.— Armes : *d'azur, à trois lacs d'amour d'argent.*

(2) Armes de Charil de Ruillé : *d'argent, au lion de gueules couronné d'or, au chef de sable.*

Une branche de cette famille a passé à l'île Saint-Domingue au dernier siècle.

En effet, nous voyons que François HUBÉ, commandant des milices royales à Port-au-Prince, avait épousé Marie-Geneviève-Espérance POTIRON, créole, dont il eut une fille :

Marie-Louise-Geneviève HUBÉ, qui fut mariée à noble Côme-Jean-François DE MONS D'ORBIGNY, chevalier, seigneur d'Orbigny et d'Enchaille, capitaine de dragons à Port-au-Prince, où il s'était expatrié à la suite d'un duel.

Il y est mort en 1785. (Lainé, *Archives de la Noblesse*, t. VI, art. DE MONS, page 10.)

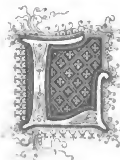


RAMBOURG DE COMMENTRY

SOISSONNAIS ET BOURBONNAIS



ARMES : *Ecartelé, aux 1 et 4 : d'argent, à deux palmes de sinople adossées, accompagnées en pointe d'une grenade de gueules ; aux 2 et 3, d'argent, à une tour d'azur, posée sur un rocher de sable.* — COURONNE . *de comte.* — SUPPORTS : *Deux lions.* — CIMIER : *Un lion issant, tenant une clé d'or.*



A famille DE RAMBOURG, dont le nom s'est écrit indistinctement RAMBOUR, RAMBOURT et RAMBOURG, est originaire du Soissonnais, où elle a été maintenue dans sa noblesse, en l'élection de Laon, par jugement du 9 mai 1667, sur la production de ses titres remontant à l'année 1541.

Jean DE RAMBOURG était garde du corps du Roi en 1620. (Titre original.)

François DE RAMBOURG était capitaine ordinaire des charrois du roi, ainsi qu'il appert de deux contrats authentiques des 22 décembre 1618, et 17 décembre 1619.

Suivant un troisième acte du 22 décembre 1655, on voit qu'il était chef du gobelet du roi, et qu'il avait épousé Marguerite RANQUET, d'une famille noble de Paris.

François DE RAMBOURG était lieutenant assesseur de la ville de Château-Thierry en 1690. (*Nobiliaire de Picardie* d'Haudicquer de Blancourt.)

Louis DE RAMBOURG, écuyer, seigneur de Gercy, capitaine de cavalerie, fit enregistrer officiellement les armoiries de sa famille en 1695, à l'*Armorial du roi*, en la généralité de Soissons.

Pierre DE RAMBOURG, officier du Roi, fit également enregistrer les armoiries de sa famille à l'*Armorial général* de 1696, en la généralité de Tours.

Charles DE RAMBOURG était lieutenant de vaisseau en 1704. (Titre original.)

La famille s'est divisée en deux branches : l'aînée qui a continué à résider dans le Soissonnais (1), et la cadette qui a passé dans le Bourbonnais.

Son descendant, M. RAMBOURG DE COMMENTRY (Jean-François-Paul) est né à Saint-Bonnet-le-Désert, département de l'Allier, le 29 juin 1799.

Elève de l'école des mines de Paris, il dirigea en sa qualité d'ingénieur, de 1820 à 1841, les mines de houille de Commentry, dont ses deux frères et lui étaient seuls concessionnaires.

C'est à eux et à lui qu'est due la construction d'un chemin de fer de 61 kilomètres, ouvert à leurs frais entre ces mines et le canal du Berry.

Il fut l'un des fondateurs de la manufacture de glaces de Commentry, transformée en vastes usines à fer.

En 1853, les houillères de Commentry furent, avec sa coopération, annexées aux forges de Fourchambault, Montluçon, Imphy et Lapique.

Maire de Commentry pendant plus de 32 ans, conseiller général de l'Allier depuis 1830, il a rempli durant une partie de cet intervalle les fonctions de secrétaire de cette assemblée ; il en a été nommé huit fois vice-président par l'Empereur.

Député en 1857, pour la circonscription de Montluçon, il a fait, pendant la durée de son mandat, partie de diverses commissions importantes ; il est auteur de divers rapports d'un grand intérêt.

Nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1831, M. Rambourg de Commentry a été promu officier de cet ordre en 1856.

(1) La branche du Soissonnais porte pour armes : *D'azur à trois fasces d'or.*

REGNAULT DE BOUTTEMONT

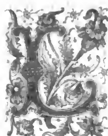
(NORMANDIE)

SEIGNEURS DE BOUTTEMONT, DE MONTFERMEREL, DE DOMJEAN

ET AUTRES LIEUX



ARMES : *D'argent, à une croix ancrée de sable, — L'ÉCU timbré d'un casque de chevalier orné de ses lambrequins.*



a famille noble **REGNAULT DE BOUTTEMONT** est l'une des plus anciennes de l'élection de Saint-Lô, où elle posséda, dans les temps les plus reculés, presque tout le bourg de Tessy, et où elle a fourni constamment des baillis, ainsi qu'à Thorigny.

Elle y fut maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction en l'année 1701.

Un des membres de cette famille avait acheté le fief noble de Bouttemont, à Domjean, relevant de l'abbé du Mont-Saint-Michel. Depuis plusieurs siècles ce fief est la résidence de la famille, dont les membres jouissaient de tous les droits seigneuriaux y attachés : droits de colombier, de chapelle, de banc seigneurial, de chasse, etc. Les droits de pêche surtout étaient considérables et s'étendaient depuis Fourneaux jusqu'aux moulins de Vire, près Saint-Lô.

Quant au droit de chapelle, la famille Regnault de Bouttemont possédait anciennement une chapelle particulière au domaine de Bouttemont, autorisée d'abord par Monseigneur de Lorraine, évêque de Bayeux; puis le 5 décembre 1735, par Monseigneur de Luynes, en faveur de Jean-Baptiste Regnault, écuyer capitaine des gardes de la prévôté ; puis le 8 janvier 1744, en faveur de Jacques Regnault, bailli de Tessy; en 1777, par monseigneur de Caylus, en faveur de Pierre Regnault de Bouttemont; et enfin le 16 décembre 1806, par monseigneur Rousseau, évêque de Coutances, en faveur de Jean-Baptiste Regnault de Bouttemont, grand-père du chef actuel de cette maison.

Les documents qui nous ont été communiqués, mentionnent :

Guillaume Regnault, en faveur de qui eut lieu le renouvellement d'un droit de sépulture, et de banc dans l'église de Tessy, lequel prouve l'ancienneté de cette maison, car il est dit dans l'acte :

« Le droit de sépulture que ledit Regnault a de tout temps immémorial, » et comme ses ancêtres l'ont possédé, suivant deux actes, l'un du 14 mai » 1417, et l'autre du 4 mai 1530. » (Titres originaux aux archives de la famille.)

Didier Regnault, écuyer, sieur de Montfermerel, de Bouttemont, de Domjean et autres lieux, qui fit enregistrer ses armoiries à l'*Armorial général* établi par édit royal de novembre 1696. (Election de Saint-Lô, généralité de Caen, reg. 20., f° 103.)

Pierre Regnault, écuyer, frère du précédent, a épousé demoiselle

Françoise Le Marchand de Hauterive. Il fit ériger une croix sur le pont de Tessy, en l'année 1680 ; elle existait encore avec ses initiales, il y a dix ans. Il eut pour fils :

Jean-Baptiste Regnault, écuyer, seigneur de Bouttemont, conseiller au bailliage de Thorigny, le 27 juillet 1697, qui fut aussi le bailli de Tessy ; il a épousé Catherine Rignouf de Chantepie de Fincel, dont il a eu entre autres enfants :

Jean-Baptiste Regnault, deuxième du nom, écuyer, seigneur de Bouttemont, capitaine-exempt des gardes de la Prévôté de France, par commission royale du 1er avril 1719 (titre original aux archives de la famille), a épousé demoiselle Anne du Moulin, dont il eut :

Jacques Regnault de Bouttemont, lequel a été nommé bailli de Tessy, le 29 décembre 1736 ; de son mariage avec demoiselle Jeanne Pasquet de la Valerie, il eut huit enfants, entre autres :

1° Pierre Regnault de Bouttemont, écuyer, qui assista à l'assemblée de la noblesse pour les États généraux de 1789, pour son fief de Boutlemont ;
2° Jean-Baptiste-Pierre, qui continua la descendance.

Jean-Baptiste-Pierre Regnault de Bouttemont, écuyer, succéda à son père dans sa charge, et fut dernier bailli de Tessy. Il a épousé demoiselle Françoise Potier de Glatigny, dont il a eu le fils unique qui suit :

Agapithe Regnault de Bouttemont, lequel fut officier dans les gardes nationales mobiles, puis dans les gardes d'honneur, et enfin maire de la commune de Domjean, pendant de longues années ; il a épousé, le 7 septembre 1808, Mlle Rose-Françoise Bauquet, alliée aux familles nobles de Grosourdy, de Saint-Pierre, de Cairon, etc.

De ce mariage sont issus trois enfants, savoir :

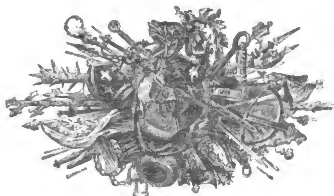
1° Alfred Regnault de Bouttemont, mort à vingt-deux ans, le 28 septembre 1831 ;
2° Léopold-Edmond Regnault de Bouttemont, né le 24 février 1819, mort le 12 juin 1860. Il avait épousé Mlle Pauline-Marie Varin de la Brunelière, issue d'une ancienne famille de Rennes. De ce mariage sont issus cinq enfants, dont un seul est encore vivant :

Gabrielle-Marie-Léopoldine Regnault de Bouttemont, née à Rennes le 3 mars 1861 ;

3° Gustave-Alfred, qui suit :

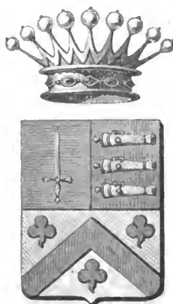
Gustave-Alfred Regnault de Bouttemont, né le 2 décembre 1815, chef actuel de cette maison, maire de Domjean, réside au château de Bouttemont, l'ancien manoir seigneurial de sa famille. Il a épousé, le 25 novembre 1845, Mlle Marie-Sidonie de Miette de Laubrie. De ce mariage sont issus:

1° Alix-Berthe Regnault de Bouttemont, née en 1852, morte en 1857 ;
2° Gaston-Edgard-Jean-Baptiste Regnault de Bouttemont, né le 4 janvier 1859.

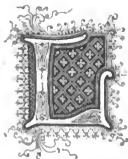


DE LA RIBOISIÈRE

(COMTE, SÉNATEUR)



ARMES : *Coupé au 1 d'azur, à l'épée haute d'argent posée en pal, garnie d'or; parti de gueules, à trois canons d'or rangés en pal; au 2, d'or, au chevron de gueules, accompagné de trois trèfles de sinople.* — COURONNE : *De Comte.* — L'ÉCU *posé sur un manteau de sénateur.*



LA maison des comtes DE LA RIBOISIÈRE, dont le nom patronymique est BASTON, est l'une des plus anciennes du Poitou et de la Bretagne, et l'on peut ajouter l'une des plus illustres de la noblesse de France, par suite du grand éclat qu'elle a jeté depuis un siècle.

L'ancienneté de sa noblesse, qui fut reconnue officiellement lors de la recherche de 1666, en Bretagne, remonte au quatorzième siècle. Elle a produit, entre autres personnages marquants :

En 1367, Jean BASTON, qui tenait le scel pour « très-excellent Monsieur le prince d'Aquitaine, établi aux contrats en la ville de la Rochelle pour le roi d'Angleterre. » Il exerçait encore les mêmes fonctions en 1372. (Titre original);

En 1508, messire Guillaume BASTON, commissaire contrôleur de l'artillerie de France;

En 1581, Jean BASTON, écuyer, seigneur de la Gemerais, qui fut député de Fougères aux états généraux.

En 1733; N. BASTON DE LA RIBOISIÈRE, qui était connétable de Fougères.

Et un lieutenant d'artillerie au régiment de la Fère en 1780, depuis général de division, créé comte de l'Empire, premier inspecteur général de l'artillerie, qui a fait glorieusement les campagnes de la Révolution et de l'Empire, et est mort en 1812.

Le fils aîné de ce général distingué, le comte Honoré-Charles DE LA RIBOISIÈRE, sénateur, est né à Fougères le 22 septembre 1788.

Entré en 1807 à l'école Polytechnique, il en sort deux ans après comme lieutenant d'artillerie et fait la campagne de Wagram. Après la paix, il remplit plusieurs missions en Westphalie et en Pologne. Au retour de la dernière, il devient aide de camp de son père, qu'il accompagne à Toulon menacé par une flotte anglaise, puis sur les bords du Niémen, où la grande armée se réunissait.

Après avoir assisté à tous les combats qui avaient précédé l'armée à Vitepsk, le jeune DE LA RIBOISIÈRE prit part aux batailles de Smolensk, de la Moskowa, où il eut un cheval emporté sous lui par un boulet; il monta un des premiers au Kremlin.

Nommé alors capitaine, il fit la retraite comme adjoint à l'état-major de l'artillerie, et se distingua de nouveau à Malojaroslawetz et à Krasnoé. Blessé et tombé sous son cheval, tué par la mitraille ennemie, il eût péri au passage de la Bérésina, sans le dévouement d'un de ses soldats. C'est après cette désastreuse retraite qu'il eut le malheur de perdre son illustre père, mort à Kœnigsberg en dictant ses ordres pour l'évacuation de l'artillerie.

Le capitaine DE LA RIBOISIÈRE avait eu les pieds gelés en Russie. A son retour en France, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur et chambellan de l'Empereur.

Lorsque la garde nationale fut organisée à Paris, il y exerça les fonctions de capitaine d'état-major, sans quitter celles qu'il avait dans l'artillerie.

Après la bataille de Paris, il courut à Fontainebleau. Le 20 mars, aux Tuileries, Napoléon lui dit en l'apercevant : « La mémoire de votre père m'impose l'obligation de songer à vous. »

Dès ce jour, la clef de chambellan de l'Empereur lui fut rendue, et il devint l'un de ses officiers d'ordonnance. Il reçut presque aussitôt une mission pour les départements de l'Ouest, où venaient d'éclater des soulèvements royalistes.

Il suivit l'Empereur dans sa dernière campagne, et fit son devoir à Waterloo, comme il l'avait fait ailleurs.

Au retour des Bourbons, le comte DE LA RIBOISIÈRE rentra dans la vie privée. C'est alors qu'il épousa une des filles du comte Roy, pair de France : c'est alors aussi qu'il se livra à la culture des arts qu'il aimait avec passion.

En 1829, les électeurs de l'arrondissement de Fougères et de Vitré l'honorèrent de leur mandat : il le conserva jusqu'en 1835, époque à laquelle il entra à la Chambre des pairs.

Le comte DE LA RIBOISIÈRE s'est fait remarquer, dans sa carrière parlementaire, par ses opinions indépendantes, mais modérées et conservatrices. Il fit partie des deux cent vingt et un, et fut l'un des signataires de la protestation contre les ordonnances de Juillet.

En 1830, il demanda que la loi sur la garde nationale accordât aux officiers le droit de nommer le colonel de cette garde.

Colonel de la 5e légion de la garde nationale, à la tête de laquelle on le vit souvent marcher résolûment contre les émeutes, il conserva ce grade fort longtemps.

En 1831, il fut appelé à faire partie de la commission chargée de réorganiser l'artillerie de la garde nationale.

En 1836, il fut, à la chambre des Pairs, rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet par lequel le ministre de l'intérieur demandait 1,200,000 francs pour complément des dépenses secrètes.

En 1839, lorsque le gouvernement demanda un crédit pour l'achèvement de la colonne de Juillet, l'honorable pair, rappelant que c'était avec le bronze des canons qu'on avait fondu cette colonne, dénonça cette demande comme un abus et une perte pour l'Etat.

En 1840, il s'éleva contre le crédit demandé pour la transformation de 700,000 armes à silex en fusil à percussion.

En 1841, ses connaissances militaires le mirent à même de prendre une large part à la discussion importante de la loi sur les fortifications de Paris.

En 1844, il parla sur le régime forestier, des lois, des communes et des établissements publics, sur la police des théâtres et sur le budget de cette même année.

Lors de la révolution de 1848, il rentra dans la vie privée.

En 1851, il eut le malheur de perdre sa première femme, à la munificence de laquelle on doit le magnifique HOPITAL DE LARIBOISIÈRE, le plus beau monument assurément de tous ceux élevés par la charité.

La ville de Paris, qui eut la première l'idée de cette construction, voulut la placer sous les auspices de Louis-Philippe ; mais le trône de Juillet s'écroula tout à coup, et sur ses débris l'insurrection de février installa la république. Au milieu des désordres qui suivirent cette déplorable catastrophe, l'édifice projeté par la ville de Paris fut indéfiniment ajourné. Il était réservé à madame

la comtesse DE LA RIBOISIÈRE de s'emparer de cette pensée féconde et de lui donner la plus complète réalisation.

En 1851, quand déjà se manifestaient les symptômes d'une mort prochaine, madame DE LA RIBOISIÈRE avait encore le noble désir, la généreuse ambition de laisser un monument durable de sa profonde sympathie pour la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. Offrir aux malades et aux infirmes des salles spacieuses, un service actif, des soins intelligents et dévoués, tel est le beau projet qui la préoccupait vivement, au milieu des ravages du mal qui tarissait les sources de sa vie. Sans enfants et libre de se livrer aux élans de sa charité, elle légua à la ville de Paris, avec la nue propriété d'une des plus opulentes fortunes de France, le soin de pourvoir à l'accomplissement de ses pieuses volontés.

La comtesse DE LA RIBOISIÈRE obéissait à un sentiment dont tout le monde doit apprécier la délicatesse; tout en se préoccupant de l'avenir des pauvres, elle voulait laisser son mari en pleine possession de la jouissance de ses revenus. Mais, avec un empressement qui l'honore, le comte DE LA RIBOISIÈRE a renoncé à une partie de ses avantages, et hâté l'exécution du vœu de la noble testatrice, en offrant spontanément, à la ville de Paris, ***une somme de deux millions six cent mille francs***!...

De pareils actes n'ont besoin ni de commentaires ni d'éloges, et le Conseil municipal a été l'interprète du sentiment public, en donnant le nom DE LA RIBOISIÈRE au grand établissement qui doit aux deux généreux époux une durable prospérité.

Quelques années plus tard, le comte DE LA RIBOISIÈRE fut de nouveau et bien cruellement éprouvé. Sa seconde femme, née ROCHEGUDE, mourait en donnant le jour à un fils impatiemment désiré et attendu. « Cette jeune et intéressante femme, a dit M. de Pontmartin, s'est éteinte, malgré les soins des princes de la science, au milieu de tout ce qui peut faire aimer et regretter la vie, des enchantements de la richesse, et de ces richesses du cœur mille fois plus douces et plus précieuses que les autres! »

Membre, depuis 1830, du Conseil général du département d'Ille-et-Vilaine, dont il est président, le comte DE LA RIBOISIÈRE fut créé sénateur le 22 janvier 1852, et élu secrétaire du premier grand corps de l'État pour l'année 1853.

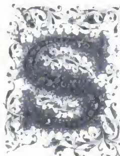
ROSELLY DE LORGUES

(COMTE)

ITALIE ET PROVENCE



ARMES : *D'azur, à un cœur percé d'une flèche d'or; au chef d'argent, chargé de trois roses de gueules.* — SUPPORTS : *Deux lions.* — COURONNE : *De comte.* — DEVISE : Vulnerasti cor meum ros cœli.



S'IL y a peu de familles plus anciennes que celle des **ROSSELLI**, il n'en existe peut-être pas une qui ait moins su se préserver de l'oubli et conserver ses archives. A une insouciance qui s'est perpétuée de siècle en siècle, sont venus s'ajouter les destructions des registres de l'état civil, et le pillage de la maison paternelle, lors de la tourmente révolutionnaire de 1792; ce qui rend aujour-

d'hui la production de la généalogie complète de cette antique maison, très-difficile sinon impossible.

Les Rosselli, dont le nom s'est écrit Rosselli, Roselli et en dernier lieu Rosselly et Roselly, sont originaires de la ville d'Arezzo en Toscane, d'où ils se sont répandus dans différents États de l'Italie, et y ont occupé un rang très-élevé dans la noblesse.

L'histoire généalogique de la Toscane et de l'Ombrie, publiée à Florence, en 1668, place la famille Roselli parmi celles qui ont tenu le premier rang dans la noblesse : « *Hanno goduto i primi gradi della nobiltà.* »

En 1309, Jean Rosselli et Arnaud de Campena, chevaliers, assistèrent à Avignon, avec Jean, évêque de Norwich et plusieurs autres seigneurs, à une charte par laquelle le roi d'Angleterre fit à Raymond de Séguin don de la seigneurie de Budos, au diocèse de Bordeaux. Cette charte fut délivrée le 15 mai 1309 à Avignon, où Jean Roselli avait accompagné le pape Clément V, qui venait de fixer sa résidence dans cette ville. (Pithon-Curt, *Histoire du Comtat Venaissin*, t. II, page 93.)

En 1434, la République de Florence promit l'évêché d'Arezzo à noble prédicateur Antoine Roselli. (*Gamurrini*, *Istoria genealogica*, t. I, p. 412.)

Voici ce que la *Biographie universelle* dit d'un autre Antoine Roselli, son parent, natif comme lui d'Arezzo, jurisconsulte célèbre, auteur de plusieurs ouvrages de droit :

« Les papes Martin V et Eugène IV le chargèrent de plusieurs négociations importantes. Roselli réussit surtout auprès de l'empereur Sigismond, qui le renvoya avec le titre de *comte* et le privilége de créer des *chevaliers* et des *notaires ;* de légitimer et d'émanciper les enfants sans l'intervention du magistrat. C'était le mettre au-dessus des lois ; mais l'empereur croyait qu'on ne pouvait moins faire pour un homme qu'on avait décoré du titre fastueux de *Monarque de la sagesse.* Ce succès, obtenu à la cour d'un prince qu'on supposait irrité contre Roselli, à cause du parti que celui-ci avait pris en faveur de Ladislas, roi de Pologne, rehaussa son mérite et donna une plus grande opinion de ses talents. Envoyé successivement par le Saint-Siége, en qualité d'ambassadeur, en Allemagne, en France, aux conciles de Bâle et de Florence, il reçut partout des marques de satisfaction et d'estime. Comblé d'honneurs par le roi de France et l'empereur d'Allemagne, il ne se crut pas assez récompensé par le Pape. Son ambition était de revenir cardinal, et il en fit la demande à Eugène IV, qui la refusa. Roselli en fut blessé : il se démit de ses charges et alla s'établir à Padoue, où il se contenta d'une chaire de droit canon, avec un traitement de 500 écus par an. Ce fut pendant son séjour dans cette ville que, dans son res-

sentiment, il écrivit son traité *De Monarchiâ*, en opposition aux maximes et aux prétentions de la cour de Rome ; et, qui plus est, contre l'opinion qu'il avait manifestée précédemment, dans un ouvrage intitulé : *De Potestate Papæ et Imperatoris.* »

Roselli, dans cette circonstance, se montra bien au-dessous de la qualification qu'on lui avait donnée, et qu'on lit néanmoins sur son tombeau, dans l'église de Saint-Antoine, à Padoue, où il mourut, en 1456, dans un âge très-avancé. (*Biog. univ.* de Michaud, t. XXXIX, f° 24.)

ANTONIUS ROYCELLUS,

MONARCHA SAPIENTIÆ,

ANTONIUS DE ROYCELLIS,

MCCCCLXVI, XVI DECEMBRIS.

Le comte Antoine Roselli transmit à ses neveux, avec son titre, son goût pour la jurisprudence. Il fit souche à l'université de Padoue. On trouve après lui : le docte Dominique Roselli ; — Antoine Roselli, surnommé *monarque des deux droits. « Monarcha juris utriusque ;* » — François Roselli, appelé *très-célèbre ;* — Roselli (Lucius), qui publia *les Fleurs des lois, par ordre alphabétique*; — Roselli de Rosellis, grande autorité; — Jean-Baptiste de Roselli, surnommé *docteur excellentissime ;* — Roselli de Rosellis, de Florence, auteur d'un traité *du Sauf conduit*, sujet alors de haute importance.

Le catalogue de la Minerve, à Rome, énumère les divers travaux des Roselli, dont une partie fut insérée dans la collection de jurisprudence de Ziletti (Venise, 1579), et dans celle de Juntas (Venise 1587).

Les Roselli de Padoue et de Florence étaient également issus d'Arezzo ; mais, par son grand état, la branche des Roselli de Pontonero l'emportait sur tous les autres rameaux de cette famille. L'auteur du *Nobiliaire de Toscane* vieux gentilhomme d'Arezzo, se vante de sa parenté avec ce Roselli.

En 1451, Léonard Roselli était membre du Conseil des anciens de la ville d'Arezzo. (Gamurrini, t. II, p. 412.)

En 1550, Etienne-Bernardin Roselli, dépendant de l'évêché de Fiésole, était bénéficiaire des deux églises de Saint-Nicolas de Montagliari et de Saint-André de Montegonzi. (Gamurrini, t. II, p. 110 et 159.)

François Roselli occupait des fonctions importantes auprès des ducs de Médicis. (Gamurrini, t. II, p. 281.)

Côme de Rosellis, de Florence, dominicain, auteur d'un livre sur la mnémonique, mort en 1598, et Roselli (Etienne), antiquaire Florentin, qui laissa une chronique de 1643 à 1653, étaient de la même famille.

BRANCHE FRANÇAISE

César Roselli, venu en Calabre, avait embrassé avec ardeur le parti du roi René. Il fut forcé de s'expatrier à la suite de ce prince, qui, après avoir vu la plus grande partie du peuple napolitain reconnaître ses droits au trône et se soumettre à son autorité (1438), fut trahi par ses généraux et obligé de fuir devant Alphonse d'Aragon, en 1442; César Roselli, mourut peu après son arrivée à Marseille.

Le roi René accueillit avec bonté son jeune fils, Antonio Roselli, auquel il donna, pour l'indemniser de ses biens perdus en Italie, la charge noble de notaire de la couronne de Provence, titre équivalent à celui de conseiller, qui avait des priviléges fort étendus. Et, pour montrer quelle part il prenait à sa douleur, il changea l'ancienne devise de ses armes en celle-ci :

Vulnerasti cor meum ros cœlli.

Un mariage d'inclination fixa bientôt Antoine Roselli, dans la petite ville de Seillans, lieu très-fortifié aux pieds des montagnes de la haute Provence.

Il y acquit des terres et y transporta sa charge de notaire royal de la couronne. Cette charge prit fin en 1486, par suite de la réunion du comté de Provence à la France; mais le notariat royal, privé dès lors de ses anciens droits, est demeuré dans la famille et a été transmis de père en fils, par rang d'aînesse, depuis le quinzième siècle jusqu'à Pierre Rosselly, grand-oncle de M. le comte Roselly de Lorgues, représentant actuel des nom et armes de sa maison.

Pendant cette longue période, on voit que ces notaires royaux étaient les premiers magistrats de la cité, possédaient des terres considérables, usaient d'armoiries et jouissaient de tous les priviléges de la noblesse. Mais, confinés dans leur petite ville de Seillans, ils n'en sont plus sortis jusqu'au dix-huitième siècle. Leurs alliances nobles se bornent donc aux familles de Pellicot, de Pastoret, de Jordany, Vaille et de Pellicot-Seillans.

Les anciennes armes de la famille Roselli, celles qui avaient été apportées d'Italie, n'ont jamais été modifiées ; on les retrouve sur les protocoles de l'ancien notariat royal et dans les archives municipales de Seillans, chaque fois qu'un Rosselli a exercé les fonctions de consul de la commune, notamment en 1612, pendant la minorité du roi Louis XIII ; en 1640, sous le ministère du cardinal Richelieu ; et en 1659, sous celui de Mazarin. Antoine Roselli requit l'enregistrement officiel de ses armoiries par-devant d'Hozier, juge d'armes de France, en 1696, en la généralité de Provence.

En 1692, Antoine-Joseph Rosselly épousa Madeleine Vaille, nièce d'Honoré Vaille, chapelain de Madame Son Altesse Royale, lequel avait fondé et doté à Seillans une maison des Pères de la Doctrine Chrétienne, fondation approuvée par le chapitre général tenu à Toulouse le 3 septembre 1643.

Le 24 juin 1716, Anne Roselly avait épousé son cousin Ignace de Pellicot, écuyer.

Le 29 avril 1724, Joseph-César Rosselly épousa Thérèse de Pellicot, fille de Joseph de Pellicot, principal coseigneur de Seillans, fils d'Esprit de Pellicot, conseiller du roi, arrière-petit-neveu du docte Jean de Pellicot, premier conseiller en la sénéchaussée d'Aix, auteur du premier livre imprimé dans cette ville en 1575, et aussi neveu de l'illustre Boniface de Pellicot, président à mortier au parlement d'Aix.

De ce mariage sont nés :

1° Antoine Leger Rosselly, dont il sera question plus loin ;

2° Joseph-Pierre Rosselly, dernier titulaire du notariat royal de la Couronne. Il épousa la cousine germaine du marquis de Pastoret, chancelier de France. De ce mariage naquit :

Antoine Rosselly, mort en 1835, sans postérité mâle.

Il y a plus d'un siècle, en 1752, Antoine-Léger Rosselly, fils de Joseph César, mentionné ci-dessus, s'établit à Lorgues : on le désigna du surnom de Lorgues, pour le distinguer des autres membres de sa famille restés à Seillans, et de ceux qui s'étaient établis sur divers autres points de la Provence.

Il fut père d'Antoine-Benoît ROSSELLY, auquel il transmit cette désignation distinctive DE LORGUES.

C'est sous ce nom que M. le comte Antoine-François-Félix ROSELLY DE LORGUES, fils du précédent, né à Grasse le 11 août 1805, fut toujours connu et qu'il fit ses premiers pas dans le monde sous le patronage du chancelier de Pastoret, son parent.

Il fut d'abord destiné à l'administration préfectorale; mais, après la révolution de juillet 1830, renonçant à toute fonction publique, il résolut de s'adonner uniquement aux lettres.

Voulant améliorer l'éducation du peuple, en 1833, il fonda le *Journal des Instituteurs primaires.*

Après s'être adressé aux instituteurs, il rédigea, pour les pères de familles et les hommes lettrés, un livre qui eut un grand retentissement, intitulé : *Le Christ devant le Siècle* ou *Nouveaux témoignages des sciences en faveur du catholicisme.*

Les vrais chrétiens, tous les hommes d'ordre, accueillirent cet ouvrage avec reconnaissance. Le ministre des cultes et celui de l'instruction publique demandèrent au roi de récompenser par la croix d'honneur un ouvrage si utile, qui fut traduit dans les principales langues. On l'a contrefait, imité et reproduit en différents pays : à Paris seulement il obtint vingt-trois éditions, dix-huit en français, trois en espagnol et deux en portugais.

En 1837, M. le comte ROSELLY DE LORGUES, pour opérer la parfaite conciliation des trois influences sociales dans chaque centre de population, écrivit le *Livre des Communes* ou *Régénération de la France par le Presbytère, l'École et la Mairie.* L'utilité pratique de cet ouvrage lui valut l'honneur d'être analysé par M. le président de la Chambre des députés.

En 1840, le savant écrivain prévit l'invasion prochaine du panthéisme parmi nous, et il en avertit le clergé et plusieurs évêques.

Le comte ROSELLY DE LORGUES voulut défendre, par l'autorité de l'histoire générale, les cosmogonies et les données de la science positive, le dogme universel de la Chute de l'homme, fondement de tous les cultes chrétiens. Il le maintint contre les interprétations nébuleuses de l'école du mythe.

Son ouvrage, intitulé : *De la Mort avant l'homme et du Péché originel,* est assurément l'œuvre la plus hardie qui soit sortie d'une plume orthodoxe.

Ce volume important eut un rare succès d'estime ; il fut analysé à l'Académie des sciences morales et politiques. Il a été traité avec honneur par les

plus éminents théologiens, et respecté même des protestants ; il a été successivement examiné par trois sénateurs ecclésiastiques, le cardinal Gousset, le cardinal Dupont et le cardinal Billiet.

Trois ans après, M. le comte Roselly de Lorgues publia, sous ce titre : *La Croix dans les deux mondes* ou *la Clé de la Connaissance*, un livre rempli d'aperçus nouveaux et curieux, véritable arsenal de la science catholique. Il y exposait, pour la première fois, le caractère et la sainteté de Christophe Colomb. L'impression produite par sa lecture sur l'esprit du roi Charles-Albert a eu pour résultat, le magnifique marbre que Gênes vient d'élever enfin à ce héros, qu'elle avait si longtemps oublié.

Plus tard, le comte Roselly de Lorgues, sur l'auguste invitation de Sa Sainteté Pie IX, écrivit, en deux gros volumes, *la Vie et les Voyages de Christophe Colomb*. Cette œuvre considérable, véritable monument élevé à la gloire du génie catholique, a obtenu dans le monde savant le plus rare succès. On l'a traduit en allemand, en anglais, en espagnol et en italien.

La première fois que cet éminent écrivain, renommé au delà des monts par les nombreuses traductions de ses ouvrages, alla visiter la terre de ses aïeux, on lui donna partout le titre de Comte qui leur appartenait autrefois. Il le reçut également dans diverses cours d'Italie. Les chancelleries de Florence, de Rome, de Naples, de Turin, même celles de Vienne et de Madrid, en fournissent la preuve. Comme tous les autres souverains d'Italie, le pape Pie IX le lui avait reconnu dès son retour de Gaëte. Mais, voulant donner à ce vaillant et courageux défenseur du catholicisme un témoignage particulier de sa bienveillance, Sa Sainteté a depuis lors confirmé cette possession de titre par des lettres patentes du 24 avril 1863, dont les termes, aussi exceptionnels que flatteurs pour le comte Roselly de Lorgues, rappellent, outre ses mérites personnels, son origine italienne et l'antique noblesse de ses ancêtres.

Ces lettres patentes motivent de la manière la plus honorable pour M. le comte Roselly de Lorgues la haute distinction dont il a été l'objet, et, mentionnant l'ancienne noblesse de sa famille, elles le rangent parmi ceux, « *Qui non vetustate magis et splendore generis quàm recte factis et religionis tuendæ studio inclarescant.* »

Nous savons, par des documents authentiques, disent-elles, « *ortum te fuisse a priscâ ac nobili Italiæ familiâ, quæ temporum vicibus traducta in Galliam viris ibidem floruit, tum pietatis cultu, tum consilii integritate, rerum gerandarum prudentia conspicuis.* »

Puis, arrivant aux œuvres remarquables de l'auteur, elles ajoutent, en

rappelant son histoire de Christophe Colomb et l'affluence impure des livres anti-religieux contre lesquels il lutta avec tant d'énergie, *« Optimis excultus disciplinis excellenti hac ingenii doctrinæque facultate, non ad vanam nominis ostentationem, sed ad tuendam religionis causam opportune usus es. »*

Le comte Roselly de Lorgues est membre de plusieurs académies d'Italie.

La ville d'Arezzo, berceau de ses ancêtres, fidèle à d'antiques souvenirs, l'a élu membre d'honneur du comité artistique européen, chargé, sous la présidence de Rossini, d'élever un monument à Guy d'Arezzo, qui, au moyen âge, recomposa les rudiments de la musique.

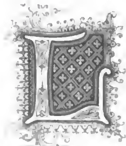
Le comte Roselly de Lorgues a été nommé : chevalier de la Légion d'honneur le 10 janvier 1837 ; chevalier du Saint-Sépulcre de Jérusalem le 8 avril 1841 ; chevalier de Saint-Sylvestre le 7 mai 1842 ; chevalier de Saint-Grégoire le Grand le 24 janvier 1854 ; officier de la Légion d'honneur le 23 mai 1855 ; officier de l'ordre des Saints Maurice et Lazare, le 3 mars 1857 ; commandeur de Saint-Sylvestre, le 21 mai 1857 ; commandeur de l'ordre de Charles III d'Espagne le 17 janvier 1860 ; commandeur de l'ordre du Christ le 5 mai 1863, et commandeur de l'ordre de Pie IX le 3 juillet 1866.

ROTHVILLER

WURTEMBERG, SILÉSIE, ALSACE



ARMES : *D'or, à l'aigle de sable, au vol éployé* (1). — SUPPORTS : *Deux lévriers.*
COURONNE : *De baron.* — CIMIER : *Une pomme de pin de sinople.*



La famille ROTHVILLER ou ROTHWEILER, dont le nom s'est même écrit ROTHENVILLER est originaire du Wurtemberg, d'où une branche est allée s'établir en Silésie, et y a obtennu une baronie au commencement de la guerre de trente ans.

(1) Voir le *Grand Armorial* de Sibmaker, et l'*Armorial* de Jean Rudolphe, imprimé à Francfort en 1718.

Une autre branche vint s'établir dans la basse Alsace, où, d'après Schœpflin, dans son ouvrage intitulé *Alsacia Illustrata*, elle occupait un rang très-distingué dans la noblesse; puis, quelques années après l'occupation de l'Alsace par la France, qui eut lieu, comme on sait, en 1648, elle retourna dans le Wurtemberg pour revenir ensuite, vers 1745, habiter les environs de Belfort.

Le nom de cette famille se trouve mentionné, dès le douzième siècle, dans les vieilles chroniques et les historiens de l'Alsace.

Noble homme Bernard DE ROTHENWIL ou ROTHWILLER est titulé « *Consanguineus noster* » dans une charte de Rodolphe, évêque de Strasbourg en 1171. (Schœpflin, *Alsacia Illustrata*, t. V, p. 708.)

Jean-Guillaume et Jean-Louis ROTHWILLER, écuyers, vivaient en 1508, et prirent part aux principales guerres dont leur ville fut le théâtre.

Jean-Erhard ROTHWILLER, écuyer, vivant en 1540, se signala dans plusieurs batailles.

Un membre de cette famille a joui, au dix-septième siècle, de dignités ecclésiastiques (de la confession protestante luthérienne), assez considérables dans le duché de Wurtemberg.

Messire Jacob ROTHWEILER était, en 1671, *spéciale* et prévôt du monastère protestant de Herbrechtengen, et, plus tard, abbé du monastère d'Alprisbach.

Jean-Jacob ROTHWEILER, sans doute le même que le précédent, était, en 1671, abbé et prélat de Kœnigsbronn. Il est mort en 1676, étant prélat de l'abbaye de Hirsau. (Voyez Sattler, *Histoire du duché de Wurtemberg*, édition en 1 vol., p. 556, 559, 580.)

La branche de cette famille établie en Silésie habitait aux environs de Brieg, sur l'Oder; elle prit plusieurs fois du service dans les armées prussiennes, et l'on voit deux barons ROTHVILLER tués pendant les guerres de Frédéric le Grand. Cette branche est éteinte depuis 1826.

La branche, actuellement française, des ROTHWILLER, qui fait l'objet de la présente notice, descend de :

Premier Degré.

I. Wilhem Rothwiller, écuyer, officier dans l'armée de l'empereur Charles-Quint, qui a épousé, en 1551, noble Marie de Hohenlanderberg, dont il a eu :

Deuxième degré.

II. Jean-Burckhart Rothwiller, écuyer, né vers 1560; qui habitait à Rosheim près de Strasbourg; il laissa pour fils :

Troisième Degré.

III. Jacob-Christophe Rothwiller, écuyer, né en 1593, qui a épousé, en 1629, noble Elisabeth de Dyhrn, dont il a eu :

Quatrième Degré.

IV. Joseph-Burckhart Rothwiller, écuyer, qui, en 1680, quitta l'Alsace pour retourner dans le Wurtemberg, et laissa pour fils :

Cinquième degré.

V. Jean-François Rothwiller, écuyer, né vers 1675, qui servit sous le prince Eugène de Savoie, et perdit un bras au combat de Carpi, en 1701. Il est mort laissant pour fils :

Sixième Degré.

VI. Claude Rothwiller, écuyer, né en 1715, qui vint s'établir en Alsace à la suite de son mariage avec Elisabeth Barbier, fille de Laurent Barbier, écuyer, chevalier de Saint-Lazare, commandant pour le service du roi au fort de Saint-Pierre de Fribourg en Brisgau. Il a eu de ce mariage :

Septième Degré

VII. Joseph Rothwiller, écuyer, né en 1748, mort le 27 juin 1821 ; il avait épousé, le 1er mars 1781, Marie-Anne David, dont il eut :

Huitième Degré.

VIII. Pierre Rothwiller, colonel d'infanterie, commandeur de la Légion d'honneur, chevalier de Saint Louis et de Saint-Ferdinand d'Espagne, né le 10 novembre 1786, fit toutes les guerres de l'empire.

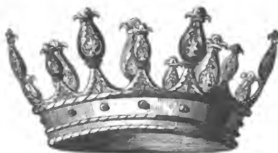
Il a épousé, le 31 décembre 1827, Zoé Bertrand, fille du général baron

Bertrand. Par suite de l'extinction des autres branches de sa famille, il a hérité du titre de *baron*, qui appartenait à la branche établie en Silésie ; il est mort le 20 décembre 1857, laissant trois enfants :

1° Antoine-Ernest, qui suit :
2° Marie-Anna Rothwiller, née à Tarbes, le 9 octobre 1833 ;
3° Joseph-Oscar Rothwiller, né à Auxonne, le 8 octobre 1835, mort à Metz, le 20 août 1863 ;

Neuvième Degré.

IX. Antoine-Ernest Rothwiller, né le 12 février 1831, à Thionville, capitaine de cavalerie, chevalier de la Légion d'honneur, a épousé, le 14 janvier 1864, Julie-Marie de Radziejowska.



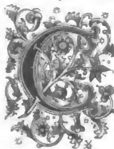
DE TEISSIER

FRANCE ET ANGLETERRE

Barons de Marguerittes; seigneurs de la Garne, Roquecourbe, Coulours, en France; barons de Tessier, en Angleterre.



Armes : *D'or, au sanglier de sable, passant sur une terrasse du même, au chef de gueules chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles du même.* — Supports : *Deux levrettes.* — Couronne : *De marquis.* — Devise : Nemo me impunè lacessit.



Cette maison, l'une des plus considérables de la province du Languedoc, est originaire de la ville de Nice. Elle possédait autrefois la terre et baronnie de Marguerittes, qu'elle conserva jusqu'en 1789.

Trois de ses branches ont été s'établir en Angleterre, en Suisse et en Hollande.

Elle a fourni des magistrats, des députés de l'ordre de la Noblesse, un intendant en chef d'armée, un officier dans la marine, des chevaliers de Saint-Louis, de la Légion d'honneur et de l'Empire.

Sa filiation régulière, suivie et non interrompue, prouvée par titres originaux, s'établit à partir de :

I. Honoré Teissieri, écuyer, vivant à Nice vers la fin du quinzième siècle, qui eut pour enfants :

1° Giovanni, qui suit;
2° Louis Teissieri, premier juge à Nice.

II. Giovanni Teissieri, écuyer, épousa Jeanne de Grivaudi, dont il eut :

1° Hugues, qui a continué la descendance;
2° Jacques Teissieri, écuyer.

III. Hugues Teissieri, écuyer, premier juge à Nice après son oncle Louis en 1537, épousa Gabrielle de Mortier, dont il eut :

1° Étienne, dont l'article suit;
2° Robert Teissieri, qui alla se fixer à Rome.

IV. Etienne Teissieri ou de Teissier, écuyer, vint s'établir en France dans les Cévennes.

Il laissa de son union avec Anne Robert :

1° Pierre, qui continue la descendance directe;
2° Antoine de Teissier, qui passa en Suisse;
3° Guillaume de Teissier, qui forma une branche fixée à Paris à la fin du dix-septième siècle, et éteinte de nos jours;
4° Jean de Teissier, décédé à Genève;
5° Philippe de Teissier, dont la descendance passa en Hollande;
6° Léonard de Teissier, dont la fille unique épousa N. de Bozène, baron de Boucoiran;
7° Jacques de Teissier, auteur de la branche cadette.

V. Pierre de Teissier, écuyer, se retira à Anduze, où il se maria avec Isabeau de Soubeyran, dont il eut :

1° Antoine, qui continue la descendance;
2° Jean, qui ne laissa que deux filles.

VI. Antoine de Teissier, écuyer, baron de Marguerittes, seigneur de Roc-

quecourbe, la Garne, Coulours, etc., épousa Rosalie de Faranda, d'une famille originaire de Palerme, dont il eut :

1° Jean-Joseph-Marie-Augustin-Christophe, qui suit;
2° N. de Teissier, qui a épousé, en 1723, Raymond de Novy, seigneur de Caveirac;
3° N. de Teissier, non mariée;
4° N. de Teissier, non mariée;
5° N. de Teissier, non mariée.

VII. Jean-Joseph-Marie-Augustin-Christophe de Teissier, chevalier, baron de Marguerittes, seigneur de Rocquecourbe, la Garne, Coulours, a épousé Marie de Salles, fille de Jean de Salles, seigneur de Salinelles, dont il a eu le fils qui suit :

VIII. Jean-Antoine de Teissier, chevalier, baron de Marguerittes, seigneur de la Garne, Roquebourbe, Coulours, etc., fut écuyer de main de Madame la Dauphine, et élu maire de la ville de Nîmes, qu'il administra avec la plus grande habileté. En 1787, il fut député aux états du Languedoc, et en 1789, nommé député de l'ordre de la Noblesse de la sénéchaussée de Nîmes aux états généraux; il fut d'abord secrétaire de l'ordre, et enfin secrétaire de l'Assemblée nationale constituante.

En 1793, ayant été décrété d'accusation comme chef de complot fédéraliste et royaliste, il fut condamné à la peine de mort, et monta sur l'échafaud révolutionnaire le 20 mai 1794.

Il a épousé, le 20 avril 1768, Thérèse-Gabrielle d'Amielh, dont il eut :

1° Esprit-Joseph de Teissier, qui suit;
2° Esprit-Augustin de Teissier, enseigne de vaisseau, qui périt avec la frégate la *Fraternelle*;
3° Eugène-Esprit-Louis de Teissier, chevalier de l'Empire français, par lettres patentes de 1811, lieutenant-colonel d'état major, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, marié à Sophronie de Villardi de Montlaur;
4° Augustine Gabrielle Sophie de Teissier;
5° Marie-Émélie de Teissier, mariée à Henri de Pons, comte de Bernes, maréchal des camps et armées du roi, commandeur de Saint-Louis;
6° Angélique-Victoire de Teissier, mariée à Jean-Pierre, baron de la Hogue, dont la petite fille, N. de Landine de Saint-Esprit, a épousé Séverin de Serres, neveu de Son Éminence le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon;
7° Joséphine-Eugénie de Teissier, qui, étant veuve de Charles de la Hogue, baron de Cernay, général de brigade, commandeur de la Légion d'honneur, a épousé en secondes noces Louis de Roergas, comte de Serviez, neveu du comte Treilhard;
8° Adèle-Clémentine de Teissier;
9° Justine de Teissier, décédée en bas âge.

IX. Esprit-Joseph-Amédée de Teissier, baron de Marguerittes, intendant

en chef de l'armée navale de l'Océan, chevalier de Saint-Louis,d e la Légion d'honneur et de plusieurs autres ordres, a épousé Eugénie-Léonie DE FONTELAYE, dont il a eu :

1° Joseph, qui continue la filiation;
2° Noemie-Augustine-Eugénie DE TEISSIER, mariée à John-Lees ARMIT, esquire, de Newton Park, comté de Dublin;
3° Jean-Paul-Émile DE TEISSIER, page de Charles X, ancien garde du corps, qui, étant veuf de Fanny MESSEL, se remaria avec Marie LAURENT DE VILLEDEUIL, petite-fille du comte de Villedeuil, chevalier des ordres du roi et dernier ministre d'État de Louis XVI.

X. Joseph-Amédée DE TEISSIER, baron de Marguerittes, chevalier de l'ordre noble de Saint-Hubert de Bavière, épousa Adelaïde-Marie-Sophie DE GOYON, dont il eut :

1° Édouard-Louis Marie, qui suit;
2° Eugène-Marie-Henri DE TEISSIER.

XI. Edouard-Louis Marie DE TEISSIER, baron de Marguerittes, a épousé Francès-Elisabeth ARMIT, sa cousine, dont il a eu :

Henry-Marie-Eugène-Amedée DE TEISSIER.



BRANCHE CADETTE

DES BARONS DE TEISSIER

ANGLETERRE



ARMES : *D'or, au sanglier de sable, passant sur une terrasse du même, au chef de gueules, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles du même.* — SUPPORTS : *Deux levrettes.* — COURONNE : *De Marquis.*

V. Jacques DE TEISSIER, fils puîné d'Etienne de Teissier et d'Anne Robert, forma la branche cadette fixée en Angleterre. Il a épousé N. DE PIERREDON, dont il a eu :

1° Étienne, qui suit;
2° Marguerite DE TEISSIER, non mariée.

VI. Etienne DE TEISSIER, écuyer, suivit l'émigration protestante à Genève, où il fixa sa résidence.

Il fut marié à Claudine LOUBIER (*alias* de Loubens), issue de la famille du vénérable et illustre cardinal de Loubens, grand-maître de l'ordre de Malte en 1552. Il a eu de cette union :

1° Jacques, qui suit :
2° Étienne DE TEISSIER, qui passa en Angleterre où il prit pour femme Élisabeth LOUBIER, sa cousine germaine.

VII. Jacques DE TEISSIER, écuyer, fixa sa résidence à Londres, où il épousa Charlotte LOUBIER. Il a eu trois enfants qui sont :

1° Etienne DE TEISSIER;
2° Lewis, qui a continué la descendance;
3° Charlotte DE TEISSIER, mariée à Anthony COLOMBIES, écuyer.

VIII. Lewis DE TEISSIER, écuyer, de Woodcote-Park, comté de Surrey, épousa : 1° Anne NOGUIER, sa cousine; 2° Francès EKINS; 3° Marie GARDNER. Du troisième lit sont nés :

1° Lewis DE TEISSIER, décédé ne laissant que deux filles;
2° James et Georges, morts jeunes;
4° James, qui a continué la descendance;
5° Mary d'Yranda, femme de James PREVOST, contre-amiral de la marine anglaise.

IX. James DE TEISSIER fut créé BARON par lettres patentes du roi Louis XVIII, délivrées en 1819, en considération des services signalés rendus à la cause royale *par son père* pendant la Révolution française. Le prince régent d'Angleterre, depuis George IV, l'autorisa à prendre ce titre auquel était attaché la qualité de pair de France, mais à la condition qu'il se ferait réintégrer dans sa qualité de Français. Il est aujourd'hui juge de paix du comté de Surrey et député-lieutenant de Londres.

Il a épousé : 1° Henriette LANE ; 2° Catherine-Marguerite, fille de Thomas WALPOLE et de lady Marguerite WALPOLE, petite-nièce de Robert Walpole, célèbre orateur et premier ministre des rois George Ier et George II, et nièce du premier ministre d'Angleterre Spencer Perceval, assassiné en 1812, dans la chambre des communes. (Voir le Peerage de Burke, art. des comtes d'Orfort et d'Egmont).

Le baron DE TEISSIER a eu cinq enfants de son premier mariage, savoir :

1° James-Fitz-Herbert DE TEISSIER, lieutenant-colonel d'infanterie, au service de de Sa Majesté britannique;
2° Philippe-Antoine DE TEISSIER, entré dans les ordres sacrés de l'église anglicane;
3° Henri-Price DE TEISSIER, lieutenant-colonel d'artillerie au service de Sa Majesté britannique, marié avec Marie MILLER, dont il a un fils, Henri, et trois filles;
4° Georges-Frederick DE TEISSIER, entré dans les ordres sacrés de l'église anglicane, recteur de Brampton;
5° Lewis DE TEISSIER, ancien officier au service de la Compagnie des Indes.



TABLE GÉNÉRALE

DES

GÉNÉALOGIES ET NOTICES

CONTENUES DANS LES

TOMES I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII ET IX

DU

NOBILIAIRE UNIVERSEL

TABLE GÉNÉRALE DES GÉNÉALOGIES ET NOTICES

PARIS. — IMPRIMERIE VALLÉE, 15, RUE BREDA

TABLE

DES GÉNÉALOGIES

ET DES

NOMS DE FAMILLES

CONTENUS DANS CE VOLUME

PARIS. — IMP. VALLÉE, 15, RUE BRÉDA

